



www.libtool.com.cn

FELIX MOREL Rue du Kadeau
39
RELIEUR GAND

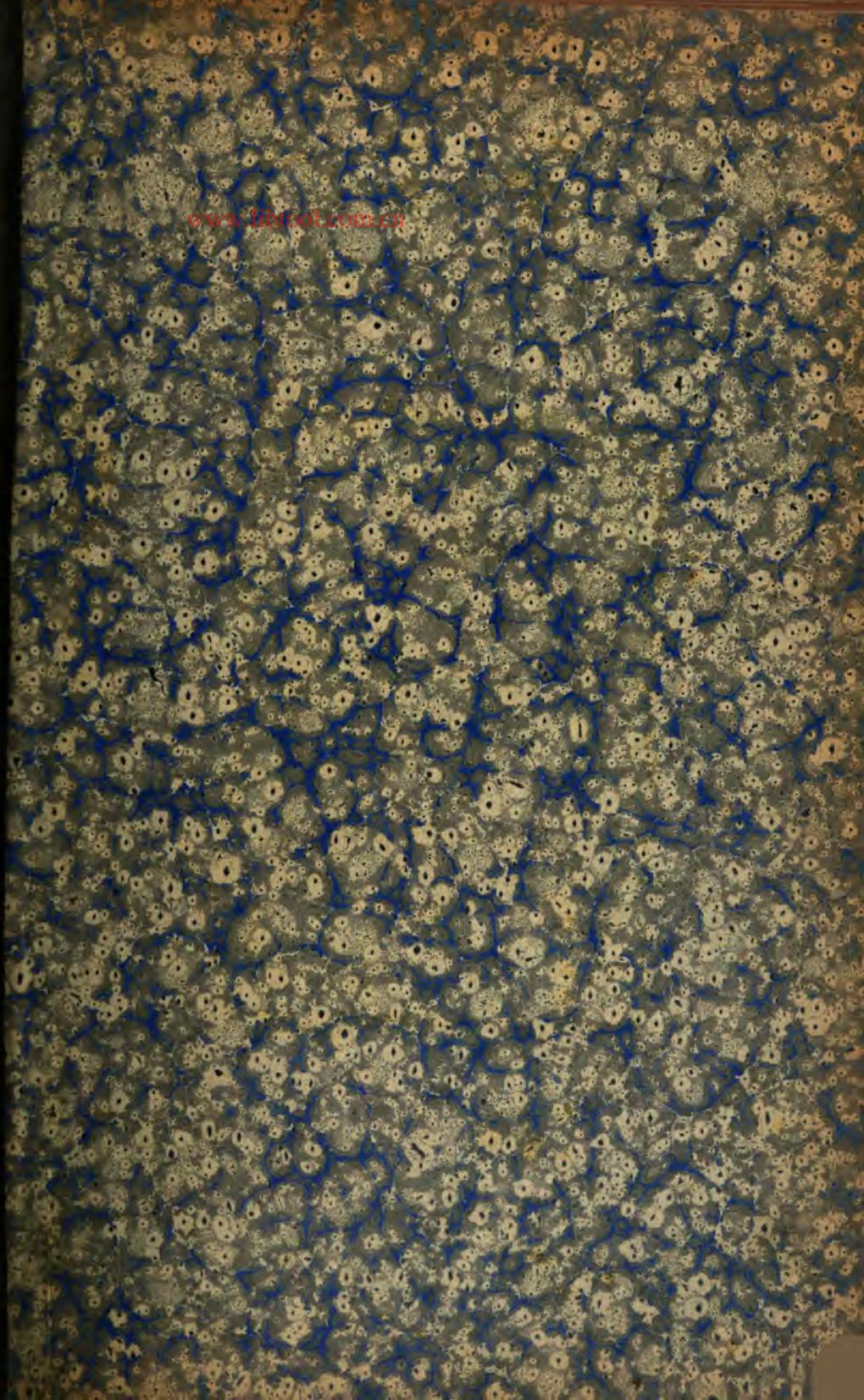
Neth
1402
G

www.libriol.com.cn



HARVARD COLLEGE
LIBRARY

www.ilib.ir



*Call
H.S.*

www.libtool.com.cn

J. d. ...
1902-1903

HANDELINGEN

www.libtsol.com.cn
DER MAATSCHAPPIJ

VAN

GESCHIED- en OUDHEIDKUNDE

TE GENT.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GAND.

DEEL V. — TOME V.

1902-1903.

GENT,

J. VUYLSTEKE, UITGEVER,

Koestraat, 15.

—
1903.

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

La première tentative faite pour
reconnaître Edouard III d'Angleterre
comme roi de France (1328),

PAR

H. Pirenne.



Δ
NETH 1402.6
✓

www.libtool.com.cn

HARVARD COLLEGE LIBRARY
COOLIDGE FUND

Feb. 3, 1948

L'impression de ce mémoire a été décidée sur le rapport de
M.M. J. VUYLSTEKE *et* V. VAN DER HAEGHEN.

LA PREMIÈRE TENTATIVE FAITE POUR RECONNAITRE EDOUARD III D'ANGLETERRE COMME ROI DE FRANCE (1328).

Le 26 janvier 1340, Edouard III prenait en grande pompe à Gand, devant les échevins des « trois villes de Flandre » et une foule de peuple réunie au marché du Vendredi, le titre et les armes de roi de France, et l'on sait que, depuis lors jusqu'au commencement du XIX^e siècle, ses successeurs n'ont pas cessé de s'intituler « roi de France et d'Angleterre »¹. On

¹ Sur la cérémonie du marché du Vendredi, voir une lettre écrite de Bruges à la cour d'Avignon, le 31 janvier 1340, par un Florentin résidant en Flandre : « Hodie sunt quatuor dies elapsi quod rex Anglie, cum suo consilio et baronibus et duce Brabantie intravit Gandacum et Jacobus Artivelli fecit illuc venire iskavinos Brugie, Yprini et Gandaki et congregavit totum populum Ghandaki. Et istis congregatis in platea, dominus rex Anglie rogavit ipsos omnes ut verus rex Francie et Anglie, quod ipsi deberent eidem obedire et jurare et facere illud quod consueverunt facere hactenus regi Francie, et super hiis fecit magnum et solempne parlamentum. Quibus peractis, frater naturalis domini comitis Flandrie quem ipse rex de carceribus liberavit, fuit primus jurans dicto regi... et tunc factum fuit solempne festum et juncte seu astiludia et vocatur rex Francie et Anglie .. » (H. Pirenne, *Documents relatifs à l'histoire de Flandre pendant la première moitié du XIV^e siècle. Bulet. de la Comm. Roy. d'Hist.*, 1897, p. 30). Il ressort directement de ce texte que Villani (XI, 108), suivi par Kervyn de Lettenhove (*Histoire de Flandre*, t. III, p. 222), s'est trompé en plaçant au 23 janvier la prise du titre de roi de France par Edouard III. Les termes employés par la lettre citée ci-dessus (*sunt hodie quatuor dies elapsi* etc.) n'indiquent pas nécessairement le 26 janvier. Mais cette date s'établit sans peine si l'on observe que la lettre par laquelle Edouard remit en liberté Gui de Flandre, le frère bâtard du comte dont parle le récit florentin, a été donnée ce jour-là (Bymer, *Foedera* (édit. de La Haye, 1745), t. II, 2^e partie, p. 63).

possède **il est vrai, une charte** du 7 octobre 1337 où Edouard est déjà qualifié « rex Francie »¹. Mais, en admettant même qu'il ne faille point expliquer cette anomalie par une simple faute de copiste, elle ne constituerait en tous cas qu'une tentative isolée et sans conséquence. C'est seulement du 25 janvier 1340, en effet, que le vainqueur de Crécy a compté les années de son règne *in Francia*².

La plupart des chroniqueurs du XIV^e siècle, Knighton³, Froissart⁴, l'auteur du *Chronicon de Lanercost*⁵, celui de la *Chronique des quatre premiers Valois*⁶ et celui de l'*Ancienne chronique de Flandre*⁷ ainsi que le continuateur de Guillaume de Nangis⁸, affirment que c'est à la prière des Flamands qu'Edouard se décora du titre de roi de France. Et dès lors, on doit faire remonter l'initiative de cette éclatante rupture avec Philippe de Valois, à l'homme dont l'influence était en ce moment toute puissante en Flandre, c'est-à-dire à Jacques Van Artevelde⁹. Après avoir renoncé à la neutralité et avoir adopté franchement la cause anglaise, Artevelde aurait reconnu solennellement la légitimité des prétentions d'Edouard à l'héritage de Philippe

¹ Rymer, *op. cit.*, t. II, 2^e partie, p. 192.

² Pauli, *Geschichte von England*, t. IV, p. 368. On peut comprendre qu'Edouard, bien que s'étant fait seulement reconnaître roi de France le 26, ait compté du 25 les années de son règne *in Francia*. Par une singulière coïncidence, en effet, c'est précisément le 25 janvier que commencent les années de son règne en Angleterre.

³ *Chronicon*, éd. Lumby, t. II, p. 14.

⁴ Edit. Kervyn, t. III, p. 63. Édit. Luce, t. I., p. 185.

⁵ P. 332.

⁶ P. 7.

⁷ Kervyn de Lettenhove, *Istorie et chronique de Flandre*, t. I, p. 376.

⁸ Edit. Guéraud, t. II, pp. 183-84.

⁹ Le chroniqueur anglais, Henri Knighton, cité plus haut n. 3, l'affirme d'ailleurs en propres termes : « Mediante quodam vassallo nomine de Artyngfeld Flandrico, rex Edwardus cepit arma Francie et cum armis suis Angliæ immiscuit „

le Bel, soit pour li s'attacher plus étroitement son allié, soit, ce qui est plus probable, pour vaincre les hésitations des Flamands qui, en 1340, ne pouvaient invoquer aucun motif de rupture avec le roi de France. Quoiqu'il en soit, d'ailleurs, des motifs de la conduite du « sage homme de Gand », il peut être intéressant de constater que le plan conçu et réalisé par lui n'est point aussi neuf qu'il le paraît à première vue. Douze ans plus tôt, une première tentative avait été faite en Flandre pour transporter à Edouard III le titre de Philippe de Valois, et c'est de ce précédent qu'Artevelde s'est incontestablement inspiré en 1340.

On sait qu'après la défaite de Cassel (23 août 1328) l'un des bourgmestres de Bruges, Guillaume De Deken, fut emmené à Paris, puis condamné à mort et déchiré par des chevaux au gibet de Montfaucon (23 décembre 1328)¹.

Un si affreux supplice suppose évidemment d'autres motifs que la simple rébellion au comte de Flandre. Pourquoi d'ailleurs Philippe de Valois, qui abandonna le châtiment des autres coupables à Louis de Nevers, voulut-il se charger lui-même de punir De Deken ? Nous le savons aujourd'hui, grâce à la découverte récente par M^r Henri Stein, dans un registre du Parlement de Paris, de l'interrogatoire « sur le fait Guillaume Le Doyen de Bruges ».

Parmi les chefs d'accusation formulés contre le malheureux bourgmestre, on lit entre autres : « Item, que plusieurs fois puis la darrenière pais², ledit Guillaume a esté en Angleterre pour traictier avec le Roy d'Angleterre qu'il feust leurs sires en

¹ La notice de E. Varenbergh sur Guillaume De Deken (*Bull. Acad.*, t. XXXI, 1871, p. 88 et suiv.) n'apporte aucun renseignement sur ce personnage en dehors des mentions qui sont faites de lui dans les *Foedera de Bymer*. Sur l'horrible supplice de De Deken le 23 déc. 1328, voy. le continuateur de Nangis, éd. Guéraud, t. II, pp. 103-4.

² Il s'agit de la paix d'Arques du 19 avril 1326. Sur cette paix, violée presque aussitôt après sa conclusion, voy. H. Pirenne, *Le soulèvement de la Flandre maritime de 1323-1328*, p. XXV.

Flandres ET AVECQUES CE QU'IL FEUST ROYS DE FRANCE »¹. L'accusation, on le voit, est très nette. S'il faut en croire les juges instructeurs, De Deken aurait proposé formellement au roi d'Angleterre de prendre le titre du roi de France. L'accusé d'ailleurs nia formellement les faits qui lui étaient reprochés : « Respont que il n'i fu onques puis qu'il fu prins à Calais², mais avant il y avoit bien esté pour traictier des dommages qui avoient esté fais entre les Anglois et les Flamens³, et dit que il ne scet que les Flamenz envoiassent onques en Engleterre pour faire aliances »⁴. Ainsi l'interrogatoire ne nous met qu'en présence de deux affirmations contradictoires. Entre les accusations de juges que le zèle a peut-être égarés, et les dénégations d'un accusé qui défend sa vie, il nous serait impossible de découvrir la vérité, si nous ne possédions heureusement des témoignages moins suspects.

Et tout d'abord, l'enquête ordonnée par Louis de Nevers, après la bataille de Cassel, et dont on doit la publication à M^r N. de Pauw, confirme, en partie du moins, les accusations des juges du Parlement. On y lit, en effet, que De Deken, avec Clais Van Leke, Liévin uten Broucke et Jan Museconingh, qui les suivit par force, allèrent en Angleterre « omme alianche te makene jegen haren rechten here »⁵. Un autre texte, éga-

¹ H. Stein, *Les conséquences de la bataille de Cassel pour la ville de Bruges et la mort de Guillaume De Deken, son ancien bourgmestre*. *Bullet. de la Comm. Roy. d'Histoire*, 1899, p. 656.

² On sait par le continuateur de Nangis, *loc. cit.*, p. 103 que De Deken s'enfuit en Brabant après la bataille de Cassel et que le duc, quelque temps après, le livra au roi. Il nous est impossible de savoir quand et pourquoi il avait été arrêté antérieurement à Calais.

³ Les difficultés entre la Flandre et l'Angleterre, à propos de pillages exercés sur des marchands, duraient depuis 1320. De Deken se rendit en Angleterre à ce propos en 1320, 1324 et 1325. C'est probablement à ce dernier voyage qu'il fait allusion dans sa réponse. Voy. Rymer, *op cit.*, t. II, pp. 8, 107, 135.

⁴ Stein, *loc. cit.*

⁵ N. de Pauw, *L'enquête de Bruges après la bataille de Cassel*. *Bullet. de la Comm. Roy. d'Histoire*, 1899, p. 687.

lement mis au jour par M. De Pauw, nous apprend, sans citer, il est vrai, De Deken, qu'un certain Lamsin de Lene aurait affirmé devant la foule réunie dans le cimetière de l'église d'Ysendike, que les Flamands « aroient, en brief tans, secours dou roy d'Engleterre et dou conte de Hollande et de Zélande et k'il se vauoient déporter avec eaus comme frères; et tout chou fu fait et préchiet en préjudice Monsigneur de Flandres, pour Monsigneur de Flandres déshiriter ET LE ROY DE FRANCE COMME SOUVERAIN »¹.

En voilà assez sans doute pour nous fixer sur la valeur de la réponse de De Deken à ses juges. Il a beau nier son voyage en Angleterre et l'existence d'une alliance conclue en vue de déshériter le roi de France, de nouveaux témoignages s'accumulent pour attester l'existence de celui-ci comme de celle-là. Bien longtemps d'ailleurs avant la publication des documents d'archives que nous venons de citer, on eût pu trouver dans un texte qui semble avoir échappé aux recherches des historiens flamands, la confirmation des projets de l'audacieux bourgmestre. C'est dans un ouvrage strictement contemporain des événements qui nous occupent, dans la chronique rédigée au monastère d'Egmont en Hollande entre 1324 et 1333 par le moine Guillaume Procurator², qu'il se rencontre. « En ce temps là, dit Guillaume [c'est-à-dire au moment de l'expédition de Philippe de Valois en Flandre en 1328], les Brugeois envoyèrent [douze] députés de marque au roi d'Angleterre pour l'engager à envahir la France, lui promettant, s'il voulait les secourir loyalement, de lui faire obtenir la couronne de France »³. En présence de la concordance de ce dernier

¹ De Pauw, *loc. cit.*, p. 699.

² Sur Guillaume Procurator, voy. K. von Richthofen, *Die älteren Egmonder Geschichtsquellen*, p. 207 et suiv. (Berlin 1886).

³ « Quo tempore Brugenses suos nuntios XII videlicet reputatos Anglorum regi pro suffragio direxerant, qui ipsum similiter ad occupationem Franciæ informabant, dicentes quod si eis hac vice velit fiducialiter assistere, ipsi volunt procul dubio coronam Franciæ procurare. Quid autem ipsis responsum fuerit, nobis ista referens ignoravit. » *Willelmi chronicon*

témoignage avec ceux que nous avons cités précédemment, la doute n'est plus permis, et il ne reste qu'à conclure à la réalité des manœuvres reprochées à De Deken par le Parlement. L'idée de reconnaître le roi d'Angleterre comme roi de France lui appartient légitimement, et, dans l'histoire des rapports de la Flandre avec l'Angleterre, il faut le considérer à l'avenir comme un précurseur de Van Artevelde.

Il nous reste à fixer avec quelque précision la date des démarches entreprises par Guillaume De Deken. Ni l'interrogatoire de Paris, ni l'enquête flamande ne nous renseignent à cet égard. Guillaume Procurator se contente de nous dire, en termes très vagues, qu'elles ont eu lieu vers le moment où Philippe de Valois se proposait d'envahir la Flandre. Il est possible d'arriver à plus d'exactitude. Nous savons que le 16 mai 1328, la reine Isabelle d'Angleterre fit reconnaître par le Parlement, à Northampton, les droits que son fils Édouard III tenait d'elle à la couronne de France¹. C'est bien certainement la nouvelle de cette manifestation qui a fait surgir dans l'esprit de De Deken le plan que nous avons exposé². Il a

monachi et procuratoris Egmondani, éd. Matthaeus, *Vetera Analecta*, édit. in-4°, t. II, p. 681. Le texte, comme il arrive fréquemment dans les éditions très négligées de Matthaeus, est probablement corrompu. Il est presque certain que les mots " XII videlicet „ sont une faute de lecture, et qu'il faut lire tout simplement " tres viros reputatos „. L'éditeur, comme il arrive très fréquemment, aura lu " XII „ au lieu de " III „, et " videlicet „ au lieu de " viros „, dont il n'aura pu déchiffrer l'abréviation. On a vu plus haut qu'il n'y eut que trois députés envoyés à Édouard III.

¹ Pauli, *op. cit.*, p. 321. On sait qu'Isabelle étant fille de Philippe le Bel, son fils se trouvait héritier de ce dernier en ligne directe, tandis que Philippe de Valois n'en était que le neveu.

² Guillaume Procurator l'affirme en propres termes : " Eodem quo dicta proponuntur tempore, quidam Anglorum regis rumor affuit, qui Flamingorum stultitiam non modicum inflammavit. Fatur etenim eundem Francorum se regem scribere et pro confirmatione nominis laborare Matthaeus, *loc. cit.*, p. 682. Le chroniqueur reproduit probablement ici les bruits qui eurent cours en Flandre dans l'entourage de De Deken. En réalité, la proclamation de ses droits à la couronne de France par Édouard, le 16 mai 1328, ne fut suivie d'aucune tentative contre Philippe de Valois.

espéré, en poussant hardiment à leurs dernières conséquences les prétentions du monarque anglais, s'assurer son alliance contre la France. On ne se trompera guère, si l'on place au commencement de juin 1328 son ambassade auprès d'Edouard.

Celui-ci ne dut faire à ses ouvertures qu'un accueil des plus réservés. A peine monté sur le trône et en guerre avec l'Ecosse, il ne pouvait entreprendre, sans de longs préparatifs, une expédition en France. Il est probable qu'il renvoya les députés flamands avec de bonnes paroles, mais sans s'engager à rien et sans se compromettre¹. Le désastre de Cassel, arrivé quelques semaines plus tard, et la soumission de la Flandre, qui en fut la conséquence, coupèrent court aux sollicitations dont il venait d'être l'objet. Dès l'année suivante, il se résigna à prêter le serment féodal à Philippe de Valois. Mais de même qu'il n'abandonna pas ses prétentions à l'héritage des Capétiens, de même aussi il se souvint sans doute de l'initiative que De Deken avait prise auprès de lui, et, quand Van Artevelde le poussa à son tour à se parer du nom qu'il prétendait avoir le droit de porter, il n'hésita plus à accomplir l'acte décisif devant lequel il avait reculé douze ans plus tôt.

¹ Il est impossible de savoir si le plénipotentiaire envoyé par Edouard le 7 août aux villes flamandes (Bymer, *op. cit.*, t. II, 3^e partie, p. 15), avait mission de leur parler des ouvertures de De Deken.

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

La Bataille de Courtrai,

PAR

D. Fris.



www.libtool.com.cn

L'impression de ce mémoire a été décidée sur le rapport de
MM. H. PIRENNE *et* FL. DE PRATERE.

LA BATAILLE DE COURTRAI.

A. — SOURCES.

1. SOURCES NARRATIVES.

Chronique Artésienne (1294-1304), écrite vers 1305, publiée par F. Funck-Brentano (*Collection de textes pour servir à l'étude et l'enseignement de l'histoire*), Paris, Picard, 1899.

Guillaume Guiart d'Orléans, *Branche des royaux lignages*, écrite vers 1306-1307, dans Dom Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, publiée par Natalis de Wailly, t. XXII, pp. 173-300.

Jean Villani (†1348), *Istorie Fiorentine* (vint en Flandre en 1304-1306), dans Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, t. XIII, cl, 1-1002.

Annales Gandenses (1297-1310), rédigées en 1308-1310 par un Frère Mineur de Gand, publiées par F. Funck-Brentano (*Collection de Textes etc.*), Paris, Picard, 1896.

Lodewijk van Velthem, *Spiegel Historiae*, IV^e Boek, écrit vers 1313-1316, publié par I. Lelong, Amsterdam, 1727.

Geoffroi de Paris, *Chronique rimée*, écrite entre 1313 et 1317, dans Dom Bouquet, *Recueil des Historiens de France*, publiée par N. de Wailly et L. Delisle, t. XXII, pp. 87-166.

Continuatio prima Guilelmi de Nangiaco chronici, écrite vers 1317, par un moine anonyme de l'abbaye de St-Denis, publiée par H. Géraud (pour la *Société de l'Histoire de France*), Paris, Renouard (1843), t. I, pp. 327-435.

Genealogiae Comitum Flandriae Continuatio Clarismariscensis, écrite par un moine de Clermarais vers 1329, publiée par Martène et Durand, *Thesaurus Anecdotorum*, t. III, cl. 402-435.

Guillemus Procurator, Egmondanus monachus, *Chronicon comitum et nobilitum Hollandiae*, écrite avant 1332, publiée par A. Matthæus, *Veteris ævi analecta*, 2^e édit., t. II, pp. 496-718.

Chronique de Denys Sawage, écrite à St-Omer avant 1342 (avec une

continuation jusqu'en 1383), publiée par Kervijn de Lettenhove, *Istorie et Croniques de Flandres*, Bruxelles 1879, 2 vol.

Gillis Li Muisis, abbé de St-Martin de Tournai, *Chronica*, écrites vers 1348-1350, publiées par J. J. de Smet, *Corpus Chronicorum Flandriae*, t. II, pp. 111-293.

2. DOCUMENTS D'ARCHIVES.

Preuves du *Mémoire sur la Bataille de Courtrai* par F. Funck-Brentano, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions de Belles-Lettres, Sav. Etr.*, 1^e s., t. X (1891), pp. 311-325.

Lettre du 7 septembre 1302, publiée par F. Funck-Brentano, *Philippe le Bel en Flandre*, p. 439, note.

Un grand nombre de *Comptes* de Bruges, publiés par Gilliodts-van Severen, *Inventaire des Archives de la ville de Bruges*, t. I, pp. 77 suiv.

Le Compte Communal de Bruges de 1302 à 1303, publié par J. Colens, dans les *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, t. XXXV (1886).

B. — HISTORIOGRAPHIE.

H. Pirenne, *La version flamande et la version française de la bataille de Courtrai*, dans *Bull. Comm. Roy. d'Histoire*, 4^e sér., t. XVII (1890), pp. 11-50.

F. Funck-Brentano, *Mémoire sur la Bataille de Courtrai et les Chroniqueurs qui en ont traité*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Savants Etrangers*, 1^e s., t. XI (1891), pp. 235-325.

H. Pirenne, *La version flamande et la version française de la bataille de Courtrai, Note supplémentaire*, dans *Bull. Comm. Roy. d'Histoire*, 5^e sér., t. II (1892), pp. 85-123.

G. Köhler, *Die Schlachten von Tagliacozzo und Courtrai (Ergänzungsheft de son œuvre Die Entwicklung des Kriegswesens)*, Breslau, 1893.

J. Frederichs, *Les derniers travaux sur l'histoire et l'historiographie de la bataille de Courtrai*, dans le *Messenger des Sciences Historiques*, t. LXVII (1893), pp. 180 et suiv.

F. Funck-Brentano, *Note sur la bataille de Courtrai*, dans son édit. de la *Chronique Artésienne* (Paris, 1899), pp. 46-47.

H. Pirenne, *Note sur un passage de Van Velthem relatif à la bataille de Courtrai*, dans *Bull. Comm. Roy. d'Histoire*, 5^e sér., t. IX (1899), pp. 202-222.

C. — DESCRIPTIONS CRITIQUES.

Goethals-Vercreyusse, trad. Voisin, *La Bataille de Courtrai ou des Eperons d'Or*, dans *Messenger des Sciences et des Arts*, 1834, pp. 317 suiv.

H. G. Moke, *Mémoire sur la bataille de Courtrai*, dans *Mémoires de l'Académie de Belgique*, t. XXVI (1851), pp. 1-63.

G. Kœhler, *Die Schlacht von Courtray*, dans *Die Entwicklung des Kriegswesens und der Kriegführung in der Ritterzeit von Mitte des 11. Jahrhunderts bis zu den Hussitenkriegen* (Breslau, 1886-1889, 5 vol.), t. II, pp. 216-249.

J. Frederichs, *De Slag van Kortrijk*, dans *Nederlandsch Museum*, t. XXXVI (1893), pp. 257-295.

F. Funck-Brentano, *La Bataille de Courtrai*, dans *Philippe le Bel en Flandre* (Paris, Champion, 1897), pp. 404-411.

*
* *

L'étude des sources relatives à la Bataille de Courtrai a été faite d'une façon si définitive, que nous n'avons plus à revenir sur la question. Feu M^r le d^r Jules Frederichs a résumé dans une excellente synthèse les divers travaux critiques antérieurs, et nous adoptons entièrement les conclusions de son article.

En examinant la valeur de chaque source en détail, on aboutit au résultat suivant :

1) La *Branche des Royaux Lignages* de Guillaume Guiart est la source la plus complète et la plus sûre pour la description du mouvement tournant des Français, avant le commencement de l'attaque ;

2) L'accord de toutes les sources françaises et de la *Genealogia Comitum Flandricæ* sur le succès de l'attaque de l'infanterie française, au début de l'action, nous permet d'adopter ici la version des chroniqueurs français ;

3) C'est Louis van Velthem seul, au livre IV du *Spiegel Historiaal*, qui décrit les trois charges successives de la cavalerie, et dont le récit circonstancié nous permet ainsi de retracer les péripéties de la bataille.

M^r F. Funck-Brentano dans son *Mémoire sur la bataille de Courtrai*¹ prétend que H.-G. Moke et M^r le général Kœhler « sont tombés dans une série d'erreurs pour avoir écouté avec une absolue confiance des chroniqueurs dont il

¹ Pp. 238-239.

n'aurait fallu accueillir les relations qu'avec la plus grande réserve, entre autres Louis van Velthem, de qui nous parlons plus loin. Le dithyrambe du poète brabançon parut à Goethals-Vercruysse, à H.-G. Moke, à MM. Duclos et Kœhler pouvoir servir de fondement aux récits les plus précis ».

J'y répondrai que la Chronique du curé de Velthem est de loin la plus explicite sur la tactique des deux belligérants ; il connaît admirablement la topographie du champ de bataille ¹, la disposition de l'armée flamande ², les instructions des capitaines flamands ³ ; sa description ⁴ des différentes batailles de l'armée française concorde absolument avec celle de Villani ⁵, sa liste des chevaliers morts à la bataille de Courtrai ⁶ est presque aussi étendue que la longue énumération de la *Chronique Artésienne* ⁷ ; enfin, combien de personnages ne connaît-il pas en Flandre qui ont joué dans la guerre franco-flamande un rôle important ⁸ ; et n'est-il pas le seul chroniqueur qui cite nominativement une foule de chevaliers flamands sur lesquels les autres sources narratives se taisent, mais dont la présence à Courtrai est confirmée par des documents d'archives ⁹ ?

Nous savons d'ailleurs pourquoi M^r Funck-Brentano

¹ Mossenborch, ch. XXI, p. 240 ; Grauwe Nonnen klooster, ch. XXII, pp. 240-241 ; Groeningerbeek, ch. XXV, p. 244, ch. XXVI, p. 246, ch. XXXI, p. 252 ; Lange Mere, Sikelieden, Mosscherburg, ch. XXXVI, p. 259 ; Sweveghem, St-Denys, Dottignies, Lauwe, Maulde, ch. XXXVII, p. 259.

² Ch. XXVI, p. 245 ; ch. XXVIII, p. 249 ; ch. XXXI, p. 252.

³ Ch. XXVII, p. 247 ; confirmé par les *Annales Gandenses*, p. 33.

⁴ Ch. XXIII, p. 242 ; ch. XXVI, pp. 245-246 ; ch. XXVIII, pp. 247-248.

⁵ Villani, ap. Muratori, t. XIII, cl. 386.

⁶ Ch. XXXVIII, pp. 261-262.

⁷ Pp. 49-50.

⁸ Simon Lauwaerd, bailli de Bruges ; Henri de Moerzeke, l'ami intime de Gui de Dampierre ; Jean d'Hagemutere, bailli de Termonde ; Jan van Haveldonc, plus tard échevin gantois, etc.

⁹ Voyez à ce sujet V. Fris, *Les Flamands à la Bataille de Courtrai*, dans les *Bull. de la Soc. d'Histoire de Gand*, n^o 8 (1900), pp. 359-372.

cherche à jeter le discrédit sur la longue narration de Van Velthem ; c'est parce que le poète brabançon proteste ouvertement contre la légende des chausse-trapes et des fossés creusés, au dire des vaincus, par les Flamands sur le champ de bataille, légende que l'auteur du *Mémoire sur la bataille de Courtrai* continue à défendre à tort et à travers¹.

Le distingué bibliothécaire de l'Arsenal s'appuie, pour étayer ses conclusions, sur ce fait que presque toutes les sources françaises, presque toutes les chroniques étrangères, les chroniques flamandes du XV^e et XVI^e siècles qui en reproduisent le récit, attribuent la victoire des Flamands à une trahison. Mais les divergences des différents chroniqueurs concernant la ruse employée par les Flamands, démontrent que c'est là une fiction imaginée par les vaincus pour pallier la honte de leur défaite². En veut-on une preuve irrécusable? La continuation de la *Chronique de Guillaume de Nangis*³, cette source si sûre pour l'histoire de France au commencement du XIV^e siècle, déclare expressément que les Flamands ont vaincu par l'expérience et l'habileté de leurs capitaines, par leur fermeté courageuse et leur bravoure désespérée, et par l'imprudence et la présomption de leurs adversaires ; et en cela, cette chronique française ne fait que confirmer le jugement du Frère Mineur de Gand et du Moine de Clairmarais⁴.

¹ *Philippe le Bel en Flandre*, p. 409 ; *Chronique Artésienne*, pp. 46-47, note.

² Ainsi Guillaume Guiart, *Branche des Royaux Lignages*, vers 15129-15134, et les *Récits du Bourgeois de Valenciennes*, p. 114, prétendent que les Flamands auraient prié le comte d'Artois de reculer et de leur céder quelque espace pour combattre, et qu'alors ils auraient assailli les Français à revers durant leur mouvement de retraite!! La *Chronique Artésienne*, p. 48, la *Reimchronik* d'Ottokar de Styrie, v. 64305-64321, parlent de chausse-trappes.

³ Publiée dans Dom Bouquet, *Recueil des Historiens de France*, t. XX, p. 585 ; on sait qu'elle est la base de cette œuvre d'historiographie officielle la *Chronique de St-Denis*.

⁴ *Annales*, pp. 31-35, 70, et *Genealogia* dans Martène-Durand, *Thesaurus*, t. III, cl. 409.

Dès lors toutes les conclusions de M^r Funck-Brentano, dans son *Mémoire* précité, tombent complètement.

C'est d'après cet examen approfondi des sources contemporaines et l'étude critique de M^r le général Kœhler que feu J. Frederichs publia dans le *Nederlandsch Museum* une description de la célèbre bataille, malheureusement trop peu connue.

Si nous avons cru devoir à notre tour aborder cette étude, c'est que, en premier lieu, M^r Funck-Brentano a maintenu dans son beau livre *Philippe le Bel en Flandre*¹ les affirmations controuvées de son *Mémoire sur la Bataille*; que d'autre part, la connaissance des sources narratives de ce glorieux épisode de l'histoire de Flandre a fait de nouveaux progrès², et qu'enfin nous ne possédons en français sur la bataille des Eperons d'Or que le *Mémoire* vieilli du professeur Moke (1851).

Si j'ai fait progresser quelque peu les résultats de mes prédécesseurs, c'est par une étude plus minutieuse des sources contemporaines; j'ai tiré également grand parti de la description de la bataille de Mons en Pévele de feu M^r le D^r Daniel Jacobs³ qui se rapproche par plus d'un côté de la victoire de Groeninghe; je tiens particulièrement à attirer l'attention sur l'identité des mouvements des armées ennemies au début des deux batailles⁴.

*
* *

On sait comment la lutte sociale du commun contre les patriciens au sein des villes de Flandre permit à Philippe

¹ Pp. 404-411.

² Voir les préfaces des *Annales Gandensis* (1896), et de la *Chronique Artésienne* (1897) par F. Funck-Brentano dans la *Collection des Textes*; et V. Fris, *L'historien Jean Villani en Flandre*, dans les *Bulletins de la Commission royale d'Histoire*, 5^e série, t. X, n^o 1, outre la *Note sur un pas-à-pas de Velthem* de M. H. Pirenne, *ibid.*, 5^e série, t. IX (1899).

³ *De slag bij den Pevelenberg*, dans le *Nederlandsch Museum* du 15 mai 1894.

⁴ Voyez les *Annales Gandenses*, p. 70.

le Bel d'intervenir en faveur de ces derniers, tandis que la classe populaire réclamait l'appui du comte Gui de Dampierre contre ses exploités. Ce fut là l'occasion qu'attendait le roi de France de s'immiscer dans les affaires de ce grand fief de sa couronne, but constant de la convoitise de ses ancêtres. Par des torts continuels, comme la défense du trafic avec l'Angleterre et ses ordonnances monétaires, par des humiliations constantes, comme la condamnation du comte au Parlement et son arrestation à Paris, l'habile monarque réussit à pousser son vassal à bout, et le força à se jeter dans les bras du roi d'Angleterre, l'ennemi éternel de la dynastie française¹.

A peine la guerre fut-elle déclarée que Gui se vit abandonné de tous ses alliés (1297); la Flandre fut envahie et conquise depuis Orchies jusqu'aux rives du Zwin; et si Edouard d'Angleterre descendit en Flandre, ce fut pour conclure avec son adversaire une trêve qui laissait à Philippe la possession provisoire des châtelainies occupées. Même le pape Boniface VIII, pris comme arbitre entre la France, l'Angleterre et leurs alliés, lui retira toute aide malgré les sommes prodigieuses que ses fils et ses ambassadeurs allèrent prodiguer à la Curie romaine. Le prince flamand vit s'envoler jusqu'aux derniers espoirs de secours, quand le pape fit conclure la paix de Montreuil dont il était exclus (1299).

Aussi les trêves venaient-elles d'expirer, que déjà Charles de Valois, le frère du roi, s'avancait sur Gand où la famille comtale s'était réfugiée; à bout de ressources, Gui et ses fils furent obligés de s'en remettre à la discrétion du vainqueur qui les fit enfermer avec une cinquantaine de leurs fidèles dans diverses forteresses de la France (mai 1300).

Dès lors, il n'y avait plus de Flandre; l'antique comté des

¹ Outre les belles pages de M^r H. Pirenne dans son *Histoire de Belgique*, pp. 342 suiv., voyez Ch. V. Langlois, *Les derniers Capétiens directs*, dans l'*Histoire de France* de E. Lavisse, t. III^e, p. 298.

Baudouin devenait une province française qu'un gouverneur Jacques de Châtillon vint administrer. Le royaume des Capétiens s'étendait désormais jusqu'aux bouches de l'Escaut et déjà Philippe le Bel put caresser le rêve de sa dynastie : reculer les bornes de la monarchie française jusqu'aux rives du Rhin. La continuation de la lutte sociale en Flandre, nullement interrompue par la conquête, et l'inexpérience de son lieutenant devaient rapidement détruire ses espérances.

En mai 1301, le roi vint visiter sa conquête, ce qui donna lieu dans les grandes villes à de luxueuses fêtes de la part des bourgeois riches tout dévoués à la France. Ce furent précisément ces onéreuses dépenses qui provoquèrent une insurrection des puissants corps de métiers. Les échevins patriciens de Bruges, tous Leliaarts, prétendaient faire couvrir les frais de la réception royale par la classe ouvrière. Décidé à ne pas se soumettre à cette nouvelle exploitation de ses oppresseurs, le « commun » se soulève à la voix du célèbre tribun, le tisserand Pierre De Coninc; le 13 juillet, le peuple massacra quelques échevins et patriciens brugeois. A cette nouvelle, le gouverneur français accourt avec ses troupes, force les émeutiers à s'exiler et condamne la ville à perdre ses libertés et à détruire ses fortifications.

Cette intervention inhabile de Jacques de Châtillon provoqua un soulèvement général à Bruges. La haine du prolétaire contre les patriciens se transporte dès ce moment sur leurs alliés les Français : la lutte sociale avait changé de direction !

Dès que les fils de Gui de Dampierre et de sa seconde femme Isabelle de Namur, réfugiés dans l'héritage de leur mère, apprirent le mouvement populaire de Bruges, ils décidèrent de l'employer au profit de leur dynastie, et se mirent sans retard en relation avec les chefs de l'émeute. Sur les instances de l'habile Jean de Namur, Pierre De Coninc retourne hardiment à Bruges, chasse le bailli et les échevins et établit un gouvernement populaire; à Gand éclate au commencement d'avril un mouvement analogue.

Mais il fallait un homme pour diriger et combiner ces insurrections isolées.

Alors le comte de Namur envoya à Bruges son neveu, le jeune et beau Guillaume de Juliers, que le peuple accueillit comme un libérateur. Sous sa conduite les métiers enthousiasmés s'élancent à l'assaut des châteaux, demeures des Leliaarts environnants. Bientôt pourtant la défection de Gand où les patriciens reprennent le dessus, et l'approche de Jacques de Châtillon avec des troupes imposantes forcèrent le « Clerc » de Juliers et Pierre De Coninc à s'enfuir; en toute hâte les cinq mille Clauwaarts qui avaient pris part à l'émeute se réfugièrent sur les bords du Zwin.

L'appareil menaçant du gouverneur français, l'expression sinistre de son visage à son entrée dans la ville rebelle, provoquèrent chez ceux des travailleurs qui étaient restés, la plus vive terreur; ils dépêchèrent à leurs frères exilés de retourner en toute hâte et de venir sauver leurs familles, leurs parents, leurs amis. A la faveur de la nuit, les bannis accoururent et escaladèrent facilement les remparts à moitié démolis...

C'est ainsi que l'aube du 18 mai 1302 fut témoin de cette sanglante hécatombe où périrent près de 1500 Français et Leliaarts¹. Les quelques chevaliers, qui purent s'échapper avec le gouverneur, allèrent s'enfermer dans le château de Courtrai. Désormais un ruisseau de sang coulait entre la démocratie flamande et le roi de France; ils étaient séparés à jamais!

A la nouvelle de ce massacre, Guillaume de Juliers et Pierre De Coninc retournent à Bruges. Tandis qu'une partie des métiers assiège la garnison française de Wijnendaele, le jeune prince et le vieux tribun soulèvent la population du Franc et de la Flandre Maritime, qui acclame la bannière du Lion, et viennent avec des forces sans cesse croissantes frapper les murailles de Cassel (9 juin). A son tour, Gui de

¹ Voyez V. Fris, *Pierre De Coninc n'assista pas aux Matines Brugeoises*, dans le *Bulletin de la Société d'Histoire de Gand*, 1901, pp. 248-268.

Namur accourt dans la métropole flamande, force la garnison de Wijnendaele à se rendre, se fait recevoir à Ypres, parcourt les châtellenies d'Audenarde et de Courtrai dont la population se range sous ses drapeaux, puis vient mettre le siège devant le château de Courtrai, où s'était enfermé le châtelain de Lens (23 juin).

Dès qu'il apprit la nouvelle de « la grant traison et grant desloiauté » de Bruges¹, Philippe le Bel jura de tirer une vengeance éclatante du massacre de ses hommes d'armes; en toute hâte, il convoqua les plus grandes forces des royaumes de France et de Navarre et les dirige sur la Flandre.

A l'approche des ennemis, Gui de Namur dépêcha des lettres pressantes à Guillaume de Juliers qui depuis quinze jours cernait les sires de Haveskerke à Cassel; le « Clerc » laissa devant la ville des troupes suffisantes et arriva avec une grande armée de Flamands du Westland au secours de son oncle (26 juin)².

*
* *

Le siège du château de Courtrai fut poussé avec une fébrile activité, les troupes flamandes étant dès lors assez nombreuses pour cerner la place de tous les côtés à la fois.

En effet, le jeune et bouillant Gui de Namur³ avait avec

¹ Ce sont ses propres paroles dans un acte du 11 novembre 1302 « concernant la levée d'hommes et de subsides pour la campagne de Flandre dans la sénéchaussée de Poitou », Funck-Brentano, *Mémoire*, p. 91 (323).

² Pour ces événements je renvoie à l'*Histoire de Belgique* de M^r H. Pirrenne, pp. 342-76.

³ Gui, deuxième fils de Gui et d'Isabelle de Luxembourg, était encore un adolescent, un « bachelier », dit Van Velthem (ch. XXV, p. 244), puisqu'il n'avait été armé chevalier qu'en 1298 par Edouard I à Gand (*Annales Gandenses*, p. 8); vaillant et courtois, il était tout aussi imprudent et téméraire (*Ibid.*, pp. 28, 66); voir sur lui V. Fris, *Les Flamands à la Bataille*, pp. 346-347.

lui le contingent de Bruges fort de 7800 hommes, conduits par les nouveaux échevins¹ et quelques chevaliers brugeois, parmi lesquels le châtelain Roger de Lille, Jean van der Maerct, le vaillant templier Guillaume de Boenheim et Gérard Ferrant²; sous leurs ordres commandaient les capitaines des 32 métiers et les 16 connétables³. Par un sacrifice admirable, la commune, qui s'était taxée d'une forte capitation⁴, avait rassemblé des vivres et acheté tout l'attirail de guerre des jeunes princes qui dirigeaient les opérations⁵; elle avait envoyé des maçons et des mineurs devant le château de Courtrai⁶, expédié des chariots remplis de tentes et de pavillons, d'habillements et de victuailles, d'armes et d'engins de siège. De plus au petit groupe de chevaliers et écuyers, la ville avait fourni des vêtements somptueux, des destriers, et jusqu'au fourrage et crèches des chevaux, sans parler des *ronchins* ou cauales de trait⁷.

Moins bien équipées que celles de Gui, les troupes de Guillaume de Juliers⁸, de Pierre De Coninc et de Henri de Lontzen⁹, se composaient des paysans et pêcheurs du Franc Occidental¹⁰, de la Flandre Maritime et des châtelle-

1 Colens, *Le Compte Communal*, p. 157.

2 *Les Flamands*, pp. 362-364.

3 Colens, *Le Compte*, pp. 157-160.

4 *Ibid.*, pp. 92-93, 96, 103; les confiscations sur les Leliaarts dans la ville produisirent 12.000 livres, et 13.500 dans le Franc, *ibid.*, pp. 12, 79.

5 *Annales Gandenses*, p. 36.

6 Gilliodts. *Inventaire de Bruges*, t. I, p. 156.

7 *Ibid.*, pp. 99, 102-103, 80, 94; Colens, *Le Compte*, pp. 115-116.

8 Quoique un peu faible de complexion, le petit-fils de Gui de Dam-pierre, était un jeune homme des plus valeureux et du plus grand courage, doué des meilleurs dons naturels, éloquent, habile et orné de la plus grande beauté physique, *Annales Gandenses*, pp. 79, 21, 45; cf. *Les Flamands*, pp. 347-352.

9 *Ibid.*, pp. 358, 373 suiv.

10 Ceux du Franc Oriental venus avec Gui se seront naturellement rangés auprès des autres Franconates, dès la jonction des troupes des deux capitaines.

nies de Bergues, Bourbourg et Cassel avec leurs vaillants seigneurs Thierry de Hondshoote, Sohier de Bailleul, Guillaume le Poisson et Gérard de Roubaix; vu la densité de la population de la Flandre Maritime¹, on peut évaluer ses troupes lors de leur jonction avec celles de son oncle à environ 7000 hommes,

Les seigneurs de la Flandre Orientale, Philippe d'Axel, Banghelin d'Aardenbourg, Francon de Somerghem, le châtelain d'Alost Baudouin de Popperode, Otton de Steenhuize et Robert de Leeuwerghem, rares chevaliers du parti Clauwaert qui ne s'étaient pas rendus avec Gui de Dampierre², étaient accourus avec les gens des châtellenies d'Audenarde et de Courtrai et du pays d'Alost, furieusement animés contre les Français et surtout contre Gand que les échevins Leliaarts contenaient par la terreur dans le parti du roi³. Le commun gantois pourtant s'était révolté dès qu'il apprit le siège de Courtrai; mais l'émeute avait été terriblement réprimée⁴; néanmoins, le chef du parti comtal, Jean Borluut, réussit à s'échapper de la ville avec 700 hommes⁵ et vint se joindre à ses compatriotes, les deux Sohier de Gand et Simon van Vaernewijck, qui avaient suivi Juliers dès le début de la révolte⁶.

Le brave et habile Jean de Renesse⁷, le chef du parti

¹ H. Pirenne, *Le Soulèvement de la Flandre Maritime* (Bruxelles, Hayez, 1900), pp. LXVIII; sur l'organisation des châtellenies dans la Flandre Maritime, *ibid.*, pp. IX, X, XXV.

² *Les Flamands*, pp. 361-362, 353.

³ *Annales Gandenses*, p. 30.

⁴ L. van Velthem, *Spiegel Historiaal*, L. IV, ch. XLI, p. 265.

⁵ *Ibid.*, ch. XXII, p. 240; *Annales Gandenses*, p. 30; le Frère Mineur de Gand ne nomme pas Jean Borluut, probablement parce que celui-ci en 1306 avait commis quelques assassinats, cf. Kervijn de Volkaersbeke, *Histoire Généalogique et Héraldique de quelques familles de Flandre*, pl. 2, 6, 8.

⁶ Colens, *Le Compte*, p. 116, 119; Gilliodts, *Inventaire*, t. I, pp. 80-81.

⁷ C'était l'un des capitaines les plus expérimentés de son temps, l'ennemi courtois, comme l'appelaient ses adversaires; L. van Velthem, *Spiegel*, ch. XXV, p. 244, ch. XXVIII, p. 248; *Les Flamands*, pp. 354-356.

anglo-flamand en Zélande et qui avait dû s'exiler avec ses partisans dans le pays de Waes, était accouru avec les seigneurs zélandais¹. De plus Jean de Namur, le véritable fomentateur de la révolte, qui se précipitait au secours de son frère puîné, lui envoya 600 armures de fer sous les ordres des seigneurs brabançons Gossuin de Goidsenhove, Henri de Brabant et Henri de Pietershem, et les condottieri du Rhin les sires de Montabor et de Catzenellenboghe².

Enfin, Ypres, où dominaient pourtant les Leliaarts, envoya sous la pression du populaire, 1200 fantassins et arbalétriers³ : l'armée assiégeante comprenait donc environ 25000 hommes, venus de toute la Flandre Flamingante⁴.

Au commencement de juillet, près de 400 tentes aux couleurs voyantes se dressaient dans la plaine de Courtrai⁵. Partout flottaient des pennons de soie ou de drap : la grande bannière de Flandre, le Lupert, au lion rampant de sable sur fond d'or, se déployait sur la tente de Gui ; l'étendard d'or de Guillaume de Juliers dominait le groupe des Franconates et plus loin, on voyait la bannière gantoise, un lion rampant d'argent sur champ de sable. Le Brugeois, habillé de bleu et vert ou de jaune et brun⁶ coudoyait les noirs fantassins yprois et leurs rouges arbalétriers⁷, ou saluait les chevaliers costumés de violet, de vert ou d'écarlate⁸, fièrement

¹ *Annales Gandenses*, pp. 31, 50, 51.

² L. van Velthem, *Spiegel*, ch. XXVIII, p. 248; *Annales Gandenses*, pp. 30-31; *Chronique Artésienne*, pp. 51-53.

³ L. van Velthem, *Spiegel*, ch. XXVIII, p. 249; le Frère Mineur de Gand, qui n'aime pas les Yprois, parle seulement de 500 fantassins et de "quelques", arbalétriers.

⁴ Cf. L. van Velthem, ch. XXII, p. 240, où il dit "excepté Gand, le pays de Waes et les Quatre-Métiers"; mais au ch. XXVI, p. 252, le poète brabançon parle lui-même des combattants des Quatre-Métiers, et Borluut venait de Gand et Jean de Renesse, du pays de Waes.

⁵ *Chronique Artésienne*, p. 46.

⁶ Gilliodts, *Inventaire*, t. I, p. 99.

⁷ L. van Velthem, ch. XXVIII, p. 249; *Genealogia*, cl. 409.

⁸ Gilliodts, *Inventaire*, t. I, pp. 102-103.

campés sur leurs destriers ; ici se voyaient les « macecliers » ou bouchers, coiffés d'un casque de cuir et armés de la lourde hache, là les tisserands ou les foulons¹ groupés dans les prairies en dehors de l'enceinte, tandis que dans la ville même une autre partie des troupes protégeait les maçons qui s'efforçaient de miner les murs du château.

On sait que Courtrai est située sur la rive droite de la Lys, encerclée par de larges fossés formés par un bras de cette rivière . Des remparts de terre, percés à quatre endroits de portes flanquées de tours, complétaient la défense de la ville; sous la Steenpoort passait le chemin vers Gand, la route de Bruges traversait la Lys au Vieux Pont et les chaussées de Tournai et de Lille franchissaient le fossé au sud de la ville. Au nord-est de la ville, au confluent du fossé de ceinture et de la rivière, se trouvait le château défendu par Jean de Lens. A l'est de ce fort s'étendait sur une longueur d'un kilomètre une plaine verdoyante descendant en pente douce³ vers la Lys et bornée par le ruisseau de Groeninghe qui coulait dans la direction du sud au nord; d'après Villani⁴, il avait une largeur de trois mètres et une profondeur de deux. La Groeninghebeek recevait à gauche et pres-

¹ C'était évidemment le gros de l'armée, voir L. van Velthem, ch. XXIII, p. 241, XXV, p. 244.

² Pour tout ceci voyez le plan, dressé d'après l'*Atlas des villes de la Belgique au XVI^e siècle*, par Jacques Roelofs de Deventer, géographe de Charles-Quint et de Philippe II, publié par M. Ch. Ruelens; les pièces publiées par H. G. Moke, *Mémoire cité*, p. 16, n. 1, p. 23, n. 4; et les cartes topographiques au $\frac{1}{20,000}$ publiées par l'Etat Major Belge.

³ La croupe de la pente, sur laquelle circule le chemin de Gand, domine d'environ sept mètres le niveau de la Lys, qui coule à onze mètres d'altitude.

⁴ *Istorie Fiorentina*, cl. 385 : uno fosso, che raccoglie l'acqua della contrada et mette nella Liscia, il quale è largo di piu cinque braccia e profondo cupo tre.

que en perpendiculaire la Klakkaertsbeek, coulant à l'ouest à travers un marais dénommé plus tard le Bloedmeersch ou marais de Sang. Ce vaste parallélogramme formé par les deux ruisseaux, la rivière et la ceinture orientale de Courtrai était traversé par la Grootte Beek, fossé de réunion qui joignait les eaux de la Groeninghebeek aux fossés de la ville et que bordait à son extrémité orientale une prairie fort marécageuse, la Lange Mere¹; un seuil, d'environ trois mètres, séparait la Klakkaertsbeek de la Grootte Beek.

C'est sur le Groeningher Kouter², entre la Lys et la Grootte Beek, que se livra la bataille des Eperons d'Or. De petits fossés, comme en présentent partout les prés de Flandre³, le coupaient; du sud-ouest au nord-est, il était traversé en diagonale par la route de Gand, qui circulait au sommet de l'ondulation. Un couvent de Sœurs Grises⁴ se trouvait entre cette chaussée, la Lys et la Groeninghebeek.

Pendant que l'armée flamande frappait de ses « springales » et « bliden » les murs du château et que Jean de Lens incendiait par représailles le plus beau quartier de Courtrai⁵, cinquante mille hommes réunis à Arras par

¹ L. van Velthem, ch. XXXVI, p. 259.

² Le mot *kouter* désigne un champ quelque peu élevé; aujourd'hui le champ de bataille à Courtrai est occupé par le quartier d'Overbeek.

³ *Annales Gandenses*, p. 41; Geoffroi de Paris, *Dom Bouq.*, t. XXII, p. 99, v. 1071-1072; cf. v. 1062-1065.

⁴ L. van Velthem, *Spiegel*, ch. XXII, p. 241; Gilles Li Muisis, *De Smet*, t. II, p. 195; *Chronique Arlésienne*, p. 48; ce couvent existait dès 1260, cf. Mussely et Molitor, *Cartulaire de l'Eglise Notre-Dame de Courtrai*, p. 125; c'est là même que le 23 novembre 1297 avaient été prolongées les trêves de Vyve St-Bavon, Rymer, *Fœdera*, t. I³, p. 193.

⁵ Avec Jean de Lens se trouvaient Pierre de Mournay, l'ancien châtelain de Courtrai; Pierre de Breucq, bailli de Bruges, une soixantaine d'armures de fer et environ deux cent cinquante fantassins et arbalétriers, *Chronique Arlésienne*, pp. 44-45; Van Velthem, *Spiegel*, ch. XXI, p. 239.

Philippe le Bel descendaient à marches forcées vers la Flandre et arrivaient le 3 juillet à Marquette lez-Lille¹. Les troupes françaises se portèrent rapidement sur Courtrai pour débloquer le château de Lens, dont la situation devenait de plus en plus précaire², et le 8 juillet³ elles vinrent camper sur le Pottelberg⁴, une colline d'environ quarante mètres, dominant la route vers Lille.

C'était une armée véritablement imposante que le Roi avait convoquée⁵, la fleur de la chevalerie de France, et disaient les contemporains, du monde entier⁶; d'Artois, de Normandie et de Picardie, de Champagne et de Bourgogne, de Poitou et de Gascogne, la noblesse était accourue en masse pour venger le massacre de Bruges⁷. De nombreux alliés étaient venus grossir les troupes levées par Philippe le Bel; parmi eux, voici Jean d'Avesnes dit Sans Pitié, le fils du comte de

1 Funck-Brentano, *Mémoire*, p. 311; *Chronique Artésienne*, p. 47.

2 Les assiégés en mai n'avaient pris de vivres que pour 2 mois, *Annales Gandenses*, p. 29, et en juillet " il ne pooient mie durer plus de huit jours „, *Chronique Artésienne*, p. 48.

3 Funck-Brentano, *Mémoire*, p. 311.

4 Le Pottelberg se nommait alors Mossenborch ou mieux Mosscherborch, près de la Mosscherbeek et du château du Leliaart Guillaume de Mosschere, qui se trouvait dans l'armée de Robert d'Artois; L. van Velthem, *Spiegel*, ch. XXI, p. 240.

5 On peut lire quelques-unes des convocations dans les *Ordonnances des rois de France*, t. I, pp. 345, 350.

6 G. Li Muisis, *De Smet*, t. II, p. 197: " Flos Franciæ „; *Annales Gandenses*, p. 32: " Flos militie, ars pugne „; *Istorie et Croniques de Flandre*, t. I, p. 234: " la Fleur de France „; L. van Velthem, *Spiegel*, ch. XXXII, p. 253: " Die bloeme van Kerstenhede „; Villani, *Istorie Fiorentina*, cl. 388: " il fiore della cavaleria del Mondo „; Geoffroi de Paris, *Dom Bouquet*, t. XXII, p. 99, v. 1122. La noblesse que le roi put opposer plus tard aux Flamands n'était en rien comparable à celle qui périt à Courtrai, disent les *Ann Gand.*, p. 35; L. van Velthem, *Spiegel*, ch. XXXV, p. 258; Geoffroi de Paris, *Dom Bouquet*, t. XXII, p. 101, v. 1312.

7 *Ann. Gand.*, p. 29; Geoffroi de Paris, *Dom Bouquet*, t. XXII, p. 99, v. 1119-1121.

Hainaut; voici Godefroid de Brabant, frère du duc Jean II, qui aurait voulu se tailler un domaine dans le fief que la France venait d'incorporer¹; voici son fils Jean de Vierson, châtelain de Tournai, qu'excitait l'espoir de détrôner son oncle Jean avec l'appui du roi, après l'annexion définitive de la Flandre²; voici encore Ferry, le fils du duc de Lorraine³.

Avec les 1400 chevaliers mercenaires, des condottieri lombards, espagnols et navarrois⁴, outre de nombreux comtes allemands⁵ que le roi avait pris à sa solde, la cavalerie de l'armée française se montrait à environ 7500 armures de fer⁶, et était divisée, suivant leurs régions respectives,

¹ L. van Velthem, *Spiegel*, ch. XXIII, p. 241; Jean Sans Pitié, ainsi appelé pour sa cruauté, et Godefroid de Brabant, un des héros de Woeringen, avaient déjà pris part à la campagne de Flandre en 1297, G. Li Muisis, *De Smet*, t. II, p. 186; G. Guiart, *Dom Bouquet*, t. XXII, p. 227.

² *Annales Gandenses*, p. 33.

³ Nous ne savons rien du roi de Majorque, ni du roi Siguin de Malte qui, d'après les chroniques flamandes (*Chronicon Comitum Flandrensiū*, interpolée vers 1382, *De Smet*, t. I, p. 170; reproduite par Jean van Dixmude, *Cronike*, écrite vers 1436, p. 166, et par l'*Excellente Cronike*, écrite de 1468 à 1530, f° xlvj), auraient participé à la campagne de Flandre et y auraient trouvé la mort. Feu J. Frederichs, *De Slag van Kortrijk*, p. 272, suppose que l'auteur du *Chr. Com. Fl.* aura confondu avec la première invasion de la Flandre en 1297 à laquelle le fils du roi de Majorque, Sansès, ainsi que le fils du roi de Sicile, prit effectivement part, *Chronique Artésienne*, p. 21. D'un autre côté une pierre tombale trouvée à Courtrai et qui se trouvait en possession de M^r Vercruyse porte ces mots : " In 't jaer ons Heren MCCCII up Sente Benedictus dach in Hoymaent was de stryd te Curtrike. Onder deze is begraven de conync Sigis. Bidt Gode voor alle zielen. Amen „ *Messenger des Sciences Historiques*, t. VIII (1834), p. 367.

⁴ Villani, *Istorie Fiorentine*, cl. 386.

⁵ *Annales Gandenses*, p. 34.

⁶ Villani, *Istorie Fiorentine*, cl. 384, dit 7500 cavaliers, et l'addition des chiffres des corps partiels donne 7600, *ibid.*, cl. 386; van Velthem, ch. XXVI, p. 245 et ch. XXIX, p. 249, compte 7080 chevaliers : VII^m III^{xx}, et non VII^m XXIII comme l'imprime Le Long; les *Annales Gandenses*, p. 29, disent 10000 cavaliers, et ce chiffre est confirmé par la *Chronique Artésienne*, p. 47.

en dix batailles d'une force numérique variant de 300 à 1000 hommes.

L'infanterie comprenait d'abord 10,000 arbalétriers italiens¹ et bidauts, des fantassins espagnols et navarrais²; c'était là l'avant-garde de l'armée commandée par Jean de Burlats³, Simon de Piémont et Boniface de Mantoue⁴. Puis, suivaient les milices des villes françaises, fortes de 30,000 hommes⁵, que le mépris des chevaliers pour les gens des communes avait rélégués à l'arrière garde; c'était à eux qu'étaient confiés les bagages de l'armée et la garde du camp⁶.

A la tête de ces forces imposantes le roi avait placé son cousin Robert d'Artois⁷, l'heureux vainqueur de tant de com-

1 Villani, cl. 384, 386; *Chronique Artésienne*, p. 47.

2 Les bidauts, *bedauri*, agiles et trapus, étaient armés d'une courte pique, d'une fronde et de javelots; cf. *Annales Gandenses*, pp. 54, 72; Villani, cl. 384, 386; Guiart, v. 15097-15098.

3 *Chronique Artésienne*, p. 47; L. van Velthem, ch. XXIII, p. 242; le Gascon Jean de Burlats, sénéchal de Guyenne, grand-maître des arbalétriers depuis 1284, s'était distingué dans la première campagne de Gascogne contre les Anglais; Guiart, p. 220, v. 13152 et suiv.

4 Villani, cl. 386.

5 *Ibid.*, cl. 384, 386; *Annales Gandenses*, p. 29: " numerum tam maximum quem exprimere non audivi „; L. van Velthem, ch. XXIX, p. 249: " Der voetgangers was sonder getal, Die op die Vlaminge quamen al „; *Chronique Artésienne*, p. 47: " sans le gent de piet „.

6 Geoffroi de Paris, v. 3285.

7 Robert II, comte d'Artois, fils posthume de Robert, frère de Saint Louis, qui périt à El Mansourah en 1250; élevé par sa tante Béatrix de Dampierre, dame de Courtrai, il prit part à l'expédition de Tunis en 1270; puis, au service de Charles d'Anjou, il lutta avec Robert de Béthune contre Mainfroi et Conradin en Calabre et en Sicile, vainquit Guillaume de Juliers l'aîné à Furnes-Bulscamp le 26 août 1297 et remporta de brillants succès dans la seconde campagne de Gascogne. Il avait épousé Marguerite, fille de Jean d'Avesnes; son fils Philippe mourut en 1298 des suites de ses blessures à Furnes; sa fille Mahaut d'Artois porta son comté à Otton IV, comte palatin de Bourgogne, qui mourut en 1305.

bats¹, l'habile triomphateur de Furnes, qui venait de donner des nouvelles preuves de sa vaillance en Guyenne. C'étaient ces excellentes qualités militaires, non moins que l'amitié qu'il lui avait toujours portée², qui avaient dicté le choix du roi et l'avaient fait préférer au connétable, le commandant ordinaire des troupes royales. Et pourtant ce choix était malheureux; car Robert partageait les mêmes défauts qui avaient entraîné son père au désastre de la Mansoure³, une témérité irréfléchie, une extrême « aigreté avec très grand hastiveté »⁴. Sous lui commandaient son beau-frère, le connétable Raoul de Nesle, l'ancien lieutenant du roi en Flandre⁵ et les deux maréchaux, Gui de Nesle frère du connétable et Renaud de Trie⁶, le chancelier Pierre Flote, Jacques de Châtillon, l'ancien gouverneur de la Flandre et son récent

¹ *Annales Gandenses*, p. 29: "Robertum, comitem Attrebatensem, cognatum suum et avunculum regine, virum fortem et animosum et a juventute in preliis exercitatum, et expertum in torneamentis; fuerat enim in quinque vel sex mortiferis bellis triumphator; Gilles Li Muisis, p. 194: "Famosus in armis „; Guillaume Guiart, p. 222, v. 13314-20: "Le conte d'Artois i envoie / Le plus franc, le plus débonaire, / Le plus félon vers son contraire / Le plus hardi en toutes places, / li mains doutan cops ne menaces / Et le plus large pour despendre / Qui fust puis le tens Alexandre „ /

² En septembre 1297, à la suite de la bataille de Bulscamp, il l'avait élevé à la prairie, Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France, des pairs*, etc., III, 3.

³ Geoffroi de Paris, v. 1358, p. 101.

⁴ G. Guiart, p. 139, v. 15031-34; cf. Ch. V. Langlois, dans E. Lavoisier, *Histoire de France*, t. III², p. 106.

⁵ Raoul de Clermont, sire de Nesle, connétable de France depuis 1287; il avait épousé en janvier 1296 Isabelle, fille de Jean II d'Avèsnès; sa fille Aélis avait épousé Guillaume de Crèvecœur, second fils de Gui de Dampierre; nommé lieutenant du roi en Flandre, il gouverna la province annexée avec une grande sagesse durant la trêve (juillet 1297 à janvier 1300).

⁶ Villani, cl. 386; *Chronique Artésienne*, p. 47; L. van Velthem, L. IV, ch. XXIII, p. 242.

successeur Robert de Boulogne¹; puis les comtes Jean d'Eu et Jean d'Aumale, tous capitaines des plus expérimentés.

A peine son armée fut-elle campée sur le Pottelberg, que le généralissime français fit diriger une attaque contre la porte de Tournai² et le lendemain 10 juillet, pareil assaut fut livré sans plus de succès à la porte de Lille. Durant ce « paletis »³, qui avait pour but de jeter des troupes dans le château de Courtrai, Philippe de Hoochstade d'Alost et le chevalier normand Jean Martel s'entretuèrent, tandis que le sire de Vlieghe, un Leliaart apparenté aux Dampierre périt avec cinq autres Français⁴. Aussi Robert d'Artois et son état-major comprirent bien vite qu'il n'y avait pas moyen d'attaquer leurs ennemis de ce côté là⁵ et ils se mirent en communication avec les assiégés au moyen de signaux.

À l'aube, avant 4 heures on vit, au haut du château, s'agiter des flambeaux qui après avoir été portés à la ronde, s'arrêtèrent vis à vis du couvent des Nonnes Grises, puis furent lancés aussi loin que possible dans cette direction : c'était en effet par là seul que la garnison pouvait être efficacement secourue⁶. Ce manège n'échappa pas aux chefs

¹ Funck-Brentano, *Philippe le Bel en Flandre*, pp. 406-407; par son caractère inflexible, sa morgue hautaine et son inhabileté, Jacques de Châtillon, que tous les chroniqueurs nous dépeignent unanimement comme un tyran et un oppresseur, avait provoqué la révolte de Bruges; aussi quoiqu'il fut l'oncle de la reine, fut il révoqué par Philippe le Bel le 3 juin 1302 et remplacé par Robert VI d'Auvergne, comte de Boulogne, qui avait pris part à la courte campagne de janvier-mai 1300 dans le comté.

² L. van Velthem, ch. XXI, p. 239.

³ *Annales Gandenses*, p. 31 : " quidam particulares insultus et congressus „

⁴ L. van Velthem, ch. XXI, p. 239; de nombreux écuyers flamands y perdirent leurs chevaux, Gilliodts, *Inventaire*, t. I, pp. 132-133.

⁵ *Chronique Artésienne*, p. 48.

⁶ L. van Velthem, ch. XXII, pp. 240-241.

flamands; avertis d'ailleurs par leurs éclaireurs que les Français se disposaient à quitter leur camp, ils firent sortir vers 6 heures¹ leurs troupes de la ville et destentes et vinrent se ranger le long de la Groeningerbeek pour en disputer le passage aux Français. Rangée sur une seule ligne longue d'environ 500 mètres², l'armée flamande formait une masse dense et épaisse d'une profondeur d'environ trente hommes³. Les Flamands, pressés les uns contre les autres⁴, présentaient à leurs adversaires « comme une muraille de pierre »⁵, hérissée par alternance⁶ de lances ou « glavien » et de « ghepinde staven », les fameux goedendags⁷. Gui de Namur

¹ *Annales Gandenses*, p. 31 : “ circa horam tertiam „; L. van Velthem, ch. XXIII, p. 241 : “ die sonne stont te prime tide „.

² *Annales Gandenses*, p. 31 : “ una acies longissima et spissa „.

³ G. Guiart, v. 20101 et 20130; cf. Daniel Jacobs, *De Slag op den Pevelenberg*, p. 18, à Mons en Pèvele, les échelles ou bataillons flamands avaient 60 pieds de profondeur.

⁴ L. van Velthem, ch. XXV, p. 244 : “ vaste ineen „; ch. XXVI, p. 246 : “ d'een ginc in den andren dringen „; *Continuat. de G. de Nangis, Recueil des Historiens*, t. XX, p. 585 : “ adunati et densati „; Villani, cl. 385 : “ et cosi aringati uno ad uno „.

⁵ L. van Velthem, ch. XXVI, p. 246.

⁶ *Genealogia Comitum Flandriae*, cl. 408 : “ cum lanceis et baculis ferratis alternatis „, et Villani, cl. 385 : “ ordinarsi uno con lancia, che l'usano ferrato et tengonle a modo che lo spiede alla caccia del porco salvatico, et uno con gran bastone moderato..... „.

⁷ Je regrette de ne pouvoir partager l'opinion du savant archiviste de Bruxelles, M^r Ch. van Malderghem, *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, 1895, 3^e livr., qui prétend voir dans le Goedendag un coutre de charrue emmanché sur un bâton; ses arguments tombent devant les affirmations des *Annales Gandenses*, pp. 30, 32, que les Flamands étaient “ optime armati „, et du continuateur de Guillaume de Nangis, p. 585 : lancea *exquisiti generis* quod gothendar vulgo appellant „, confirmées par les vers connus de Guiart : “ Goedendaz que l'on répaumoie / ferrez et fais à grande estuide „. D'ailleurs, quand on compare la description du *staf* ou *ghepinde staf* des *Annales Gandenses*, pp. 76, 95 : “ fuste prevalida, in anteriori parte ferrum fortissimum et acutum habente „; “ fustem prevalidam, esculinam, lamina ferrea in capite circumligatam, cum acutissimo

commandait à l'aile gauche les Gantois et les Flamands Orientaux¹, et Guillaume de Juliers les Brugeois à l'aile droite², ainsi que les Franconates qui occupaient le centre de la bataille; ce dernier était consolidé par un corps de réserve sous les ordres du vaillant Jean de Renesse³, tandis que les Yprois protégeaient les derrières de l'armée contre toute sortie éventuelle de la garnison du château⁴.

C'était une admirable position qu'avaient choisie les chefs de l'armée flamande et digne en tous points de leur grande expérience militaire⁵. Appuyés sur la Lys, enserrés de toutes parts par le ruisseau de Groeninghe et les fossés qui protégeaient leur front et leur flanc⁶ et rendaient toute fuite

ferro decalibratam, que lingua vulgari vocatur *staf* „; avec celle du *goedendag* de Villani, cl. 385: “ uno con gran bastone noderato come manico di spiedo, et dal capo grosso ferrato et puntaguto, legato con anello di ferro da ferire et da forare, et questa selvaggia et grossa armadura chiamano *Godendac* „, on voit que ce sont là deux armes identiques: cf. Geoffroi de Paris, p. 101, v. 1242: “ Chascun tenant son goudendart, / Levez contre François les fers / se con l'on attend les senglers „. Je me range donc à l'avis de feu H. van Duyse, *Le Goedendag, sa légende et son histoire*, Gand, 1896 (*Annales de la Société d'Hist. et d'Arch. de Gand*, t. III).

¹ L. van Velthem, ch. XXXII, p. 252.

² Villani, cl. 387-388; “ i capi de' corni della loro schiera, onde dell' uno era Capitani Messere Guido di Fiandra et dell'altro Messere Guglielmo di Guilieri „; du récit de la bataille tracé par van Velthem, il ressort que Guillaume de Juliers commandait également ceux du Franc.

³ *Annales Gandenses*, p. 31; L. van Velthem, ch. XXVII, p. 247.

⁴ *Ibid.*, ch. XXVIII, pp. 248-249; *Annales Gandenses*, p. 31; *Genealogia*, cl. 408.

⁵ *Annales Gandenses*, pp. 30, 32: “ expertos gubernatores „, “ in rebus bellicis experti „.

⁶ L. van Velthem, ch. XXV, p. 244: “ Si staen te voet up een riviere, / van achter mach m'er niet in raken „; ch. XXXI, p. 252: “ Onder dien cloester van den Nonnen / daer een gracht comt geronnen / van der Leye te wege ward, / daer was dat vlaemsce here gescard „; Villani, cl. 386: “ ma sagacemente presono vantaggio, che a traverse di questa pianura corre uno fosso „, et Guillaume Procurator d'Egmont, ap. Matthæus, *Veteris ævi Analecta*, t. II, p. 557, insiste sur le rôle assigné à la Groote Beek dans le plan stratégique des chefs Flamands.

impossible¹, les Flamands offraient l'aspect d'une gent désespérée², prête à vaincre ou à vendre chèrement leur vie. Confians dans leurs chefs, dont la présence les rendait courageux comme des lions³, ces tisserands, foulons et communs métiers⁴, qu'animait la haine contre leurs oppresseurs, étaient excités par une fureur nouvelle à la vue des atrocités commises par les Français depuis Lille jusqu'à Courtrai⁵ et des souffrances de leurs malheureux compatriotes qui étaient venus se réfugier dans leurs rangs. Ils savaient les cruautés que leur réservait le vainqueur, ils savaient la répression impitoyable qui attendait leurs proches au cas d'une défaite⁶ : aussi les communiens désiraient-ils de toute leur ardeur engager la lutte décisive⁷. A l'approche de l'armée

¹ *Ibid.*, ch. XXVI, p. 246 : " Si ne mogen achterwerd niet ontgaen, / Ende voren eist 't vlien gedaen „

² Villani, cl. 385-386 : " come disperati d'ogni salute „

³ *Annales Gandenses*, p. 28 : " animosi ut leones effecti sunt „ ; p. 32 : " cordati „

⁴ *Ibid.*, p. 32 : " textores, fullones et vulgares „ ; Villani, cl. 388 : " tesserandoli et folloni et d'altre vili arti et mestieri „, cl. 385 : " genti povere „ ; L. van Velthem, ch. XXV, p. 244 : " crayolen ende scietenspolen „ ; " wevers, volres ende spoelen „

⁵ Gillis Li Muisis, *Chronica*, p. 194; *Annales Gandenses*, p. 30, 33 : " propter crudelitatem inter Insulam et Curtracum „ ; " hoc factum non terruit, sed magis ad iram et furorem et ad crudeliter pugnandum animavit et provocavit „

⁶ *Annales Gandenses*, p. 31 : " si vixissent crudelia facta in Flandria exercere proposuerant „ ; l'excellent chroniqueur français Jean de St-Victor, *Recueil Hist. France*, t. XXI, p. 637, nous dit que Robert d'Artois avait reçu l'ordre d'exterminer tous les mâles en Flandre ; L. van Velthem, ch. XIII, p. 230 : " Dat hi Vlaendren slichte / Ende wat hi vint boven der eerde, / dat hi 't al levere ten sweerde, / Man, wijf ende kint / ; Dat hi soude al Vlaenderlant, / so dorriden ende dorbreken, / Dat m'er geen Diets in soude spreken „ ; cf. *Excellente Cronike*, fo xlv v°.

⁷ *Annales Gandenses*, p. 30 : " summe cum Francis bellum habere affectabant „, " inimicos quos summe oderunt „, " alacres et leti „ ; p. 31 : " audacter parati ad bellum „ ; L. van Velthem, ch. XXV, p. 244 : " ende ghewillich genoech te stride „ ; *Genealogia*, cl. 408 : " se invicem ad praelium animantes „ ; *Continuat. de G. de Nangis, Rec. Hist. France*, t. XX, p. 585 : " Brugenses, robusto animo et volenti resistere prompti „

française, **Gui de Namur** et Guillaume de Juliers, qui montés sur des destriers venaient de disposer les « batailles », coururent une dernière fois devant le front de l'armée et haranguèrent leurs troupes¹: « Hommes braves et courageux, combattez virilement pour vos femmes et vos enfants, pour les lois et les libertés de votre patrie. La défaite, c'est l'extermination de vos proches. Ne faites donc nulle grâce, mais tuez tout. Que celui des nôtres qui s'enfuit ou recule, que celui qui se baisse vers quelque butin, soit tué sur le champ². Frappez à la tête des chevaux; à destrier tombé, cavalier sans défense³. Tout notre espoir est en Dieu; il nous secourra dans notre cause si juste. Serrez vos rangs, résistez au choc de la charge et la victoire est à nous⁴! » A son tour Jean de Renesse s'adressa aux siens: « Si l'ennemi perce le centre, nous les prendrons au revers; tout ce qui entrera par la trouée, y restera mort. Compagnons, poussez vaillamment le cri de ralliement: Flandre au Lion⁵! »

¹ L'habile disposition de l'armée flamande était l'œuvre des deux princes, mais surtout de Jean de Renesse (*Chronique Artésienne*, p. 51; L. van Velthem, ch. XXV, p. 244), l'un des plus experts en science militaire, vanté comme un des plus habiles capitaines connus par le sire d'Aspremont lui-même, L. van Velthem, ch. XXVII, p. 248; cf. *Genealogia*, cl. 408.

² *Annales Gandenses*, p. 33: "quod quicumque in bello aliquid pretiosum raperet et vel aliquem quantumcumque nobilem captivaret, statim a suis occideretur"; *Genealogia*, cl. 408: "quicumque fugerit aut retrocesserit, vel ad spolia se inclinaverit usque post bellum, statim perfossus pereat"; L. van Velthem, ch. XXVII, p. 247: "Dat niemen om goet hadde gere; / wie dat daer nichte om goet, / al sage hy 't liggen ondervoet, / men soud' en van achter slaen te doet"; /

³ *Ibid.*, ch. XXVII, p. 247: "Bodelt al, man ende paerd"; *Genealogia*, cl. 408.

⁴ L. van Velthem, ch. XXVII, p. 246; serrer les rangs et rester sur la défensive, voilà toute la tactique des chefs flamands.

⁵ *Ibid.*, p. 247; Villani, cl. 385, 388. — Cf. le discours dans *Excellente Cronike*, f° xlv r°, ou dans la *Kronijk van Vlaenderen* (éd. Serrure-Blommaert), t. I, p. 158.

Les chefs descendirent de leurs chevaux¹. Puis un prêtre consacra la messe devant toute l'armée, chacun se confessa, et à genoux portèrent tous à la bouche une parcelle de cette terre qu'ils allaient arroser de leur sang². Et pour enhardir encore les courages, Gui de Namur et Guillaume de Juliers armèrent chevaliers une quarantaine des artisans les plus braves, et parmi eux Pierre de Coninc et ses deux fils³.

Pendant ce temps, l'armée française approchait. Descendue vers 5 heures en une longue colonne du Pottelberg dans la direction de l'Orient⁴, elle contourna la source du ruisseau de Groeninghe et remonta le Galgenweg pour venir se ranger en face de l'armée flamande, à environ cent mètres du ruisseau de Groeninghe⁵. Les dix mille arbalétriers mercenaires et fantassins légers formaient le front, derrière

¹ Les seigneurs flamands avaient laissé leurs chevaux à Courtrai; *Genealogia*, cl. 408: "equis suis infra villam Curtracensem dimissis"; *Chronique Artésienne*, p. 51: "tous à piet"; Gilles Li Muisis, *De Smet*, t. II, p. 195: "omnes pedites"; Villani, cl. 385: "nullo rimase a cavallo, ma ciascuno a piè così i Signori et Cavalieri come la commune gente"; *Annales Gandenses*, p. 32; L. van Velthem, ch. XXIX, p. 249: "Gingen si bede te voet staen / Metten andren met enen stave". Ces textes contredisent formellement l'article du colonel de Vienne (*Revue des Questions Historiques*, octobre 1898) qui prétend prouver, par une fausse interprétation du Compte Communal de Bruges, qu'une grande partie de l'armée flamande consistait en cavalerie.

² Villani, cl. 385; L. van Velthem, ch. XXVI, p. 245, ch. XXVII, p. 247; sur l'habitude de communier et de baiser la terre avant la bataille, cf. le récit de la bataille de Bannockburn, dans Pauli, *Geschichte von England*, t. IV, p. 241, cité par M^r H. Pirenne, *La version Française*, pp. 39, 42.

³ *Annales Gandenses*, p. 36; L. van Velthem, ch. XXVII, p. 247; Villani, cl. 385; *Chronique Artésienne*, p. 51; *Genealogia*, cl. 407, voyez les noms des principaux dans *Les Flamands à la Bataille de Courtrai*, p. 371. — Par une ordonnance de 1280, aucun bourgeois ne pouvait être armé chevalier sans l'autorisation du roi, *Olim*, t. II, p. 166; les chefs flamands affichaient par là une fois de plus leur rupture avec la France.

⁴ L. van Velthem, ch. XXII, p. 241.

⁵ Guiart, p. 238, v. 15008, "à deus trais d'arcs".

lesquels le corps de l'armée, groupés en 9 batailles, s'échelonna sur une triple ligne¹. Dans la première se trouvaient les 1400 hommes d'armes² de Burlats, et les batailles comprenant 700 armures de fer du connétable Raoul de Nesle, sous lequel commandaient les deux maréchaux³ Gui son frère et Renaud de Trie avec 500 cavaliers. En seconde ligne suivait le généralissime Robert d'Artois avec 1000 chevaliers et son frère utérin Jacques de Châtillon avec 700 hommes montés, puis Louis de Clermont à la tête de 800 armures. En troisième ligne, venaient les comtes d'Aumale et d'Eu avec 1000 Normands, Ferri de Lorraine et le comte de Sancerre avec 800 cavaliers; enfin Godefroid de Brabant en commandait 500 autres. Gui de Saint-Pol et Renaud de Boulogne entouré de 200 chevaliers, dirigeaient le corps de réserve formé par les 30,000 hommes des communes⁴.

Quand le défilé des troupes eut pris fin, et que la triple ligne de l'armée se fut déployée parallèlement au ruisseau de Groeninghe, il était près de 9 heures⁵. Déjà tôt au matin,

¹ *Annales Gandenses*, p. 31 : " tres acies fecerunt ..

² Villani, cl. 386; L. van Velthem, ch. XXIII, p. 242, dit 400 armures, mais le chiffre total de la cavalerie qu'il donne, soit 7080 cavaliers (ch. XXIX, p. 249; ch. XXVI, p. 245), prouve qu'il faut lire 1400.

³ Boutaric, *Ins'titutions militaires de la France*, p. 270 : " Doivent estre les mareschaux en la bataille du conestable ..

⁴ Les chiffres cités par Villani, cl. 386, concordent absolument avec ceux de van Velthem, ch. XXIII, p. 242, ch. XXVI, p. 245-246, ch. XXVIII, pp. 247-248, ch. XXXVII, p. 259; mais van Velthem, ch. XXVIII, p. 247, place avec raison Louis de Clermont dans la 5^e bataille et non à la 3^e comme Villani, cl. 386; de même Villani, *ibid.*, nomme par erreur Jacques au lieu de Gui de Saint-Pol à l'arrière-garde. La présence de Renaud de Boulogne à l'arrière-garde est attestée par van Velthem, ch. XXXVII, 259; Guiart, v. 15078-15080, p. 239.

⁵ *Annales Gandenses*, p. 31 : " horam sextam ..; comme van Velthem, ch. XXXIX, p. 262, dit que le combat eut lieu entre " middach ende none .., donc de midi à trois heures, il faut admettre que les *Annales Gandenses* entendent par *nona*, le *noen* flamand, donc midi, et que le curé de Velthem désigne par là au contraire la *nona* ecclésiastique, entre deux et trois heures.

Robert d'Artois et son état-major ainsi que leurs « découvreurs¹ », avaient procédé à la reconnaissance de l'armée flamande. A cet instant l'on tint conseil de guerre pour prendre les dernières dispositions pour l'attaque.

Jean de Burlats et les chefs des mercenaires italiens conseillaient de laisser harceler les Flamands par leurs arbalétriers, jusqu'à ce qu'épuisés par la fatigue et la faim, ils seraient contraints de quitter leur position avantageuse : « nous connaissons leur façon de combattre, disaient les condottieri, et nos forces sont doubles des leurs ; une fois que nous les aurons fait reculer, la cavalerie n'aura qu'à les assaillir pour les massacrer »². Godefroid de Brabant proposa même de remettre la bataille au lendemain pour dissiper l'enthousiasme des Flamands³. Mais toujours hautain et emporté, en vrai bretteur⁴ ne rêvant que les grands coups d'épée, Robert d'Artois repoussa furieusement ces prudents conseils : « Que m'importe cette vile piétaille ! Nous sommes à cheval et eux à pied ; cent destriers valent bien mille hommes⁵. » Et les sages représentations du connétable n'eurent pas plus de succès ; il eut beau insister sur la difficulté du

¹ *Ibid.*, ch. XXIII, p. 241, ch. XXV, p. 244.

² Villani, cl. 387.

³ L. van Velthem, ch. XXV, p. 244 ; cf. *Istore et Croniques*, t. I, p. 234 : « si manda li contes son conseil où il ot plusieurs qui desloèrent la bataille ».

⁴ La présomption du généralissime était tellement grande qu'avant la bataille, il envoya un héraut pour voir si dans l'armée flamande, il ne se trouvait pas quelque seigneur important afin de le sauver dans le combat, L. van Velthem, ch. XXV, p. 244 ; d'ailleurs les seigneurs ne désiraient pas la mort de cette merdaille flamande, la chevalerie dédaignant de pareils adversaires, ch. XXIII, p. 241 et ch. XXV, p. 245. Ce mépris des chevaliers français pour les milices flamandes et l'infanterie en général est bien exprimé par Villani, cl. 388 : « la piu vile gente che fosse al Mondo, che per dispetto et loro viltade da tutte le nazioni del Mondo erano chiamati conigli pieni di burro ».

⁵ L. van Velthem, ch. XXV, p. 244 : « Hondert orsse ende M. man / dat 's al eens » ; *Genealogia*, cl. 408 : « Nihil hos pedites reputans ».

passage du ruisseau de Groeninghe et proposer le retrait de la ligne de bataille pour attirer les Flamands en deça du ruisseau, Raoul de Nesle reçut pour réponse que « son conseil n'était pas suffisant¹ ».

Néanmoins, le généralissime dut se rendre à l'impossibilité d'opérer la traversée en cet endroit, et il donna l'ordre d'obliquer à gauche et de franchir la Groeninghebeek en amont. Les fantassins de l'avant-garde se mirent donc en marche, avant que le défilé de la cavalerie fut entièrement terminé²; ayant trouvé un gué — sans doute là où passait jadis la route d'Audenarde, — les arbalétriers italiens vinrent se déployer en rangs épais devant la Groote Beek sur la droite des Flamands³, et ils furent suivis par les corps de chevaliers qui se rangèrent sur leur triple ligne derrière eux⁴; seule la bataille de Louis de Clermont resta avec les milices de l'arrière-garde sur la rive droite du ruisseau⁵.

En voyant leurs ennemis les prendre en flanc, les chefs flamands firent immédiatement opérer à leurs troupes un mouvement de recul en tournant sur leur gauche, et massèrent leurs forces, légèrement en forme de croissant, sur le

¹ G. Guiart, v. 15018-15036, p. 239.

² Guiart, v. 15045-15049, p. 239.

³ *Ibid.*, v. 15054-57 : « leur renc dure / d'espès le giet d'une perrète; / La longueur (droiz est qu'en li mète) / Tient bien deus archies entières „ soit 500 mètres; Geoffroy de Paris, p. 100, v. 1135 : « si se tiennent serréement „

⁴ C'est Guiart seul qui fait bien connaître ce mouvement tournant, v. 15047 : « Sivant du fossé le rivage „; Guill. Procurator : « per fossam superius tactam mirabiliter inclinavit „

⁵ Guiart, v. 15074-75; dix vers plus haut, nous voyons que Robert arma une cinquantaine de jeunes chevaliers. — Robert d'Artois aura eu des renseignements circonstanciés sur la disposition du terrain par le Leliaart Guillaume de Mosschere, le châtelain du Pottelberg, qui se trouvait dans son armée, L. van Velthem, ch. XXXVI, p. 259; Guillaume de Mosschere avait reçu en avril 1297 les biens confisqués sur Jean de Menin, Guillaume van Artevelde et Guillaume de Pape, voir Bembry-Barth, *Histoire de Menin*, t. II, p. 27.

chemin de Gand¹, appuyés à gauche sur le ruisseau de Groeninghe, le front tourné vers les lignes ennemies.

Peu avant midi la bataille s'engagea²; heureusement pour les Flamands, qui regardaient le sud, le soleil s'était voilé d'un nuage³. Le combat commença, comme d'ordinaire au moyen-âge, par une lutte entre les arbalétriers des deux armées, des deux côtés de la Grootte Beek⁴. Une grêle terrible de traits et de carreaux de fer s'abattit sur nos communiens, les dards hérissant leurs haubergeons, cottes de maille, boucliers, pavais et casques, sans toutefois occasionner de graves pertes⁵. Quand les carquois furent épuisés⁶, les fantassins italiens et bidauts se lancèrent en avant, et le fossé franchi en rangs serrés, frappèrent tellement dans les rangs des arbalétriers flamands qu'ils les forcèrent de se replier⁷. L'infanterie mercenaire pressa même si bien ses adversaires qu'une partie d'entr'eux se mit à fuir⁸... Quand la chevalerie

¹ Villani, cl. 385 : " per lo camino ché va a Guanto „; Geoffroi de Paris, p. 100, v. 1227 : " Et Flamans, isnel le pas / Se sont torné devers un pas / Devers le Lei, que il savoient „ /; L. van Velthem, ch. XXXI, p. 252 : " Van de Leie te wege werd / Daer was dat Vlaemsce here gescard „.

² *Annales Gandenses*, p. 31 " parum ante *nonam* „; que le Frère mineur désigne midi par *nona* est hors de doute, voyez pp. 19, 24; L. van Velthem, ch. XXXIX, p. 262 : " Tusscen middach ende none „, dit le curé brabançon qui compte formellement d'après la division ecclésiastique de la journée, cf. *prime tide*.

³ *Ibid.*, ch. XXVII, p. 246.

⁴ G. Guiart, v. 15082, p. 239; Geoffroi de Paris, v. 1121, p. 99; L. van Velthem, ch. XXIX, p. 249; à Mons en Pèvele le combat débuta aussi par la lutte entre les arbalétriers des deux armées, *Annales Gandenses*, p. 70; D. Jacobs, *De Slag op den Pevelenberg*, p. 23.

⁵ *Ibid.*, p. 249; Guiart, v. 15085-89.

⁶ *Ibid.*, v. 15096; Geoffroi de Paris, v. 1125.

⁷ *Ibid.*, v. 1130-1143, pp. 99-100; Guiart, v. 15096-15101, p. 239.

⁸ *Ibid.*, v. 15104-5 : " une partie en desconfisent / qui fuiant se désatropele „; Geoffroi de Paris, v. 1148, p. 100 : " Des Flamens ont jonchié la

vit l'avantage des carbalétriers et le recul des adversaires, elle craignit que la « piétaille », qui venait d'agir avec tant de bravoure, emporterait tout l'honneur de la victoire et demanda à grands cris de pouvoir charger¹. Et ce fut en vain que le connétable et Pierre Flotte remontrèrent au généralissime l'inopportunité d'un tel ordre : « Laissons aux gens de pied, disaient-ils, le prix de leur entreprise, et ils la parferont bien; s'il en est besoin, ils seront vite secourus; nous les suivrons de près et nous obtiendrons la victoire sans péril »². Une sanglante insulte fut la seule réponse de Robert d'Artois à ces sages conseils³. D'une voix tonnante, le généralissime commanda : « Arbalétriers, en arrière ! Mouvez,

terre; / Et si la gent de pié le fist, / Qu'auques les mistrent à desconfit „; Gilles Li Muisis, *Chronica*, t. II, p. 195 : “ cœperunt pedites dicti comitis Flandrenses superare et esse quasi sub puncto habendi victoriam „; L. van Velthem, ch. XXIX, p. 249, n'en souffle mot.

¹ G. Guiart, v. 15106-15118, place cette demande dans la bouche du porte étendard d'Artois, le sire de Wale-Paièle: *Contin. de Guill. de Nangis*, p. 585 : “ milites mox pedites suos qui belli cuneum præcedebant, ex ordine retrahere compellententes ne peditibus ipsis victoria quam statim obtinere putabant et non equitibus videretur adscribi, in eos irruerunt „; cf. *Istore et Croniques de Flandre*, t. I, p. 234 : “ Sire, qu'attendés-vous? Nos gens de piet s'avanceront, se qu'il aront la victore, et nous n'y arons point d'honneur „. — Trois autres sources attribuent ce dessein à d'Artois lui-même; Geoffroi de Paris, v. 1163; *Genealogia*, cl. 409 : “ comes Attrebatensis ait: Ecce, Flamingi fugiunt; his rusticis balistariis nostris imputabitur victoria; insequamur eos..... „; Gilles Li Muisis, p. 195 : “ Comes nolens peditibus victoriam et honorem attribui, commovit „.

² Geoffroi de Paris, v. 1165-1175, p. 100.

³ *Ibid.*, v. 1185-1188; Villani, cl. 387 : “ Par le diable!, répondit Robert d'Artois, ce sont là des conseils de Lombards; entre vous, gens de langue d'Oc, il y a toujours du poil de loup „; ce doute immérité sur la loyauté du connétable et du chancelier était une méchante allusion aux alliances flamandes de l'un, à la nationalité de l'autre; irrités par ce sanglant reproche, les deux chevaliers lui crièrent : “ Sire, si vous irez où nous irons, vous irez bien loin; en avant donc, Dieu nous conduise! „ (Geoffroi, v. 1189-1205; Villani, cl. 387).

chevaliers¹ ! » Sous les lourds sabots des destriers lancés au grand trot, le sol poudreux s'ébranla et vola de toutes parts².

Alors on vit un spectacle indescriptible.

Déjà les Italiens et bidauts stupéfaits par l'incompréhensible ordre de reculer au milieu de leur succès, pensant qu'une division ennemie les avait pris en flanc, avaient lâché pied. Mais alors ils entendirent le piétinement colossal de toute cette cavalerie, les lances levées, étendards au vent, qui venait fondre sur eux ! Leur grand nombre, un espace aussi restreint, rendaient une prompte retraite impossible. Avant qu'ils eussent pu se garer, les fantassins furent rompus, défoncés, foulés aux pieds, écrasés, par les énormes escadrons des chevaliers habitués à charger droit devant eux³; ce qui en réchappa, pris d'une folle panique, s'enfuit dans toutes les directions...

Tumulte épouvantable, qui brisa l'élan de cette chevauchée insensée; et, ce fut en désordre, les lignes rompues que les trois batailles de la première ligne arrivèrent sur la

¹ Le passage suivant des *Annales Gandenses*, p. 70, relatif à Mons en Pèvele, prouve que Robert d'Artois, confiant dans ses forces numériques, oublia toute règle de tactique en négligeant d'éclairer sa cavalerie : " Franci enim non audebant *viribus*, sed *arte* preliari, timentes belli eventum Curtracensis „ Le même ordre de retraite fut donné aux arbalétriers à Mons en Pèvele, mais sans précipitation : " Cumque balistarii suum complevissent officium, et acies Francorum equestris cum quodam simulato impetu versus Flandrenses, suis balistariis recedere jussis, veniret „, *Annales*, p. 70.

² *Ibid.*, cl. 387 : " el polverio era grande „; Geoffroi, v. 1208 : " Adonc veist-on grant poudrière „.

³ G. Guiart, v. 15122-25 : " Parmi les piétons se flatissent / Qu'à force de destriers entr' euvrent ; / Des leurs meismes les champs queuvrent / Et merveillex nombre en estraignent „, et v. 15152-60; Geoffroi de Paris, v. 1223-25 : " François à cheval se meuvent / Et nos gens à pié que il treuvent / Versent à terre et trébuchent „, et v. 1245-53; Gilles Li Muisis, p. 195 : " comes fregit intrando scalas suorum peditum „.

Groote Beek. Elles franchirent le fossé, mais sans le moindre ensemble, avec une confusion inouïe¹.

A l'approche de cette trombe d'hommes et de chevaux plaqués de fer, les arbalétriers flamands coupèrent leurs cordes, lancèrent les fûts de leurs arcs aux tibias des montures et se réfugièrent derrière le rempart hérissé de fer de leurs compagnons d'armes, sombres, muets, immobiles qui attendaient².

D'un bond effréné, les destriers se lancèrent du fossé au bout de la prairie, et deux mille cinq cents cavaliers, Jean de Burlats à droite, le connétable à gauche, les deux maréchaux au centre, s'abattirent sur les Flamands.

Rencontre épouvantable! En un bruit assourdissant se confondaient le cliquetis et le fracas des armes, les clameurs des guerriers, les hennissements et le piétinement des chevaux, les sons stridents des trompes guerrières.... Choc inouï d'une masse de fer lancée à toute volée contre une muraille inébranlable!

La poussée fut particulièrement terrible à l'aile droite où se trouvait Juliers³, et il fallut toute la vaillance du jeune chef pour ranimer les courages défaillants des milices terrifiées⁴. Au centre, la masse compacte des chevaliers, se pré-

¹ Geoffroi de Paris, v. 1254-58; d'ailleurs " les chevaliers et leur gens ne tinrent mie conroi de leur batailles pour le hardement et le prouèche qu'il béoient à faire à chelui jour „ *Chronique Artésienne*, p. 48.

² L. van Velthem, ch. XXIX, p. 250; c'était là une coutume; à Mons en Pèvele, dit le Frère Mineur, p. 70: " balistarii Gandenses et omnium aliorum preter Brugenses, cordas balistarum suarum incidentes, ipsas balistas, contra tibias equorum quos Franci insidebant, projecerunt, se in sua acie componentes „ On comprend que les chevaux des ennemis s'enchevêtraient alors dans les arbalètes.

³ L. van Velthem, ch. XXIX, p. 250: " Dus hadde Guulke grote porssse / Men reet op hem met menigen orsse „

⁴ *Genealogia*, cl. 408-409: " Dum igitur hi pedites pro majori parte ad tale spectaculum inconsueti, hanc ferocem multitudinem buccinis, clamoribus, equorum hinnitibus et clangore armorum, aëra concitantem, sibi appropinquare conspexissent, fugissent illico, nisi Guido Flandrensis et Willelmus Juliacensis eos iterum ad persistentiam animassent „

cipitant lances baissées sur les ennemis, parvint à rompre la ligne des Franconates; déjà elle cède et quelques uns du Franc se mirent à fuir vers la Lys, où ils périrent en partie, tandis que les Yprois refoulaient les autres¹. Mais Jean de Renesse avait prévu le fait; et tandis que, poussés par l'énergie du désespoir, les gens du Franc se ressaisissent, le vaillant Zélandais, par la trouée même que les destriers venaient d'ouvrir², se rabat avec sa réserve sur les Français. Les chevaliers furent pris comme dans un étai³; leurs chefs tombent, tout ce qui a pénétré dans les rangs des Flamands est assommé⁴. Les dernières lignes, repoussées partout, sont culbutées dans le fossé qu'elles viennent de traverser. Les cavaliers démontés trébuchaient l'un sur l'autre, s'embourbaient dans la Groote Beek, écrasés par les chevaux qui glissaient, se cabraient, se débattaient dans les affres de la mort⁵....

Ainsi était rompue, pulvérisée la charge du premier corps....

Pendant ce temps, Jean de Lens et les assiégés du château en lançant des flèches ignées sur la ville, avaient incendié de nombreuses demeures, puis avaient tenté une sortie; mais bravement les Yprois les rejetèrent dans le fort et en tuèrent un grand nombre⁶.

A peine ce double échec de l'attaque était-il un fait accom-

¹ *Ibid.*, cl. 409 : " fugere cœperunt aliqui de castellania Brugensi, et hos Yprensens ad castri custodiam deputati violenter reduxerunt ad proelium, paucis ex eis juxta Lisam et in Lisa interemptis..

² L. van Velthem, ch. XXIX, p. 250 : " En was maer goet, wat so men sprac, / Dat di' here dus achter trac ..

³ *Ibid.*, " tusschen twee struken ..

⁴ *Ibid.*, " wat datter binnen-quam, / Bleef al doet ..

⁵ *Ibid.*, " dus bleef een wonder in grachten doet, / Daer d'een over den andren scoet ..

⁶ *Annales Gandenses*, p. 31; *Genealogia*, cl. 409; L. van Velthem, ch. XXVIII, p. 249; Guiart, v. 15141-15151; comment se fait-il que la *Chronique Arlésienne*, p. 45 et suiv., qui nous donne des détails aussi circonstanciés sur Jean de Lens ne nous parle pas de cette sortie?

pli, que déjà le généralissime avait ordonné une deuxième charge¹. Toute la seconde bataille, les Brabançons et les Normands soutenus par le corps d'Artois que commandait son beau-frère Jean Sans-Pitié², se jeta en avalanche sur les piquiers ennemis : non plus désorganisés cette fois, non plus en cohue, mais d'un même mouvement et avec un ensemble parfait, les cavaliers franchirent le fossé et balayèrent la plaine. Ce fut comme trois longues traînées de feu l'une à l'autre parallèles qui sillonnèrent la prairie; ce fut aussi le plus furieux assaut que les Flamands eurent à soutenir³.

Sous l'effroyable irruption de leurs destriers bardés d'acier, lancés à fond de train, les lignes de l'armée flamande plièrent, mais un instant seulement. Car quoiqu'ébranlés par le premier assaut, les milices communales, transportées par une sorte d'ivresse enthousiaste⁴, se jetaient résolument au devant des chevaux, et maniant en fléaux ou épieux leurs lourds goedendags, ils abattaient le coursier, puis fendaient les hommes d'armes de la tête aux pieds⁵.

Cette fois, c'étaient les ailes qui avaient à supporter le terrible choc. A droite, Godefroid de Brabant se rua sur les Brugeois et fit reculer Guillaume de Juliers; mais terrible fut le contre-coup de la masse flamande. Le prince fut abattu

¹ L. van Velthem, ch. XXXII, p. 253 : " Al hebb' ic van der eersten bataelgen / gesproken aldus van hare faelgen, / ende oec van hare bagelhede, / er ic van den andren twee dede, / si sloegen met sporen alle die / op ene ure gelovet's mie; / d'ene ontbeide anders niet „

² *Ibid.*, ch. XXVI, p. 245; G. Guiart, v. 15062, p. 239.

³ L. van Velthem, ch. XXXI, p. 252 : " Het was dat vreselicxste upbreken „

⁴ *Ibid.*, ch. XXIX, p. 249; ch. XXXV, p. 258; maint Flamand prétendit plus tard avoir vu combattre Saint-Georges dans leurs rangs.

⁵ *Ibid.*, ch. XXX, p. 251; l'on sait que quand un chevalier armé de toutes pièces était démonté, il ne pouvait plus remonter à cheval tout seul; ainsi Philippe le Bel à Mons en Pèvele : " cum periculo sui fideles eum supra dextrarium et equum fortissimum maximis viribus, — erat enim ponderosus et armatus optime — elevarunt „ *Annales Gandenses*, p. 76.

d'un seul coup avec son destrier. Les chevaliers qui s'étaient lancé vers la bannière d'or de Juliers renversent un instant le porte-étendard; Jean de Gand, dit Ferrant, se relève. Alors Guillaume le Clerc, qu'entourent deux moines et trois chevaliers, enferme les ennemis dans un cercle terrible, et ses Brugeois qu'animait une sombre rage, les massacrent jusqu'au dernier. Les plus nobles chefs eurent beau crier merci ! et tendre en suppliant les pommeaux de leurs épées : pas de quartier ! Epuisé de fatigue, le délicat Juliers¹, frappé d'un carreau au début de l'action, dut être porté hors de la mêlée, cependant que son écuyer Jean Vlaminc, vêtu de la cotte princière, continuait vaillamment à semer la mort autour de lui. Au loin, presque seul dans la mêlée, Renesse, qu'on voyait partout où le danger était le plus pressant, faisait des prodiges de valeur. Promptement le carnage s'acheva².

Avec non moins de succès, les Flamands Orientaux repoussaient à l'aile gauche l'assaut de la brillante cavalerie normande. Gui de Namur s'était placé au centre de la mêlée, assailli de toutes parts par les centaures de fer; le vaillant Baudouin de Popperode et l'héroïque templier Guillaume de Boenheim se fraient un chemin à travers la presse pour lui porter secours. Les Gantois surtout couraient les plus grands dangers; quatre fois déjà, leur porte-étendard Siger Lonke est tombé, mais toujours il maintient ferme la bannière du Lion. Le châtelain d'Alost a vu le danger; il accourt et résolument, il se jette au plus profond des ennemis. Alors pour le dégager, les piques des communiers avec une incroyable rapidité, abattent hommes et chevaux à coups formidables. Jamais on n'avait vu une bataille pareille, où les combattants frappaient à la tête des chevaux comme dans les guerres contre les Infidèles, où les vainqueurs refusaient de prendre les vaincus à rançon ! Nulle prière, nulle pitié, qui put désarmer ces foulons et tisserands ivres de carnage³. Banghelin

¹ *Annales Gandenses*, p. 78 : " erat tenuis complexionis „.

² L. van Velthem, ch. XXX, pp. 250-251.

³ L. van Velthem, ch. XXXI, p. 252; ch. XXXII, p. 252-53.

d'Ardenbourg et Gérard Ferrant donnaient à leurs hommes l'exemple du plus noble courage; Sohier Corthals pénétra si loin dans les rangs des adversaires qu'on le crut un moment perdu; tout cédait devant eux. Jean de Hainaut, le chef des batailles françaises était tombé l'un des premiers avec la bannière d'Artois¹; déjà les comtes d'Aumale et d'Eu avaient mordu la poussière, et les braves d'Aspremont et Tancarville étaient écrasés dans l'étau vivant qui les broyait²; et autour d'eux gisaient morts les plus nobles gentilshommes³.

Un instant avait suffi⁴, pour déconfire l'élite de cette cavalerie. Pour l'achever, une catastrophe épouvantable! Comme après l'échec de la première charge, les chevaliers rejétés aux ailes, au centre, furent culbutés en une masse grouillante dans la Grootte Beek, poursuivis par la ligne flamande tout entière qui se porta avec vigueur sur le fossé; et sans peine l'on massacra les nobles embarrassés dans leurs carapaces de fer ou se débattant dans l'eau fangeuse et rougie par le sang⁵.

Désormais, plus d'espérance de victoire pour les Fran-

1 G. Guiart, 15161-64 : " Lors iert abatue au derriere, / du conte d'Artois la baniere; / Et selonc ce que l'en disoit / Jehan de Henaut mort gisoit ..

2 L. van Velthem, ch. XXXIII, p. 256.

3 *Ibid.*, ch. XXXII, p. 253.

4 *Istorie et Croniques de Flandre*, t. I, p. 235.

5 L. van Velthem, ch. XXXII, p. 253 : " Maer in vele oorter termine / waren si alle gescoffiert, / ende hare bataelge gestoffiert, / dan gi sout wel vollike lesen / Een *Pater Noster* ..

6 L. van Velthem, ch. XXXI, p. 252, proteste véhémentement contre la version française d'après laquelle ce serait pendant la charge et non après l'échec de l'assaut que les chevaliers seraient allés se culbuter dans le fossé : " Nu doet u selc logen verstaen / ende secgen van dere gracht saen : / Dat se die Fransoyse en wisten niet, / ende datsi daerombe hadden 't verdriet. / Dat es sceren ende groet spel; / si wisten alle dese gracht wel ende warensse oec wel overliden. / Maer also si achterwerd treden / met haren orssen daer si deidsen, / daer hem van den slagen eysden, / daer vielen si in die gracht altoe / ende bleven daer versmoert alsoe .. C'est alors que beaucoup de fuyards vinrent rougir de leur sang le *Bloedmeersch*.

çais; les mercenaires étaient écrasés ou dispersés, les deux corps de cavalerie tués ou noyés. Il ne restait au généralissime qu'à opérer avec les deux mille derniers chevaliers et l'arrière-garde une retraite en bon ordre. Mais fou de désespoir, anéanti par son insuccès de briser les lignes inébranlables de cette « piétaille », et plutôt que de survivre à la honte d'une défaite, Artois décida de lancer ses dernières montures sur les ennemis : seize cents armures seulement de son frère de Châtillon et de Ferri de Lorraine, car Louis de Clermont restait à l'autre lez du ruisseau¹. C'était se jeter dans les bras de la mort ! Partout sur la plaine, le cri victorieux de Flandre au Lion ! répondait au ralliement français Montjoie St-Denis !

Résolument le généralissime et sa troupe piqua droit devant lui, bondissant par dessus les monceaux de cadavres, pour tomber sur Gui de Namur et l'aile gauche. D'un saut prodigieux, son noir étalon Morel franchit le fossé pullulant de morts et se précipita au milieu des Gantois qui se jetèrent bravement au devant du comte. Le large glaive de Robert abat tout ce qui s'expose; d'Artois s'est avancé si loin dans les rangs ennemis que déjà il saisit la bannière de Gui et y arrache un lambeau. On le reconnaît à ses armes, et aussitôt les Flamands de sonner de leurs trompes pour rallier leurs hommes et envelopper le général ennemi. Des Zélandais le désarçonnent; le frère Guillaume de Saeftinghe et un Carme, tous deux échappés de leur monastère, tous deux taillés en Hercule, le pressent et le harcèlent de leurs formidables piques; enfin, le convers de Ter Doest abat son coursier. D'Artois démonté veut se rendre²; on ne l'écoute

¹ Villani, cl. 388; *Chronique Artésienne*, p. 48; *Istore*, t. I, p. 234; Guiart, v. 15074-76.

² L. van Velthem, L. IV, ch. XXXIII, pp. 254-255; la *Genealogia*, cl. 409 et l'*Istore*, p. 234, confirment que d'Artois voulut se rendre à Juliers; d'ailleurs Gui de Namur aurait voulu sauver son parent, L. van Velthem, L. IV, ch. XXXV, p. 258. — Sur Guillaume de Saeftinghe à Courtrai, le récit des *Annales Gandenses*, pp. 94-95, concorde mot pour mot avec L. van Velthem,

plus, on l'assomme et un Brugeois lui arrache la langue¹. Déjà le chancelier Pierre Flotte était tombé, implorant vainement miséricorde²; Jacques de Châtillon et Geoffroi de Boulogne périssent bientôt sous les coups des communiens acharnés³; une partie de la troupe brillante de Ferri de Lorraine et du comte de St-Pol avait été promptement démontée. Gêné par sa lourde armure, s'empêtrant de son long éperon dans les cadavres d'hommes et de montures, le chevalier terrorisé trébuchait dans la prairie détremée et foulée et venait périr misérablement dans de profonds fossés; l'un étouffait l'autre; piteusement ils se noyaient⁴. La lutte finit par une boucherie atroce, les Flamands enfonçaient dans la vase et écrasaient de leurs lourdes piques les chevaliers qui les imploraient⁵. Quelques-uns seulement furent sauvés; Raoul de Grandcourt, resté seul survivant de dix-huit braves chevaliers du Vermandois, du haut d'un monceau de morts, se défend comme un lion; quarante armures de fer tentèrent de le délivrer, ils furent abattus; enfin,

ch. XXXIII, p. 254, et a passé de là dans le *Chronicon Comitum Flandrensi-um*, ap. de Smet, t. I, p. 170; pour les événements postérieurs de sa vie, cf. *Les Flamands à la Bataille de Courtrai*, p. 371.

¹ L. van Velthem, ch. XXXIII, p. 255; le corps de Robert d'Artois, couvert de plus de trente blessures fut recueilli trois jours après par un frère mineur d'Arras et enseveli dans une chapelle du Couvent des Sœurs-Grises à Groeninghe; en 1304, Mahaut sa fille le fit transporter à Maubuisson près de Pontoise; G. Guiart, p. 240, v. 15214-16; *Istore et Croniques*, t. I, p. 236. Ce fut le célèbre "imagier" Jean Pepin de Huy qui construisit son tombeau pour sa fille.

² L. van Velthem, L. IV, ch. XXXIII, p. 254; *Annales Gandenses*, p. 33.

³ L. van Velthem, ch. XXVIII, p. 261; *Annales Gandenses*, p. 33; *Chronique Artésienne*, pp. 49-50.

⁴ *Ibid.*, p. 48: "li pluseur tuoient li uns l'autre"; Geoffroi de Paris, v. 1302-1305, p. 101: "elz meismes se desconfirent"; v. 1336-38: "entr'elz s'entretuoient"; L. van Velthem, ch. XXXIV, p. 257: "Die onder licgen moesten vermoren"; Villani, cl. 387: "ellino medesimi affollavano et uccideano l'uno l'altro"; *Annales Gandenses*, p. 75: "cadentibus et mutuo se opprimantibus"; G. Guiart, p. 240, v. 15169-15173.

⁵ L. van Velthem, ch. XXXIV, p. 257.

un Flamand consentit à prendre le chevalier grièvement blessé à rançon¹. Mathieu de Lorraine et six autres chevaliers obtinrent la même faveur². Mais, point de grâce pour les Leliaarts : le sire de Bourbourg et d'autres furent littéralement dépecés³.

Alors, il se passa un fait étrange : il semble que l'aile droite des Flamands prit peur de leur propre victoire. Secrètement ils se mirent à quitter le champ de bataille, abandonnant leurs armes, rentrant les uns en ville, les autres s'appêtant à traverser la Lys. Gui de Namur se trouve un instant dans une position fort critique ; il ne voyait pas plus de cinq cents hommes autour de lui ; ce qui restait de la cavalerie française, s'étant rallié, arrivait sur sa faible troupe, et pourtant il ne voulut point abandonner sa position⁴. Le prince fit sonner ses trompes ; aussitôt les Brugeois et ceux du Franc, accoururent à sa rescousse ; de vaillants héros Borluut, Goidsenhove, Renesse, Boenheim, Bangelijn, Ferrant et Popperode, refoulèrent les fuyards avec grande force et les rejetèrent aux premières lignes. Alors avec une nouvelle rage, les Flamands s'acharnèrent sur leurs ennemis ; les piques se brisaient sur les armures des chevaliers ; à un moment même les communiens, non encore las de carnage, franchirent la Groote Beek pour poursuivre leurs adversaires, abattant tout, n'épargnant pas même les chevaux qui ruaient et mordaient et traînaient derrière eux leurs sanglantes entrailles⁵.

La plaine de Courtrai devint un immense charnier !

Pour achever le désastre, une masse de chevaliers, fous de terreur, se précipitèrent dans les prairies marécageuses

¹ *Ibid.*, p. 256.

² *Chronique Artésienne*, p. 51.

³ L. van Velthem, ch. XXXIV, p. 257.

⁴ L. van Velthem, L. IV. ch. XXXV, p. 257 : " Hen waer her Ghi niet staende bleven, / Si tote nu behilden d'leven. / Sine stoutheid pers ic nu sere, / want si behilt Vlaendren daer in d'ere .. /

⁵ *Ibid.*, p. 258 ; *Annales Gandenses*, p. 33.

de la *Lange Mere* et dans la Groeninghebeek qui la bordait, où ils périrent d'une mort affreuse¹. Quelques chevaliers artésiens, parmi lesquels Li Bruns de Brunenberg, qui avaient pris la fuite, préférant mourir que de survivre à la fin tragique de leur comte, revinrent au combat et se laissèrent abattre sans résistance². Une autre troupe fut achevée près de la Maladrerie; un troisième groupe, parmi lesquels le Leliaart Guillaume de Mosschere furent tués malgré leurs supplications au pied du Pottelberg en voulant gagner la route de Lille³.

Tout à coup une sonnerie de trompes retentit à l'est de la Lange Mere; c'était l'arrière-garde française sous les ordres de Gui de Saint-Pol et de Renaud de Boulogne qui franchissait la Groeninghebeek pour attaquer les vainqueurs. Aussitôt les troupes flamandes dispersées se rassemblèrent et se rangèrent en bon ordre en face d'eux⁴; mais devant la fureur enthousiaste de leurs ennemis, les Français n'eurent pas même le temps de se déployer; les deux chefs de la réserve suivis de Louis de Clermont prirent honteusement la fuite⁵: ce fut un sauve-qui-peut général⁶!

1 L. van Velthem, L. IV, ch. XXXVI, p. 259 : " Het blev'er menich hondert gedubt / Ter Langer Mere in die beke „.

2 *Ibid.*, p. 259; Geoffroi de Paris, v. 1404-1405.

3 L. van Velthem, ch. XXXVI, p. 259; Gilles Li Muisis, *Chronica*, p. 195.

4 L. van Velthem, ch. XXXVI, p. 259.

5 *Ibid.*, p. 260; *Annales Gandenses*, p. 32; *Chronique Artésienne*, p. 48; *Genealogia*, cl. 409; Gilles Li Muisis, *Chronica*, p. 196; Villani, cl. 388; Geoffroi de Paris, v. 1421-1425; *Cont. de Guill. de Nangis*, p. 336; Guiart, v. 15209-212 : " Cil qui l'arrière-garde firent, / A grant douleur le champ guerpirent, / Car touz leurs hommes s'enfuioient, / Ne raliier ne les poyoient „. Néanmoins Gui de St-Pol fut nommé commandant de la nouvelle armée de Flandre le 17 juillet 1302; pourtant, dans une lettre d'un officier attaché au roi d'Angleterre le 7 septembre 1302, on lit : " Et est le conte de St-Pol defendu par le roy de France et son consail qu'il ne soit mes en nul host de France, por taunt come il fuy à le premiere bataille des Flemengs et Franceis, quant le conte d'Artoys et les autres grantz seigneurs furent occis „. *Philippe le Bel en Flandre*, p. 439 note.

6 *Chronique Artésienne*, p. 48 : " chascuns s'en fui qui peut et getoient leurs armures jus „.

Seuls, deux cents chevaliers hennuyers qui n'avaient point encore participé à la bataille, voulurent se retirer en bon ordre pour sauver leurs bagages, mais Guillaume de Boenheim à la tête des Brugeois fondit sur eux et les anéantit presque tous. Et les chevaliers brabançons subirent le même sort; profitant de leur connaissance du flamand, ils voulurent se faufiler parmi les communiers en criant Flandre au Lion! mais, reconnus à leurs éperons d'or, ils furent tués entre l'Escaut et la Lys sur l'ordre de Gui de Namur¹.

La débandade de l'arrière-garde fut lamentable; les derniers bataillons de cavalerie, fuyant à bride abattue culbutaient dans les nombreux fossés des champs et y périrent en grand nombre. Alors les piétons flamands poursuivirent les fantassins des villes françaises qui n'avaient point combattu, par Sweveghem et St-Genois jusqu'à Dottignies. Du haut des églises de Tournai, les habitants et parmi eux le chroniqueur Gilles Li Muisis, virent arriver les fuyards en une telle foule sous les murs de la ville, que le magistrat effrayé fit fermer les portes; à moitié morts de terreur et de faim, les chevaliers échangeaient leurs armures contre du pain, que la frayeur les empêchait de dévorer².

Ce fut tard au soir que l'armée flamande, renonçant à la poursuite, se réunit sur le champ de bataille. Alors, on s'aperçut du carnage immense que piques et goedendags avaient fait parmi les ennemis³. La lutte même n'avait duré que trois heures⁴; et pourtant 63 comtes et barons, environ 1100 chevaliers⁵ et plusieurs milliers d'écuyers et de

¹ L. van Velthem, L. IV, ch. XXXVII, p. 260; Villani, cl. 388.

² L. van Velthem, ch. XXXVII, p. 261; Gilles Li Muisis, *Chronica*, p. 196.

³ L. van Velthem, ch. XXXIX, p. 262: "Men seget oec al over waer, / Dat tie gene die bleven daer, / Vor die Vlaemsce doet op 't velt, / Dat sy 't niet met herre gewelt / In drien dagen daden achter een .."

⁴ *Ibid.*, "Tusscen middach ende none .."

⁵ *Ibid.*, ch. XXXIV, p. 256; au ch. XXXVIII, pp. 261-262, on trouve une longue liste de chevaliers tués, comparable avec celle si complète de la *Chronique Artésienne*, p. 48; Gilles Li Muisis, *Chronica*, t. II, pp. 195-196

fantassins avaient péri dans cette sanglante journée. La perte des Flamands ne s'éleva qu'à une centaine d'hommes¹; mais il y avait de nombreux blessés qu'on transporta dans la ville et dans l'abbaye.

Les vainqueurs étaient exténués de fatigue, surtout les jeunes princes; leurs mains étaient crispées par le fébrile maniement des lourdes armes; brûlés par une soif inouïe qu'augmentait encore la chaleur de juillet, chez un grand nombre de guerriers le sang avait jailli de la bouche et du nez. Néanmoins en signe de victoire, l'armée passa la nuit sur le champ de bataille, où le lendemain arrivèrent des provisions d'Eename.

Ce fut un riche butin qui échut au parti du Lion; les tentes et les pavillons, les chariots et les bagages que les Français avaient abandonné sur le Pottelberg étaient de la valeur la plus considérable², non moins que les splendides armures, les magnifiques épées, les coûteux harnachements dont les vainqueurs dépouillèrent les cadavres qui jonchaient la plaine par tas ou qui croupissaient dans les eaux sanglantes

donne une série de morts, ainsi que l'*Istore et Croniques*, t. I, p. 252, qui parle de 70 barons et 1100 chevaliers; Jean de Saint-Victor, dans le *Recueil des Historiens*, t. XXII, p. 638, note 54 barons et 900 chevaliers; les *Annales Gandenses*, p. 34, comptent 75 barons, plus de 1000 chevaliers, 3000 chevaux de prix, en tout 20,000 hommes, p. 35; la *Chronique Artésienne*, p. 48, dit 5000 hommes; Villani, cl. 388: " piu di 6000 cavaliere et pedoni senza numero „; *Genealogia Comitum Flandriae*, cl. 409: " amplius quam quindecim millium virorum „. On sait qu'en 1308 quelques imposteurs parurent à Tournai et en Brabant qui voulaient se faire passer pour Jean de Vierson et d'autres chevaliers qui périrent à Courtrai; L. van Velthem, L. V, ch. XXV, p. 335, et cf. Jean de Leyde, *Chronicon Hollandia*; p. 237; Jean Boendale, *Brabantsche Yeesten*, t. I, p. 433; Gilles Li Muisis, p. 161, etc.

¹ *Annales Gandenses*, p. 36; L. van Velthem, ch. XXXVI, p. 259.

² L. van Velthem, ch. XXI, p. 240; le Mosscherberg fut appelé plus tard le *Berg van Weelden*, c.-à-d. le mont du luxe; cf. ch. XXXIX, p. 263.

des fossés et de marais¹. Plus de 500 éperons d'or furent recueillis sur le champ de bataille et suspendus en guise de trophée avec les nombreuses bannières et pennons aux voûtes de Notre-Dame de Courtrai².

Le vendredi 13, Jean de Lens rendit le château de Courtrai aux vainqueurs³; et peu de jours après les sires de Haveskerke capitulèrent à Cassel⁴. A la nouvelle de la victoire, à Gand une terrible révolte des Clauwaarts renversa l'échevinat Leliaart qui n'avait contenu la ville dans le parti du roi que par la terreur. L'armée victorieuse y fit son entrée triomphale le 15 juillet, accueillie par les acclamations des métiers qui fêtèrent brillamment leurs libérateurs⁵. C'est là que le fomentateur de la révolte, Jean de Namur vint rejoindre en hâte son frère et son neveu, amenant avec lui de nouvelles troupes. Sans tarder le « reward » organisa la résistance; il renvoya dans leurs foyers les Brugeois qui avaient supporté tout le poids de la guerre et en avaient soldé tous les frais: ils avaient bien mérité de la patrie! Gand et Ypres durent livrer de nombreuses milices, avec

¹ *Genealogia*, cl. 409; *Annales Gandenses*, p. 35: " valde etiam de preda et spoliis inimicorum suorum ditati sunt, et armis et tentoriis et paramentis bellicis muniti et decorati „; Geoffroi de Paris, v. 1431; Gilles Li Muisis, *Chronica*, p. 196: " et in campo, in tentoriis et sarcinis armaturas, jocalia et spolia lucrati sunt, quo plurimum sunt ditati „.

² En décembre 1382, l'armée victorieuse de Roosebeke enleva ces éperons et ces drapeaux; Froissart, *Chroniques* (éd. Luce), t. XI, pp. 61-62; *Istors et Croniques*, t. II, p. 253; *Chronique des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et de Tournaï*, ap. de Smet, *Corpus*, t. III, p. 279; cf. Goethals-Voisin, *La bataille de Courtrai*, p. 55, sur la fête des *Vergnederdagen*.

³ L'acte de capitulation est publié par Gachet, *Bullet. Comm. Royale d'Histoire*, 2^e série, t. II, p. 16; *Chronique Artésienne*, pp. 51-53.

⁴ L. van Velthem, ch. XXXIX, p. 262.

⁵ Gilliodts, *Inventaire*, t. I, p. 122; *Annales Gandenses*, p. 35; L. van Velthem, ch. XLIII, pp. 267-268.

lesquelles Jean de Namur se dirigea immédiatement sur Lille et Douai, conquises durant l'invasion; les garnisons françaises promirent de rendre les deux places à la mi-août si le Roi ne les secourait. Comme à cette date aucun secours ne leur parvint, ces villes furent remises aux capitaines Flamands¹. Enfin, Guillaume de Juliers reprit à la fin de novembre le château comtal de Rupelmonde que défendait un gentilhomme bourguignon².

Avant la fin de l'année 1302, la Flandre se trouva complètement soustraite au joug de Philippe le Bel.

* * *

Ainsi donc, malgré leur infériorité numérique, malgré l'insuffisance de leur armement, contre toute attente, cette armée de piétaille, étrangère aux combats, triompha glorieusement de cette brillante chevalerie, dont la seule raison d'être au point de vue social, était précisément de se battre, soit par devoir, soit par intérêt, sur tous les champs de bataille de l'Europe Occidentale.

Et cette armée triompha, parce que ces communiers ne luttaient point seulement pour leur indépendance politique et sociale, mais poussés par le courage du désespoir dans la prévision certaine d'une terrible extermination ou d'une tyrannie insupportable. Elle triompha, parce qu'à l'expérience militaire et l'habileté stratégique des Renesse, se joignait la vaillance des jeunes princes et la sombre ardeur des milices. En opposant leur masse compacte aux escadrons des cavaliers, en restant serrés les uns dans les autres, immobiles dans les rangs, les Flamands firent échouer les divers assauts de l'im-

¹ *Annales Gandenses*, pp. 36-37; L. van Velthem, ch. XLIV, p. 270; Funck-Brentano, *Philippe le Bel en Flandre*, pp. 413-414.

² *Chronique Artésienne*, p. 54; *Philippe le Bel en Flandre*, pp. 442, n. 4; *Les Flamands...* Bull. Soc. Hist. de Gand, 1901, p. 350, n. 8.

pétueuse chevalerie¹ ; et l'orgueil démesuré de Robert d'Artois, sa folle présomption, cette imprudence coupable qui lui fit négliger toute tactique contribuèrent à leur assurer la victoire la plus complète qu'on eut encore vue dans les Pays-Bas depuis Bouvines. Désormais, l'infanterie prend une importance considérable dans les luttes de la fin du Moyen-Age, la cavalerie se voit obligée de changer son plan d'attaque.

La bataille de Courtrai eut un retentissement considérable dans toute l'Europe ; elle porta une rude atteinte au prestige qui entourait la couronne de France depuis Saint-Louis, et enhardit tous les adversaires de Philippe le Bel. En Allemagne, en Styrie, en Angleterre, tout autant que dans les Pays-Bas, on ne se trompa point sur l'importance de ce triomphe des communes d'un vassal emprisonné sur les forces réunis de la plus puissante monarchie. A Rome, où la nouvelle mit à peine huit jours pour arriver, Boniface VIII, le fougueux antagoniste du roi des légistes, se fit réveiller au milieu de la nuit pour en apprendre les détails de l'ambassadeur flamand².

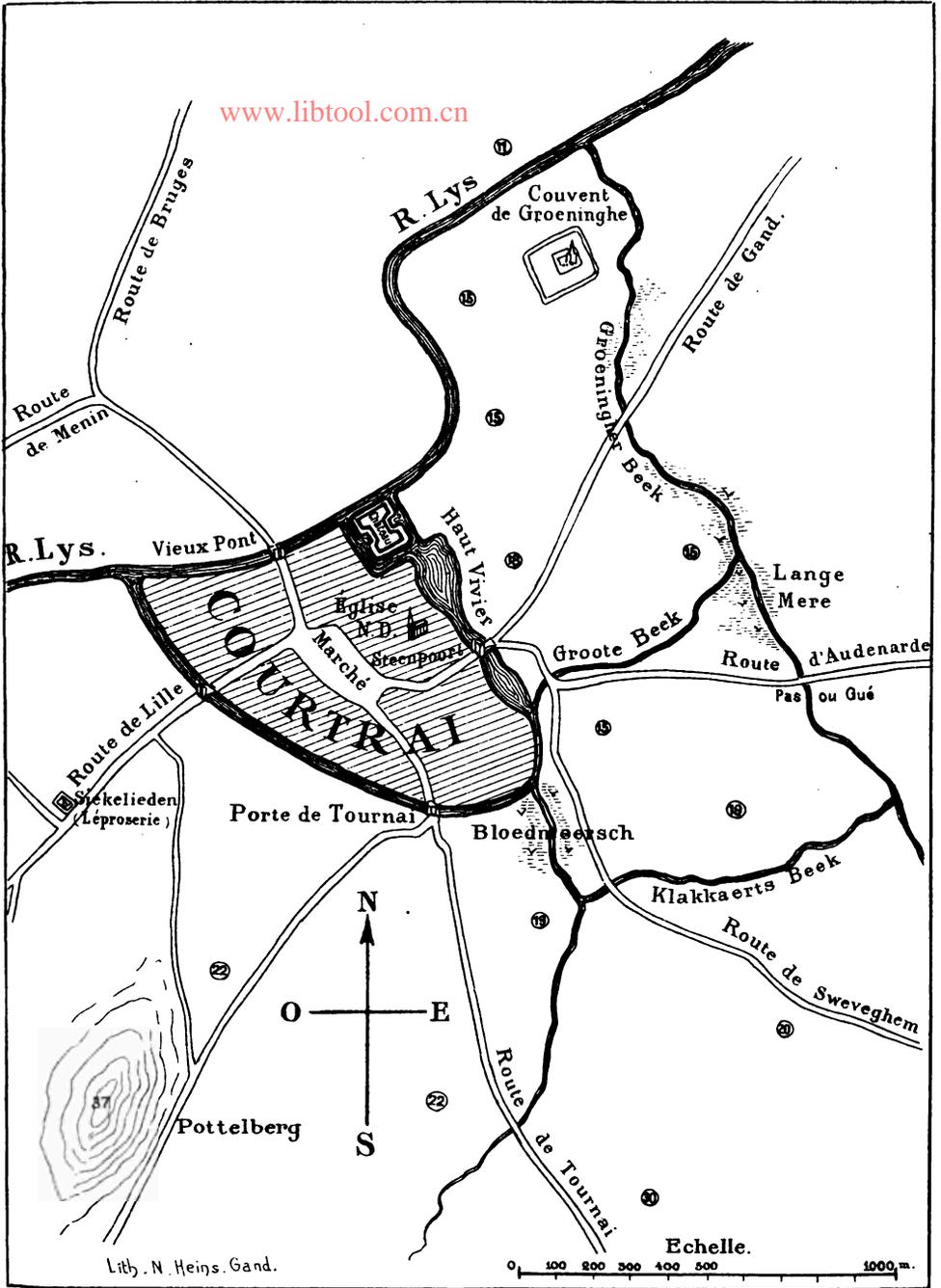
En France, la défaite prit les proportions d'une catastrophe nationale ; toute la noblesse normande, particulièrement éprouvée, fut plongée dans le deuil. Le désastre parut si épouvantable, si imprévu, que se répandit partout la légende, habilement propagée par le roi, d'une trahison mystérieuse ; acceptée dans toute l'Europe avec son attirail de fosses dissimulées et de chausse-trapes, elle prédomina tellement qu'elle passa même dans les chroniques flamandes du XV^e et du XVI^e siècles, et c'est cette version française de la bataille que la peinture et la gravure *flamandes* ont popularisée de nos jours³. La bataille des Eperons d'Or fut remarquable, non pas seulement au point

¹ *Annales Gandenses*, p. 70 : " stantes immobiliter et fortiter in sua acie „

² Gilles Li Muisis, *Chronica*, p. 195.

³ H. Pirenne, *La version française*, p. 50.

de vue militaire et politique; mais tout en sauvant la Flandre, et par suite toutes les autres principautés des Pays-Bas, de l'annexion française, ces communiens, pêcheurs et paysans qui luttèrent à Courtrai préparèrent le rôle glorieux que la démocratie allait jouer durant tout le siècle entre la Meuse et l'Escaut.



Ce plan a été dressé d'après les cartes topographiques au $\frac{1}{20.000}$ de l'État Major, et l'Atlas des villes de Belgique au XVI^e siècle par Jacques Roelofs, corrigé par M^r le Baron J. Béthune. Les indications hypsométriques sont encadrées.

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

Les Archives de l'église St-Michel,

PAR

E. Coppieters & Stochobe.



www.libtool.com.cn

L'impression de ce mémoire a été décidée sur le rapport de
MM. A. DIEGERICK *et* V. VANDER HAEGHEN.

Ce travail, qui fait suite à nos inventaires des archives des églises Saint-Jacques¹ et Saint-Martin², comprend trois parties :

1°) l'inventaire abrégé et collationné des archives, d'après l'inventaire dressé par M^r Fr. De Potter, qui est actuellement en usage à l'église ;

2°) une série de notes, classées chronologiquement, relatives aux travaux, chefs-d'œuvre et objets d'art ;

3°) l'analyse de quelques chartes intéressantes et la reproduction *in extenso* de trois d'entre elles.

Gand, le 18 février 1902.

E. COPPIETERS STOCHOVE.

¹ Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand, 1900, pp. 123-138.

² Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand, 1901, pp. 47-57.

1^{re} PARTIE.

INVENTAIRE DES ARCHIVES.

A. — ÉGLISE.

1-2. Rolle van ontvang en uitgaaf 1392-3. — Comptes : 1457; 1481-2; 1490; 1495; 1497-8; 1504; 1505-6; 1506-7; 1509-10.

3. Comptes : 1550-1 (en double); 1551-2; 1552-3 (en double); 1553-4 (en double); 1554-5 (en double); 1555-6; 1556-7; 1557-8; 1558-9; 1559-60; 1560-1 (en double); 1561-2 (en double); 1562-3.

4. Comptes : 1563-4 (en double); 1564-5 (en double); 1565-6 (en double); 1566-7 (en double); 1567-8 (en double); 1568-9; 1569-70; 1572-3; 1575-6; 1584-5; 1585-6; 1587-8.

5. 1591-4. **6.** 1601-2. **7.** 1612-3. **8.** 1616. **9.** 1618. **10.** 1619. **11.** 1620-1. **12.** 1630-1. **13.** 1632-5. **14.** 1636-7. **15.** 1643. **16.** 1644-5. **17.** 1646-7. **18.** 1648-51. **19.** 1662-5. **20.** 1666-7.. **21.** 1666-9. **22.** 1670-1. **23.** 1672-3. **24.** 1674-5. **25.** 1676-7. **26.** 1678-9. **27.** 1680-1. **28.** 1682-3. **29.** 1684-5. **30.** 1686-7. **31.** 1688-9. **32.** 1690-1. **33.** 1692-3. **34.** 1694-5. **35.** 1696-7. **36.** 1698-9. **37.** 1700-1. **38.** 1702-3. **39.** 1704-5. **40.** 1706-7. **41.** 1708-9. **42.** 1710-1. **43.** 1712-3. **44.** 1714-5. **45.** 1716-7. **46.** 1718-9. **47.** 1720-1. **48.** 1722-3. **49.** 1724-5. **50.** 1726-7. **51.** 1728-9. **52.** 1730-1. **53.** 1732-3. **54.** 1734-5. **55.** 1736-7. **56.** 1738-9. **57.** 1740-1. **58.** 1742-3. **59.** 1744-5. **60.** 1746-7. **61.** 1750-8. **62.** 1759-62. **63.** 1763-4. **64.** 1765-6.

65. 1767-8 (église et quotidienne). **66.** 1769-70 (id.). **67.** 1771-2 (id.). **68.** 1773-4 (id.). **69.** 1775-6 (id.). **70.** 1777-8 (id.). **71.** 1779-80 (id.). **72.** 1781-2 (id.). **73.** 1783-4 (id.). **74.** 1785-6 (id.). **75.** 1787-8 (id.). **76.** 1789-90 (id.). **77.** 1794.

77^a. Livre de recettes de l'église, 1804-7.

B. — QUOTIDIENNE.

77^b. Comptes 1466-8; 1468-9; 1469-70; 1470-1; 1471-2; 1472-3; 1473-4; 1475-6; 1476-7; 1477-8; 1478-9; 1480-1; 1481-2; 1483 4; 1484-5; 1485-6; 1486-7.

77^c. 1542-3; 1552-3; 1568-9; 1569-70; 1570-1; 1571-2; 1572-3; 1574-5; 1582-3; 1596 7; 1599-1600.

78. 1601; 1603; 1604; 1605-6; 1607-8; 1609-11; 1614-15; 1616.

79. 1617; 1619; 1620; 1621-2; 1623; 1624-5; 1626-7; 1628-9.

80. 1643-5. **81.** 1646-7. **82.** 1648-51. **83.** 1656-61.

84. 1662-5. **85.** 1666. **86.** 1667-9. **87.** 1670-1. **88.**

1672-3. **89.** 1674-5. **90.** 1678-9. **91.** 1680-1. **92.**

1684-5. **93.** 1688-9. **94.** 1690-1. **95.** 1692-3. **96.**

1694-5. **97.** 1696-7. **98.** 1702-3. **99.** 1704-5. **100.**

1706-7. **101.** 1708-9. **102.** 1712-3. **103.** 1714-5. **104.**

1716-7. **105.** 1718-9. **106.** 1720-1. **107.** 1722 3. **108.**

1724-5. **109.** 1726-7. **110.** 1728-9. **111.** 1730-1. **112.**

1732-3. **113.** 1734-5. **114.** 1738-9. **115.** 1740-1. **116.**

1742-3. **117.** 1744-5. **118.** 1748-9. **119.** 1750-8. **120.**

1758-62 (en double). **121.** 1765-6.

122^a. Journal des recettes et dépenses; 1804-10; 1818-31.

122^{aa}. Livre de rentes de la quotidienne, 1463; Livre aux cens 1444 et 1535. — Registre de la gilde de N.-D. Rentes et Chartes 1405.¹ Mémorial de la levée des afferatoires, 1597-1628.

¹ Ce registre contient la copie de 11 chartes de constitution de rentes au profit de la gilde, 1338-77; l'inventaire des joyaux, et la liste des confrères.

C. — FUNÉRAILLES.

- 122^b.** 1668-75; 1671-5; 1675-9.
123. 1689-90; 1691-2. **124.** 1700-4. **125.** 1705-9. **126.** 1710-4. **127.** 1715-9. **128.** 1720-4. **129.** 1725-9.
130. 1730 4. **131.** 1735-41. **132.** 1742-6. **133.** 1747-51. **134.** 1752-6. **135.** 1757-61. **136.** 1762-6.
137. 1767-72. **138.** 1773-8. **139.** 1779-84. **140.** 1785-95.
141. Livre de recettes du cimetière hors de la porte de Bruges, 1801-43.
142. Registres des cortèges funèbres (voitures et porteurs), 1811-43. Brouillon des cortèges funèbres, 1835. Tarif des services.
143. Registre des cortèges funèbres, 1833-41. Registre des pensions annuelles des employés de l'église, 1804-17.
144. Registre du cimetière hors de la porte de Bruges, 1828-62.

D. — BIENS PASTORAUX (PASTOREELE GOEDEREN).

- 145.** Livre de rentes et de cens, 1442.
146. id. 1531.
147. Comptes : 1604-5; 1611-2; 1613-4; 1614-6; 1641-2; Registre de terres, de cens et de rentes, 1652-75.
148. Comptes : 1668 9; 1672-3; 1674-5; 1676-7; 1676-9; 1680-1; 1682-4; 1685-6; 1687-8; 1689-90; 1691-2; 1693-4; 1695 6; 1702-3.
149. Comptes : 1704-5; 1706-7; 1710-1; 1712-3; 1714; 1715; 1718-9; 1720-1; 1722-3; 1724-5.
150. Comptes : 1726-7; 1728-9; 1730-1; 1732-3; 1734; 1735-6; 1737-8; 1739-40; 1741-2; 1743-4.
151. Comptes : 1745-6; 1747 8; 1749-50; 1751-2; 1753-4; 1755-6; 1757-8; 1758-60; 1759-61; 1761-4; 1763-6; 1766-9; 1773-7; 1777-81; 1785-94; 1794; 1794 (2 comptes différents).
152. Livre de recettes de biens l'église St-Michel, 1741-97.

E — **ST-ESPRIT** (TABLE DES PAUVRES).

- 153.** Registre de rentes, 1308; 1366; 1447; 1467-73.
154. " " 1573-6. **155.** Comptes 1563-77.
156. 1586-7. **157.** 1589-90. **158.** 1598-9. **159.** 1600-1.
160. 1616-7. **161.** 1625-6. **162.** 1651-4. **163.** 1797.
164. Journal de distributions journalières (fin du XVIII^e siècle). **165.** Id., 1734.
166. Compte 1789 90.
175. Livre de caisse, de l'église, des pauvres et de la quotidienne, 1729-78.
176. Journal des biens de l'église, 1773 97.

F. — FONDATIONS.

A) *Grégorienne (ou académie grégorienne)*, **166^a** Livre de fondation, 1664.

167. Compte 1672-97 (incomplet).

168. Registre des recettes de rentes 1676-1707.

168^a. " " de la fondation 1695-1781.

169. " " " 1788-93.

170. Comptes 1759-95, fondation au profit des pauvres.

B) *Adolphe Van Havere*, **171.** Registre de la fondation (1582)¹.

C) *Autres fondations.* **172.** Testaments, dons à l'église et aux pauvres, 1668-95.

173. Relevé des fondations de messes, anniversaires, testaments en faveur de la table des pauvres, XV^e siècle.

174. Index de fondation d'anniversaires, 1763.

G. — CHAPELLENIES.

177. Journal de la chapellenie Marie-Madeleine, 1640.

178. " des chapellenies réunies, 1692-1713.

179. Journal de recettes des droits censiers des chapellenies réunies, 1779-83. — Comptes 1789-91.

¹ Fondation au profit des pauvres.

www.libtool.co.uk — CONFRÉRIES.

180. Confrérie de la Ste-Croix. Liste des confrères de la sodalité, 1614.

181. Confrérie de la Ste-Croix. Compte 1616-9.

182. " Journal de la gilde 1616-40.

183. " " " 1639-52.

184. " *Liber sodalitatis S^{ae} Crucis*, 1614-53. Résolutions et liste des conseillers (contient la description du jubilé de 1763).

184^a. Confrérie de la Ste Croix. *Liber seu catalogus nominum dominorum confratum fraternitatis S^{ae} Crucis*, 1739-1871.

185. Confrérie de la Ste-Croix. Comptes 1616-70.

186. " " 1720-92.

187. " Registre de rentes, 1728-94.

188. " Liste des consœurs, 1765-1832.

188^a. Confrérie du St Sacrement. Règlement et liste des confrères 1712-1809. Résolutions 1712-50.

188^b. Confrérie du St-Sacrement. Comptes et pièces diverses, 1717-90.

188^c. Confrérie du St-Sacrement. Liste des confrères, 1834.

189. Confrérie Jésus-Marie-Anne : Statuts, liste des confrères et résolutions, 1693 7.

190. Confrérie Jésus-Marie-Anne. Livre aux résolutions, 1750-1856.

191. Gilde de St-Michel. Livre aux résolutions, 1688-1792.

192. " Statuts et liste des confrères. 1690-1793.

192^a. Confrérie N.-D. Comptes 1807-42.

193. Cartulaire de l'église d'Everbecq (Hainaut), 1520-30. Ce livre est mentionné ici parce qu'il contient un compte de la confrérie N.-D., 1539-40.

194. Confrérie N.-D. de Lorette érigée en 1677. Livres aux résolutions. Liste des confrères jusqu'en 1792.

194^a. Confrérie des Ames du Purgatoire, Livre aux résolutions, 1766-1839.

- 195.** Confrérie des Ames du Purgatoire. Comptes 1814-52.
196. " " 1774-1859.
217¹. " " Journal 1773-1878.
196^a. Confrérie de l'Administration. Résolutions, 1802-68.
197. 4 anciens inventaires d'archives de l'église, XVIII^e siècle et commencement du XIX^e.

Confrérie Ste-Dorothee. " *Registre² de l'institution de la confraternité érigée en l'Eglise de St-Michel, à Gand, à l'honneur de Dieu et de la bienheureuse Vierge Dorothea, confirmée par feu l'Illustre Evêque de Gand Antonius Triest et depuis par sa Sainteté ensuite de la bulle cy après insérée.* " (Bulle du pape Innocent X, datée du 1^r septembre 1651).

La confrérie fut érigée à l'église St-Michel le 28 décembre 1648.

I. — REGISTRES DIVERS.

- 198.** Inventaire de nappes d'autel et d'habits sacerdotaux (autaar en priester kleederen), 1648.
199. Livre aux résolutions de l'église et de la table des pauvres, 1587-1665.
200. Livre aux résolutions de l'église et de la table des pauvres, 1666-1762.
201. Table générale³ des principales résolutions (imprimé de la fin du XVIII^e ou du commencement du XIX^e siècle), 6 exemplaires.
202. Procès-verbaux des réunions des marguilliers, 1811-2.
203. Registre des défunts enterrés au cimetière de Saint-Michel, 1638-54.
204. Registre de baptême, 1655-67 (duplicata).
205. " " 1712 (").
206, 206^a, **206**^b, et **206**^c. Registres et cahiers des décès, naissances et mariages, 1794 à 1827.

¹ Mentionné sous ce n° dans l'inventaire de M^r De Potter.

² Ce registre fait partie des archives de la société royale d'Agriculture et d'Horticulture (Casino).

³ D'après cette table il y aurait eu cinq livres aux résolutions; aujourd'hui il n'y en a plus que 2.

- 207.** Journal de décès, 1837-66.
208. Ecole paroissiale des filles, 1801-8 (journal).
209. Journal terrien des biens pastoraux (Landboek der pastorele goederen), 1652-1792.
210. Terrier et livre de rentes de la quotidienne, 1681-1792.
211. " " de l'église, 1681-1795.
212. Compte de la fabrique d'église, 1804-10.
213. Inscriptions funéraires par Surmont, Blommaert, etc., 1866 (imprimé).
214. Inventaire des archives de l'église dressé par Th Schellinck, 1853.
215. Journal de Philippe Van der Zickele, 1474.
216. Mariages, 1856-97.
218. Registre de la distribution de méreaux annuels jaarlijksche provenen), XVIII^e siècle.
219. Recettes et dépenses concernant le cimetière de la porte de Bruges, 1842-69.
220. Registre de recettes et dépenses de la fabrique d'église, 1842-85.

J. — CARTONS.

- Carton I.** Dénombrements de fiefs, biens féodaux, XV^e-XVII^e siècle (48 pièces).
Carton II. Biens immeubles, XV^e-XVII^e siècle (65 pièces).
Carton III. Lettres de rente, XIV^e-XVI^e siècle (55 pièces).
Carton IV. Pièces de procédure, XV^e-XVII^e siècle (57 pièces).
Carton V. Testaments, contrats de mariage, biens immeubles, XIV^e-XVI^e siècle (41 pièces).
Carton VI. Fondation grégorienne, XVI^e-XVIII^e siècle (33 pièces).
Carton VII. St-Esprit : Lettres de rente, donations, fondations, etc , XVI^e-XVIII^e siècle (110 pièces).
Carton VIII. St-Esprit : Lettres de rente, donations, fondations, etc , XIV^e-XVIII^e siècle (64 pièces).
Carton IX. Confrérie de la Sainte-Croix, de N.-D. des Ames du Purgatoire et des Anges, XVII^e et XVIII^e siècles.

Carton X. ~~Fondations~~ et rentes au profit de l'église, XV^e-XVIII^e siècle (54 pièces).

Carton XI. Quotidienne. Lettres de rente et titres de propriété, XIV^e-XVIII^e siècle (30 pièces).

Carton XII. Pièces modernes concernant l'école pauvre de la paroisse.

K. — PAQUETS (1^{re} série).

N^o 1. Pièces de procédure, XVI^e-XVIII^e siècle.

N^{os} 2, 3, 4 et 5. Pièces de procédure, XVII^e et XVIII^e siècle.

(2^e série).

Les n^{os} suivants seuls méritent d'être mentionnés :

N^o 1. Comptes et pièces de procédure concernant surtout les familles Van Romerswalle, de Gruutere, de Glymes, d'Espinoy, de Luu, etc.

N^o 3. Demandes de places, nominations, cautionnements XVI^e-XVIII^e siècle. Discipline, ordonnances, XVI^e-XVIII^e siècle ; services divins, XVI^e-XVIII^e siècle ; fondation grégorienne, XVII^e et XVIII^e siècle (voir Carton VI)

N^o 4. Affaires de l'église, services, etc., XVI^e-XVIII^e siècle.

N^o 5. Testaments, donations, pièces de procédure concernant la chapelle St-Roch, St-Sébastien et St-Charles Borromée.

N^o 7. Testaments XVII^e et XVIII^e siècle.

N^o 9. Correspondance du XIX^e siècle. Pièces de procédure, 1691.

N^o 10. Extraits de comptes de l'église, de la quotidienne, du St-Esprit, etc, XVIII^e et XIX^e siècle.

N^o 11. Quittances, XVII^e-XIX^e siècle.

N^o 14. Gille de St-Ivon. Requêtes et pétitions concernant la chambre de St-Ivon.

N^o 19 Copies de comptes de la confrérie de la Ste-Croix, 1653; 1697-1720.

N^o 24. Rentes, donations, transport de rentes XV^e-XVIII^e siècle.

N^o 26. Vente et dons de chapelles, XVII^e et XVIII^e siècle.

www.libtool.com.cn (3^e série).

N^{os} 1 à 11. Quittances des XVII^e et XVIII^e siècle.

L. — PLANS.

N^{os} 1 à 8. Plans d'autels, des stalles de chœur, du portail, du cimetière de la porte de Bruges et de la tour St-Michel, dessin original signé Livinus Cruyl, prêtre 1662.

Deux rouleaux d'anniversaires sur parchemin, XVIII^e siècle.

2^{me} PARTIE.

NOTES RELATIVES AUX TRAVAUX, CHEFS-D'ŒUVRE, OBJETS D'ART.

1596 (18 *décembre*). Le Conseil de l'église décide de placer de nouvelles orgues et traite à cette fin avec Crispin Carlier.

“ Le XVIII^e de décembre 1596 M^{re} Crispyn Carlier faiseur d'orgues est accordé avecq les curez et margliseurs de ceste eglise de livrer aultres orgues grandes et bonnes promettant que en ce pays de Flandres ny aura la perille et ce pour la somme de six cent florins outre les orgues qu'avons maintenant... „

(Livre aux résolutions de l'égl. et de la tab. du St-Esprit 1587-1665, pp. 15 et 16) (n^o 199 de l'Inventaire.)

1598 (6 *décembre*). Un accord est signé entre le Conseil de fabrique et Marguerite Petrins, veuve de Liévin Snouck, au sujet d'un tableau ornant le maître autel, ce moyennant un service à célébrer tous les ans, le 10 septembre.

1599 (15 *février*). Le Conseil de l'église décide d'orner l'autel de la chapelle du St-Esprit d'un tableau représentant les œuvres de miséricorde ou la Trinité, et de placer un siège en bois de chêne au côté sud.

“ hedent XV^a february 99 es by den gemeenen eedt gheresolveert te maeken op den outaer van den h. geest eene tafele van schildery mette zeven wercken van bemerticheyt ofte emers mette dryevuldicheyt danof van beede een project gemaect sal worden om te kiezen. Daar es gheresolveert dat men in de selve cappelle op de zuytzyde sal maecken een spiersche siege danof oock een patroon ghemaect sal worden „

(Livre aux résolutions de l'égl. et de la tab. du St-Esprit, p. 22)
(n^o 199.)

1601-2. Olivier Hals, menuisier et Pierre Pieters effectuent des travaux au maître autel.

“ betaelt an Olivier Hals, schrynerwercker over het maecken van de casse van den hemele boven den hooghen altaer mits oock het houtwerck raeckende de bilde van den Salvator mette schooringhe..... IIII lib. gr. „

“ betaelt an Pieter Pieters, schilder up d’Hoochpoorte, de somme van zeven pondt vier grooten over het schilderen van den Salvator en den Hemele staende boven den hooghen altaer..... VII lib. III gr. „

(Compte de l’égl. 1601-2, p. 51) (n° 6.)

1618-9 (17 août). Le Conseil de la sodalité de la Ste-Croix reçoit un don de 50 livres, et décide l’achat d’une croix en argent doré.

“ Den 17^o Aug. 1617 is by diverse heeren van de sodaliteyt van het h. Cruce gheresolveert dat men mette somme van 50 ponden grooten vlaems by den eerw. heere Pater Michael Angelus Gandensis Capucinus ft Dⁿⁱ Christophori Van Heurne voer zyn professie ghegheven sal ghemact worden een zelveren vergulden Cruce omme de reliquien van het h. Cruce daerinne te rusten daer toe ghefigureert sullen worden op een zyde de h. Cruysvindinghe ende op d’ander zyde de h. Cruysverheffynge. Boven, een Sanctus Franciscus ende onder Sanctus Bernadus metgaeders in den voet gheschreven eeneghe bequaeme sententien uute h. Schrifture, ten h. Cruce dienende... „

(Liber sodalitat^{is} S^{te} Crucis, 1614-1763) (n° 184.)

1618-9. Une autre croix est livrée à la sodalité à la même époque, provenant des ateliers de Jacques Schoof, orfèvre à Anvers.

“ betaelt aen Jaecques Schoof, goutsmit t’ Antwerpen over het maecken van een schoon crucifix toecommende de confrerie van het h. Cruys.... weghende een honderd en dertien oncen in silver tot XIII sch. VIII gr. d’once bedraecht LXXX lib. XI sch. gr.

aen den voorn. over 12 peerlen an ’t vorn. crucifix . . . XXX sch. gr.

“ ” ” 16 steenen a 15 st. stick II lib. gr.

“ ” ” over het vergulden van 10 rondeelen . II lib. XI sch. gr.

“ ” ” voor een cristal XIII sch. III gr.

“ ” ” over het vergulden van elcken cop a X st. XXXVII sch. gr.

(Compte Confrérie S^{te} Croix 1618-19.) (n° 185.)

1624-6. Le Conseil de la même confrérie commande un tableau de la Flagellation à Jean Janssens. Le peintre étant resté en défaut, le tableau est exécuté par Abraham.

“ De voorschreven heeren hebben besteedt aen Jan Janssens eene schilderye wesende de gheeselinghe van ons heeren om te stellen in de h. Cruyscapelle, maer is de selve Janssens in faulte ghebleven van te volmaecken.

den selven Janssens in faulte blyvende is de schilderie..... bestelt ende ghelevert bij Abraham Janssens. (Lib. sod. S^{tae} Crucis 1614-1763.)

“ den 2^o april is by S^r Janssens de schilderye geleverd gheweest hier vooren vermeld van de geesselinghe van onsen heere ende by accord ghemaect tusschen den voors. schildere ende mynheer den Baron van Nevele uut de name van de confrerye is hem daervoren beloofd 350 gulden, die hem ghetelt zyn..... (Même livre.)

“ Item betaelt aen Abraham Janssens, schilder, over syne levering van de schilderie die staet in de h. Cruyscapelle, wesende de geesselinghe van ons heeren..... LVIII lib. VI sch. VIII gr. „

(Comptes de la confrérie 1625-6) (n^o 185.)

1627-8. On veut se débarasser de l'ancien tableau qui orne l'autel de la Ste-Croix et en acheter un plus beau. Le curé Bauters est chargé d'entrer à cet effet en négociations avec le peintre Rubens d'Anvers.

1627. Lesten zondag van November. In den eersten, dat men tot beter cyraet ende ten meesten proffycete van desen altaer van het h. Cruys soude vercoopen de tafele van den selven altaer ende de pennynghen daervan staende te procederen employeren tot het maecken van eene meerder ende schoonder tafele bij den schilder Rubbens daertoe oock sullen moeten geemployeert worden eenighe penninghen daervan de voors. altaer ende ghulde ghebeneficieert es gheweest bij de heeren van de Casselrye van der Auderburch. (Lib. sod. S^{tae} Crucis 1614-1763.)

By de guldebroeders van de voors. confrarie aldus vernieut es gheresolveert te besteden het maecken van het tafereel ende schilderye op den altaer van het h. Cruysse ten welcken effecte sal geschreven worden Paulo Ruebens tot Antwerpen, daertoe Mynheer den pasteur Bauters bij den eedt is gheautoriseert. (Même livre.)

Laetste zondag van Lauwe 1628. Inghelycx is inghevolghe van de voorgemelde resolutie by laste van den eedt, duer Mynheer den pasteur Bauters besteet aen S^r Pauwel Ruebens tot Antwerpen het maecken ende

www.kltaol.com.cn
schilderen van de altaer tafel in de Capelle van 't h. Cruysse totter hoochde van XIII voeten ende breedt naer proportie ende heesch van twerck voor de somme van acht hondert guldens. (Même livre.)

On ignore les motifs qui poussèrent Rubens à ne pas peindre le tableau ; mais il est très probable, que, d'après son habitude, il le confia à un de ses élèves et qu'il choisit Antoine Van Dyck. Ce tableau représentait la descente de la Croix :

" Item betaelt aen Sr Anthonio Van Dycke voor de schilderye staende op den outaer van het h. Cruys de somme van II^e XXXIII lib. VI sch. VIII gr., blyckt bij ord. bestedinghe ende quit...

" Item voor de vracht van de schilderye van Sr Anthonie van Dyc XIII sch. III gr. „ (Comptes conf. S^{te} Croix 1629-30) (n^o 185.)

1627. Le Conseil de la confrérie de la Sainte-Croix prend la résolution de faire placer un tombeau de N.-S. à la chapelle de la confrérie et de confier ce travail à Hubert Hannicq.

" Letsten zondag van novembre 1627. Item es gheresolveert mette VII^e guldenen an de voornoemde gulde ghegheven bij de vrouwe van Borneville te maeckene een graf van onsen Heere in de voors. cappelle ende is besteedt aan M^r Hubrecht Hannicq. „

(Lib. Sod. S^{tae} Crucis) (n^o 184.)

" Item betaelt an M^r Hubert Hannicq, sculpteur, in minderinghe van meerder somme hem competerende voor het maecken van een graf van onsen Heere in de h. Cruuzecappelle par ord. ende quitt. de somme van LXXXI lib. gr. „

" aen den selven in minderinghe van 700 gulden..... XXXIII lib. gr. „ (Comptes conf. S^{te} Croix 1627-8) (n^o 185.)

1628. Le même Conseil fait achever par le menuisier Jean Van der Eecken, les stalles de la chapelle de l'autre côté du tombeau.

" Op den lesten in lauwe 1628, is by den eedt van 't voornoemde gulde gheresolveert te doen volmaecken het siegewerck in de capelle van het h. Cruysse, over d'ander syde van het h. graf ende dat op den voet ende op 't selve model als ghevrocht is 't geen op d'een syde doen maecken ende aen de capelle ter eeren Godts ghejont by M^r Jan de Blasere, raedt in zyne Mat^s grooten raedt. „

" In ghevolghe van de voorgaende resolutie is by den eedt besteedt aen

Mr Jan Van der Eecken, ~~schrynercker~~ binnen Ghendt het voornoemde siegewerck volghende den contracte danof synde in date XIX maerte 1628, voor de somme van 26 ponden grooten eens „

(Lib. sod. Stae Crucis) (n° 184.)

“ betaelt Jan Van der Eecken de somme van XX lib. gr. ter causen van tmaecken van seker siegewerck in de h. Cruyscappelle „

(Comptes conf. S^{te} Croix 1628-9) (n° 185.)

1629. Un tableau est livré, pour la chapelle du St-Sépulcre, par Antoine Van den Heuvele.

“ Item betaelt aen Sr Anthonio Van den Heuvele over de schilderye by hem ghelevert van het h. Graf staende in de h. Cruyscappelle de somme van XXVI lib. gr. „¹.

(Mêmes comptes 1629-30.)

1629-30. Hubert Hannicq place une clôture en marbre à la chapelle de la Ste-Croix.

“ Item betaelt aen M. Hubert Hannicq voor tmarberen afsltsel aen de Cruyscappelle de somme van I^e XLI lib. XIII sch. III gr. „

(Mêmes comptes 1629-30.)

1634 (30 *octobre*). Jean Janssens touche la somme de 600 florins due pour le tableau de l'Assomption de la Vierge.

(Quittance signée.)

1636-7. Le maître maçon Tobie d'Oosterlynck construit la voûte du milieu et reçoit de ce chef 200 livres de gros.

(Compte de l'égl. 1636-7, p. 83) (n° 14.)

1639. Antoine Van den Heuvele, précité, livre un tableau représentant l'*Ecce Homo*.

“ Aen Anthone Van den Heuvele over een schilderye Ecce Homo volghens de ordon. ende quitantie van daten den XIX april 1639 XXV lib. gr. „

(Comptes de la conf. S^{te} Croix 1639-41) (n° 185.)

1638-40. Livraison de chandeliers en argent par Théodore Rogiers d'Anvers et François Van Hove.

¹ D'après M. De Potter, il s'agirait du typtique que l'on voit maintenant à la 3^e chapelle à droite de l'église.

“ Item betaelt aen Philips Degroote over S^r (Theodore) Rogiers tot Antwerpen tot honderd guldens op rekenynghe van twee silveren candelaelaers by hem ghemaeckt XVI lib. XIII sch. III gr. „

(Compte conf. S^{te} Croix 1638) (n^o 105.)

“ betaelt den 13^{en} november 1640 aen Francois Van Hove in minderinghe van meerder somme ende datte over tmaecken van 4 silveren candelaelaers I^c XX lib. gr. „

“ betaelt den 6^{en} december 1640 aen den voornoemden Francoys Van Hove ter selver causen XLI lib. VII sch. „

“ betaelt op 8^{en} january 1641 aen den voornoemden Francoys Van Hove ter selver causen XXXIII lib. gr. „

“ item den 3^{en} april 1641 V lib. gr. „

“ item den 15^{en} meye 1641. III lib. gr. „

(Mêmes comptes 1639-41.)

1647-51. Le Conseil de l'église fait peindre, par Jean De Loose, des armoiries dans les verrières.

“ Item aen Jan De Loose over het maken ende schilderen van de wapenen in diversche gelaesvensters XXIII lib. gr. „

(Comptes de l'ég. 1648-51, p. 110) (n^o 18.)

1653-63. Le Conseil de la confrérie de la Ste-Croix se décide à construire un autel en marbre et à confier ce travail à maître Rombaut Pauli.

Actum den 23^{en} maert 1653. Gheresolveert te maecken den altaer van het h. Cruys en aen M^r Rombaut Pauli de selve te doen opmaecken, en dit van marbel en de pilaeren van wagheschot.....

(Lib. sod. S^{tae} Crucis 1614-1763.)

“ betaelt aen S^r Roberto Pauli voor het maecken van een modelle van den autaeer van het helich Cruys I lib. X sch. „ ¹.

(Compte conf. S^{te} Croix 1663-4) (n^o 185.)

1654-5. La confrérie de la Ste-Croix orne la chapelle d'un tableau qu'elle fait peindre par Robert Joly.

“ betaelt aen M^r Robert Jolyt over een schilderye by hem ghelevert staende in de Cruyscappelle de somme van X lib. gr. „

¹ Il n'est pas démontré que les deux passages soient relatifs à la même entreprise.

“ Item aen Elias de Voghele over het maecken van het raem ende leystè dienende tot de selve schilderye acht gulden, dus hier I lib. VI sch. VIII gr.” (Compte confrérie S^{te} Croix 1654-5) (n^o 185.)

1662. Cette année Liévin Cruyl, prêtre à Wetteren, dessine un projet de construction de la tour.

(Original aux archives de l'église.) (Plans).

1662-5. On place une clôture en marbre aux chapelles De Baenst et de St-Thomas et on y exécute encore d'autres travaux. Le sculpteur Jacques Cocx en est chargé.

“ Item aen M^r Jacques Cock, beeltsnyder, over het maken van het marberen afschutsel voor de capelle van wijlent den heer De Baenst ende bekleeden van den pilaer daerneffens met marbel de somme van 360 guldens, wesende de reste ende volle betaelinghe van het selve werck per ordon. ende quitan. dus hier LX lib. gr. .”

“ Item aen den selven M^r Jaecques Cocx de somme van 400 guldens op rekenynghe van het marberen afschutsel staende voor de capelle van S^{te} Thomas, per ord. ende quit., dus hier LXVI lib. XIII sch. III gr. .”

(Comptes de l'ég. 1662-5, p. 160) (n^o 19.)

1666-70. La chapelle St-Joachim, qui se trouvait dans le pourtour du chœur est ornée vers cette époque d'un nouvel autel, dont l'exécution est confiée à Philippe Deschamps, sculpteur.

(Livre aux résolutions 1666-1762, p. 1) (n^o 200.)

1670 (13 juillet). Le Conseil des marguilliers cède la chapelle précitée à Anne Van der Haeghen et son frère Frédéric, qui paient de ce chef 1800 florins. De cette somme 400 florins sont employés pour la peinture de l'autel, et 40 livres pour élever une clôture semblable à celle de la chapelle St-Thomas. Cette dernière est faite par Gilles Mathys.

(Même livre.)

1667. Philippe Deschamps précité est chargé de faire la clôture de la chapelle qu'on vient de désigner de nouveau sous le nom de la Sainte-Trinité, et qui se trouve derrière celle de

la Ste-Croix. Cette clôture sera la même que celle qui se trouve aux chapelles de St-Hubert et du seigneur De Baenst.

(Même livre.)

1672 (27 mars). Ce jour a lieu une séance extraordinaire du Conseil de l'église, dans laquelle on décide que les travaux de la tour commenceront le 1^r avril, et qu'une requête sera adressée à S. M. dans le but d'obtenir la continuation de l'octroi d'un sol par sac de grain, pour le terme de 6 ans.....

Dans les comptes de l'église des années 1672-3, pp. 143 et suivantes, sont mentionnés comme ayant pris une large part à ces travaux : Josse De Wilde et Josse Van Budsele, maîtres maçons, Gilles Mathys, maître tailleur de pierres et Charles De Moor, maréchal.

1672 (3 août). La comtesse de Fertyn, ci-devant d^{re} du comte de Wacken, donne 600 florins pour les fonts baptismaux, qui seront construits en souvenir du comte et de ses enfants avec armoiries des donateurs et inscription au choix de la donatrice.

(Livre aux résolutions 1666-72.)

L'ouvrage n'est exécuté que quelques années plus tard, et est confié à Pierre Van der Brugghe ou Verbrugghen, sculpteur, à Anvers.

" Item getelt aen Pieter Verbrugghen, op minderinghe van het maecken van de nieuwe vonte deser kercke XXXIII lib. VI sch. VIII gr. ..

(Comptes de l'ég. 1680-1, p. 113.)

" Aen S^r Pieter Van der Brugghe, m^r biltsnijder tot Antwerpen, over reste ende volle betaelinghe van tmaeken van de vonte mette trappen van de selve mitsgaders voor de trappen in de selve cappolle ende een marbere schelpe tot wynwatervadt, per billet, ord. ende quit.
1^e XXI lib. VI sch. VIII gr. ..

(Compte de l'ég. 1682-3, p. 108) (n^o 27.)

1677 (11 octobre). Le Conseil de l'église décide que le curé Wuyts et deux membres du Conseil se rendront à Anvers pour s'entendre avec les S^{rs} Quellyn et Van den Hende, au

www.libtool.com.cn
sujet d'un modèle pour le maître-autel. Pierre Leplat dessine de son côté les modèles des figures et ornements.

(Livre aux résolutions 1666-1762.)

“ Aen Mr Arnoldus Quellin over vacatien ende maecken van de modelle van den hooghen altaer boven 4 ponden gr. betaelt door den heer pastor Wuyts XVI lib. gr.”

“ Aen Mr Norbertus Van den Eynden voor gelyke vacatien ende modellen voor den hooghen altaer XIII lib. gr.”

(Compte de l'ég. 1678-9, p. 136) (n° 26.)

“ Aen Pieter Leplat, m^r schilder, over teekenen van de modellen van de figuren ende oieraten van den hooghen altaer en(de) anderssins XXII sch. gr.”

(Compte précité, p. 134.)

Norbert Sauvage, Omer Donckers (ou Doncheur) et Jean De Cleef, exécutent les travaux d'après les modèles précités.

“ Aen Norbertus Sauvage, meester schrijnwerker, ter rekenynghe van syn overghenomen werck van te maecken den hooghen altaer XX lib. gr.,”

“ Noch aen den selven, ter rekenynghe als voren XXV lib. gr.”

(Compte de l'ég. 1676-7) (n° 25.)

“ Aen Norbertus Sauvage, meester schrynwerker, over reste ende volle betaelynghe van syn aenghenomen werck van den hooghen altaer XXII lib. gr.”

(Compte de l'ég. 1678-9.)

“ Aen den selven Sauvage over eenich heuverwerck aen den voors. altaer. XVI lib. gr.”

(Même compte.)

“ Aen Omaert Donckers, meester biltsnyder, over het snyden van dry capeteelen ende vier pedestaelen tot den voors. hooghen altaer. X lib. XIII sch. IIII gr.”

(Même compte.)

“ Aen Joannes De Cleef, schilder, over het schilderen van den hooghen altaer deser Kercke begrepen het marbereren van de pilaeren en(de) andersins. X lib. gr.”

(Même compte.)

“ Aen Omaer Doncheur, over het snyden ende leveren van vier draghende inghels ten dienste van den hooghen altaer. II lib. gr.”

(Compte de l'ég. 1692-3, p. 127) (n° 33.)

1678. Le 7 février de cette année le Conseil de fabrique décide de clôturer le chœur au moyen d'une clôture en marbre et s'entend à ce sujet avec Guillaume Pieters moyennant une somme de XVI livres, XII esc. IIII gr.

(Livre aux résolutions 1666-1762, p. 23 et Comptes de l'ég. 1678-9, p. 143.)

www.libtool.com.cn
La même année, ou l'année suivante, on place un confessionnal à la chapelle St-Grégoire et on y met d'autres ornements.

“ Aen Bauduyn van Dyckele, meester schryntwercker, over het maecken van de voors. bichstoel, mitsgaders de bancken ende cieraeten in de Ste-Gregorius cappelle XXV lib. gr. „

“ Aen Servaes Manilius, m^r biltsnyder, van de bilden aen de voors. bichstoel, met het croonement ende lessenaer XLVII lib. gr. „
(Compte de l'ég. 1678-9, p. 146.)

1680. Le Conseil de l'église décide d'enlever l'autel en bois de la chapelle Sts-Anne et de le remplacer par un autel en marbre.

(Livre aux résolutions 1666-1762.)

1682-3. A cette époque la chapelle des fonts baptismaux est ornée d'un tableau peint par Martin De Bast, représentant le baptême du Christ.

“ Item aen Martin Debast, meester schilder, over 't schilderen van de doopynghe Christi, in de vontcappelle II lib. VIII sch. gr. „
(Compte de l'ég. 1682-3, p. 109) (n^o 28.)

1685 (3 décembre). Le Conseil décide d'informer N. Pennekyn que les experts examineront l'autel qu'il vient d'achever à la chapelle des Ames du Purgatoire.

(Livre aux résolutions 1666-1762.)

1686. Il est question de placer au chœur des stalles dont Jean De Cleef dessine le modèle.

“ Aen M^r Joannes Declief over het schilderen van het model van het gestoelte ofte afschutsel in den hooghen choor III lib. X sch. gr. „
(Compte de l'ég. 1686-7, p. 109) (n^o 30.)

1689. En vertu d'une décision du Conseil, N. Helderberch, maître sculpteur, demeurant rue des Peignes (Camerstraet), est chargé de reconstruire l'autel de la chapelle du Saint-Sacrement.

(Livre aux résolutions 1666-1762, p. 50.)

1690-3. Cette décision doit avoir été modifiée plus tard. Dans les comptes on paie pour cet ouvrage Adrien Van der Lynden et Jean-Baptiste Van Helderbergh.

“ Aen Adriaen Van der Lynden ende Jan B^o Van Helderbergh ter rekenynghe van hun aenghenomen werck van den altaer van tvenerabel I^o lib. gr. „ (Comptes de l'ég. 1690-1, p. 126.)

“ Aen Adriaen Van der Lynden, m^r steenhoudet, mitsgaders by namp-tissementete ter greffie van de schepen van der Keure (ten respecte van de clachten onder den doender ghedaen) aen Jan Bap^o Van Helderbergh, m^r biltsnyder, over de volle betaelynghe van den altaer van tvenerabel in de kercke met alle tgone daervan dependerende niet uytghestoken noch ghereserveert I^o XXXV lib. gr. „ (Comptes de l'ég. 1692-3, p. 121) (n^o 33.)

1690. Gilles Wyckhuys fait un nouveau projet de construction de la tour.

“ Aen Gillis Wyckhuys over tmaecken van een aftreck over de nieuwe torre XI lib. X sch. gr. „ (Compte de l'ég. 1690-1, p. 121.)

1694-7. J.-B. Helderberch et W. Mambach construisent la chaire de vérité.

“ Aen Jan Bap^o Helderbergh, m^r bilthouder, over het eerste payment van syn aenghenomen werck int maecken van den nieuwen preekstoel, per quit. ord. op den voet van 't kontrakt van bestedynghe de somme van LXVI lib. XIII sch. III gr. „

“ Aen Wernier Mambach, m^r schrijnwercker, oock over syn eerste payment van syn aenghenomen werck int maecken van den voors. stoel LV lib. XI sch. I gr. „ (Compte de l'ég. 1694-5, p. 111) (n^o 34.)

“ Aen den voorn. Helderberch over syn tweede payment per ord. ende quit. de somme van LXVI lib. XIII sch. III gr. „

“ Aen den voorn. Mambach over ghelyck tweede payment LV lib. XIII sch. III gr. „ (Compte de l'ég. précité, p. 112.)

“ Aen Wernier Mambach, meester schrynmaecker, over het derde ende leste payment van syn aenghenomen werck van den preekstoel LV lib. XI sch. II gr. „ (Compte de l'ég. 1696-7, p. 95) (n^o 35.)

“ Aen den selven Mambach voor overwerck aen den voors. prechstoel ende andere redenen d'heeren van den eedt ghemoveert hebbende XXV lib. gr. „ (Compte précité, p. 96.)

“ Aen J. B. Van Helderbergh, m^r bilthouder, ter rekeninghe van syn derde ende leste payment van syn aenghenomen werck van den voorn. nieuwen prechstoel L lib. gr. „.

“ Aen den voorn. Helderbergh over de reste ende volle betaelinghe van syn voors. aenghenomen werck XVI lib. XIII sch. „.

(Même compte, p. 96.)

1696 (6 août). François d'Heuvele, époux d'Anne-Marie Bollaert, veuve de Norbert Van Reysschot, assume les frais d'une statue d'ange avec épitaphe, qui sera placée à la séparation des chapelles St-Hubert et St-Thomas.

(Livre aux résolutions 1666-1762.)

1698 (20 mai). A cette époque la société St-Sébastien avait son siège à l'église St-Michel. Jacques Deynoot, double roi de la société, étant venu à mourir, Jean-Baptiste Dhane, chef doyen (houverdeken), va reprendre le bijou que le défunt détenait chez lui, et dans le reçu qu'il délivre en donne la description suivante : *eene goude vergulde ketene, consistende in zestien gaude schaeckele met het schildeken, ende twee gaykens daeronder hanghende.*

(Comptes chapelle St-Sébastien, St-Charles Borromée et St-Roch, paquet V).

1698-9. Jean De Cleef livre le tableau du martyre des Saints Crispin et Crispinien.

“ Aen Joannes de Cleeff, m^r schilder, is by den heer onderpastor Flammend betaelt tot hondert pattacons in specie over tschilderen van een schilderye inhoudende d'historye ende martelye van de hh. Crispyn ende Crispiniaen ghestelt ende ghegheven aen de kercke volghende de quitantie, die by den rendant niet en es betaelt, dus alleenelyck mem^e „.

(Compte de l'ég. 1698-9, p. 96) (n^o 36.)

1698-9. J.-B Lenoir livre un ostensorio en vermeil.

“ Aen Jan Bap^e Lenoir, coopman silversmit, over het maecken ende leveren van de nieuwe remonstrance deser kercke III^e lib. XIII sch. XI gr. „.

(Même compte, p. 97.)

1700 (1^{re} janvier). Un tableau représentant la Vierge entourée d'un chœur d'anges est donné à la confrérie de N. D. de Lorette.

“ Ontfanghen ende gejoint aen de confrereers van het gulden eene schilderye beteekenende eene onse lieve vrouwe omsinghelt met den coor der heyngelen door de milde hand van joffrauw Marie Barbara Mys, wesende de huysvrouwe van d'heer Pieter Snouck, coopman in schilderyen binnen dese stadt Ghendt, tot cieraet van onse cappelle „

(Régistre n° 194. Gulde van O. L. V. van Loretten.)

1710 (26 juin). La même confrérie reçoit un *pax tecum* reliquaire.

Item alsoo de confrerie altijt moeste leenen van de parochiale kercke van Ste-Michiels den “ *pax tecum* „ soo ist dat heer ende Mr Zegher Ignatius Van de Vivere pbr, protonotarius apostolicus, licentiaet in beede de rechten ende deken van de confrerie ghejoint ende ghegheven heeft eenen silveren “ *pax tecum* „, in den welcken staet een “ agnus Dei „, ghewijdt van den Paus Innocentius XI, van welcken ghelycke agnus Dei vele mirakelen syn ghebeurt ende ghebeuren daeghelycx, soo notoir ende kenbaer is van alle menschen, welcken agnus Dei hy selve ten jaere 1681 ghecregen heeft in het palleys van den Vaticaen....

La confrérie a-t-elle aliéné ce *pax tecum*; ou a-t-elle acheté un autre, on ne saurait le dire en présence du texte ci-après :

“ In het jaer 1758, dep 14^{de} april, heeft Johannes Persyn, deken van het gulden van O. L. V. van Lorette vereert eene nieuwe silver paes *tecum*, ter memorie „

(Même registre.)

1711 (5 octobre). On décide de revêtir de marbre la chapelle du St-Sacrement.

(Livre aux résolutions 1666-1762, p. 112.)

Philippe Martens, maître tailleur de pierres, signe le contrat (devant le notaire Paul Van Sicler en date du 12 juin 1712) et entreprend le travail moyennant 2550 florins de Flandre.

(Contrat signé.)

1714-19. Maître-autel; modèles :

“ betaelt aen Loys Cnudde de somme van vijf pattacons in specie over het trecken van seker modelle van den hooghen autae..... II lib. VI sch. VIII gr..... „
(Comptes de l'ég. 1714-15, p. 77.)

“ betaelt aen Joës Vander Meulen de somme van een pont vyftien schellinghen over het schilderen van de modelle⁽¹⁾ van den hoogen autae in den kercke I lib. XV sch. gr. „
(Compte de l'ég. 1718-19, p. 71) (n° 44).

“ betaelt aen Frans Coppens over het maecken van een modelle van den omloop van den hoogen autae II lib. gr. „
(Même compte, p. 72.)

1717 (1^r juin). Entreprise du travail: Jean-Pierre Van Bourscheit, sculpteur de S. M., demurant à Anvers, signe le contrat (devant le notaire J.-B. Gallant) par lequel il s'engage, moyennant 3500 livres argent de change, à entreprendre le travail projeté.

(Reg. aux résolut. 1666-1762, p. 130 et 137.)

N. B. Le contrat est reproduit tout au long dans Kervyn, *Egl. de Gand*, II, p. 126, et suiv. (Voir aussi compte de l'église 1718-9, pp. 77, 78, 79 et 80.)

1721 (24 août). Le conseil de fabrique traite avec Werner Mambach et Jacques Colin, maîtres menuisiers, pour l'exécution de stalles en bois de chaque côté du chœur, moyennant la somme de 750 livres de gros.

(Livre aux résolut. 1666-1762, p. 142.)

1722-23. Les modèles sont fournis par François Coppens, H.-J. Verbrugghen et Louis Cnudde.

“ Item betaelt aen Frans Coppens, schrynerwercker, de somme van II pattacons in specie over het modelle werck van de voorn. ghestoelte. lib. 5-2-8 „
(Compte de l'ég. 1722-23, p. 67) (n° 48.)

“ Item betaelt aen d'heer H. J. Verbrugghen de somme van 8 p. gr. over syn devoiren van het teecken en ordoneeren van de selve modelle , lib. 8-0-0 „
(Même compte, p. 67.)

(¹) Modèle conservé à la sacristie, ainsi qu'une épreuve d'une gravure sur cuivre faite par J. B. Jongelinx, d'Anvers,

“ Item betaelt aen S^r Lo. Cnude, schilder, de somme van 8 p. gr. wisselghelt over het schilderen van de sel. modelle. lib. 8-0-0 „

(Même compte, p. 68.)

Et les travaux exécutés par Werner Mambach, Jacques Colin, Pierre De Sutter et Michel Van der Voort.

“ betaelt Wernier Mambach ende Jacques Colin, schrynwerckers elck de somme van 125 ponden gr. in minderinghe van t'accoort „

(Même compte, p. 66.)

“ betaelt aen den voors. Wernier Mambach, schrynwercker, de somme van 125 ponden gr. ter rekenynghe als vooren „

(Même compte, p. 66.)

“ betaelt aen Wernier Mambach ende Jacques Colijn, meester schrynwerckers de somme van 250 p. gr. wesende elck 125 gr. „

(Même compte, p. 66.)

“ Item betaelt aen Piter de Sutter, m^r beelthouder, de somme van 147 pont 3 sch. 4 gr. voor arbeysloon by hem verdient van het snyden van het selve ghestoelten per 10 ordonnantien ende quittantien met diversche gheslaecte clachten daerop ghedaen lib. 147-3-4 „

(Même compte, p. 67.)

“ Item betaelt aen S^r J. A. Duwyn de somme van 50 pont 10 sch. gr. wisselghelt over 50 pont wisselghelt betaelt thebben aen d^r Michiel Van der Voort, op mynderinghe van syn accort van het snywerck ende syn devoiren van overmaecken. lib. 58-18-4 „

(Même compte, p. 68.)

1726-27. Les nouvelles portes du chœur et la cloison en marbre sont faites par Michel Van der Voort d'Anvers et François Thomas.

(Comptes de l'église 1726-27, p. 66) (n^o 50.)

1725 (1^r octobre). Le conseil de l'église s'accorde avec François Cruyt, maître charpentier, au sujet d'un confessionnal à la chapelle St-Ivon, et s'engage à livrer le bois des figures.

(Livre aux résolutions 1666-1762, p. 150.)

Michel Van der Voort livre les statues du même confessionnal.

(Comptes de l'égl. 1726-27, p. 66.)

1726 (19 août). Balustrade en marbre du côté de la sacristie. J. Thomas signe l'accord relatif à cette balustrade qui devra être en marbre blanc et noir.

(Contrat signé.)

1729. La corporation des Francs bateliers proteste contre l'intention qu'a le conseil de fabriquer de fondre ses chandeliers.

“ Van wege den heuvesten gezworne, ondermannen ende gemeenen eedt van de neeringhe van de vrije schippers deser stede, uit kracht van hun gemeene resolutie getrokken int schiplieden huys ter vergadering van den eed, dat alzoo de vrije schippers geïnformeerd zyn dat de vornoemde pastors ende kerkmeesters van intentie sijn te veranderen, verwisselen of laeten smilten vier groote zilvere outaer kandelaers, door 's requiranten neeringhe doen maeken thunnen particulieren koste ende daerop gedaen stellen dobbelen door een getrokken anker, wesende twaepen van de voorseide neeringe. de voorseide vier kandelaers gemaekt om te gebruyken in de capelle van t'h. Kruys als wanneer de requiranten aldaer volgens vermogen hunne capelle hebben gehad. verzoeken enz..... „

(Copie du notaire public F. V. Van Lancker,
du 6 juillet 1729.)

1729 (7 novembre). Le conseil fait accord avec François Fraeys, maître orfèvre pour la confection d'une grande croix en argent avec pied, devant peser environ 600 onces.

(Livre aux résolutions 1666-1762, p. 161.)

1732 (8 octobre). Une balustrade en marbre au chœur est adjugée à Joseph Thomas, maître tailleur de pierres pour 875 florins.

(Livre aux résolutions 1666-1762, p. 168.)

1735 (7 janvier). Gilbert van Bevere donne quittance pour une statue de sainte Cécile qu'il vient de livrer.

(Quittance signée.)

1744 (19 février). Nouvelles cloches livrées par Georges Dumery.

28^a maart 1744. “ 8 klokken, die van den beyaert in begrepen, zijn gezon-

den naer Brugge aen Georgius Dumery, meester klokgieter, de meeste woog 897 pond, de twee 600, de derde 612, de vierde 384, de vijfde 300. de zesde 187, de zevende 166, de achste 99, t'samen 3335 pond , is door Paulus Hamelinck, meester koperslager oock opgezonden nieuwe spyse tot verbeteren van de materie tot 1000 pond rood koper, 275 pont engelsch thin, en is by den clockgieter nog gebruikt 40 pont engelsch tin brugs gewicht, zynde door den voorn. Georgius Dumery, op 28^a maert voorseyt afgezonden 5 nieuwe klokken gegoten van de bovenstaende spyse met d'inscriptie van de namen van d'heeren van den eed en de genen van den meester klokgieter met het jaer 1744 welcke klokken op den 30^a dito 's morgens gewegen zijn in de waege en waervan de meeste is wegende 1039 pont, de tweede 763, de derde 575, de vierde 445 en de vijfde 353 pont tsamen 3175 pont, de welke ten selven dage 's naermiddags geweyt syn door den eerw. heer Van Audenaerde, aerts priester, d'eerste ter heeren van den h. Aertsingel Michael, de tweede Gabriel, de derde Raphael, de vierde B. Maria, en de vijfde Ste-Anna, sonder te gebruycken de ceremonie van peter ofte meter ofte dat die door de studenten volgens gebruyck getrocken syn geworden welke clocken voor de eerste mael op paesch avont wesende den 4 april van den selven jaere 1744 hebben gheluyt..... „

(Livre aux résolutions 1666-1762, p. 204.)

“ betaelt an Georgius Dumery, clockgieter, 85 p. gr. wisselghelt over het gieten van vyf klokken binnen Brugge, a 7 gr. te ponde van arrebytsloon volgens accord angegaen den 9 february 1744 „

(Compte de l'ég. 1744-45, p. 42) (n^o 59.)

1746 (16 mai). Ostensoir en argent avec médaillons représentant les quatre évangélistes. Mathieu Lenoir se charge de ce travail et signe un contrat.

(Contrat signé.)

Item betaelt aen S^r Lenoir, m^r silversmet de somme van 40 p. 15 sch. 1 gr. courant soo veele de kercke aen hem noch schuldich was naer aftreck van leverynghe van gaut ende silver, jonste eto, ende naer wisselinghe van de cleene aude remonstrancie om te maecken eene cleene nieuwe, de welke in silver is, weghende een honderd 17 oncen ende 8 engelschen. lib. 40-15-1 „ Comptes de l'ég. 1746-7, p. 64) (n^o 60.)

1749 (août). Le conseil de l'église se propose de changer les fenêtres de la chapelle Ste Croix au-dessus de l'autel.

“ In de selve maent hebben d'heeren van den eedt gheordonneert te veranderen de glaesene veynster in de H. Cruyscapelle, boven den autaar, de gonne stont in steenen posten, waervan differente posten ghebrocken ende stucken uyt gevallen waeren, ende alsoo ruyne menasceerden, en die te stellen in yser, alsook daerin te stellen indien het doendelyck soude wesen het schipken van geschildert gelas t'gonne daer te vooren in de selve veynster stont met van onder differente postuerkens, de gonne gebrocken ende teenemael geschonden waeren ende buyten staet waeren om te connen erstelt worden, representerende, soo men conde bemerken uyt de inscriptien van aude Ste-Pieters letters dat het waeren de dekens ende supposten van de neiringhe van de vrye schippers ende is ter selven teyde oock gheordonneert de nevens staende veynster uyt te nemen en die van gelycke te stellen in yser, conforme an de andere, soo dat beede die veynsters ten selven jaere syn voltrocken ghewordeu. Dient hier voor memorie ..

(Livre aux résolutions 1666-1762, p. 213.)

1753-58. Statues de l'Espérance et de la Charité à la chapelle du St-Sacrement.

“ Item aen Sr Alexander Schobbens, m^r beelthauwer tot Antwerpen, over het maecken ende leveren van twee marbere posturen, d'eene representerende de hope, ende d'andere de liefde, nu staende in de nissen ter syden de capelle van het Venerabel de somme van 238 pond gr. courant gheldt ingevolgh de schriftelycke aenneminge ende conventie door d'heeren van den eedt met hem aengegaen den 17ⁿ january 1753 ..

(Compte de l'ég. 1750-1758, p. 86) (n^o 61.)

1760 (19 *octobre*). Une statue de marbre avec épitaphe est faite par Henri Peulyncx, maître sculpteur à Bruges.

(Accord signé.)

Hendrik Peulyncx aenveert te leveren eene marbele figure representende een engel, waarvan de vleugelen mogen appart ghemaect worden, welke figure sal hoogh moeten wesen ghelyck aen de gonne in de voornoemde kerck staet ghemaect door wylent Sr Matthys voor 150 p. gr. vlaems wisselhelt. Hy sal oock in de cartelle cappen de letters en vergulden met fyn goudt.

(Accord signé.) (Livre aux résolutions 1666-1762, p. 240.)

1752 (4 *septembre*). Le conseil décide de faire deux chandeliers en argent pour le maître autel et fait accord avec la

veuve Mathieu Lenoir. Ces chandeliers pèseront 525 à 530 onces et auront les mêmes grandeur et forme que ceux livrés par la dite veuve à la demande de Marie Pétronille Desmedt, épouse de Norbert Van Reysschot.

(Livre aux résolutions 1666-1762, p. 224.)

1788 (16 *janvier*). Accord avec Ch. Van Poucke pour une statue d'ange en marbre blanc, moyennant la somme de 1000 florins Cette statue sera pareille à celle qui se trouve près des chapelles St-Joachim et St-Thomas et sera adossée au pilier de la chapelle St-Zachée.

(Accord signé.)

1789-90. Le même artiste livre un modèle en bois du tabernacle.

“ Aen Sieur Van Poucke over door hem ghemaect thebben eene modelle in hout voor het tabernaker deser kercke lib. 6-0-0 „

(Compte de l'ég. 1789-90.)

3^{me} PARTIE.

CHARTES.

I.

1244 (octobre). Gautier de Linge et Isabelle sa femme attestent que Leonius de Maienghem et Béatrice sa femme ont fondé une chapellenie à l'église St-Michel à Gand, et l'ont dotée de différents biens qu'ils énumèrent.

Walterus de Linge, miles, d(omi)n(us) de Nivella et Isabela uxor sua, om(n)ibus p(re)sentes litt(er)as inspecturis, sal(ut)em.) Noverint univ(er)si q(uo)d Leoni(us) de Maienghem et Beatrix uxor sua in p(re)sentia n(ost)ra et hominum n(ost)ror(um) necessitate co(m)p(ulsi) vendiderunt eccl(es)ie s(an)c(t)i Michaelis Gand(e) ad opus unius capellanie circit(er) unum bonarium p(ra)ti jacentis in Eckout, in parrochia de Lederne, et circit(er) duas mensuras prati jacentis in den Hul, et duas mensuras t(erre) arabilis jacentis int Rot. et dimidium bonarium in Mannins-Driesch et dimidium bonariu(m) et quartam partem unius bonarii jacentis in den Berch et quandam partem t(erre) jacentis sub Verheke, que continet quinq(ue) firtaliones seminis, quod pratum, et quam t(er)ram idem Leonius tenebat in feodum a Margareta de Gothem et Heinr(ich)o filio ejus, et spectat ad allodium eorumdem, et quicq(ui)d juris in p(re)dic(ito) prato et in eadem t(erre)ra habebant. D(ictus) Leoni(us) et uxor ejus resignaverunt penitus ad opus eccl(es)ie memorate salva justitia n(ost)ra in p(re)dic(itis) currente, et promiserunt fide et juramento int(er)positis, quod d(ict)am eccl(es)iam in d(ict)o prato et in d(ict)a t(erre)ra legitime inponent p(er) iudicium et p(er) lege(m): p(er) manum et assensum d(ict)e Margar(ete) et filii ejus. vel alt(er)ius heredis si quis fuerit, infra quatuor annos vel sexaginta § flandrens(ium) d(ict)e eccl(es)ie sine dilat(i)one persolvent et ad majorem securitatem d(ict)us Leonius et ejus uxor dederunt d(ict)e eccl(es)ie plegios de premissis videlicet d(omi)n(u)m

Walterum de Canenghem, militem et Heinric(um) fr(ater)em ejus, Gosvini-
num de Leia de Gotten et Walterum de Wale(n)beke, ita quod unum
quemq(ue) in solidum. Quod si p(re)d i(e)tu s Leonius p(ro)missa no(n)
faceret, vel ejus heres ip(s)i p(re)dicta omnia fideliter fide et juramento
in(ter)positis adimplerent. si aute m d(i)c(t)a Margaret(a) et ejus filio
veniente ad annos letimos (legitimos) hanc co(n)ventionem contradixe-
rint: poterint sep(edi)c(t)i plegii cum sexaginta libris flandren(sium)
eccl(esi)e s(an)c(t)i Michaelis p(er)solutis t(er)ram p(re)d(i)e(t)am sibi ven-
dicare. sed quamdiu sepedic(t)a eccl(es)ia terram memoratam tenebit,
solvat nobis ad annuum censum de eadem t(er)ra sex denarios ad Natale
Domini annuatim. Capellan(us) aut(em) qui d(i)c(t)am capellaniam desser-
viet post obitum n(os)tr(u)m singulis annis anniv(ers)aria n(ost)ra in
eadem ecc(les)ia tenebit(ur) celebrare. In cuj(us) rei robur et testimo-
ni(m) p(re)sentis litt(er)as scribi fecim(us) et sigillorum n(ost)ror(um)
appensionib(us) roborari. Dat(um) anno D(omi)ni M^o CC^o X^o L^o quarto
mense octobri.

Original sur parchemin, sceau perdu (paquet XXIV, n^o 2); copié au
cart. ms. de St-Bavon n^o 1, f^o 175 v^o (1). Serrure Cart. de St-Bavon, p. 235
— Analysé dans Wauters, Tab. chron. IV, p. 430.

II.

1352 (17 avril). Les vassaux du comte de Hollande rap-
portent les paroles échangées devant Tournai entre Guillaume II
d'Àvesnes, comte de Hainaut et Nicolas Kervync de Romers-
walle, lorsqu'il s'agissait d'armer chevalier le fils de ce der-
nier. Le comte promet la restitution des biens qu'il avait
confisqués.

Wi Jan busschers sone, Colyn daniels sone, Jan Arnouts sone, Hughe
Wolfarts sone en(de) Pet(er) Volkart heynsic sone, manne(n) ons liefs
he(ere)n sg(ra)ven van Hollant, maken cont allen luden dat wi waren ten
horen en ten zien vore Dornike daer Willem g(ra)ve van Heynn(egouw),
van Hollant, van Zelant en(de) he(er) van Vrieslant, die ten Vryesen bleef
daer Godt die siele af hebben moete, beghaerde ane he(ere)n Clayse Ker-
vinghe van Reymswale, he(er) van Niwestryene alsoe dat hyt hem lief
wilde laten dat hi he(eren) Boudewyn sinen sone vorn(oemd) die doe
knaep was, ridder makede, waerop hem Clays Kervingh voors(eid) den

¹ Arch. de l'Etat à Gand.

g(ra)ve voorn(oemd) antworde en(de) zegde dat syn sone vorn(oemd) een arme man ware, maer wilde hi hem gheven al sulc goed alsoe syn oud(e) vader her Jan mulsert van Bersel ghelaten hadde, doe waert hem harde ghenam dat hi ridder worde en(de) in tlaetste soe zeyde hem toe die g(ra)ve voorn(oemd) dat hyt hem ghaerne gheven wilde en(de) gaf en(de) ghelovede hem dat hi hem dat goet verghichten zouden alsoe hys bet(er) moete hadde dan hys daer hadde op dien tyt. In orconde desen brieve beseghelt met onser manne(n) vorn(oemd) zeghelen. Ghegh(even) int jaer ons he(ere)n m^o ccc^o twee en(de) vyftich op ten zeventienden dach in aprille.

Original sur parchemin avec 5 sceaux. Carton II, n^o 68.

III.

1358 (17 *avril*). Philippe, évêque de Tournai, approuve les indulgences accordées à la confrérie des porteurs de sac et autres fidèles, qui avaient réédifié la chapelle de Ste-Marie et St-Julien dans l'église paroissiale de St-Michel.

Datum Tornaci die XVII^o mensis aprilis anno Domini millesimo CCC^{mo} LVIII^{vo}.

Original aux arch. de la ville. (Eglise St-Michel, documents boîte I) sceau perdu.

IV.

1389 (21 *janvier*). Albert de Bavière donne à Nicolas Van Romerswalle l'autorisation d'endiguer les terres d'alluvion de Rymerswalle et de Lodyck, et les exempte de tout impôt pendant sept ans.

Ghegheve(n) in den Haghe, op Sinte Agnieten avond int jaer ons hee(re)n na den loop van onsen hove dusend drie hond(er)t ueghen ende tachtig.

Original sur parchemin. Sceau perdu. Carton V, n^o 54.

V.

1405 (12 *octobre*). Guillaume IV, comte de Hainaut, renouvelle à Nicolas Van Romerswalle l'autorisation que lui

www.libtool.com.cn
a donnée son père, d'endiguer les terres d'alluvion de Rymerswalle et de Lodyck.

Gheg(even) in onsen besiete voir Hagenstein en(de) Everstein op te twalefsten dach in octobri int jaer ons Hee(re)n dusent vier hond(er)t ende vive.

Original sur parchemin, avec sceau en cire verte pendant à simple courroie. Carton V, n° 56.

VI.

1419 (13 novembre). Jean IV, duc de Brabant, nommé Nicolas Kervync van Romerswalle en qualité d'administrateur de ses biens à l'Est d'Ietsick, dans le Zuid Beveland.

Ghegh(even) op ten dertiensten dach in novembri int jaer ons hee(ren) M vier hondert ende neghentien.

Original papier, avec sceau en cire rouge brisé. Carton V, n° 90.

VII.

1460 (5 décembre). Philippe, duc de Bourgogne, renouvelle aux frères Adrien, Philippe et Jean Van Romerswalle le droit de nommer les écoutètes et échevins de la terre à l'Est de Rymerswalle et devant Lodyck.

Ghegeven onder onze signet hier op gedruet op ten vyften dach in decembri int jaer ons heeren duysent vier hondert ende ttestich.

Original en papier, avec sceau en cire rouge. Carton V, n° 53.

VIII.

1462 (4 février). Philippe, duc de Bourgogne, autorise les écoutètes de Zélande à détruire les animaux nuisibles aux récoltes.

Ghegeven up den vierden dach van februario int jaer ons hee(re)n dusent vier hondert twee ende ttestich na den loop van onsen hove.

Original sur papier, sans sceau. Carton V, n° 57.

IX.

1483 (10 *décembre*). Maximilien et Philippe, archiducs d'Autriche, nomment Nicolas Van Romerswalle en qualité d'*opperdyckgraef* des terres situées à l'Est et à l'Ouest d'Yersike.

Le 20 janvier 1483¹, Nicolas Van Remerswalle prête serment en cette qualité devant Jean, comte d'Egmont, stadhouder général de Hollande, de Zélande et de Frise; le seigneur de Pamele; Pierre Lanchals, maître de cérémonies du duc et Jean Van Rytvelt, procureur général de Hollande.

Gegeven in onser stede van shertoghenbossche den X^a dach van decembris int jaer ons hee(re)n duust vier hondert drie en tachtentich.

Original sur parchemin, sceau perdu. Carton V, n° 243.

X.

1488 (20 *novembre*). Maximilien et Philippe, archiducs d'Autriche, ordonnent de payer à Nicolas Van Romerswalle, des récompenses en argent, imputées sur les biens, confisqués de leurs sujets rebelles de Bruges.

Maximilian, by der gracie Gots Roomsch Konyneck, altyt verweerder srycs, ende Phs by der zelve gracie erts hertoghen van oistenryck, hertogen van borgoingnen, van loth(ie)r, van Brabant, van Limburch, van Lucemburch ende van Ghelre, graven van Vlaenderen, van Thirol, van Artois, van bourgoingnen, Palatinen van Henegouwe, van Hollant, van Zeelant, van Namen ende van Zutphen, maergraeven des heylics Eycs, heeren van Vrieslant, van Salins ende van Mechelen, den ghecommitteerden van onsent wegen te inventorieren, nemen ende stellen in onse handen alle die goeden toebehoorende onse ongehoorsame ondersaten van ons(en) landen van Brabant, Vlaenderen ende andere huerl. adherenten, houdende onse wederpartie, den eersten onsen deurwaerdere, sergent van wapene oft anderen onsen officier hierup versocht, saluut. Doen uluiden te wetene dat wij in recompensatie van den goeden en(de) getrauwen

¹ Style de Pâques.

diensten die onse lieve ende getrauwe Ridder, raet ende Camerlynck, hee(r) Clais van Remerswale ons hiervoortyts gedaen heeft ende noch dagelycx doet, ende oic om hem eenichsins te recompenseren van den scade ende interessen, die hy ghehadt heeft ende noch dagelycx draecht ter cause van des(en) tege(n)woordige oorloge ende zonderlinge van zeke(re) renten die hy jaerlycx heeft in ons voors(eit) lant van Vlaenderen. Den zelven heer Claes om dese zaecken ende and(e)ren ons daartoe porrende hebben gegunt ende gegeven, gunnen ende geven mits des(en) uut sonderlinge gracie de somme van *vier ende dertich ponden grôn* ons(er) vlaemscher munte die heindric Jacops z(one) sculdich es frans bosem wonnende in ons(e) stat van brugge ende *zeven ponden grôn* die de voors(eide) heindric Jacops zone sculdigh is pieter Hapart oic wonnende te Brugge, de welcke sommen van penn(inghe) wij houden tonsewaerts voor verbeurt ende geconsigneert zynde, overmits dat die voorn(oemde) Frans Bosem ende Pieter Hapart wonaachtich zyn in onz(e) voors(eide) stat van Brugge houdende onse wederpartie. Om daerof by den voors(eiden) hee(r) Clais van Remerswale te gebrueckene gelyc van zyn ande(r) eygen goet. Soe eist dat wi uluiden ontbieden ende bevelen ende elc van uluiden besonde(rs) dat ghy doende den voors(eiden) hee(r) Clais Van Remerzwale genyeten ende gebruecken van on(ze) voors(eide) ghifte denzelven doet geven die voorscr(even) sommen van XXXIII § grôn ende zeven ponden grôn die de zelve heindric jacops zone sculdich es Frans Bosem ende Pieter Hapart hem daertoe bedwinghende by alle redelycke wegen van bedwange ende gelyc men gewonnelic es van doene om gelycke zaecken. Ende mits bringende dese ofte copie autenticque van dien mitsgaders brieven van den voors(eiden) hee(r) Clais van Remerzwale, by de welcke blycken zal dat hy gebrueict heeft van ons(e) voors(creven) ghyfte, wy zullen u ende alle ande(re) dien dit aangaan zal mogen doen quiete houden by den genen diet behooren zal, zonder eeneghe difficulteyt, want ons also belieft. Nietegenstaende die generale revocatie van den goeden van den Vlaminghen gedaen by ons Phs. Ghegeven te Bergen op ten Zoom, onder ons signet gedruet met onse wapene in absentie van onz(en) zegel, den XX^e dach van november int jaer ons heer(en) duust CCCC acht en tachtentich, ende van de rycke van ons Conynck tderde.

By den Coninck,

N. Aebbitte.

Original sur parchemin, signé de la main de Maximilien. Carton V, n° 233.

XI.

1514 (11 *juillet*). Acte passé devant les échevins de Bruxelles, Jean van Beerthem et Jean dit Pipenpoy.

Laurent du Blioul, secrétaire de la Toison d'or, agissant au nom d'Henri, comte de Nassau, vend à Adrien Van Romerswalle, seigneur de Lodyck et Jeanne de Glymes, sa femme, une maison construite en briques, entourée d'eau et de vergers, sise à St-Josse-ten-Noode et occupée jusque là par le comte de Nassau précité.

Original en parchemin, sceaux perdus. Carton II, n° 67.

XII.

1517 (13 *août*). Charles-Quint, eu égard aux services rendus par sa famille, pardonne à Adrien Van Romerswalle et annule le procès intenté contre lui. Etant bailli de Remerswalle, Adrien s'était emporté dans une discussion à propos d'un impôt sur le feu et sur le sel, et avait menacé de son épée un de ses échevins du nom de Jean Heinrichx.

Gegeven in onze stede van Middelburch in Zeellant den XIII^e dach van Augusto int jaer ons heeren duyst vijf ende zeventhien. Ende van ons rycken tweeste.

Original sur parchemin, sceau perdu. Carton IV, n° 85.

www.libtool.com.cn

Une satire de 1678 contre le Conseil
de Flandre.

PAR

Léonard Willems.



www.libtool.com.cn

L'impression de ce mémoire a été décidée sur le rapport de
M.M. N. DE PAUW et V. VAN DER HAEGHEN.

UNE SATIRE DE 1678 CONTRE LE CONSEIL DE FLANDRE.

La bibliothèque de l'Université de Gand vient de recevoir en don de mon père, M^r Alphonse Willems, professeur à l'Université de Bruxelles, un feuillet de papier contenant une satire non datée contre le Conseil de Flandre.

Cette pièce n'a sans doute qu'une maigre importance littéraire; mais, comme document historique, elle jette un jour nouveau sur un épisode curieux de l'histoire du Conseil.

Quelques mots d'introduction pour faire comprendre l'importance de la pièce.

On sait que Louis XIV en personne vint mettre le siège devant la ville de Gand le 1^{er} mars 1678. La place se rendit neuf jours après.

Le Conseil de Flandre avait proposé de mettre dans la capitulation écrite un article 1^{er} ainsi conçu : « Que le président du Conseil, les Fiscaux, Greffiers, enfin tous les supposts du Conseil seront libres de continuer leur demeure en la ville de Gand, devant l'espace de deux ans prochains sans y être inquiétés en leurs personnes ou biens, pour chose que ce soit. Pour pendant les dits deux ans délibérer s'ils veulent continuer leur demeure ou sortir. Et en cas de départ, qu'ils pourront le faire librement, quand bon leur semblera ».

L'intention évidente du Conseil était simplement de gagner du temps. La guerre dans laquelle Louis XIV était engagée (*la guerre de Hollande*) durait déjà depuis 1672; les conseillers se dirent sans doute que, avec un répit de deux ans, ils pourraient attendre tranquillement la tournure que prendraient les événements et régler d'après ceux-ci leur conduite.

Mais le roi de France déjoua cette tactique : il ordonna de mettre en apostille : « L'intention de Sa Majesté est que les officiers du Conseil se déclarent *dans les quinze jours* s'ils veulent demeurer ses officiers ou non. Au cas qu'ils veulent demeurer, ils seront continuez dans leurs mêmes droits, autorité ou privilèges dont ils ont joui par le passé. S'ils désirent quitter leur charge, ils jouiront des délais accordés par Sa Majesté aux bourgeois de Gand qui voudront s'en retourner ».

Le délai fixé expirait donc le 24 mars.

Or, à cette époque, le Conseil de Flandre était présidé par un Wallon, natif de Tournai, le sieur Louis Errembault, seigneur de Dudzeele et maréchal héréditaire du Boulonnois. Errembault avait déjà eu, à diverses reprises, de graves querelles avec le comte de Monterey, gouverneur général des Pays-Bas, avec le Conseil privé à Bruxelles, avec ses collègues du Conseil de Flandre, avec les ecclésiastiques et les membres de sa province. Bref, c'était un homme d'un caractère difficile. Le moment lui parut cette fois favorable pour se venger de ses soi-disants ennemis. Aussi mit-il à profit le délai de quinze jours, stipulé par la capitulation, pour engager ses collègues à entrer au service du Roi-Soleil. Il leur représenta sans doute l'occupation de Gand par les Français, comme un fait irrévocable, devant lequel il n'y avait plus qu'à s'incliner; enfin, on peut être sûr qu'il n'eut guère de regrets personnellement de voir cesser ce régime espagnol, avec lequel il avait eu tant de démêlés.

Dix conseillers opinèrent avec lui. C'était, avec le président, exactement la moitié du Conseil, lequel, en 1678, se composait de vingt-deux membres.

Le 23 mars, au matin, ces conseillers prêtèrent le serment de fidélité à Louis XIV. Le même jour, leurs collègues, restés fidèles à leur roi, se réunirent chez le doyen d'âge, le conseiller J.-B. De Rop, et, après une courte délibération, ils dressèrent l'acte suivant qu'ils décidèrent de remettre le soir même au maréchal d'Humières, commandant des troupes françaises :

« Sa Majesté très chrétienne avait été servie d'accorder à
« ceux du Conseil de Flandre le terme de quinze jours pour
« résoudre s'ils veulent demeurer ou non les conseillers du
« même Conseil; que sous le bon plaisir de la dite Majesté,
« ils sont intentionnés, en acquit du serment qu'ils ont prêté
« au Roi Catholique [*le roi d'Espagne*] de se retirer en tel
« lieu que de la part d'icelui leur sera ordonné.

« Suppliant qu'à cet effet leur soient accordés en tems
« les passeports, sauf conduits et escortes qu'on leur a promis
« par l'acte de capitulation pour les transports de leurs mem-
« bres et familles ».

« Fait à Gand, le 23 mars, à 3 heures de l'après-midi ».
Suivent les onze signatures.

Le maréchal d'Humières répondit à cette requête que les passeports leur seraient accordés, mais qu'il se voyait contraint de leur refuser la permission d'écrire au duc de Villa Hermosa, gouverneur général espagnol à Bruxelles, pour savoir ou le Conseil devait se retirer : « en effet », dit le maréchal, « le délai fixé par la capitulation est expiré; mais vous pouvez conférer avec notre intendant Le Pelletier ».

Le même soir, deux conseillers, M^{rs} Vander Brugge et Pieters, avaient été députés auprès du président Errembault pour lui demander, au nom des onze, la remise des registres du Conseil et de ceux de la Chambre légale (*Wettachtige Kamer*), de la Bibliothèque, des sceaux, et des pièces des procès en cours. Le président répondit qu'il entendait ne rien faire par lui-même : il consulterait les conseillers de son parti, et prendrait, de concert avec eux, telle résolution que commanderaient les circonstances.

Deux jours après, l'intendant français Le Pelletier, qu'Errembault avait mis au courant de la requête, répondit définitivement aux onze conseillers qu'on ne pouvait donner suite à leur demande : que depuis le jour où ils avaient refusé le serment à Louis XIV, on ne les considérait plus que comme des personnes privées, auxquelles aucune pièce ne pouvait être délivrée. Les dossiers des procès pendants devaient donc demeurer à Gand.

Quoique l'autorisation de correspondre officiellement avec Bruxelles eût été refusée, le gouvernement du roi d'Espagne n'en fut pas moins informé indirectement de ce qui se passait à Gand. Le 11 avril, ce gouvernement donnait ordre aux magistrats de la ville de Bruges de loger et de meubler le Conseil de Flandre en leur ville.

Le 19 avril, les onze, avertis officieusement, quittèrent Gand et arrivèrent à Bruges, où ils furent complimentés chaleureusement par le magistrat de la ville et les autorités gouvernementales.

Inutile d'ajouter que le Conseil de Flandre fut hors d'état de reprendre normalement ses fonctions et de rendre la justice : les dossiers étant tous restés à Gand et les diverses chambres du Conseil n'étant pas en nombre, tout ce qu'on put faire, fut d'édicter des mesures provisoires.

« On travaillait aux affaires », nous dit une source contemporaine, « avec l'embarras et toutes les incommodités qu'on peut juger dans une conjoncture épineuse ».

Chose curieuse, le manuscrit de Foppens (*Histoire du Conseil de Flandre*) nous a conservé deux listes des onze conseillers, qui sont restés fidèles au roi d'Espagne. Puis à la p. 81 de l'édition imprimée, après une liste des onze, nous lisons : « Ceux qui demeurèrent à Gand sous la domination des Français furent les suivants : le président Errebault » Une lacune se présente ici, et l'éditeur met en note : « Les noms des conseillers manquent dans Foppens. »

Notre satire vient combler de façon fort heureuse cette lacune. En effet, chacun des conseillers « fransquillons » y est pris à partie personnellement et y reçoit sa bordée d'invectives. Il ne nous reste plus qu'à consulter à la Bibliothèque de l'Université de Gand, le manuscrit de J. Vander Vijnckt, où chaque conseiller a sa biographie séparée, pour y retrouver les prénoms et les dates qui nous manquent.

Nous dressons donc la liste comme suit :

Jacques Félix de Koninck (élu conseiller en 1668), t. II, p. 558 du ms. Vander Vynckt,

Pierre Stauthals (élu en 1676), p. 572.

Michel Neyt (élu en 1676), p. 574.

David Brant (élu en 1676), p. 576.

Charles de Reninghe (élu en 1676), p. 578.

Maximilien van Voorspoel (élu en 1676), p. 582.

François-Aloïs Vander Meersch (élu en 1676), p. 584.

J.-B. D'Hane (élu en 1658), p. 540.

Liévin Triest de Castille (élu en 1651), p. 497.

Jacques Claisson (élu en 1653), p. 530.

Notre satire n'est point datée : mais, à quelques mois près, nous pouvons en déterminer la date. L'auteur de la pièce sait que les conseillers, qui se séparèrent d'Errembault, sont à Bruges. Mais il ignore entièrement les événements fort importants qui se déroulèrent à la fin de l'année 1678.

En effet, Louis XIV ne s'était engagé dans la guerre de Hollande qu'après s'être assuré la bienveillante neutralité de l'Angleterre et de la Suède. Or, le roi fut averti par ses agents que la cour d'Angleterre se détachait entièrement de lui. Ne voulant point attendre que de nouvelles complications surgissent, Louis XIV accepta de faire la paix avec l'Espagne et les Pays-Bas à des conditions relativement modérées. La paix de Nimègue fut signée le 17 septembre 1678.

En échange de la Franche-comté, le roi de France consentit à rendre Gand, Ypres et quelques autres villes.

On voit d'ici l'ahurissement de ceux de nos conseillers qui avaient escompté le triomphe final du Roi-Soleil !

Le premier moment de stupeur passé, ils se dirent qu'une robe de conseiller et le traitement y afférant valaient bien quelques platitudes. Ils avaient prêté serment au roi de France, sans doute, mais il importait de faire savoir à Bruxelles qu'ils étaient prêts à reprêter serment au roi d'Espagne. Des amis zélés se chargèrent de la chose. Ils firent ressortir que le grand coupable c'était le président : Les conseillers, qui l'avaient suivi, n'avaient, après tout, péché que par *esprit de discipline*. Ils avaient un moment perdu la tête. Fallait-il se montrer inexorable vis-à-vis d'eux ?

Le gouvernement Espagnol avait à cette époque à lutter avec de telles difficultés financières et autres, qu'il jugea bon de ne pas susciter de nouvelles complications. Il fit savoir qu'il acceptait les explications données. Le président Errembault avait manifestement manqué à tous ses devoirs. Il serait seul à en subir les conséquences.

Les troupes Françaises ne mirent guère d'empressement à quitter notre pays. Gand ne fut évacué que le 28 février 1679. Dès le 2 mars, les conseillers brugeois quittaient Bruges par la barge des Etats de Flandre, et débarquaient à Gand le même soir. Toute la ville était sur pied pour les recevoir. Le carillon lançait ses notes cristallines que *Roeland* accompagnait de sa voie sonore. Il y eut des réjouissances publiques jusque tard dans la nuit.

Le 13 mars 1679, le Conseil de Flandre, après avoir entendu la messe, se réunit en son local au château des Comtes, sous la présidence de Antoine Vander Piet. Les conseillers qui avaient prêté serment au roi de France, occupaient leurs sièges. Le président lut un message du gouvernement ordonnant d'ouvrir la session du Conseil de Flandre sous sa présidence provisoire. Ce message contenait une liste des conseillers : tous les anciens, sauf Errembault, s'y trouvaient.

Mais, malgré l'ordre du Gouvernement, le parti des conseillers brugeois continua fort longtemps à faire grise mine à leurs collègues, qui s'étaient montrés moins patriotes.

Nous lisons à ce sujet dans le ms. Vander Vynckt (*Histoire du Conseil de Flandre*, t. I, p. 60) : « Durant la division du conseil, ceux qui étaient à Bruges avaient faits des représentations très fortes afin que les autres qui étaient restés à Gand ne fussent rétablis; cela même avait fait naître des animosités et fit qu'après le premier ordre (du 13 mars), au lieu de l'exécuter, on persista de la part de ceux de Bruges à remontrer toujours les raisons d'opposition et d'inconvénient. Mais, en raison de nouveaux ordres plus pressants, du 20 mai 1679, les autres furent rétablis ».

Seul donc, le président Errembault suivit le drapeau fleurdelisé dans sa retraite. Louis XIV le récompensa du reste royalement de sa trahison. Errembault devint président honoraire du Conseil de Tournai, ville que le roi de France continua d'occuper jusqu'en 1709, et où il avait établi un Conseil Souverain, exerçant la juridiction supérieure sur ce qui restait des conquêtes du roi en Belgique. En 1693, lorsque Louis XIV institua trois charges de président à mortier, qui valaient 45,000 livres par an, Errembault en décrocha une. Toutefois il ne put en jouir longtemps. Il mourut le 14 juillet 1694 et fut enterré dans le chœur de la cathédrale de Tournai¹.

LÉONARD WILLEMS.

¹ Voir au sujet d'Errembault, une biographie fort bien faite par M^r le b^{on} Emile de Borchgrave dans la *Biographie Nationale*, t. VI, col. 685.

Relation du Conseil de Gand.

- 1 **Bonjour, Monsieur Errebault,**
homme qui peu ou rien ne vault,
maltraiteur des honnestes gens,
très digne chef de dix pendans (1)
5 qui méritent la corde au col,
quoyque moins coupables que vous,
puisque c'est par leurs beaux deniers
qu'ils sont devenus conseillers,
estant élevé de la boue,
10 chose que tout le monde avoue;
cause qu'ils ne pouvoient sçavoir
ce que c'estoit de leur devoir.
S'addressans à vous leur maistre,
vous les fistes devenir traitres,
15 leur donnant un conseil fatal;
en quoy vous fistes assé mal
pour mériter le chastiment,
tout seul pour tous vos adhérens;
car si vous eussiez esté quoy,
20 fideI et leal a ton roy,
vous n'auriez fait tant de coupables,
hélas, les pauvres misérables
qui maudiront cent fois le jour,
ce chien d'Errebault tour à tour
25 qui, chassé de son ministère (2),
comme un vilain qu'on vitupère.
Si en Espagne on vous traitoit
mieux que tel homme méritoit.
c'estoit faute de cognoissance.

(1) Allusion aux dix conseillers Français.

(2) Errebault avait déjà été relevé de ses fonctions pendant 6 ans comme président du Conseil, en 1671. Mais le gouvernement de Madrid le réintégra dans ses offices en 1673.

- 30 Qu'on te rendit la présidence,
l'on eut mieux fait de t'abandonner
ou sur un asne fustiguer,
ayant les deux espaules nues,
cela sur tous les coins de rues;
- 35 du moins semblable chastiment
mérité-vous pour le présent.
A peine y ouvriez la bouche,
l'on fait en sorte que tu touche
pour t'habiller en président
- 40 un bobrillo plein d'or contant,
et l'on ne vous y pouvoit veoir
sans pitié dans ton désespoir.
Castelrodrigo estoit dupé
du temps qu'il vous a protégé.
- 45 Aussi, Monsieur le connestable,
qui à présent se donne au diable
d'avoir de sa protection
honoré un si grand fripon;
il a raison, si sans mentir
- 50 il dit en estre au repentir,
puisque vous ne mérité pas
qu'un laquay de vous fasse cas :
car l'on ne vous voit pas content,
lasche, de fausser son serment;
- 55 vous maltraitté les conseillers,
les contraignez sans nuls papiers
suivre le parti de leur maistre
pour n'estre comme vous des traîtres.
Vit-on jamais un tel excès ?
- 60 Vous retené tous les procès :
causes criminelles, civiles,
tant des villages que des villes;
et tous les bons suiets du roy
les vouliez mettre soubz vos loix.
- 65 Vrayement, c'est de votre police
vouloir empescher la justice,
de crainte qu'on vous la fera;
parbleu, c'est un grand coup d'estat
qui vous sera fort nécessaire.

- 70 De vous l'on n'aura plus affaire,
non plus que vos compaignons,
qui sont comme vous des fripons.
Le plus ancien a des oreilles
à celles d'asne fort pareilles :
- 75 Triest est son nom et sa posture.
Claiison fait pareille figure :
son filz auroit la survivance
s'il n'avoit fait serment à la France.
D'hane, qui bouffi de sa gloire,
- 80 peut, pour achever son histoire
ou bien sa généalogie,
y mettre sa friponnerie,
de son papa et des ses frères
le grand bureau et pensionnaires
- 85 du bailly et de l'avocat,
de son beau frère et cetera,
illustre famille perdue
avant que d'estre bien connue.
Coninck, qui n'est pas de plus sages,
- 90 a mal joué son personnage :
c'est de quoy l'on n'est pas surpris,
car il aimoit trop le parti
du président pour le quitter.
Mais Stauthals, qui vat l'imiter
- 95 doit avoir perdu tous ses sens,
suivant le conseil de ces gens
ou bien les leçons jésuitiques.
Voilà des maistres politiques,
qui dans leur confessional
- 100 causent aux pescheurs tant de mal.
Car il a encor pour confrères
deux pénitens de ces bons pères :
Voorspoel et Neyts en sont aussy.
Mais les trois autres que voicy,
- 105 Reninghe, Vander Meersch et Brant.
suivent leur propre sentiment.
Vous jugerez de leur esprit,
voyant comme ils ont réussy.
Vous voilà bien accommodez

- 110 tous les messieurs assermentez
au grand Louis, qui faict estat
des gens de bien, point des ingrats,
non plus des gens qui sont sans foy,
capables de changer de roy;
- 115 pour la seule perte de Gand
quittent le roy Castillan,
croyant par cette perte-là
bouleverser son basse estat.
Et pour tous les autres supposts
- 120 ne méritent qu'en nos propos
l'on fasse aucune mention,
horsmis Duhaga, dit Rouffon,
greffier, receveur des exploits,
qui ne trouvera plus des droicts
- 125 à compter tout ce bel argent
au retour des honnestes gens;
car, ainsi le veut son destin,
s'il l'eut préveu, il estoit fin ;
et, puisque fin il n'at esté,
- 130 le pauvre sera réformé
lorsque messieurs les exilez,
qui sont à Bruges retirez,
verront fleurir leur loyauté,
se raillant de sa [la?] cruauté
- 135 de tous les fausses conseillers,
qui retiennent tous leurs papiers,
en espérant avoir leur tour,
les faisant pendre quelque jour.....
A moins que par leur bel argent
- 140 Ils en eschappent autrement.
-

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

Origine de la gilde des archers de
St-Sébastien à Ypres (1383-1398),

PAR

E. De Sagher.



www.libtool.com.cn

L'impression de ce mémoire a été décidée sur le rapport de
M.M. P. BERGMANS et H. PIRENNE.

ORIGINE DE LA GILDE DES ARCHERS DE
ST-SÉBASTIEN À YPRES (1383-1398).

La Société royale de St-Sébastien, ou plutôt la gilde des archers de St-Sébastien qui, dissoute le 12 octobre 1871(1), donna naissance à la société actuelle, a eu l'honneur de faire déjà l'objet de trois notices différentes, dues à feu Alphonse Vandenpeereboom, auteur des *Ypriana* et en son temps Chef-homme de la dite gilde, notices publiées dans les *Annales* de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, aux tomes I, pages 33 à 123, V, pages 373 à 380 et VIII, pages 66 à 77. Le même auteur touche encore un mot de cette gilde, quant à la date de sa fondation, à la page 25 de la brochure intitulée : *Gildes, Corps de métiers et serments* (2) et dans les *Ypriana*, tome IV, pages 144 et 146.

Vandenpeereboom, qui publie in extenso l'acte par lequel le magistrat de la ville d'Ypres reconnaît, le 31 mars 1400 (n. st)(3), une existence légale à la gilde de Saint-Sébastien, et qui écrit

(1) *Annales de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre*, tome V, page 373.

(2) Bruxelles. Bruylant-Christophe et C^{ie}, 1874.

(3) Et non le 31 mars 1399, comme le dit à tort cet auteur (*Annales de la Société historique etc. d'Ypres*, tome I, pages 95-96) ; l'ordre chronologique suivi pour l'inscription des actes dans le registre, dont ce document est extrait, le prouve à toute évidence (Archives communales d'Ypres. Grand comptoir voûté. Armoire F, rayon 5. Registre 3^a. E. DE SAGHER, *Aperçu sommaire des collections composant les Archives communales d'Ypres*, page 264, 1^{er} alinéa).

— Nous croyons bien faire en publiant en annexe A au présent article l'acte de fondation officielle de cette gilde, ce malgré qu'il ait déjà été imprimé par Vandenpeereboom dans sa première notice sur cette institution. Nous croyons pouvoir le faire parce que nous relevons dans cette édition, outre l'emploi constant de l' y là où le manuscrit use de l' ij, cent et six fautes de copie ou d'impression !

ailleurs (1) que les premières chartes, octroyées à des serments d'archers, ne datent en général que de la seconde moitié du XIV^e siècle, n'hésite cependant pas à dire (en 1872) que « d'après » une tradition respectable et qui n'est contredite par aucun » document authentique, les douze cents archers yprois, qui, » durant la lutte sanglante du Groeningveld (bataille de Courtrai » ou des Eperons d'or, 11 juillet 1302), avaient tenu en respect » les Leliaerts et les hommes d'armes français formant la gar- » nison du château de Courtrai, se constituèrent en gilde, sous » la protection de St-Sébastien, peu de temps après leur rentrée » triomphale à Ypres en 1302 » (2).

Le même historien imprime encore (en 1880) : « Les gens » d'Ypres quoique obligés de veiller à la sûreté de leur propre » ville.... se hâtent d'envoyer à l'armée des communes un corps » de 700 arbalétriers et un autre corps de 500 archers, habillés, » suivant nos annalistes, les premiers en noir, les seconds en » rouge »; et, plus prudent cette fois-ci, il écrit, quelques lignes plus loin : « Si l'on peut ajouter foi à nos chroniques locales, » c'est alors que les archers revenus de Courtrai et d'autres » bourgeois ou artisans *auraient fondé* spontanément une gilde » armée, sous l'invocation de Saint-Sébastien..... » (3).

Un document original de 1788, invoqué et publié par Vandenpeereboom (4), et qui consiste dans un mémoire fait à cette époque à l'avantage de la gilde en question, porte : « Si nous réclamons les temps les plus reculés, nous trouvons » dans la généalogie des comtes de Flandre par Martène et » Durand, tome 3, dans les Annales de Flandre par Meyerus, » livre X, dans notre chronique de Flandre, livre I, page 422, » ainsi que dans beaucoup d'autres auteurs, que la ville d'Ypres

(1) A. VANDENPEEREBOOM. *Gildes, Corps de métiers et serments*, page 26.

(2) *Annales de la Société historique etc. d'Ypres*, tome I, pages 118-121.

(3) A. VANDENPEEREBOOM, *Ypriana*, tome IV. Du Mouvement Communal à Ypres, pages 144, 146.

(4) *Annales de la Société historique etc. d'Ypres*, tome I, pages 118-121.

» a fourni, pour la défense de ses souverains, un nombre consi-
» dérable d'hommes, qui, en 1302, ont combattu à la bataille de
» Groeningue, près de Courtrai, et contribué beaucoup à son
» succès, ces divers auteurs prouvent que nous étions tous en
» uniformes rouges, *ce qui rend PROBABLE que nous étions*
» *dès lors octroyés, ou l'avons été en récompense de ces*
» *beaux faits.*

» *Quoique les conjectures sur l'établissement des ser-*
» *ments respectifs ne soient établies que sur DES MANUSCRITS*
» *PEU AUTHENTIQUES* et qu'il est par cette raison inutile de récla-
» mer puisque par négligence, et, ce qui est plus probable, par
» les solemnités des temps, les preuves en sont perdues..... ».

Et pour prouver qu'en suite de cette fondation la gilde de Saint-Sébastien manifesta son existence dans tout le courant du XIV^e siècle, Vandenpeereboom ajoute : « Les archers et les » arbalétriers de nos Ghildes Yproises furent plus d'une fois » appelés à défendre les passages de la Lys contre les ennemis » du dehors.En 1383, lors du célèbre siège d'Ypres, c'est » encore à l'énergique concours que les quatre Ghildes prêtèrent » à la commune que la ville dut son salut » (1).

Jean-Jacques Lambin, archiviste de la ville d'Ypres, dans son opuscule *Beleg van Ypre door de Engelschen en Gendtenaers ten jaere 1383 en oorsprong van de feest gezegd den Tuindag*, 1^{re} édition, page 72, écrit : « Het is *mèer als waer-* » *schijnlijk* dat de gilden, naemelijk van H.-Sebastiaen en van » Heilige Barbara, *die alsdan reeds sedert ontrent eene* » *eeuw in wezen waeren* (2), niet weinig zullen medegewerkt » hebben om hunne medeburgers dien moed in te planten van » welken der zelve leden en hunne voorzaeten, meermael blij- » ken hebben gegeven wanneer zij den grave in zijne bijzondere » oorlogen opvolgden ».

(1) *Annales de la Société historique etc. d'Ypres*, tome I, page 42.

(2) L'arme de la Gilde de Ste-Barbe ayant toujours été la coulevrine ou l'arquebuse, nous voyons difficilement comment cette Gilde aurait pu, en 1383, avoir presque un siècle d'existence.

C'est là, croyons-nous, tout ce qui a été publié au sujet de l'origine de la gilde de St-Sébastien.

Examinons dans quelle mesure on peut ajouter foi à ces affirmations.

Il y a lieu tout d'abord de faire remarquer que celles-ci sont faites en grande partie sous réserves, comme on peut le voir par les passages en italiques donnés ci-dessus, et qu'en outre, selon la détestable habitude de l'époque, elles ne sont étayées d'aucune preuve et ne reposent, de l'aveu des auteurs, que sur « une » tradition respectable qu'aucun document authentique ne « contredit ».

Inutile de rappeler qu'il y a lieu de n'accepter les traditions qu'avec une extrême réserve, voire même avec défiance, et qu'une tradition ne doit pas être acceptée « ne varietur » parce qu'elle n'est pas contredite par les documents authentiques.

Essayons de voir si la tradition, sur laquelle se sont appuyés les divers auteurs, mérite quelque créance. Quand et dans quels documents trouve-t-on la première trace de celle-ci ?

Comme on a pu le voir plus haut, les auteurs que nous avons cités ne se basent que sur « nos annales manuscrites », *aliter* nos chroniques locales. Ce serait donc par elles que la tradition se serait conservée et transmise.

Il faudrait tout d'abord rechercher quelle est la valeur réelle de ces documents; mais comme ce travail a déjà été fait par Gheldolf (1), nous nous y référons.

Recherchons donc dans laquelle de ces chroniques apparaît pour la première fois cette « tradition respectable qu'aucun document authentique ne contredit ».

Les mémoires d'Olivier van Dixmude, 1377-1443 (2) et de Pierre van der Letuwe, 1443-1480 (3), tous deux contemporains

(1) A.-E. GHELDOLF, *Histoire administrative et constitutionnelle des villes et châtellenies d'Ypres, etc.*, pages 13, 14, 20-24.

(2) J.-J. LAMBIN, *Merkwaaerdige gebeurtenissen vooral in Vlaenderen en Brabant . . . van 1377 tot 1443 . . . naar het . . . handschrift van Olivier van Dixmude*. Ypre, Lambin en zoon, 1835.

(3) Bibliothèque publique d'Ypres. Section des manuscrits : Vernieuwing der wet van Ypre van het jaer 1443 tot 1480 . . . door Pieter van der Letewe. Publié en partie par J.-J. Diegerick.

des événements qu'ils relatent, sont muets à ce sujet. On ne trouve pas plus trace de cette fondation dans les « Annales manuscrites d'Ypres », s'arrêtant les unes au commencement, les autres à la fin du XVII^e siècle, publiées par J.-J. Diegerick dans ses *Analectes Yprois* (1), quoiqu'il n'y ait pas lieu d'ajouter beaucoup de créance à ces annales, qui, surtout pour les époques anciennes, sont de la plus haute fantaisie (2). Les annales manuscrites, qui auraient transmis la tradition qu'invoquent les différents auteurs pour faire remonter à 1302 l'origine de la gilde de St-Sébastien, ne peuvent donc être autres que la chronique de de Rave (3), reproduite et augmentée par Ramaut (4) et celle de G. de Feu (5) avec leurs nombreux abrégés.

Nous ne possédons pas la chronique originale de de Rave, mais par contre nous en avons la copie revue, corrigée et augmentée par Ramaut. L'appréciation de Gheldolf suffira pour faire apprécier ces deux documents à leur juste valeur.

Parlant de l'original il écrit : « Cet ouvrage, qui paraît avoir quelque valeur pour l'époque des troubles politiques et religieux du XVI^e siècle, n'en a véritablement aucune pour les temps plus éloignés, où se font surtout remarquer le goût de l'auteur pour le merveilleux et son manque absolu de critique, deux défauts partagés généralement par ses successeurs ».

D'ailleurs on n'a qu'à lire la partie relative à la fondation de la ville d'Ypres pour être édifié à ce sujet. Quant à la copie de Ramaut « c'est une indigeste compilation », dit-il, et il aurait pu ajouter : où le ridicule le dispute le plus souvent au burlesque.

(1) *Annales de la Société d'Emulation de la Flandre Occidentale*, tome VII (2^e série), pages 177-189.

(2) Voir entre autres sous les dates de 1310 et 1342 les notes relatives à la construction du beffroi et des Halles d'Ypres.

(3) (4) et (5) A.-E. GHELDOLF, *Histoire administrative etc. des villes et châtellenies d'Ypres, etc. jusqu'à l'an 1305 sur le plan de l'ouvrage allemand de L. O. Warnkœnig, etc.* pages 20-21, 21, 22-24, et *Messenger des Sciences historiques etc.*, année 1853, pages 483-489.

C'est dans cette copie que l'on trouve la première trace de la tradition en question. Elle remonterait donc sur titres au XVI^e siècle (1). Seulement, à côté du passage relatif à la fondation de la gilde de Saint-Sébastien, feu l'archiviste Lambin, qui a étudié à fond les différentes chroniques de la ville, qu'il a d'ailleurs continuées pour l'époque contemporaine, et qui semble avoir eu en communication la chronique originale de de Rave, a noté de sa main que le dit passage a été emprunté par Ramaut à la chronique de Gérard de Feu (2), partant n'existait pas dans l'original cité plus haut. La première trace que nous trouverions donc de la tradition ne remonterait qu'à la fin du XVII^e ou au commencement du XVIII^e siècle (3).

Voici la première mention de la fondation en 1302 de la gilde de St-Sébastien d'après la susdite chronique de Gérard de Feu (4):
« *Op den 24 maerte 1302 quamen de 500 Yperlijnghen met groote vreughde wederom onbeschadigh in de stadt. Dewelke, alsoo sij voor hun vertreck elkander beloofd hadden als gebroeders ghetrauwe te weisen, so hebben sij, totten eijnde de selve ghetrauwicheyt met elcanderen altijt hier naer behouden, waeruijt in de stadt ghevolcht is een broederschap ofte ghilde van de hantboghe kiesende voor patroon Sebastiaen* ».

Ramaut reproduit à peu près le même texte, sauf que, par prudence ou négligence, il ne mentionne ni la date de la bataille ni celle du retour des Yprois et qu'il ajoute : « Dit es geweest den oorspronck van d'eerste(5) konincklijke gilde binnen de stad van Ypre ». Les autres chroniqueurs, tous du XVIII^e siècle, rapportent le fait presque dans les mêmes termes et se sont

(1) A.-E. GHELDOLF, ouvrage cité p. 20.

(2) Bibliothèque publique d'Ypres. Section des manuscrits : Chronique originale de Ramaut.

(3) A.-E. GHELDOLF, ouvrage cité p. 22 et *Messager des Sciences* etc., année 1853, pp. 483-489.

(4) Bibliothèque publique d'Ypres. Section des manuscrits : Chronique de Gérard de Feu.

(5) Nous verrons plus loin que la gilde des arbalétriers ou de St-George fut reconnue officiellement avant celle de St-Sébastien.

visiblement inspirés des deux chroniques susdites. La tradition repose donc sur le seul écrit de G. de Feu.

Il faut avouer que cette base est peu solide. De quelle valeur, en effet, peut être une tradition qui fait son apparition dans l'histoire environ quatre siècles après l'événement qu'elle rappelle, et cela uniquement dans un texte, entouré comme celui de de Feu d'une série de narrations aussi fausses que fabuleuses (1), texte qui commence d'ailleurs par une erreur de date invraisemblable et démontre à toute évidence que son auteur n'était pas du tout au courant de l'historiographie de son pays. Il semble que celui-ci aurait pu consulter plus utilement Meyerus, dans lequel il aurait vu, ce que tout le monde sait, que la bataille des éperons d'or se livra le 11 juillet 1302, partant qu'il eût été bien difficile aux Yprois, de retour de la dite bataille, de rentrer dans leurs foyers le 24 mars précédent.

On a vu plus haut qu'aucun document antérieur au XVIII^e siècle ne fait allusion à la tradition invoquée. Nous pensons que la raison de ce silence, fort simple, est que la légende n'était pas encore née en 1692 ou que, si elle était déjà conçue, elle n'existait encore qu'à l'état embryonnaire. Un seul document des archives, cependant si riches, de la société de Saint-Sébastien parle de l'origine de celle-ci. C'est le registre aux résolutions et à l'admission des membres de la gilde, commencé le 19 juillet 1693. Il porte en effet pour titre en écriture de l'époque (2) :

TAFEL

ofte

REGISTER

van de levende ende doode gulde-
Broeders van den H. ende Edelen

(1) Lire à ce sujet : A. VANDENPEREBOOM, *Ypriana*, tome III. Origines, pages 11-18 (surtout le premier passage de la page 18) et pages 38 à 45. Il est étonnant que cet auteur, qui dans ces pages se gausse si agréablement des données merveilleuses des chroniques yproises, ait cru pouvoir s'appuyer sur celles-ci pour établir un fait qu'aucun autre document digne de foi ne relate. C'est sans doute en pensant à ces passages qu'il écrit dans son tome IV des mêmes *Ypriana* : « Si l'on peut ajouter foi à nos chroniques locales, etc. » (Voir ci-devant page 116, note (3).)

(2) Nous ne pouvons comprendre comment ce document ait échappé à

www.libtool.com.cn
Rudder
SEBASTIANUS
eerst begonst
1383

Naer de bataillie van Roosebeke bij eenighe
Borgeren van Jpre voor de Grave van Male
staende, bij den Coninck geconfermeert ende
met diversche schoone privilegie ghedoteert.
De welcke sonder interval continuelijck in de
exercitie is gheweest onder de protectie van
diversche Edel heeren Hooftmannen, ende alsnu
namentlijck van

Jo^r JOSEPHUS-HYACINTHUS BONAERT
gecoren in de plaetse van Jo^r Gillis-François
Wijnckelman
1692.

A la fin du XVII^e siècle, donc, ceux-là même qui étaient les plus intéressés à connaître le passé historique de cette antique institution, lui assignaient comme date de fondation l'année 1383, et on verra plus loin que l'étude des documents authenti-

Vandenpeereboom qui devrait en avoir eu connaissance avant la rédaction de son article sur la société de St-Sébastien, d'après le document suivant trouvé dans le même registre :

1846	Travaillé par ordre de Monsieur Vandenpeereboom, échevin de la ville d'Ypres pour la société de St-Sébastien par le soussigné :	
16 Mai	Relié et réparé 8 registres dont deux nouvelles couvertures en basane reliure ancienne et une en parchemin.	19,00
	Payé au scellier De Stubbelier pour nouvelles courrois en cuir	3,00
		<hr/> 22,00

Fr. 22.00

Ypres, le 16 mai 1846.

(Signé) pour acquit D. Vandermeersch.

Or les archives de la société comprennent précisément ces huit registres, et, parmi ceux-ci, le présent est celui à nouvelle couverture en parchemin.

ques nous a conduit à conclure à sa fondation entre les années 1383 et 1398.

Nous devons ajouter que sur la feuille de garde du même registre un scribe plus moderne, peu content sans doute de cette origine cependant vénérable, a cru devoir inscrire la mention suivante, visiblement inspirée par la chronique de G. de Feu.

« *Op den 21^{en} Maerte 1302* hebben vijf hondert ghekleet in » 't roodt van Jpre treffelick bevochten de citadelle van Cor- » trijck, aldaer ghecommandeert door den graeve Jan, ten eijnde » van gheen uijtvalen te laeten doen, ende den graeve won de » victorie op eene plaetse ghenaeamt Groenynghe bij Cortrijck, » de welke daer naer ghemaect hebben eene confrérie ofte » gilde van S^{te} Sebastiaen.

» 11^{en} April 1302 sijn in 't groene ghekleedt van Jpre gegaen » naer S^t Omaers, die daer naer gheworden hebben eene gilde » van S^{te} Barbara (1) ».

Encore un mot au sujet de ce texte de nos chroniques.

Le 3 juin 1788, un décret de l'Empereur Joseph II défendit « aux serments ou confréries de paraître en public avec d'autres » marques distinctives, nommément militaires, que celles qu'el- » les sont habitués d'avoir depuis leur institution ».

En suite de ce décret les gildes de St-Sébastien, Ste-Barbe et St-Michel de la ville d'Ypres adressèrent à l'Empereur, par l'intermédiaire du magistrat, un mémoire sur l'origine et l'histoire de leur institution (2).

Or ce mémoire rédigé par le vice-chef-homme de la gilde de St-Sébastien et signé par la plupart des dignitaires, mémoire ayant évidemment tout intérêt à invoquer un texte positif quant à cette origine, est absolument muet sur nos chroniques qui seules cependant lui fournissaient cette preuve. Et cependant les auteurs de ce document devaient évidemment connaître ce fameux texte qui avait alors presque un siècle d'existence et se trouvait en outre inscrit sur un des registres de la gilde.

(1) Il y a lieu de rappeler ici que l'arme des confrères de la société de Ste-Barbe était une arme à feu. Or nous sommes en 1302!!!

(2) *Annales de la Société historique, etc. d'Ypres, etc.*, t. I, pp. 80-81 et 118 à 121.

En présence de ces constatations nous nous croyons autorisé à conclure que, si l'on ne trouve pas d'autres preuves de la fondation en 1302 de la gilde de Saint-Sébastien, que la tradition invoquée plus haut, il n'y a pas lieu de s'y arrêter.

Mais ne pourrait-on pas trouver des documents authentiques permettant de confirmer ou d'infirmar l'opinion de Vandennepeereboom et autres auteurs qui ont fait allusion à cette fondation ?

En suivant l'ordre chronologique des faits qui auraient donné naissance à la gilde de Saint-Sébastien, ou lors desquels celle-ci se serait illustrée dans le courant de son premier siècle d'existence, nous rencontrons la bataille des Eperons d'Or.

Plusieurs documents contemporains de ce fait d'armes parlent du rôle y joué par les Yprois. Les *Annales Gandenses*, la meilleure des sources contemporaines, disent que les Yprois envoyèrent à l'armée flamande cinq cents fantassins et quelques arbalétriers : « Villa etiam Yprensensis se sibi tradidit, tamen » Liliardi.... Unde, ut involuntarii, non miserunt sibi sub suis » expensis et de propria communitate nisi quingentos pedites » cum aliquibus balistariis ad castrum Curtracensis oppugnationem » (1), et que, pendant la bataille, ces troupes furent placées à l'arrière-garde de l'armée flamande pour résister à une sortie éventuelle de la garnison française du château de Courtrai : « ponentes Yprensenses ad resistendum illis de castro, » si exire vellent tempore belli », sortie qui eut lieu en effet « ipsi etiam et equites et pedites de castro, ut Flandrensenses a » tergo invaderent, egressi, ab Yprensibus, eis viriliter et probe » resistentibus, in castrum reverti turpiter sunt coacti » (2).

Une autre chronique de l'époque, le *Spiegel historiael* de Louis van Velthem (3), plus circonstanciée, rapporte ainsi le rôle des Yprois :

(1. et (2) *Annales Gandenses*, Ed. Funck Brentano, pp. 28 et 31 ; cf. V. Fris, *La bataille de Courtrai* (*Annales de la Société d'histoire de Gand*, t. V, p. 28). Le récit de la bataille du Mont-de-Pévèle, par les *Annales Gandenses*, ne mentionne également que des *balistarii*.

(3) LODEWIJCK VAN VELTHEM. *Spiegel Historiael*, p. 248-249.

*Die van Ypre, leen groot deel,
lagen binnen ende hoeden den Casteel
toe wij hondert wel te gereken
met swerten rocken ghelicke peke,
Soe dat si niet uut mochten
So wel waer si van buten gewacht
Diewile dat men te velde vacht.*

Ce n'est assurément pas dans ces textes là que l'on peut trouver la preuve de la présence des *archers* yprois à la dite bataille et il n'existe, à notre connaissance, pas d'autres sources dignes de foi pouvant nous fixer à ce sujet. Il est regrettable que les comptes de la ville d'Ypres, la plus sûre des sources, manquent pour la période 1298-1304. On y aurait probablement vu quel fut le genre d'hommes armés désignés plus haut sous le nom de « *Ypreuses* » et « *die van Ypre* » et qui a raison, de L. van Velthem, le chroniqueur contemporain qui dit « *met swerten rocken* », ou la *Genealogiae Comitum Flandriae Continuatio Clarismariscensis*, autre contemporain, qui dit les Yprois « *indutos tunicis rubeis* » (1), Meyerus, l'historien du XVI^e siècle qui imprime « *rubro omnes vestitu* » (2) et Malou Riga « vice-chef de St-Sébastien », qui écrit en 1788 : « ces divers auteurs prouvent que nous étions tous *en unifor-mes rouges*, ce qui rend probable que nous étions dès lors « octroïés ou l'avons été en récompense de ces beaux faits » (3).

Malgré cette lacune regrettable de nos documents, il est certain que si des arbalétriers yprois prirent part à la journée des éperons, les archers (arc à main) n'y assistèrent pas. D'abord aucun document, ni aucun texte digne de foi n'atteste leur présence. Ensuite, si nous consultons les sources d'autres villes, par exemple les archives de la ville de Bruges, qui prit la plus large part à la bataille en question, elles ne font que nous confirmer dans notre opinion. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à parcourir

(1) MARTÈNE et DURAND, *Thesaurus Anecdotorum*, tome III, etc. (voir V. Fris *ut supra*).

(2) *Commentarii sive annales rerum Flundricarum libri septemdecim autore Jacobo Meyero, Babilano* etc. Livre X, p. 21 (édition de 1521).

(3) *Annales de la Société historique, etc. d'Ypres*, t. I p. 119.

le compte communal de la ville de Bruges pour l'exercice 1302-1303(1), compte qui comprend les dépenses des diverses expéditions faites à cette époque par les Flamands. Alors qu'on n'y rencontre pas une seule fois le mot archer ou arc à main, on y voit figurer à chaque pas les arbalétriers(2), seulement pas comme gilde mais comme corps spécial composé d'éléments divers à la solde de la commune « Item VI^{xx} (120) *soudeniers* « *selfscotters*, lieghende te Duay » (3), voire même étrangers « Item *den zelscotters van Allemaengen* » (4). On y constate en même temps que l'armée flamande était composée des corps de métiers des villes et de corps spéciaux soudoyés (5). Les *Annales Gandenses* semblent confirmer cette opinion en disant « Sicque, Deo disponente omnia et ordinante, coram *taxatoribus, fullonibus et vulgaribus Flamingis et peditibus* « — licet fortibus et virilibus, bene armatis et cordatis et expertos gubernatores habentibus — corrui ars pugne, flos militie cum electissimorum equorum et dextrariorum fortitudine... » (6).

Nous ne sommes d'ailleurs pas seul de cet avis. Meyerus écrit : « Et miserunt quidem Hyprenses licet gravate quingentos » tantum pedites, rubro omnes vestitu, *cum balistariis aliquot* » ad obsidionem curtracensem » (7). Warnkœnig dit à son tour : « La garnison du château avait essayé d'incendier quelques maisons de la ville et de faire une sortie au commencement de la bataille, mais elle avait été repoussée par les

(1) L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Inventaire des Archives de la ville de Bruges. Section première. Inventaire des chartes*, t. I, p. 77 à 158 et table analytique par EDWARD GAILLIARD, p. 16-19.

(2) (3) et (4) J. COLENS, *Le compte communal de la ville de Bruges, mai 1302 à février 1303 (n. st.)*, p. 4, 6, 154, 157, 161, 163, 171, 172, 180, 188, 189, 191, 215, 154, 163 et V. Fris, ouvrage cité page 39.

(5) J. COLENS, *Le compte communal de la ville de Bruges, mai 1302 à février 1303 (n. st.)*, p. 157-159, 163-169.

(6) FR. FUNCK-BRENTANO, *Annales Gandenses*. Paris 1896, p. 32 et V. FRIS, ouvrage cité page 37.

(7) MEYERUS, *Commen'arii sive annales rerum Flandricarum, etc.* (1561), livre 10, p. 92.

» *Yprois et leurs arbalétriers* » (1) et Vereecke: « les habitants d'Ypres, quoique forcés de veiller à la sûreté de leur propre ville, avaient envoyé à l'armée flamande 500 hommes habillés de rouge et 700 arbalétriers richement habillés d'un uniforme noir » (2). Ajoutons que Funck-Brentano écrit en 1897: « Mais la composition des deux armées était essentiellement différente car, tandis que les Flamands n'avaient pas du tout de cavalerie et *relativement peu d'hommes de trait*, la puissance de l'armée Française consistait en 10,000 chevaliers et écuyers et 10,000 piétons *armés d'arbalètes*, pour la plupart des Italiens » (3). Enfin dans son étude critique sur la composition de l'armée flamande, étude basée exclusivement sur documents, M^r V. Fris (4), qui ne mentionne pas une seule fois les archers dit: « Evaluer le nombre des arbalétriers fournis par le centre et chacune des ailes me semble impossible; en tout cas devaient-ils être en grande force, puisqu'ils soutinrent assez longtemps l'attaque des 10.000 arbalétriers italiens de l'armée de Robert d'Artois ».

Aucun texte n'autorise donc à supposer que des archers yprois (arc à main) assistèrent à la journée de Groeninghe et la tradition invoquée par le panégyriste de la gilde de St-Sébastien ne repose absolument sur rien. C'est, jusqu'à preuve du contraire, une de ces nombreuses légendes, écloses au cours des siècles, qui s'effritent au moindre examen. De plus nombre d'auteurs et des plus sérieux qui ont écrit sur cette bataille ne mentionnent jamais que les arbalétriers.

(1) WARNKOENIG (Edition GHELDOLF), *Histoire de la Flandre et de ses institutions civiles et politiques jusqu'à l'année 1305*, t. I, p. 313.

(2) J.-J. VEREECKE, *Histoire militaire de la ville d'Ypres*, etc., p. 23-24.

(3) FRANZ FUNCK-BRENTANO, *Les origines de la guerre de cent ans. Philippe le Bel en Flandre* (Paris, 1897), p. 400.

(4) *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 8^e année, p. 345. Voir encore à ce sujet même bulletin, pages 339-374. *Annales de la même Société*, t. V, pages 15-60. *Messenger des Sciences et des Arts de la Belgique* (1834), *Bataille de Courtrai*, par GOETHALS-VERCRUYSSSE, traduction de A. VOISIN, p. 342, 351. FR. FUNCK-BRENTANO. *Annales Gandenses. Chronique Artésienne et Chronique Tournatsienne*, passim, etc.

Quant à la défense des passages de la Lys, qu'au cours du XIV^e siècle nos archers auraient eu à assurer à plusieurs reprises, l'auteur de cette affirmation infirme sa propre opinion en citant, pour justifier sa manière de voir, une série d'extraits de nos comptes communaux de cette époque, prouvant à toute évidence que seuls les arbalétriers et les sergents en tant que corps spéciaux ont pris part à ces faits d'armes (1).

Disons à ce propos que, tandis que les arbalétriers, comme corps spécial, prirent part à toutes les expéditions militaires des Yprois, comme nous le pouvons constater depuis 1312 (2) par nos comptes communaux, les archers ne sont pas cités une seule fois comme ayant prêté leur concours à ces expéditions.

Quant au rôle joué par les gildes lors du siège d'Ypres en 1383, il est hors de doute que des « conestavleries » munies des armes qui furent plus tard celles des quatre gildes d'Ypres (l'arbalète ou St-George, l'épée [les sergents] ou St-Michel, la coulevrine « dunderbussen » [ensuite l'arquebuse] ou Ste-Barbe et l'arc à main ou St-Sébastien) prirent part à la défense de la ville et il est plus que probable qu'elles le firent comme corps spéciaux. Nous avons vu plus haut que Lambin était de cet avis quant aux gildes de St-Sébastien et de Ste-Barbe. Nous ne voyons pas pourquoi notre prédécesseur n'y ajoute pas la gilde de St-George (reconnue officiellement avant celle de St-Sébastien, comme on le verra plus loin) et celle de St-Michel, qui toutes deux paraissent dans les documents comme corps spéciaux beaucoup plus tôt que les deux premières, non seulement à Ypres mais même à Bruges (3). Cependant aucun document authentique ne permet de sortir de l'hypothèse et le mémoire contemporain (1377-1443) d'Olivier van Dixmude (4), échevin de la ville

(1) *Annales de la Société historique, etc. d'Ypres*, t. I, p. 86-92.

(2) *Archives communales d'Ypres. Comptes originaux en rouleaux*, passim (Analyses de M^r A. MERGHELYNOK, ancien archiviste de la ville, membre du Conseil Héraldique de Belgique).

(3) EDW. GAILLIARD, *Table analytique de l'Inventaire des chartes de la ville de Bruges*, par L. Gilliodts-van Severen, p. 16-19.

(4) J.-J. LAMBIN, *Merkwaerdige gebeurtenissen 1377-1443*, door OLIVIER VAN DIXMUDE, pages 17-18.

d'Ypres, mort en 1459, auteur naturellement bien placé pour connaître les faits narrés par lui, est totalement muet sur la part prise par les gildes à la défense de la ville contre les Anglais et les Gantois en 1383.

Nous croyons néanmoins pouvoir considérer comme établi que ces corps spéciaux prirent part à ce fait d'armes et principalement les archers (arc à main), car les textes des comptes de la ville prouvent qu'ils figuraient en nombre considérable parmi les défenseurs de la ville (1) et le récit contemporain du siège, publié par Kervyn de Lettenhove dans l'*Istore et chroniques de Flandre* (2), les mentionne également.

Voyons maintenant à quelle époque les archers, dont nous constatons l'existence réelle en 1383, apparaissent pour la première fois dans l'histoire de la ville d'Ypres soit comme force militaire soit autrement.

La première mention à ce sujet se rencontre dans le compte de la ville de 1367-1368 (3) :

« Item, le samedi x^e (10) jour de Junie (1368), de ij (2) semaines : de C (100) coriois pour les gentz as arcz à le main xv (15) lb.

« Item, le samedi, xxix^e (29) jour de Julie, de ij (2) semaines : à Jake le Boghemakere de C (100) arcz à le main, de xij (12) sous le pièche, lx (60) lb. Item de iiij^m (4000) flesghes as saiettes sans fer xxxij (32) lb. Item de ij^m (2000) sans fers et sans pennes x (10) lb. Item de vj^e (600) cordes as arcz x (10) lb. iiij (4) sous. Item de clxxij (173) livres de fleit pour les espringales xxij (23) lb. xvj (16) deniers; de voiture xix (19) sous; de xiiij (14) tellieren as dunderbussen (coulevrines) iij (3) lb. xvij (18) sous : monte cxl (140) lb. ij (2) sous iiij (4) deniers ».

Ces citations prouveraient-elles que nous venons d'assister à

(1) *Annales de la Société historique etc. d'Ypres, etc.*, t. II, p. 103, 107, 119 et 121.

(2) Tome II, p. 302.

(3) Archives communales d'Ypres. Collection des comptes de la ville. Comptes en rouleaux. Compte n° 72, rouleau II-G, rubrique « ouvrage ».

la constitution d'un corps spécial d'archers au service et à la solde de la ville ? On serait tenté de le croire. En tout cas avant cette année les mots « archer à le main » ne figurent jamais ni dans les comptes de la ville ni dans aucun autre document authentique.

Ceci ne veut pas dire que l'arc proprement dit, ou arc à main ait été inconnu ou que nous en contestons l'existence à cette époque. Bien au contraire et nous nous empressons de citer ici le texte le plus ancien que nous possédons, une keure de 1320, qui prouve que, si celui ci était en usage, c'était cependant l'arbalète qui était l'arme de traits par excellence : « Nus dore en avant » ne trait d'arc à balestre *ne d'autre arc* queil qui soit dedens » les portes de le ville d'Ippre, ne dehors les portes, as églises, » partout dedens le banlieuwe » (1).

Quoiqu'il en soit nous constatons, en 1368, l'existence probablement comme corps spécial des archers (arc à main) et nous avons vu plus haut qu'en cette qualité ils prirent part à la défense de la ville en 1383.

Ce corps spécial, organisé par la ville et à sa solde, fut-il le noyau de la gilde armée de Saint-Sébastien ? En un mot faut-il rattacher notre gilde à ces archers, auxquels la ville remet des arcs, ou faut-il voir en elle une création nouvelle n'ayant avec les archers existants rien de commun ? Il est difficile de le dire en l'absence de toute preuve positive de filiation. La première hypothèse semble cependant fort admissible, étant donné que les membres du « gheselsceip », reconnu plus tard comme gilde, se sont vraisemblablement recrutés parmi les membres ou les débris du corps spécial fondé en 1368.

En tous cas la gilde existait avant sa reconnaissance officielle en 1400. Voici le premier texte constatant cette existence : « *Den Scotters van der handboghe over 1 scale die zij*

(1) Nous publions en Annexe B la keure dont ce texte est extrait et qui date de la fin du XIV^e siècle. Ce document prouve que le mot « hantboghen » a été introduit dans ce texte après coup, qu'il date donc de l'époque que nous assignons à l'origine de la gilde de St-Sébastien. Il établit en outre que le terme « gilde » n'apparaît ici qu'aux commencement du XV^e siècle.

„ worden te Riecle xij (12) lb. „ (entre les 1 juillet et 30 septembre 1399 (1)).

Mais quand fut-elle fondée ?

Il est tout naturel de rechercher cette date dans la requête présentée au magistrat d'Ypres par les confrères de Saint-Sébastien pour obtenir la reconnaissance légale.

Voyons donc ce que contient à ce sujet la dite requête, que nous trouvons insérée « in extenso » dans la décision du magistrat d'Ypres du 31 mars 1400 (n. st.) :

„ So toghen uwe aerme omoedighe poorters, de scotters met-
„ ten handboghe van der ghilde van Sijnte Bastiane, hoe ende
„ in wat manieren dat zij, *van langhen tiden, bider oorde-*
„ *nancen van MINENHEERE MER JHAN BELLE, NU HEERE VAN*
„ *BOESINGHE, 't gheselsceip hem te gadere ghehouden heift,*
„ up zeikere oordenancen ende statuten alsoo hiernaer ver-
„ claerst staet » (2).

Les impétrants, en couchant cette phrase dans leur placet, limitent eux-mêmes la période de leur existence au « chef-hommat », si nous pouvons employer ce mot, de Messire Jean Belle, chevalier, ACTUELLEMENT seigneur de Boesinghe, ce qui implique, nous semble-t-il, que la gilde en question s'est constituée sous Messire Jean Belle, DÉJÀ CHEVALIER, mais avant qu'il ne fut seigneur de Boesinghe, « NU HEERE VAN BOESINGHE ».

Or c) Jean Belle, mort le 11 septembre 1430 et inhumé à l'hospice « Belle » à Ypres (3), fils de « Her Franse Belle », ne fut créé chevalier que le 8 août 1383 à l'occasion du siège de la

(1) Archives communales d'Ypres. Collection des comptes de la ville. Comptes en rouleaux. Compte n° 101, rubrique « Dépenses diverses ».

(2) Archives communales d'Ypres. Registre original (Grand comptoir vouuté, armoire F, Loquet 4, n° 3^m, folio 6 v°) et *Annales de la Société historique d'Ypres*, t. I, p. 95. (Voir ci-après annexe A.)

(3) Bibliothèque publique d'Ypres. Section des manuscrits. Epitaphier Lambin, t. III, n° 1420 et t. IV n° 1624. Archives générales du Royaume à Bruxelles. Chambre des comptes, n° 17771 (communication de M^r A. Merghelynck).

ville, ce conjointement avec son père et autres personnages (1), et devint seigneur de Boesinghe à la mort de celui-ci vers 1398, époque où il releva cette seigneurie, lui échue par le trépas de son dit père (2).

La requête des intéressés eux-mêmes permet donc d'assigner comme date de fondation à leur association, « 't gheselsceip », l'époque allant de 1383 à 1398. C'est d'ailleurs la date adoptée par le seul document des archives de la gilde parlant de l'origine de celle-ci (3).

Il est à remarquer en outre que les termes, sur lesquels nous basons pour tirer cette conclusion, ne sont pas employés accidentellement car nous lisons plus loin dans la même requête : « Dit naervolghende zijn de oordenanchen ende statu-
« ten die de ghesellen van der ghilde van Sijnte Bastiane eenen
« *tijd ghehouden hebben bi Mijnheere Mer Jhan Belle, nu*
« *HEERE VAN BOESYNGHE.* », tandis que nous trouvons dans la décision du magistrat relative à cette requête :
« Ende voort was Mijnheere *Mer Jhan Belle, heere van Boe-*
« *singhe*, ghemaect ende ghedeputeird, van Mijnheeren vooghd
« ende sceipenen weighe, hoofdman van der voorseider
« ghilde ».

Mais ne pourrait on pas trouver dans ce document quelque trace d'une plus haute antiquité, que les dits confrères auraient évidemment eu intérêt à faire valoir ?

On doit naturellement chercher la réponse à cette question

(1) Voir la relation contemporaine du siège d'Ypres dans Kervyn de Lettenhove, *Istorie et chroniques de Flandre*, t. II, p. 290, 305, 320 et *Merkwaerdige gebeurtenissen 1377-1443* door OLIVIER VAN DIXMUDE, page 18 : « In desen storem waren t'Ypre ghemaect rudders myn heere van der Zype, capitein der stede, *her Franse Belle*, JAN BELLE ZIJN ZONE, Jooris Belle, Jacob Belle, Olivier van Loo, Olivier de Ruse, Jan Rijcaseis ende eenige andere weiderzeident rudders te zine ». Faisons observer que c'est le même chroniqueur qui est muet sur le rôle que les gildes auraient joué en 1383.

(2) Archives générales du Royaume à Bruxelles. Chambre des Comptes. Reliefs des Fiefs numéro 17770 (Communication de M^r Arthur MERGHELYNCK).

(3) Voir ci-devant page 121.

dans les motifs invoqués par les impétrants pour obtenir la grâce qu'ils demandent. [libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

Voyons donc les titres qu'ils invoquent pour prier le magistrat d'Ypres « dat u ghelieve van hemlieden te makene ende te « oordeneirne eene ghilde, hemlieden, bi uwer autoriteit, oordeneirnde hoofdman ende gouvernement alsoo de ghilde van « Sijnte Joris (1) heift. », « de ghesellen verchieren « ende tekenen jaerlijx met haren capproenen » et de leur accorder ces nombreux subsides : « dat de steide van Ypre « der voorseide ghilde elcs jaers gheiven zal een pond groten « omme daermeide te heurne een land daerup de ghilde voorseid « hare scotterye houden zal moghen » (2). « Van « 1 *smalen peersen lakinc* (3) xlij (42) lb. ende van 1 *smalen « witten xxxix* (39) lb. xij (12) s. *om de cledren van den « handboghescotters* comt iij^{xj} (81) lb. xij (12) s. ». « Den « scotters van den handboghe ghegheven bi voogd ende sceipen « ter feeste van den gaye van den *handboghe* xxiiij (24) « lb. » (4).

Pour obtenir ces nombreux avantages, la requête fait valoir : « Dat 't gheselsceip wel zittende was in de steide ende datter de « steide in nacommenden tiden of ghesceipen was wel ghediend « te zine, waertoe zij hem allen presenteiren », que c'était une confrérie ayant ses assises dans la bourgeoisie d'Ypres, que la ville pourrait avoir besoin de ses services dans l'avenir et que, si la ville accorde à ses membres l'objet de leur

(1) Nous avons dit à la page 127 que la ghilde de Saint-George obtint sa reconnaissance officielle avant celle de St-Sébastien. Ce texte-ci l'établit à toute évidence.

(2) Voir annexe A.

(3) Van Velthem écrit que les Yprois, qui assistèrent à la bataille des éperons d'or, étaient habillés de noir. Le moine de Clermarais (Martène et Durand), Meyerus, les chroniques locales et Malou-Riga disent de rouge, et, d'après ce texte-ci, le premier costume, octroyé par la ville à la ghilde en question (cela à une époque cependant si rapprochée de la journée de Groeninghe) est pers et blanc !

(4) Archives communales d'Ypres. Collection des comptes de la ville. Comptes en rouleaux. Compte n° 102, 2^e et 3^me trimestres. Rubrique « Dépenses diverses ».

requête, « zij zullen hem pinen die statuten te houdene
« ende altoos te zine ghereed der steide te diene daer zoës beghe-
« ren zal, zonder eenighe faute an hemlieden te vindene. . . . »,
des promesses de services pour l'avenir.

Et quel est le principal considérant motivant la décision favorable du magistrat ?

« ende ghemeerct dat men wel te doene mochte hebben van den dienste van den voorseiden supplianten. »
des espérances de services pour l'avenir.

Puisque donc d'une part on promet et que de l'autre on escompte des services pour l'avenir, n'est-il pas vraisemblable que soit la requête soit la décision du magistrat contiendrait une allusion quelconque aux services rendus dans le passé à la ville par les archers, si réellement ils avaient, en tant que gilde, pris une part quelconque aux événements si importants, dont nous avons traité plus haut ?

De plus la requête elle même prouve la non-existence de la gilde avant cette époque. Nous y lisons en effet : « hemleiden »
» beveilende dat zij de ghilde ende 't gheselsceip te gader houden »
» zouden; 't welke zij niet doen ne moghen het ne zi bi der »
» hulpe ende trooste van U, Heeren, overghesien ende ghemeerct »
» dat zij tote noch van U, Heeren, gheene ghilde ghemaect zijn, »
» noch van U lieden voorzien jaerlijx van hoofdmanne, gouver- »
» neirer, noch oocmeide dat haerleider statuten ende oorden- »
» nanchen naervolghende hemlieden noch niet van Ulieden »
» gheconsenteird ende ghegheiven zijn ; bi den welken zij de »
» rebelle ende jeighengaende den statute, corrigieren zouden moghen »
» van Uwelieder weighe. » Or, si la gilde de Saint-Sébastien avait été fondée en 1302 comment aurait-elle pu échapper pendant un siècle à la rigueur des ordonnances, qui, d'après notre document, traitaient de rebelles les membres d'une association non autorisée ?

En résumé :

Les affirmations des divers auteurs, relatives à la fondation en 1302, ou peu après, de la gilde de Saint-Sébastien, ne reposent que sur une tradition, dont on ne trouve les premières traces qu'au XVIII^e siècle et cela dans des chroniques qui n'ont

aucune valeur pour les faits antérieurs aux époques où vivaient les chroniqueurs; tradition d'ailleurs inconnue en 1693 aux intéressés, qui assignent à leur institution comme date d'origine l'année 1383 et que les dignitaires à la fin du XVIII^e siècle n'osent pas encore invoquer dans leur plaidoyer *pro domo sua*.

De plus les textes contemporains, qui mentionnent la présence des Yprois à la bataille des Eperons d'or, ne spécifient parmi les hommes armés envoyés par la dite ville que les arbalétriers et les comptes communaux de la ville de Bruges, qui prit la plus large part à la dite bataille, citent à chaque pas les *arbalétriers* alors qu'ils ne mentionnent pas une seule fois les *archers* (arc à main). Enfin les historiens les plus dignes de foi et qui ont écrit d'après les sources les plus sûres, tels que Meyerus, Warnkœnig, Vereecke, Funck-Brentano et V. Fris ne citent que les *arbalétriers* comme corps constitués ayant pris part à la journée de Groeninghe.

Aucun document de quelque valeur ne permet donc d'avancer que la gilde de Saint-Sébastien soit issue de la participation des archers yprois à la dite bataille, alors que les actes authentiques tendent à démontrer qu'en général il n'y eut pas de corps constitué d'archers dans l'armée flamande. En outre le document le plus intéressé à évoquer ce glorieux souvenir, la requête que nous venons d'analyser, est muet sur ce point.

D'un autre côté les archers n'apparaissent dans l'histoire de la ville d'Ypres qu'en 1368, époque à laquelle semble avoir été fondé un corps spécial d'archers au service et à la solde de la ville, corps dans lequel pourrait avoir pris naissance la gilde de Saint-Sébastien.

Enfin de l'examen consciencieux des documents il résulte que la gilde fut fondée sous la direction de Messire Jean Belle, chevalier, seigneur de Boesinghe, qui en fut d'ailleurs le premier chef-homme, entre les années 1383 et 1398, époque admise par la gilde elle-même en 1692, et qu'elle obtint sa reconnaissance légale le 31 mars 1400 (n. st.).

ANNEXE A.

www.libtool.com.cn
31 mars 1400 (n. st). — Up den laetsten dagh in maerte in 't jaer MCCC vier waerven twintich ende XIX, quamen in de Raedcamere, voor Mijnheeren Vooghd ende Sceipenen van Ypre, zeikere personen, poorters ende Scotters van den handboghe van der steide van Ypre, ende gaven over eene supplicatie in gheschriften, die daer gheleisen was ende die inhild 't goond dat hiernaer volghed: Voor U, harde weerde Heeren, Voogd ende Sceipenen van der steide van Ypre, so toghen uwe aerne omoedighe poorters, de scotters metten handboghe van der ghilde van Sijnte Bastiane, hoe ende in wat manieren dat zij van langhen tiden, bi der oordenancen van Minenheere Mer Jhan Belle, nu heere van Boesinghe, 't gheselsceip hem te gadere ghehouden heift up zeikere oordenancen ende statuten, alsoo hiernaer verclaerst staet. Ende omme dat Mijnheeren van der wet overzaghen dat 't gheselsceip wel zittende was in de steide ende dat ter de steide, in nacommenden tiden, of ghesceipen was wel ghediend te zine, waertoe zij hem allen presenteiren, consenteirden ende daden de ghesellen verchieren ende tekenen jaerlijx met haren capproenen, hemleiden beveilende dat zij de ghilde ende 't gheselsceip te gader houden zouden; 't welke zij niet doen ne moghen het ne zi bi der hulpe ende trooste van U, Heeren, overghesien ende ghemeeret dat zij tote noch van U, Heeren, gheene ghilde ghemaect zijn, noch van U lieden voorzien jaerlijx van hoofdmanne, gouverneirer, noch oocmeide dat haerleider statuten ende oordennanchen naervolghende hemlieden noch niet van U lieden gheconsenteird ende ghegheiven zijn; bi den welken zij de rebelle ende jeighengaende den statute, corrigieren zouden moghen van Uweliender weighe. Waerbi zij u bidden ende supplieren omoedelike ende omme Gode dat U ghelieve van hemlieden te makene ende te oordeneirne eene ghilde, hemlieden, bi uwer autoriteit, oordenneirende hoofdman ende gouvernement, alsoo de ghilde van Sijnte Joris heift, hemlieden consenteirende, confirmerende ende approuverende de poointen ende statuten naervolghende in alle hare poointen ende in elc zonderlinghe alsoo verre als U, Heeren, moghenlijc dijnken zal. Ende zij zullen hem pinen die statuten te houdene, 't geselschap te gadere te

houdene ende altoos te zine ghereed der steide te diene daer zoes begheren zal, zonder eenighe faute an hemlieden te vindene, of God wille, die u allen verleene goed lijf ende lanc. Ende voord volghede daernaer 't goond dat hiernaer vollegd : Dit naervolghende zijn de oordenanchen ende statuten, die de ghesellen van der ghilde van Sijnte Bastiane, eenen tijd ghehouden hebben bi Mijnheere Mer Jhan Belle, nu heere van Boesijnghe, de welke zij begheeren gheconfermeird te hebbene van Mijnheeren Voogd ende Sceipenen voorseid :

Eerst dat alle de gone, die in de ghilde commen zullen, moeten gheiven van incommene vj (6) s. paris.

Item, waerd datter eenighe ghesellen quamen omme [te] scieten, waerd omme gheld of omme prijs, dat men hemlieden presentieren zal den wijn reidelijc naer dat zij commen.

Item, waerd dat men yet verlore met scietene, dat ware ten costen van der ghilde voorseid.

Item, waerd datter eenighe ghesellen van buten quamen scieten omme den wijn ende dat de ghesellen van der ghilde yet wonnen, dat dat ware in proffiten van der ghilde.

Item, waerd dat eenich van der ghilde omboden ware 't eenen prise, ende menre ghinghe bi den Conijgh, Hoofdman ende Gouverneirer, de costen, die men daer doen zoude, dat ware ten costen van der ghilde.

Item, waerd datter eenich ghildebroeder stoorve, dat men ombieden zoude de ghesellen van der ghilde daer te commene ende dat dat ware den gonen, diere niet ne quamen, up de boete van ij (2) s. par., ten proffite van der ghilde, of het ne ware dat zij hadden noodzakelike zinnen ende dat te weitene daden. Ende dit te besoukene bi den Gouverneirer van der ghilde.

Item, wanneer dat men de messe doen zal, dat men dat sculdich werd te laten weitene alle den ghildebroeders ende degone, diere niet ne quamen, dat ware up de boete van ij (2) s. par.

Item, zo wie die niet ne quame sacramentdaghe ende onser-vrouwendaghe in den thuun, dat ware up de boete van ij s. par.

Item, wanneer dat men den wijn sciet ende degone, wies wijndagh dat het ware, daer niet ne quame ter tijd alsoo 't behoren zal, dat ware up de boete van ij s. par.

Item, wanneer dat eenich van den ghildebroeders d'een den andren hiete lieghen of sconferlike toesprake, dat zij dat zouden beitreten ten zegghene van den Conijngh, Hoofdman ende Gouverneirer.

Item, wanneer dat men den gaey scieten zal, dat elc ghildebroeder zal betalen ter maeltijd alsoo ghecoustumeird es, weider dat hij ter maeltijd comt of ne doet.

Item, zo wie die zijn capproen van der ghilde niet ne brochte up den dach dat men den gaey sciet, Sacramentdaghe en Onser-vrouwendaghe in den thuun, dat ware up de boete van ij s. p.

Item, wanneer datter yement stoorve van den gildebreders, zo zoude de ghilde hebben eene keersse ten lichte van der messe van der ghilde, zulke alser staen zoude up de stage, ende voord xij (12) s. par. ten prouffite van der ghilde.

Item, wanneer datter yement uter ghilde gaen zal, dat hij der ghilde gheiven zal xxiiij (24) s. par.

Na den leisene van der welker supplicatie ende van den poointen voorseid, raed ende avijs derup ghehebt, ende overghesien ende ghemeerct dat men wel te doene mochte hebben van den dienste van den voorseiden supplianten ende dat oocmeide hare supplicatie ende de voorseide poointen reidenlijc ende consenteirlijc zijn ende van noden, zoude 't voorseide gheselsceip te gadere bliven, bider ghemeenre camere voorseid gheoordeneird ende gheconsenteird was dat van nu voordmeer de handboghescotters eene ghilde van Sijnte Sebastiane houden zullen, ende houden ende doen houden de poointen ende statuten voorseid ende dat de steide van Ypre der voorseide ghilde elcs jaers gheiven zal een pond groten omme daermeide te heurne een land daerup de ghilde voorseid hare scotteryen houden zal moghen, Ende voord was Mijnheere Mer Jhan Belle, heere van Boesinghe, ghemaect ende ghedeputeird, van Mijnheeren Vooghd ende Sceipenen weighe, hoofdman van der voorseider ghilde ende deide daertoe zinen eed diere toediende ende behoorde.

ANNEXE B.
www.libtool.com.cn

Keure van Scottersackere ende van Scietene. (1)

1385-1389. — Eerst, men verbiet allen lieden ende kijndren up der scottersbeilic te gane, no planken te legghene omme brugghen te makene up xx s.; ende, word er yemen ghequest, men soud er gheen berecht of doen.

Item, dat niemen droghe, no legghe, no spreede lakene, no wulle, no anders yet up der scotterslant.

Item, dat niemen moet saillieren, no breiken yet datter up ymact es, up ene boete van iij Ⓕ.

Nus dore en avant ne trait d'arc à balestre, *ne d'autre arc* queil qui soit, dedens les portes de le ville d'Ippre, ne dehors les portes, as églises, partout dedens le banlieuwe, sour x Ⓕ. et estre hors de l'eschevinage xl jours sans revenir ens, sour l. Ⓕ. L'AN M CCC & XX EN APRIL (2).

Item, dat niemen scieten moet ten scottenhouke [up iij daghe in de vanghen sse te ligghene ter ordennanche van scepenen]. Ghedaen in 't jaer M. CCC. IIIJ^{xx} ENDE VIVE, DEN IX^{sten} DAGH IN WUEDEMAENT (3).

Les mots entre [] remplacés (écriture postérieure) par: « met voetboghen, NOCH HANTBOGHEN, up xx s., te innene bj den here ende zine cnapen *et suivis par (même écriture que la modification)*. Vernieut in 't jaer m. ccc. iiij^{xx} ende viere, in de pinewouke 'sdcindaeghs (4).

Item, es gheordeneirt dat elc wie hij zij, eist wijf of man, die commen up scotters lant als mer schiet, voor hem zie, want daer hij ghequest woorde, hi soude zijn quest moeten houden an

(1) La kuère « van Scottersackere » etc., insérée au folio 63 du registre des kueres codifiées au commencement du XV^e siècle, est identique à celle-ci, sauf quelques ajoutés et variantes que nous indiquons en notes.

(2) Sans la date.

(3) Sans la date.

(4) Ici il y a erreur manifeste du scribe, la modification datant du 28 mars 1385 alors que l'article original date seulement du 9 juin suivant. Cette modification est manifestement de la même main que le tout dernier article, proclamé le 8 avril 1391.

hem zelven ~~zonder nemmermeer~~ enighe bate derof te hebbene. Gheordenert bi den Heere ende bi der wet ende utegheroupen in 't jaer m. ccc. iiij^{xx} ende vive, den xxv^{sten} dagh in september (1).

(*Ecriture postérieure*) Item, was gheordenert ende utegheroupen ter halle in 't jaer m. ccc. iiij^{xx} endee leivene, saterdaghes naer quasimodo..... in april, dat niemen moet laten gaen enighe coeyen, scapen, zwinen, gheten, of enighe besten up scotters land. Wie de contrarie dade, dat ware up x s. elke beeste die re up vonden zoude zijn. Ende al de scotters zijn moghende die te scuttene over de boete van x s. vorseid (2).

Registre de brouillons ou projets de Kueres écrit vers 1385-1389 et semblant avoir servi à la rédaction du Registre des Kueres du XV^e siècle.

(1) Sans la date.

(2) Sans la date et avec ajout postérieure après « scottersland » comme suit : *zonder 't consent van den gouvernerers van den ghilden.*

www.libtool.com.cn

La Formation du domaine
de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand,

PAR

Charles Danden Haute.



www.libtool.com.cn

L'impression de ce mémoire a été décidée sur le rapport de
M.M. A. DIEGERICK et V. VANDER HAEGHEN.

LA FORMATION DU DOMAINE
DE L'ABBAYE DE SAINT-PIERRE A GAND.

Cette courte étude requiert quelques mots d'explication.

Tout ce que l'on possède concernant l'organisation économique des grands domaines dans notre pays se réduit, je crois, à deux travaux essentiels : *Le livre de l'abbé Guillaume de Ryckel*, édité avec une introduction par M^r H. Pirenne, et *l'Étude sur la formation et l'organisation économique du domaine de l'abbaye de St-Trond depuis les origines jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, par M^r A. Hansay. La période qu'embrassent ces ouvrages ne va guère au delà du XIII^e siècle. Or, on sait que les Pays-Bas ont été en quelque sorte la terre classique des grands domaines ecclésiastiques, et s'il est vrai qu'avec la période agricole du moyen-âge se termine une civilisation dont le grand domaine était le ressort essentiel, son importance sociale et économique n'en continue pas moins à être grande durant la période de transition à la seconde partie du moyen-âge, pendant celle-ci et même les temps modernes. A l'étude de l'organisation du grand domaine se rattache plus d'un problème très intéressant ; pour n'en citer qu'un seul : celui de la condition des populations agricoles dans les Pays-Bas, sur laquelle on est si loin de posséder des notions précises, surtout pour la fin du moyen-âge et les temps modernes.

Il y a donc une lacune béante dans nos connaissances

historiques, due, partiellement du moins, à l'absence de travaux sur le grand domaine après le XIII^e siècle. C'est en vue de contribuer à combler cette lacune que je me suis proposé d'étudier l'organisation économique, à partir du XIV^e siècle, de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand, dont des archives remarquables sont conservées au dépôt de l'Etat à Gand. Rien de pareil n'a été fait pour cette abbaye, pendant l'époque antérieure au XIV^e siècle, mais les travaux de MM. Pirenne et Hansay, quoique se rapportant au domaine de Saint-Trond, suffisent à donner une idée de ce que fut dans nos contrées l'activité économique d'un grand domaine ecclésiastique en général, jusqu'à la fin du XIII^e siècle.

Cependant il était utile, même nécessaire de jeter un coup d'œil rapide sur la formation du domaine de Saint-Pierre et d'en esquisser à gros traits le développement jusqu'à la fin du XIII^e siècle. C'est cette esquisse qui fait l'objet de la présente notice. Elle conduit rapidement jusqu'au seuil du XIV^e siècle, époque à laquelle a été fait un *Liber Inventarius*¹ ou relevé de tous les revenus et possessions du monastère de Saint-Pierre, dont l'existence sert ainsi mon intention d'étudier d'une façon détaillée, à partir de ce moment, l'organisation économique de l'abbaye.

1. Il est mentionné par J. de Saint-Genois dans sa *Notice sur les archives de la Flandre Orientale*, *Messager des sciences historiques*, 1841, p. 191.

L'abbaye de Saint-Pierre au mont Blandin à Gand a comme fondateur saint Amand et remonte à la première moitié du VII^e siècle. Les documents dignes de foi, qui peuvent nous éclairer sur les origines proprement dites de l'abbaye, sont rares, et ceux qui sont arrivés jusqu'à nous ont été très mutilés au cours des siècles. Aussi, pour se guider à travers le brouillard qui entoure l'histoire des premières années du monastère, il faut procéder par tâtonnements, se garder d'affirmations trop absolues, et la plupart du temps se contenter d'avancer des conjectures plausibles, justifiées par les fragments de textes que l'on possède.

Pendant tout le moyen-âge et même pendant les temps modernes, les moines de Saint-Pierre et de Saint-Bavon se sont disputé l'honneur d'avoir été les premiers créés par saint Amand. Cette question de la priorité entre les deux abbayes rivales domine la plupart des sources narratives qu'elles nous ont léguées. Suivant que le chroniqueur appartenait à l'un des deux monastères, il s'évertuait à démontrer que le sien était le plus ancien. On sait, par l'intéressant travail de M^r Holder-Egger¹, les faux et les difficultés de tout genre auxquels cette polémique a donné lieu. Le problème de l'origine des abbayes ne fait que s'en compliquer davantage. Dans tous les cas, la fondation du monastère qui prit dans la suite le nom de Saint-Bavon, est antérieure à la conversion de ce personnage au christianisme². Les deux établissements religieux fondés par saint Amand, à des

1. O. Holder-Egger, *Zu den Heiligengeschichten des Genter St-Bavosklosters* dans les *Historische Aufsätze dem Andenken an G. Waitz gewidmet*, 1886.

2. Voir les Bollandistes, *Acta Sanctorum* Octobris, t. I. pp. 218 et ss.

endroits remarquablement situés au point géographique, l'un sur une éminence appelée le mont Blandin, l'autre au confluent de la Lys et de l'Escaut, furent à l'origine consacrés à saint Pierre.

Le fait que les deux monastères avaient à l'origine le même patron, rend vraisemblable l'hypothèse qu'ils étaient unis par des liens très étroits, et que l'un d'eux, celui qui plus tard prit le nom de Saint-Bavon, était une dépendance de l'autre, plutôt qu'il ne formait un établissement distinct. Ce qui prouve bien en tout cas l'unité domaniale primitive des deux fondations de saint Amand, c'est le résumé des biens acquis pour l'abbaye de saint Pierre par saint Amand et les abbés Florbert et Jean¹, dans lequel on lit : *Morbertus donavit Fliteritsale* (Vlierzele). Or, le même *Fliteritsale* est compris parmi les possessions que Charles le Chauve confirme à l'abbaye de Saint-Bavon, le 14 octobre 864². Mais, petit à petit, celle-ci est devenue une communauté religieuse et économique, entièrement indépendante de celle de Saint-Pierre. La scission sans doute ne fut pas brusque, mais fut le résultat d'une lente évolution. Celle-ci dut commencer avec saint Bavon, pendant sa vie, peut-être, ou de suite après sa mort. Bavon, non moins par sa naissance que par sa réputation de haute vertu, fut un des adeptes les plus remarquables de la doctrine prêchée par saint Amand ; il fut une source de gloire et de prospérité matérielle pour la maison qu'il habita sans doute et dans laquelle il fut enterré. Celle-ci ne put manquer de s'élever de la situation secondaire, dans laquelle elle s'était trouvée jusqu'alors, par les miracles qui s'accomplissaient autour des reliques du grand saint des Flandres et attiraient les pèlerins en foule. Rien d'étonnant que le monastère situé au confluent de la Lys et de l'Escaut se soit peu à peu détaché de sa maison-mère, si je puis m'exprimer ainsi ; le

1. Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand* (Gand, 1868), n° 1.

2. Serrure, *Op. cit.*, n° 4.

nom du saint, auquel il devait sa prospérité, n'a pas tardé à se substituer à celui de son premier patron, saint Pierre. La pénurie des textes ne nous permet pas de suivre d'une façon précise les phases de cette évolution, mais on peut dire que sous Charlemagne elle était un fait accompli. C'est ce qui ressort d'une charte du 12 avril 819¹, par laquelle, le roi Louis le Pieux confirme au domaine de Saint-Bavon, l'immunité qui lui avait été accordée déjà par son père Charlemagne. Quelques années auparavant, le 2 juin 815², une charte identique avait été dévolue au domaine de Saint-Pierre. Ces diplômes d'immunité de Charlemagne et de Louis le Pieux, dont le second nous a été conservé et dont le premier ne nous est connu que par l'allusion qui y est faite dans le second, sont les premiers indices d'une distinction entre les domaines de Saint-Pierre et de Saint-Bavon.

Dans la constitution du domaine de Saint-Pierre se dessinent nettement trois périodes bien caractérisées : la première va jusqu'à Eginhard, c'est à dire vers 815; la seconde, qui commence avec celui-ci, s'étend environ sur un siècle et est interrompue par une épouvantable décadence; la troisième s'ouvre avec le comte Arnoul le Vieux et l'abbé Gérard de Brogne, et est marquée par l'introduction de réformes radicales dans l'organisation tant religieuse qu'économique de l'abbaye.

1. Serrure. *Cartulaire de St-Bavon*, n° 3.

2. Van Lokeren, *Op. cit.*, n° 7.

I^e PÉRIODE.

Depuis les origines jusqu'à Eginhard.

Sur cette première période, on ne possède que des renseignements vagues et incertains. Un texte publié par Vande Putte, dans les *Annales de la Société d'Emulation de la Flandre occidentale*, t. III, p. 215, et, avec quelques variantes, par le même, dans les *Annales Abbatiae Sancti Petri*, p. 82, et repris par Van Lokeren au n° 1 de son *Recueil de chartes et documents de Saint-Pierre*, donne un résumé des biens acquis pour l'abbaye par saint Amand et les abbés Florbert et Jean. Ce document, écrit en un latin barbare, est obscur et paraît très corrompu; on s'y heurte à des contradictions, peu ou pas d'identifications certaines sont possibles. Ce qui s'en dégage, c'est que le noyau primitif du domaine a été constitué par des donations et surtout par des achats. Il est probable que les premiers donateurs de biens se sont recrutés parmi les païens francs, que saint Amand conquit à la doctrine du Christ, et que, certains d'entre les disciples qui vinrent se grouper autour de lui, se trouvant être propriétaires fonciers, ont apporté des terres à la communauté naissante. Ce qui est un fait frappant dans la formation du domaine du mont Blandin, ce sont les achats assez considérables dont il est fait mention dès l'origine. Il n'en va pas de même par exemple à Saint-Trond¹, où le fondateur de l'abbaye lui constitue un domaine initial en la dotant de ses biens patrimoniaux, ni dans le monastère bénédictin de Werden sur la Ruhr², dont les premiers abbés sont en même temps évêques de Munster.

1. A. Hansay, *Etude sur la formation et l'organisation économique du domaine de l'abbaye de St-Trond*, p. 1.

2. R. Köttschke, *Studien zur Verwaltungsgeschichte der Grossgrundherrschaft Werden an der Ruhr* (Leipzig, 1901), p. 1.

Les premiers abbés de Saint-Pierre doivent avoir disposé d'assez fortes sommes d'argent ; l'abbé Florbert achète des biens pour 1000 sous d'or, saint Amand pour 700 sous d'or¹. Ce n'était pas avec leurs richesses personnelles qu'ils pouvaient faire face à ces achats. De qui les tenaient-ils ? Le champ est ouvert aux conjectures. Il n'est pas impossible que les rois francs, avec lesquels ils avaient des rapports, soient intervenus.

La plupart des donations sont faites par des gens dont on ne sait que le nom. Parmi les premiers bienfaiteurs de marque apparaissent les rois Dagobert, qui fit don à l'abbaye de la villa de Ayghem, et Clovis, qui en 649 confirma l'achat fait par l'abbé Florbert des biens d'un certain Rucho de Sclois. On n'a malheureusement pas conservé la charte royale, qui doit avoir accompagné la donation de Ayghem. Antérieure en tout cas à 638, qui est l'année de la mort du roi Dagobert, elle aura été comme la première sanction légale de l'existence du domaine. Le développement de celui-ci fut brusquement entravé par Charles Martel. Ce prince, dit la chronique², lors de ses démêlés avec Raginfrid³, s'étant laissé persuader que l'abbé de Saint-Pierre, Célestin, avait pris le parti de son rival, le chassa « *et villas quoque quae subiacebant dominio monasterii Blandiniensis suos divisit per vassallos absque reverentia Dei* ». Cette laïcisation d'un domaine religieux au profit de ses vassaux ne constitue d'ailleurs pas un fait isolé du gouvernement de Charles Martel, mais rentre dans sa politique habituelle. Les moines se trouvèrent sans ressources temporelles et se dispersèrent comme un troupeau sans pasteur. Depuis cette époque jusqu'au moment où Charlemagne prit en mains les rênes de l'empire,

1. Van Lokeren, *Op. cit.*, n° 1.

2. Van de Putte, *Annales abbatiæ Sancti Petri*, p. 68.

3. Ce Raginfrid était un compétiteur de Charles Martel à la dignité de maire du palais ; il était suscité contre lui par le parti neustrien. Voir, à ce sujet, Richter, *Annalen des Frankischen Reiches*, t. I, pp. 183 et ss.

« *locus ille p̄nēt ad n̄h̄itum est redactum* ». C'est à Eginhard qu'il appartient de relever l'abbaye de ses ruines.

II^e PÉRIODE.

Depuis Eginhard¹ Jusque vers 915.

On connaît la haute situation que valurent à Eginhard, à la cour de Charlemagne, ses talents et les ressources variées de sa culture intellectuelle. La faveur en laquelle ce prince le tenait, il la conserva sous son successeur Louis le Pieux. Celui-ci en donna la preuve en lui conférant, à titre de bénéfice, la dignité abbatiale dans plusieurs monastères, au nombre desquels se trouvait celui de Saint-Pierre à Gand. Eginhard, s'il ne fit pas sa résidence de ce dernier, eut avec lui des relations suivies.

Abbé de Saint-Pierre dès avant 815, il commença par y installer 24 clercs², c'est à dire des chanoines réguliers³. Afin de pourvoir à leur subsistance, il s'occupa activement de restaurer le domaine déchu. Au n^o 6 de son *Recueil*, Van Lokeren imprime un texte renfermant des fragments d'un polyptyque qui remonte manifestement à l'époque carolingienne. Pour s'en convaincre, il suffit de les comparer par exemple au *Polyptyque d'Irminon*, publié et commenté par Guérard. Il est probable que c'est Eginhard lui-même qui, en administrateur intelligent, a fait dresser ce terrier. Il ne faisait d'ailleurs en cela que se conformer à un précepte du *Capitulare de villis*⁴, où les rois carolingiens recommandent à ceux qui gèrent leurs domaines, de faire des polyptyques très détaillés.

1. Voirsur lui E. Bacha, *Etude biographique sur Eginhard*, dans les dissert. acad. publiées par G. Kurth (Liège, 1888).

2. Vande Putte, *Annales abbatiae Sancti Petri*, p. 69.

3. Serrure, *Op. cit.*, n^o 4 «... innotuerunt canonicis ipsius monasterii...».

4. Mon. Germ. Hist. Leges. *Capitularia Regum Francorum*, éd. Boretius, t. I, p. 88, c. 62.

Aux **possessions primitives** du monastère à Ayghem et à Douchy, viennent s'en ajouter de nouvelles, éparpillées un peu partout. Avec Eginhard les donations de terres et de serfs deviennent nombreuses¹, et arrondissent petit à petit le domaine. Les abbés prédécesseurs d'Eginhard avaient frustré les religieux d'une partie de ce qui leur revenait. Eginhard² assigne à l'entretien de ceux-ci certaines terres déterminées; il leur abandonne la part des aumônes qui jusqu'à ce moment avait été perçue par l'abbé; les revenus des précaires qui viendront à s'éteindre seront affectés aux chanoines; ceux-ci obtiennent la jouissance d'une partie du vignoble voisin de l'abbaye; enfin ils reçoivent une partie de la forêt Sceldehelt(?). Eginhard, pendant son absence, tandis qu'il résidait à Mullenheim³, avait confié la direction du monastère à deux personnages sur lesquels on ne possède pas de renseignements très précis⁴: «*Luithardo presbitero et Eremberto vicedomino*». Il est probable que le premier, Luithardus, un prêtre, avait la direction spirituelle du monastère, tandis que Erembertus, vicedominus⁵, était un fonctionnaire laïc, investi plutôt d'attributions économiques et judiciaires. Eginhard leur adjoignit, pour la perception des cens, un autre prêtre nommé Willebald. Par la charte du 2 juin 815⁶, Louis le Pieux, en renouvelant le privilège d'immunité déjà accordé au domaine de Saint-Pierre par Charlemagne, consacra l'œuvre de réorganisation entreprise par Eginhard.

L'ère de prospérité qui s'était ouverte avec celui-ci, ne devait guère être de longue durée. Sous les successeurs de

1. Van Lokeren, *Op. cit.*, n° 6.

2. Van Lokeren, *Op. cit.*, n° 9.

3. Voir Bacha, *Op. cit.*, p. 42.

4. Van Lokeren, *Op. cit.*, n° 5.

5. A l'origine le vice dominus est le remplaçant de l'abbé comme directeur spirituel du monastère; dans la suite son rôle s'est étendu, il apparaît comme économiste ou majordome. V. Waitz, *Deutsche Verfass. Gesch.*, t. IV, p. 463.

6. Van Lokeren, *Op. cit.*, n° 7.

Louis le Pieux, la décadence se produisit, épouvantable. Les seigneurs laïcs voisins s'arrachèrent par lambeaux une grande partie du domaine, tandis que les religieux eux-mêmes menaient une vie peu édifiante¹. C'est vers la même époque que se placent les incursions des Normands dans les Pays-Bas, et, quoique les sources de Saint-Pierre ne fassent pas expressément mention des déprédations que l'abbaye du mont Blandin aurait eu à subir de leur part, on peut supposer avec infiniment de raison que ce domaine a été dévasté par les Normands, comme celui de Saint-Bavon². Arnoul le Vieux, comte de Flandre, et l'évêque Transmar de Tournai, aidés de Gérard de Brogne comme abbé, entreprirent de relever l'abbaye de sa décadence à la fois morale et matérielle.

III^e PÉRIODE.

Depuis Gérard de Brogne (941) Jusqu'au XIII^e siècle.

Au milieu de la perturbation générale, la discipline religieuse s'était fortement relâchée dans le monastère de Saint-Pierre. Gérard de Brogne, le réformateur religieux bien connu³, devenu abbé de Saint-Pierre, s'occupa activement de restaurer la vie monacale, conformément à la règle de saint Benoît, non toutefois sans rencontrer une vive opposition de la part des chanoines. Ceux-ci sont forcés d'échanger l'habit de chanoine contre celui de moine. D'autre part, le comte Arnoul fait rentrer l'abbaye en possession d'une grande partie des biens, dont elle avait été dépossédée⁴. Pendant toute la

1. W. Schultze, *Gerhard von Brogne und die Klosterreform in Nieder-Lothringen und Flandern*, dans les *Forschungen zur Deutschen Gesch.*, t. XXV, 1885, p. 242.

2. Pour Saint-Bavon, le fait est attesté. Schultze, *Op. cit.*, p. 238

3 Voir sur Gérard de Brogne et son œuvre, outre l'ouvrage de Schultze déjà cité, celui plus récent et plus complet de E. Sackur, *Die Cluniacenser* (Halle, 1892).

4. Des Marez, dans les *Bull. de la Comm. roy. d'histoire*, 1896, p. 243.

durée de sa vie, les bienfaits ne cessèrent d'aller au monastère dont il avait pris à cœur le relèvement. Ses fils et les membres de sa famille imitèrent son exemple¹. Déjà quelques années auparavant, Elfrude, comtesse de Flandre, mère d'Arnoul, et ses fils avaient fait don à Saint-Pierre de vastes propriétés situées en Angleterre². Ce serait certes un chapitre, non le moins attachant ni le moins documenté, dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Pierre, que celui consacré à suivre, dans leurs péripéties si variées, les vastes et riches possessions que la puissante abbaye posséda jusqu'au XV^e siècle au delà de la Manche, à Greenwich, Woolwich et Lievesham³. Mais, de par leur position excentrique, la destinée de ces biens présente un caractère qui lui est propre; leur développement a suivi des phases qui se rattachent plutôt à l'organisation domaniale en Angleterre. Cette étude, tout en présentant le plus haut intérêt en elle-même, ne rentre pas dans le cadre d'un travail tendant à dégager les traits fondamentaux de l'organisation du domaine de Saint-Pierre et qui, pour cette raison, doit se réduire à celui du continent.

Pendant le siècle qui suit la mort d'Arnoul le Vieux (937), le cartulaire de Saint-Pierre n'est qu'une longue suite d'actes de donations. C'est alors partout, d'ailleurs, l'âge d'or des donations à l'Église⁴. Dans la suite, le domaine continue à s'arrondir par des acquisitions faites à intervalles plus espacés; au XIII^e siècle, on peut dire qu'il est définitivement constitué. Il n'est pas dans mon intention de faire, en cette ébauche rapide, le relevé des donations, ni d'aller plus avant dans l'étude des agrandissements successifs du domaine jusqu'à sa constitution définitive. J'ai voulu me borner à indiquer les grandes lignes de sa formation.

1. Van Lokeren, *Op. cit.*, nos 22, 32, 36, 37, 39, 45.

2. Vanden Haute, dans les *Bull. de la Comm. roy. d'histoire*, 1902, p. 411.

3. Voir de Saint-Genois, dans les *Bull. de l'Acad.*, t. IV, 1^{re} partie, 1842, pp. 253 et 625.

4. K. Lamprecht, *Deutsches Wirtschaftsleben im Mittelalter I², Darstellung*, pp. 675 et ss.

Avec la fin du XIII^e siècle s'ouvre une nouvelle phase dans l'histoire économique de l'abbaye de Saint-Pierre. Celle-ci fut cruellement éprouvée par la crise dont s'accompagna, pour l'organisation domaniale du haut moyen-âge, le passage d'une période essentiellement agricole à une autre, où apparaissent désormais au premier plan, comme facteurs de la vie économique, le commerce et l'industrie¹. Les domaines des vieux monastères bénédictins, organisés encore suivant le type carolingien, jouissaient de revenus en nature et en argent absolument fixes et immuables. D'une part ils ne bénéficièrent pas de l'accroissement considérable de la rente foncière qui se produisit au XII^e et XIII^e siècles; d'autre part la baisse énorme de la valeur de l'argent eut pour résultat de réduire d'une façon effrayante leurs revenus en espèces. C'est vers 1280 que la crise paraît avoir atteint son maximum d'acuité dans le monastère de Saint-Pierre. La pauvreté de l'abbaye oblige les religieux à s'éparpiller par groupes dans leurs diverses cours ou granges, ou dans d'autres monastères, afin de pourvoir à leur subsistance². Le marasme où sont plongés les moines de Saint-Pierre est tel que l'évêque de Tournai, Philippe, doit venir à leur secours³ : ils sont vraiment écrasés sous le poids de leurs dettes et lui font savoir que, sans l'application de remèdes prompts et énergiques, « *facultates ipsius monasterii universas usurarum voragine fore devorandas* ». A la fin du XIII^e siècle, se place une tentative vigoureuse, pour réagir contre la décadence de l'abbaye et qui rappelle singulièrement l'œuvre

1. Voyez à ce sujet K. Lamprecht, *Deutsches Wirtschaftsleben*, t. I, pp. 862 et ss., et H. Pirenne, *Le livre de G. de Ryckel*, Introduction, pp. I et ss.

2. V. Van Lokeren, *Op. cit.*, I, n^o 895, p. 391. Un très curieux document conservé aux Archives de l'Etat à Gand (Fonds Saint-Pierre, n^o 936), notamment le procès-verbal d'une enquête faite pour savoir si la *domus de Chusa* (Cluysen) était un prieuré ou bien une simple *grangia*, nous apprend que vers 1280 il y eut jusqu'à 10 moines en cette maison « *ad parcendum expensas* ».

3. Van Lokeren, *ibid.*, n^o 895.

entreprise, environ un demi-siècle plus tôt, par Guillaume de Ryckel, abbé de Saint-Trond. Il ne nous a pas été conservé pour Saint-Pierre de document, mettant en un saisissant relief, comme le fait le livre de l'abbé Guillaume de Ryckel, la part personnelle prise par un individu dans cette œuvre de réorganisation économique d'une abbaye; par contre, en 1281, il a été dressé dans le monastère de Saint-Pierre, un vaste inventaire de tous les revenus et propriétés de celui-ci, et il semble bien que la composition, à ce moment, du *Liber Inventarius* par les moines de Saint-Pierre, trouve son explication, dans leur désir de sortir du gâchis financier où ils se débattaient.

Ma tâche, qui consistera à étudier l'organisation économique du domaine de Saint-Pierre depuis le XIV^e siècle, se trouve facilitée par l'existence du *Liber Inventarius*, qui résume pour ainsi dire toute la période qui le précède, et fournit, à pied d'œuvre, une grande partie des renseignements nécessaires pour aborder celle qui le suit.

www.libtool.com.cn

ANNEXE.

DESCRIPTION DU LIBER INVENTARIUS.

Le *Liber Inventarius* provient des archives de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre, à Gand, et se trouve actuellement au dépôt des Archives de l'Etat, à Gand, où il est catalogué sous le n° 125 du fonds de Saint-Pierre.

L'âge et la nature du manuscrit sont indiqués de façon très précise dans une brève introduction se terminant par une clause comminatoire à l'égard de ceux qui, dans un esprit de fraude, porteraient atteinte à l'intégrité du manuscrit : c'est un « *Liber inventarius omnium bonorum, tam de diversis officiis quam de curtibus, censibus, redditibus et aliis diversis bonis ad ecclesiam Sancti Petri Gandensis, tam intus quam extra, spectantium, prout melius et fidelius, ut tunc colligi et compilari poterant, confectus et compilatus, anno domini MCC octuagesimo primo.*

Le manuscrit se compose de 295 feuillets de parchemin de 22 centimètres de largeur sur 31 centimètres de hauteur, renfermés dans une reliure en cuir du XVIII^e siècle. Leur numérotation, en chiffres romains, présente cette particularité qu'elle est faite régulièrement au verso des feuillets. Entre les feuillets 226 et 227 s'intercalent 11 feuillets non numérotés; ceux-ci ont été, selon toute probabilité, laissés en blanc lors de la rédaction première et remplis peu de temps après, car, au point de vue de l'écriture comme au point de vue du contenu, rien ne les distingue des feuillets qui les précèdent immédiatement.

Le foliotage fait également défaut sur les trois derniers feuillets du manuscrit; il est en chiffres cursifs sur les feuillets 276 à 282. Certains feuillets ont été laissés en blanc, réservés apparemment à des additions : fol. 47-49; 103-105; 125-129; 185; 248 et 249; 277 et 278.

Le manuscrit a été écrit en 1281 comme il est indiqué dans l'introduction; mais il n'a pas été entièrement rédigé d'une haleine et certains feuillets, qu'il n'est pas possible de déterminer avec précision, sont de quelques années postérieurs à cette date. On rencontre également d'assez fréquentes annotations et corrections de la fin du XIII^e siècle et du commencement du XIV^e.

On se convainc aisément que le *Liber Inventarius* est le résultat du travail collectif de plusieurs scribes; malheureusement il ne renferme pas un mot ni un indice quelconque qui puisse nous renseigner sur l'identité de ses auteurs: c'est une pure œuvre de comptabilité dans laquelle ceux-ci ont fait abstraction complète de leur personnalité.

Dans ce polyptyque sont consignés les revenus de toute nature que produisaient les diverses cours ou propriétés quelconques du monastère avec, dans un grand nombre de cas, le nom des fermiers et censitaires en regard de ce qui était dû par chacun d'eux. Son établissement supposait évidemment des travaux préparatoires considérables. Quand on songe à la difficulté des communications à cette époque et à la vaste superficie du territoire qu'englobait le domaine de Saint-Pierre, disséminé sur une partie de la Belgique, de la France et de l'Angleterre actuelles, on comprend que ceux qui furent chargés dans le monastère de la confection du *Liber Inventarius*, aient confié, soit à des envoyés spéciaux, soit à des individus résidant dans les cours et prévotés mêmes, la mission d'établir l'état des biens et des revenus pour des offices ou dans des circoncriptions déterminés. Le *Liber Inventarius* a été constitué par la réunion des différents rapports ainsi obtenus.

Si nous sommes dans une ignorance absolue au sujet de ceux qui ont centralisé ces rapports dans un inventaire général, au moins connaissons-nous les auteurs de deux relevés partiels: c'est un certain *Heinricus Moutenere* qui a dressé l'état des biens de la *celleraria*. En tête de la partie qui est consacrée à cet office dans le *Liber Inventarius*, on lit fol. 50 (recto): « *Hec sunt bona cellerarie et loca*

et parochiae, ubi dicta bona consistunt per Heinricum dictum Moutenere declarata ».

C'est un autre document reposant également aux Archives de l'Etat, à Gand¹, qui nous apprend le nom de celui qui a fait l'estimation des revenus de la prévôté de Cluysen. Lors d'une enquête faite en 1287 sur le point de savoir si la *domus de Clusa* était un prieuré ou bien une simple *grangia*, un témoin, interrogé sur la valeur des biens qui en dépendaient, dit s'en rapporter à *Jordanus filius Clarie de Hulst*, qui avait dressé l'inventaire des revenus de l'abbaye à Cluysen. Dans la même enquête, un autre témoin, *Sigerus dictus Tarbart*², affirme avoir participé au dressement de cet inventaire : « *interfuit computationi eorumdem* (bonorum) ». Bien qu'il ne soit pas dit expressément qu'il s'agissait là d'un relevé devant servir pour l'établissement du *Liber Inventarius*, on peut supposer avec raison qu'il en a été ainsi, celui-ci n'étant que de quelques années antérieur à l'enquête faite en 1287.

Le manuscrit qui nous occupe renferme deux parties bien distinctes : chaque office du monastère avait des revenus qui lui étaient spécialement affectés; dans la première partie du manuscrit sont donnés les divers offices avec leurs revenus respectifs.

Viennent dans l'ordre :

Prepositura	fol. 1-49.
Celleraria	> 49-67.
Custodia	> 67-75.
Infirmaria	> 75-76.
Pietantia	> 76-78.
Elemosina	> 78-102.

C'est dans cette partie du manuscrit que sont mentionnés la plupart des revenus que le monastère possède à Gand même, ou dans le voisinage immédiat de la ville. Les revenus

1. Fonds Saint-Pierre n° 936, fol. 6.

2. Ibid., fol. 19.

des divers offices sont additionnés à la fin du relevé consacré à chacun d'eux.

La seconde partie du manuscrit comprend la description des divers noyaux économiques dont l'ensemble, avec les possessions sises autour de Gand et dans cette ville, constitue le domaine de Saint-Pierre. J'en donne une analyse sommaire :

Etats des biens à :

Ruschevliete	fol. 106-124.
Cluysen	» 130-139.
Tamise	» 140-148.
Saftingen	» 148-149.
Saffelaer	» 149-156.
Wachtebeke	» 157.
Destelberghen.	» 157-158.
In Brabantia	» 159-184.
Ottergem	» 186 et 257.
Avelghem	» 186-195.
Boesinghe	» 197 et 236-244.
Herseaux	» 197-200.
Hollain	» 200-201 et 275-276.
Douchy.	» 202-208.
Harnes.	» 209-219.
Camphin	» 219-227 (en outre 11 feuilletts non numérotés).
Carvin.	» 220-227.
Loison	» 227.
Wingles	» 227.
Beveren (Courtrai)	» 228 et 233.
Ooteghem	» 228.
Desselghem	» 228-231 et 245-247.
Deerlyk	» 231.
Courtrai	» 231.
Cuerne.	» 233-234.
Roth (St-Pierre Ayghem).	» 256-257.
Angleterre.	» 258-274.

Redditus pertinentes ad cameram domini abbatis
fol. 257-258.

Dans cette seconde partie du manuscrit également, il est fait des totaux des revenus de certaines unités domaniales, mais pas dans tous les cas.

Le feuillet 276 termine le manuscrit proprement dit; au delà, il y a quelques annotations cursives de la fin du XIII^e siècle ou du commencement du XIV^e. Certaines d'entre elles présentent de l'intérêt :

fol. 279 verso : Dîme papale due par le monastère de Saint-Pierre.

fol. 283 recto : Tableau comparatif de la dîme due au pape par tous les monastères et églises du doyenné de Gand.

Il est naturel que le *Liber Inventarius*, eu égard au travail énorme qu'en nécessita la préparation, ait été considéré comme très précieux par les moines de Saint-Pierre. L'intérêt primordial qu'il présentait pour eux explique le grand soin avec lequel les scribes en ont mené la confection d'un bout à l'autre. Le parchemin est d'excellente qualité. Sauf quelques courtes interruptions provenant d'additions faites après coup, l'écriture est la grande régulière des livres du XIII^e siècle. Le texte débute par une belle lettrine coloriée, aux arabesques élégantes. Les copistes font couramment usage d'encre rouge pour les titres et certains mots qu'ils veulent mettre en relief.

Le manuscrit est dans un excellent état, et sa conservation parfaite doit être attribuée non moins sans doute à la bonne qualité de la matière première qu'au soin jaloux dont il fut l'objet de la part des moines de Saint-Pierre, à cause du prix qu'ils y attachaient.

Le manuscrit 536 de la Bibliothèque de l'Université de Gand renferme une copie de la partie du *Liber Inventarius* relative aux biens situés en Angleterre. Elle fut faite en 1433¹

1. Voir la déclaration de J. Wichmakere, à la fin de cette copie, dans Van Lokeren, *Recueil de chartes et documents*, t. I, p. 423. Van Lokeren a lu 1303 au lieu de 1433.

par le clerc Jean Wichmakere de Gand sur l'ordre de l'abbé Buchard « *propter viarum discrimina originales penes se retinente* »; cette copie était sans doute destinée à servir dans le procès, que soutenait en ce moment le monastère de Saint-Pierre contre les chartreux de Chienen en Angleterre, au sujet des biens qu'il possédait de l'autre côté de la Manche.

Il existe également une traduction flamande¹ de la partie consacrée dans *Liber Inventarius à l'elemosina*. Elle est du XIV^e siècle.

Le *Liber Inventarius* a été signalé par de Saint-Genois dans sa *Notice sur les Archives de la Flandre Orientale*². Van Lokeren l'a publié dans son *Recueil de chartes et documents relatifs à l'abbaye de Saint-Pierre*, t. I, n^o 806, mais d'une façon méconnaissable. Les erreurs et les inexactitudes ne s'y comptent pas; de plus c'est plutôt un résumé qu'une édition proprement dite.

1. Arch. de l'Etat, fonds St-Pierre, n^o 167, inv. suppl.

2. *Messager des sciences historiques* 1841, p. 191.

www.libtool.com.cn

Contribution à l'histoire du
grand plan de Gand, dressé en 1551
par Jean Otho,

PAR

Victor vander Haeghen.



www.libtool.com.cn

L'impression de ce mémoire a été décidée sur le rapport de
MM. A. HEINS et A. VAN WERVEKE.

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DU GRAND PLAN
DE GAND, DRESSÉ EN 1551 PAR JEAN OTHO.

I.

**La reproduction partielle faite en 1648. — Le quartier
de Muelesteede.**

Charles Horenbault, l'un des membres de l'illustre famille gantoise des peintres-topographes de ce nom, fut chargé en 1648 — à propos d'un procès de juridiction — de reproduire l'extrait, que nous donnons ci-contre en fac-simile, du grand plan de Gand de 1551.

Cet extrait¹ qui comprend une feuille mesurant 41 centimètres de longueur sur 26 centimètres de hauteur, nous fait connaître, plus clairement qu'aucune autre carte connue du XVI^e siècle, le quartier de *Muelesteede*, situé au delà de la *Mudepoort*, faubourg de Gand qui était soumis à deux juridictions : l'ouest de la chaussée dépendant de la châtellenie du Vieux Bourg, l'est de la *Burchgravié* ou vicomté de Gand².

1. Découvert aux archives de l'État à Gand. Vieux Bourg, liasse 2352, procès *Burchgravié*. — La carte n° 305 de l'inventaire Van der Meersch n'a rien de commun avec celle-ci.

2. Voir les pièces de la liasse susdite, notamment les déclarations suivantes :

“ Wij onderschreven woonende tot Meulesteede ende up de Muyde tus-
schen beede de poorten der stede van Gendt respectivelyck, verclaeren

Le dossier auquel est joint le plan montre que la localité ainsi divisée, s'étendait, du sud au nord, depuis le petit pont de pierre jeté sur le fossé limitant l'échevinage de Gand (*het cleen steenen brugskén liggende over de bevrijt-gracht*) jusqu'au pont dit de Meulestede (ou Muelestede).

Remarquons que le tracé est encore relativement exact aujourd'hui, si l'on fait abstraction du nombre des maisons. Le pont en pierre existe toujours à l'entrée de la rue étroite qui se dirige vers l'église, édifice qui se trouve actuellement à l'emplacement de la dernière maison, au coin de la bifurcation la plus rapprochée du chemin partant du canal. Une petite place a été créée près du grand pont ainsi qu'un large quai. A l'extrémité opposée du quartier, le coude formé par la grande route existe partiellement.

“ ende certifieren voor de waerheyt dat de gheheele straete tot Meulestede
“ is jurisdictie van de burchgravié van Ghendt ende oock de riviere mette
“ boorden streckende naer het Sas van Ghendt, als van audts tijde tot nu
“ toe hebbende altoos hooren segghen ende ghesien dat den burchgraeve,
“ nu Sijne Majesteit, inpaysible possessie is, ende over veele jaeren tot nu
“ toe continuelyck van door sijne officieren van de selve burchgravié up
“ de voorn. straete te doene alle sorten van calaignen van justicie, soo van
“ areste als anderssins ter exclusie van den heeren van der Anderburch
“ van Ghendt die daer gheen recht van jurisdictie ofte anderssins proprie-
“ teyt en hebben buyten de mueren ende sullen van de huysen staende up
“ de zuytwestzijde tusschen de voors. straete ende riviere, wel wetende
“ oock dat de voorn. burchgrave met zijn eerw^{ste} heere den bisschop van
“ Ghendt doen maken, vermaeken ende onderhouden de calchijde van de
“ voorn. straete tot teghen de mueren ende sullen van de voorseyde
“ huysen, redenen van onse wetenschap sijn de ghone voorseit. Toor-
“ conden desen XXVIII^{en} Juli XVI^o achtenveertich. „ (Copie des
signatures).

Le Vieux Bourg prétendait que le vicomte n'était pas seigneur de Meulestede, mais qu'il possédait là une seigneurie :

“ Namentlyck dat de burchgrave niet en is heere van Meulestede, maer
“ dat hij alleenelyck heeft een heerelijckheyt liggende tot Meulestede
“ ende also inclaverende aldaer. „

Voir aussi les dénombremens de la Burchgravié.

En tête du dessin se trouve l'écusson de la *Burchgravie* : de sable au chef d'argent semé de sept mouchetures de sable.

Un des points les plus intéressants de ce plan est la figuration de la *vierschare* du vicomte, indiquée par quatre barrières au milieu de la grande route.

L'*aude vaert* qu'on y remarque est l'ancien *burchgraevestroom*, qui était devenu, avec son prolongement vers le nord, le canal du Sas, en 1547.

L'annotation de la main de Ch. Horenbault n'est pas moins importante que le plan lui-même :

Aldus gheextrahiert uut een aude chaerte figurative van de stede van Gendt ende appendentien van diere rustende op het stadthuys neffens de Tresorie aldaer, alwaer bevonden wort onder andere in de zelve chaerte t'ghone hierboven uutghetrocken zoo precys alst doendelick is gheweest, ende hierbij staet ghefigureert me de waepen waerboven ghescreven staet *Burchgrave* ende onder de zelve wapen *Muelenstede* ende rechtover daer onder staet ghefigureert op de straete de *vierschaere* mitschaders op de riviere daer voorbij loopende dese worden : *daude vaert*, *daude vaert*, en bovendien voor superscripsie :

GANDAVVM FLANDRIÆ METROPOLIS.

AN^o : NATIV : CHRI : MDLI : MEN : AVG.

In kennisse der waerheyt hebbe ick als schilder van diere dit ondertee-
kent Charles Horenbault.

Actum den 3^{en} 7bris 1648.

(Paraphe).

Quel était donc ce plan de la ville et de la banlieue de Gand — œuvre de vastes dimensions à en juger par l'ex-

-
1. Cette *vierschaere* de Meulestede est citée dans divers actes du dossier :
" Compareerden voor burchmeestere ende schepenen van de heerelichede
" ende *vierschaere* van Meulestede, burchgravie van Ghendt, in persooene
" Jo^e Guiliaume Meynaert als bailliu van de voorn. burchgravie...
" Aldus ghedaen ende gepasseert ter ordinaire *vierschaere* tot Meule-
" stede. den VII^{en} Juni XVI^e vierenveertich. „

Voir aussi un plan dressé en 1571 par François Horenbault, ancêtre de Charles, et classé aux archives de l'Etat à Gand, n^o 278.

trait¹ — qui, d'après la légende que nous venons de transcrire, était conservé dans une des salles de l'hôtel de ville, et dont Charles Horenbault reproduit tout au long le titre latin? Aucun plan daté de 1551 n'est parvenu jusqu'à nous.

Que si l'on compulse les comptes de la ville, on constate qu'il a été fait à cette époque en notre ville un important travail topographique.

1. Notre fac simile donne les proportions exactes du tracé colorié de Ch. Horenbault; mais l'annotation de celui-ci n'ayant pas été reproduite, la feuille est d'un format un peu différent.

Le grand plan de 1551 et la reproduction destinée à un atlas topographique.

C'est en 1551 que fut dressé, sous la direction de l'écolâtre Jean Otho ou Oste¹, le premier plan géométrique important de Gand².

Les échevins payèrent pour ce travail, qui était accompagné d'une légende, une première somme de huit livres de gros :

Item betaelt m^e Jan Oste, scolastre, de somme van VIII lb. gr. ter causen ende over dat hij heeft doen protrahieren ende describeren de quaerte ende scituatie deser stede van Gendt metter proportie geometricke van lingde ende breedde zo naer alst moghelic es, metgaders zekere prose daer ondre te vonghene, naer tverclaers van der ordonnantie, VIII lb. gr. (Compte 1550-1551, fol. 195.)

Jean Otho reçut ensuite une somme de trente escalins quand, sur l'ordre des échevins, il envoya le plan et l'annotation descriptive à l'imprimeur qui préparait une « cosmographie générale » :

Item betaelt m^e Jan Oste, scolastre, de somme van XXX s. gr. ter causen ende omme bij hem beweegt te werdene de quarte ende descriptie van der scituatie deser stede die hij bij laste van scepenen heeft ghedaen maken omme te zenden an den prentre die eene generale cosmographie

1. Cf. *Biographie nationale* : Otho, J., art. de M^r P. Bergmans.

2. Avant cette époque les comptes de la ville ne donnent sur des plans de Gand que les mentions suivantes :

1° Deux passages relatifs à des levés de quartiers au nord de la ville par Gerard Horenbault, compte 1510-1511, ff. 150^v et 154. — Cf. notre notice sur le plan à vol d'oiseau de Gand en 1534.

2° Un article concernant un plan des limites de la ville par le peintre Jean van Male. Compte 1522-1523, fol. 78^v :

“ Item betaelt Jan Van Male, scildere, van dat hij bij laste van scepenen “ ghemaect ende beworpen heeft in scilderien de lymiten deser stede, naer “ tverclaers van der ordonnantie van scepenen, 36 s. gr. „

makende ende pretende es, ten hende de zelve quarte daerinne ghevongt te werdene, ende voorts in regarde van der goede diligentie, moeite ende cost bij den zelven m^e Jan in tgrundt voirescreven ghedaen ende gheemploieert, naer tverclaers van der ordonnantie, XXX s. gr. — (Compte 1550-1651, fol. 196.)

Ainsi en l'année scabinale qui va du 10 mai 1550 au 10 mai 1551, un auteur s'occupait de la publication d'un atlas où devait figurer le plan de Gand. Cet ouvrage ne nous est pas connu. Les premiers recueils topographiques des villes des Pays-Bas sont d'abord celui de Jacques de Deventer¹ commandé par Philippe II en 1558 et ensuite celui de Guicciardini dont la première édition vit le jour en 1567.

Mais on sait que ces géographes avaient l'un et l'autre commencé leur travail bien avant les années indiquées. Et si dans le cas présent il faut choisir entre eux, nous observerons que le fragment récemment découvert fait songer plutôt au plan publié par le savant florentin, vu notamment son orientation, le nord étant placé à gauche². Il y a lieu de remarquer en outre qu'il existe à la bibliothèque de la ville et de l'université de Gand un excellent petit plan gravé sur bois, et qui semble être le prototype des diverses cartes de la ville publiées tant par Guicciardini que par Braun et

1. Cf. notre étude sur le plan de Gand par J. de Deventer.

2. Remarquons encore que le recueil de J. de Deventer n'était pas destiné à la publicité.

C'est selon toute apparence au plan de Guicciardini que Marc van Vaernewyc fait allusion, dès 1568 (*Den spiegel der Nederlandscher audtheit inhoudende de constructie oft vergaderinghe van Belgis*. Gent, Ger. van Salenson, 1568, fol. 118), dans les passages où il dit :

“ Maer sommige die de chaerte van Ghend ofte haer descriptie figuerlic gestelt hebben nu in onsen tijdt, die hebben daer toe gestelt datter zijn binnen der stadt XX bewoende eylanden, XCVIII brugghen.....

“ Voort schrijven zij die de chaerte voornoemt gemaect hebben dat te Gendt sijn VIII watermeulens, VII prochie kercken..... ”

Mais il est à retenir qu'en citant ce plan, Vaernewyc parle d'une pluralité d'auteurs. La planche topographique de Guicciardini ne serait ainsi que le résultat d'un ensemble de travaux pouvant remonter à l'entreprise de Jean Otho.

Hoghenbergw *Orditopetitplan* — plus complet à certains égards que les cartes subséquentes — pourrait être effectivement de notre écolâtre, comme l'ont avancé, sans preuve d'ailleurs, M^r P. Goetghebuer¹ le premier et M^r A. Dejardin ensuite'. Chose curieuse, on peut y relever un petit trait placé au milieu de la chaussée de Meulestede, et qui correspond exactement à l'emplacement de la *vierschaeere* donné par l'extrait de Horenbault. Ajoutons que la gravure susdite, quand on l'étudie à la loupe donne l'impression d'un dessin qui aurait été reserré, comprimé pour ainsi dire, de manière à pouvoir entrer dans un cadre restreint.

L'œuvre destinée à l'atlas en question ne pouvait être en tout cas qu'une réduction du plan original, à grande échelle, sur lequel on voyait notamment la « structure des édifices ». Cet original, qui avait été enluminé et teinté, fut dédié à Charles Quint, gantois de naissance, ainsi qu'aux échevins de Gand, entre le 10 mai 1551 et le 10 mai 1552. Nous savons par l'extrait de Ch. Horenbault qu'il portait exactement la date du mois d'août 1551. Les échevins payèrent à cette occasion à l'auteur un subside de 16 livres, 13 esc., 3 deniers gros :

Item betaelt m^e Jan Oste, scolastre, residerende binnen deser stede de somme van XVI fl. XIII s. IIII d. gr. die hem bi scepenen toegheleit es in gratuiteite over dat hij uutghestelt ende tziynnen coste ghedaen maecken ende protrahieren heeft de quaerte ende protracture van der stede van Ghendt metter scituatie der zelvre up de behoerlijke ende gherechtighe mate ende proportie geometrique, in lingde ende breedde insghelijcx metten rivieren ende structuren van edificien binnen der zelvre wesende; de welcke quaerte hij ghedaen verlichten ende scilden ende die der K. Ma^t onsen souverainen prince ter eeren zijnder edelder gheboorte binnen deser zijnder stede metgaders der wet der zelvre ghedediceert heeft, daerinne hij groote aerbeit, moeite ende cost ghedoocht ende ghesupporteert heeft naer tverclaers van der ordonnantie, XVI fl. XIII s. IIII d. gr. — (Compte 1551-1552, fol. 205v).

1. Notes mss. de l'atlas topographique de Gand.

2. A. Dejardin, *Cartes de la Flandre ancienne et moderne* (Gand, 1867).

La gravure du grand plan de 1551 exécutée en 1552.

En cette même année scabinale 1551-1552, Jean Otho s'occupait de la gravure de son plan, et ce conformément à un octroi qu'il avait obtenu de l'empereur. Il s'était assuré le concours des « graveurs de figures les plus experts qu'il avait pu trouver ». Toutes choses qui lui avaient occasionné de grands frais, beaucoup de travail et de peine ainsi que des voyages dans d'autres localités. La ville lui alloua donc en quatrième paiement la somme de 20 livres :

Item betaelt m^e Jan Oste, scolastre, binnen deser stede, de somme van XX fl. gr. hem bij scepenen gheaccordeert ende toegheleit thulpen den oncosten omme te doen snidene de prente van der chaerte ende protraicture deser stede van Ghendt by octroie ende privilegie van der K. Ma^t, daertoe hij dexterste figuersnidens die hij heeft connen vinden ghenomen heeft, omme tzelve weerc ter eeren van der voironmder K. Ma^t. ende zijnder edelder gheboorte binnen der zelvre zijnder stede excellentelic ghemaect te werdene, ende daeromme hij groote cost, aerbeit, moeite ende travail ghesupporteert heeft ende noch zal moeten supporteeren zo jnt reisen in andre steden ende plecken als ooc van den sallaris van den snidens tzelve weerc annegenomen hebbende, naer tverclaers van der ordonnantie. XX fl. gr. — (Compte 1551-1552, fol. 210).

Le travail de gravure, — vraisemblablement sur bois, — entrepris par plusieurs artistes, était terminé au cours de 1552-1553, et l'auteur en échange d'un des premiers exemplaires offert aux échevins, obtenait un subsidie supplémentaire de 16 livres, 10 esc., 4 den. gr., ce qui portait l'intervention de la ville à la somme de 64 livres, 16 esc., 8 d. gros :

Item betaelt m^e Jan Oste, scolastre, de somme van XVI fl. XIII s. IIII d. gr. die hem bij scepenen toegheleit zijn in gratuiteite ende regarde dat hij tzijnnen coste, moeite ende aerbeide de protraicture van der scituatie ende charte deser stede heeft doen bewerpen, teeckenen, sniden,

prenten ende verlichten ende danof eene van d'1^e uutcommende scepenen ghepresenteert, naer tverclaers van der ordonnantie. XVI ff. XIII s. III d. gr. — (Compte 1552-1553, fol. 182).

Grâce à un document¹ de 1728, nous savons que cette dernière gravure portait la date de 1552, qu'un exemplaire en assez mauvais état en était conservé alors au couvent des Chartreux, et qu'on y remarquait plusieurs blasons ainsi que diverses inscriptions en grands caractères.

1. Voir la note ci-jointe.

NOTE DE M^r A. VAN WERVEKE.

En 1728 on a utilisé le plan de 1551, qui était conservé à l'hôtel de ville et dont il n'existait plus guère que la moitié; on signale en même temps un exemplaire du plan imprimé de 1552, lequel était également en mauvais état :

Instructie tot het maecken van twee caerten figurative van het district van den Ham ende van de aude abdije van sinte Baefs, midtsgaders van de moderne situatie ende van de aude limiten ende extendue van de jurisdictie van de stadt ende van de gonne van de heerelicheijt van S^{te} Baefs vermeldt bij de sententie arbitrale van de gravinne Margriete van den jaere 1270, omme te voldoen aen de poincten d'office in de zaecke gheadviseert den 14ⁿ april 1728....

Tot het faciliteren van de selve caerte sullen noch connen dienen de twee caerten staende boven de Cappelle-Camere¹ van den jaere 1551, ende 1590, dies de eerste door den auderdom heel rot is, ende maer totter hilst meer en exteert.

Daer is tot de paters chartreusen oock eene aude ghedruckte caerte van dese stadt van den jaere 1552, die oock seer verrot is door den auderdom, daertoe men oock recours soude connen nemen.

Dan en is niet gheraetsaem daarvan voor alsnoch applicatie te doen, ten respecte onder het aut hospitaal in het destrict van den Ham staen de waepenen van S^{te} Baefs met dese subscriptie *S^{te} Baefs*.

Dan soo wanneer partije haer mede soude willen behelpen, men saude daerop lichtelijck solutie connen gheven, ten respecte dat die waepenen sijn ghestelt onder het hospitaal, ende ander huijsen van S^{te}. Baefs op een platse die in blanco was, ghelijck oock op eene andere plaetse sijn ghestelt de waepenen van de heerelicheijt van Nieulant in den circuit van de aude Leije, dies het territoir jurisdictioneel aen de stadt incontestabelick is cometerende.

1. A l'Hôtel de ville.

Nota oock, dat in ~~de selve caerte~~ met groote letters op twee plaetsen zijn ghestelt dese woorden *den Am*; te weten onder de voorseijde waepenen van S^te. Baefs, ende ter plaetse alwaer nu is het paepen bolwerck.

Tot het maecken van de tweede caerte figurative behelsende de moderne situatie, sullen oock connen dienen (boven de gonne hiervooren vermeld) de caerte hanghende int collegie van der keure en de gonne van den jaere 1590 staende in den *bouck van recompense* ter eerste secretarie berustende ende daarvan eene double ter tresorie oock is.

Men sal de voorseijde eerste caerte beginnen van aen de aude Muijdepoorde ende reviere loopende naer het Sas van Ghendt, daerinne designerende de voorseijde Muijdepoorte....

(Archives de la ville de Gand. *St-Baefs. Processtukken. Ham*, n^o 162).

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

Rentier et Obituaire de l'église
collégiale d'Eyne,

PAR

Paul Bergmann.



L'impression de ce mémoire a été décidée sur le rapport de
MM. H. PIRENNE *et chanoine* G. VANDEN GHEYN.

Eyne (ou Heyne) est un village de la Flandre orientale, à 3 kilomètres N. d'Audenarde. Bâti sur une colline descendant vers l'Escaut, il est situé dans un paysage très pittoresque, presque en face d'Eename, à qui il ne le cède ni en antiquité ni en intérêt.

Il possédait dès 840 une chapelle rattachée au chapitre de Tournai. En 1171, dit-on, Gérard de Landas, seigneur d'Eyne ¹, fit bâtir une église où il aurait créé, vers 1185, un chapitre de quatre chanoines, sous le patronage de saint Eloi; une cinquième prébende fut fondée en 1262, et une sixième en 1272. La paroisse fut divisée en six pastorats, desservis chacun par un chanoine. Quatre pastorats étant venus à s'éteindre, l'évêque de Gand, Albert de Hornes, réforma cette administration en 1684, et chargea de tout le service spirituel les titulaires de la troisième et de la sixième prébende ².

¹ La seigneurie d'Eyne était une des quatre *béries* de Flandre : « Il se trouve une sorte de Barons, appelés Beers, desquels s'en compte quatre en Flandre, qui sont les seigneurs de Pamele, de Cisoing, de Boulers [*Boulaere*], et de Heyne... » PH. DE L'ESPINOY, *Recherche des antiquitez et noblesse de Flandres* (Douai, 1632), p. 97.

² Ed. VAN CAUWENBERGHE, *l'Ommegang ou les anciennes cavalcades d'Eyne*, dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1859, pp. 322-334. — *Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc. Bulletin d. s séances*, t. IV (1877-1879), pp. 316-325.

La date de 1171 donnée, pour la création du chapitre des chanoines, par Ed. van Cauwenberghe, est contredite par le fait qu'on rencontre déjà un chanoine d'Eyne en 1161. Voir notre note sur le Gautier d'Eyne cité plus loin dans l'obituaire, au 22 novembre.

www.libteol.com.cn
Au point de vue architectonique, la vaste église d'Eyne a subi de nombreuses transformations, mais il est aisé de voir qu'elle a conservé, dans l'ensemble, sa forme originale; on peut y relever des éléments qui paraissent appartenir à la



construction primitive, et remonter donc à la fin du XII^e ou au début du XIII^e siècle : telle, la tour dont les nervures de la voûte reposent sur des figures accroupies, représentant les quatre Evangélistes. Les parties les plus remarquables se

rencontrent dans les deux constructions accolées au chœur : la sacristie voûtée, qui se trouve à l'avant-plan du dessin ci-contre, et l'ancienne chapelle obituaire du fondateur de l'église, servant actuellement de magasin. Cette dernière est une salle assez élevée; on y remarque au niveau de la corniche, vers le chœur, une série d'arcatures surbaissées, qui retombent sur quatre corbeaux, en forme de tête humaine, d'un beau style, ample et sévère. Elle est éclairée par deux fenêtres aux cintres en tiers point retombant sur de petites têtes, d'une conservation étonnante; une troisième fenêtre, à l'Est, est bouchée. C'est dans cette salle que sont conservés les restes du tombeau, sculpté en demi-relief, où Gérard de Landas était représenté en armes, couché à côté de sa femme; la dalle, malheureusement détruite en partie afin de ménager une entrée dans le chœur, était abritée sous un grand arc, dont le chanfrein et le larmier sont semés de rosettes; le claveau central est orné d'une tête humaine, de même que les corbeaux supportant les retombées du larmier¹. La sacristie occupe l'autre bâtiment ancien, faisant pendant à cette chapelle, en face des constructions qui ont remplacé la demeure des chanoines.

Les modifications les plus importantes de l'édifice portent sur les fenêtres qui ont été considérablement élargies. De plus, un bâtiment Louis XV a été accolé au pignon primitif, vis-à-vis de la cure; il comprend, de chaque côté du vestibule auquel donne accès une large porte rocaille, deux salles surélevées, dont l'une contient les archives, l'autre des objets hors d'usage.

Le trésor de l'église se compose de quelques pièces de haute importance, parmi lesquelles il faut citer, en première ligne, un reliquaire de la Vraie Croix. C'est une

¹ Cf. J. BÉTHUNE, dans le *Bulletin* de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc cité plus haut, p. 414. On trouvera un croquis de ce tombeau et une vue de l'église d'Eyne (réduite ci-contre) dans la 2^e série des *Vieux coins en Flandre* d'ARMAND HEINS; dans la 1^{re} série de cette publication figure un croquis du portail Louis XV de l'église.

espèce de triptyque, posé sur un pied hexagonal, et dont les deux volets sont ornés de figures de prophètes portant des phylactères sur lesquels on lit : *Hoc signum crucis erit in caelo cum Deus ad judicandum venerit*, et : *Ecce crucem Domini, fugite partes adversae*. Tout ce travail d'orfèvrerie paraît être du XV^e siècle. Au centre, remanié à une époque plus récente, se trouve fixé le reliquaire proprement dit, qui est byzantin : il se compose d'une croix, de bois de cèdre apparemment, formée de trois parcelles de la vraie croix et revêtue, sur la face postérieure, d'une plaque d'or portant l'inscription suivante :

† ΤΟ ΤΗC ΕΔΕΜ ΒΛΑΧΤΗΜΑ ΖΩΗC ΕΥΛΟΝ
ΤΟ ΠΟΡΦΥΡΑC ΤΕΝΝΗΜΑ CΕΜΝΗ ΜΑΡΙΑ
ΑΦΙΕΡΟΙ CΟΙ ΤΗ ΠΑΝΥΜΝΗΤΩ ΚΟΡΗ :-

Ce qui signifie : *Le rejeton de la Pourpre, la pieuse Marie, dédie ce rameau de l'Eden, ce bois de vie, à toi Vierge très digne de louange!* — Telle est, du moins, la traduction donnée par M^r Gustave Schlumberger, qui présenta l'année passée, à l'Académie des inscriptions et des belles-lettres de France, une note sur ce reliquaire, que M^r Fr. Cumont et moi lui avions signalé. La princesse Marie dont il est ici question est, selon M^r Schlumberger, Marie Comnène, seconde des cinq filles d'Alexis Comnène et de sa seconde femme Irène Dukas. Née en 1085, cette princesse fut mariée d'abord à Grégoire Gavras, puis à Nicéphore Katakalon, sébastocrator. Les caractères de l'inscription d'Eyne correspondent tout à fait à l'époque où vécut Marie Comnène, c'est à dire aux premières années du XII^e siècle; leurs particularités se retrouvent presque exactement dans les légendes des effgies de saints figurés sur les mosaïques de l'église de Daphni, qui datent de cette époque ¹.

¹ *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1902, pp. 67-71.

On remarque aussi, dans la sacristie, un bel aquamanile en cuivre, à double goulot, et surtout de magnifiques ornements ecclésiastiques brodés, du milieu du XVI^e siècle. Ils peuvent être rapprochés des célèbres pièces de la cathédrale Saint-Bavon à Gand, attribuées au brodeur Gilles D'Hooghe, d'après les cartons de Gérard Horenbout¹. La chasuble, l'étole et le manipule sont enrichis de médaillons dont on trouvera une description sommaire dans le *Bulletin* de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc²; la chape est également très remarquable. Il y aurait lieu de consacrer une étude spéciale à ces ornements qui constituent des œuvres d'art de tout premier ordre, ainsi qu'à une seconde chasuble, moins ancienne, mais très belle.

Notons enfin que l'église conserve encore ses anciens fonts baptismaux du XV^e siècle, dont les moulures sont d'un profil élégant³.

Nous nous sommes rendus plusieurs fois à Eyne pour examiner l'église et le trésor qu'elle possède⁴, et nous avons obtenu de M^r le curé D. Waltens la permission de faire quelques recherches dans les archives de l'église afin d'essayer de retrouver des documents sur leur origine. Nos recherches ont été infructueuses sous ce rapport, mais nous avons rencontré deux pièces d'une réelle importance pour l'histoire d'Eyne et de sa collégiale : un rentier et un obituaire.

Le rentier est un cahier de 9 feuillets petit-in-folio de vélin, protégés par une couverture de parchemin, sur le dos de laquelle se trouve la mention : *Libellus continens sive describens diversa bona fabricæ*, suivie de l'indication : n^o 14;

¹ KERVYN DE VOLKAERSBEKE, *les Eglises de Gand*, t. I, pp. 162-164.

² T. IV., cité plus haut, pp. 323-325.

³ *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, 1871, p. 242 et planche XIII (notice de l'abbé VANDE VYVERE).

⁴ Cf. le *Bien public* de Gand, 6 septembre 1901.

au bas ~~vwj/te~~ *classen*^{n°1} = [rature] 65; ces deux indications se rapportent évidemment à un ancien inventaire des archives de l'église. L'écriture paraît indiquer le début du XIV^e siècle; on peut en juger par le fac-similé dominant le commencement de la pièce¹. Les deux premiers feuillets sont écrits sur deux colonnes. L'humidité ayant à peu près complètement détruit la substance du vélin, ce document est en très mauvais état, et semble condamné à tomber un jour en poussière.

L'obituaire est du commencement du XVI^e siècle, avec des additions postérieures. C'est la copie d'un manuscrit plus ancien, et vraisemblablement du XIV^e siècle, si l'on en juge par la note qui figure au verso du feuillet de garde: *Liber obituum ecclesie Eynensis 1326*. De format grand-in-folio, il contient 46 feuillets de vélin, calligraphiés avec soin dans une lettre de forme qui rappelle, à première vue, le XIV^e siècle; mais les mentions datées du décès de Jan Martins (2 septembre 1425), d'André Sonneville (20 octobre 1492) et de François Vlaminc (28 février 1511), étant écrites de la même main que le fonds du manuscrit, celui-ci ne saurait être antérieur à la date que nous lui assignons. L'obituaire est relié en peau de truie blanche, et les deux plats sont ornés de filets et de petits fers à froid qui nous portent à attribuer à l'atelier du couvent de Notre-Dame de Sion, à Audenarde, cette reliure, récemment restaurée avec discrétion.

Nous avons imprimé en caractères ordinaires le fonds de l'obituaire, et en italiques les additions postérieures, qui sont pour la majeure partie du XVII^e siècle. Nous avons

(1) Le rentier remonterait même au XIII^e siècle, si l'on pouvait identifier le Pierre d'Harlebeke qui y est cité (fol. 2 v^o, 2^e col.), avec le Pierre d'Harlebeke, archidiacre de Tournai, dont il est question dans les *Documents inédits* de Dom Ursmer Berlière (t. I, p. 172). L'obituaire d'Eyne mentionne, au 11 avril, maître Pierre, archidiacre de Tournai, et, au 26 juillet, maître Pierre d'Harlebeke, curé d'Eyne. La seule date qui nous soit fournie par le rentier lui-même, est celle de 1280 (fol. 6).

supprimé les mentions de fêtes universelles, mais nous avons conservé celles de fêtes spéciales et dignes d'être notées; écrites en rouge dans le manuscrit, elles sont ici imprimées en capitales.

A deux reprises (7 septembre et 24 octobre), notre manuscrit renvoie à un autre *liber obituum*. Nous croyons pouvoir identifier celui-ci avec un obituaire, beaucoup plus développé, que nous avons trouvé également dans les archives de l'église. L'état de conservation de ce dernier est si mauvais que nous avons dû renoncer à l'utiliser

Les documents imprimés concernant la collégiale d'Eyne sont fort peu nombreux; aussi avons-nous pensé faire œuvre utile en publiant dès maintenant le rentier et l'obituaire dont nous venons de parler: on trouvera notamment, dans le premier, d'intéressantes données toponymiques. Nous y joignons une série de notes, relevées aux Archives du Vatican par Dom Ursmer Berlière, et que le savant directeur de l'Institut historique belge à Rome a bien voulu nous communiquer avec un empressement dont nous tenons à le remercier ici.

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

... de dila. de ... 716 de leu
 ... ad amulic. ... margare
 ... de greuberye ...
 ... eidem ecclesie fundum quicquam
 ... unum unum gratiam 7 don
 ... quare parum plus uel minus
 ... sem inus dcm tre lonyz hoby
 ... summe dudi actia 7 quanturum et
 ... unu ungas quod tunc ad huc no
 ... le dnti. ...
 ... 7 dicitur 7 dicitur quia ...
 ... in p. ... versis totum qui in
 ... etiam dicitur unum unum unum

www.libropol.com.cn

RENTIER ET OBITUAIRE DE L'ÉGLISE
COLLÉGIALE D'EYNE.

I.

RENTIER.

[Fol. 1, 1^{re} col.]. Plerumque contigit ut in rebus ac negotiis ecclesiasticis res que de facili priscorum virorum studio fuisset ex donatoris [?] declaratione, si id per incuriam neglectitum fuerit, difficultates plurimas pariter ac dispendia in posterum ingerit et inducit, per quas ecclesia non solum rerum suarum detrimenta patitur, verum etiam contentionibus et inportunis litigiis fatigatur.

Ne igitur occasione bonorum seu reddituum ad ecclesiam Eynensem et ad presbiteros ejusdem ecclesie pertinentium questionis materia processu temporis oriretur, si dicti redditus confusi atque indistincti penitus remanerent, placuit quatinus eorundem plenior haberetur in futurum cognitio, redditus ad dictam Eynensem ecclesiam pertinentes in scriptis redigere, ut ex ipsius scripti indagine, velut ex quodam testimonii seu vocis judicio, loca de quibus solvuntur dicti redditus ac persone que ad eorundem solutionem tenentur, plenius innotescant propriis locorum necnon personarum nominibus sicut patet inferius annotatis.

Sciendum igitur quod ecclesia Eynensis habet in parochia de Eynes unum bonarium terre xxⁱⁱ virgas minus, jacens ad montem versus [Fol. 1, 2^o col.] dominum de Dika, de quo bonario debentur duo sestarii ad anniversarium Margarete de Grenberghe.

Item juxta ecclesiam habet eadem ecclesia fundum quandam continentem unum quartarium et dimidium quartarii parum plus vel minus.

Item juxta dictum terre bonarium habet similiter dicta ecclesia I quartarium et xxvii virgas, quod jacet versus molendinum.

Item juxta pontem, dimidium bonarium et dimidium quartarium.

Item in prato Eynense, versus locum qui Priesteracker dicitur, unum bonarium prati arabilis jacet, de quo dicta Eynensis ecclesia habet unam medietatem et aliam medietatem Kalanda loci memorati.

Item habet dicta ecclesia supra Scaldam, in loco qui Ter Ouchart dicitur, tria quartaria prati arabilis et dimidium quartarium.

Item in eodem prato, in loco qui dicitur Opdenspei juxta capellam monasterii Eyamensis, dimidium quartarium prati arabilis.

Item versus novum Scaldam habet dicta ecclesia unum quartarium prati arabilis, quod Symon, dyaconus ejusdem ecclesie, et Margareta, ejus consanguinea, tenere debent quoad vixerint. Et si ipsa Margareta domum religiosam introire ac religionis habitum assumere decrevit, dictum [Fol. 1 v°, 1^{re} col.] quartarium prati proprietati ejusdem domus cedit ab eadem perpetuo possidendum. Alias enim ipsum habebit ecclesia memorata. Tenetur autem a Margareta de Dika ad annum censum II d.

Item habet dicta ecclesia in prato Eynense ante Heckum I quartarium et dimidium et decem virgas prati.

Item percipit in dicto prato decimas in diversis locis et fere in omnibus exceptis hiis de quibus ecclesia Sancti Amandi decimas et custodes dicte ecclesie percipiunt, excepto similiter dimidio prati bonario, de quo magister scoliarum decimas percipit sicut consueverunt ab antiquo.

Item percipit dicta ecclesia in campo de Eynos decimas universaliter, exceptis decimis quas ibidem percipit magister scoliarum de quibusdam terris sitis et se recte et linealiter extendentibus ab orto Boldini dicti Martin usque ad fundum Sygeri Ravel, et ab hinc usque ad stratam et usque ad rivulum ibidem vicine decurrentem ad Moelenacker, de quibus decimis dicta ecclesia percipit duas garbas et magister scoliarum unam pro portionibus se contingentibus de decimis [Fol. 1 v°, 2^e col.] antedictis.

Item dimidium quod dicitur is quo ... pater Domini Willelmi Eynensis militis ... dicte ecclesie ... et assignavit capiendos ... et in prati jacentis in Haem versus ba ... in Eyham. Et de dictis VI solidis ... anniversario dicti Willelmi XII d. Et si dictum pratum vendi contingeret dicta ecclesia ratione venditionis nec exitum nec introitum vel aliquod hujuscemodi jus petere possit nec poterit de eadem.

Item contulit dictus Willelmus dicte ecclesie III solidos annui redditus et eos assignavit capiendos ad quandam terram jacentem juxta Tolenchin, de qua terra etiam si vendatur nec exitus nec introitus solvi debet ecclesie memorate.

Item de quadam pecia terre jacente ad Nathendrisch ultra bekam, quam tenet Margareta Onoelf, solvi debent dicte ecclesie II denarii nomine census.

Item de quodam fundo sito apud Erlinghem juxta Heeckum recipit I denarium nomine census.

Item de quadam pecia prati jacentis apud bassum Oerne solvi similiter debent dicte ecclesie nomine census VII denarii. Notandum etiam [Fol. 2 1^{re} col.] quod de hac pecia prati vero de pecia tr... ivo fundo quem tenet dicta Margareta Onoelf, similiter de fundo sito apud Erlinghem, debet duplex census solvi in morte illorum qui eos pro oportunitate temporis tenent et possident, et cum venduntur de marca recipere debet XXV denarios ecclesia supradicta.

Item de quinque solidis quos contulit annuatim solvendo Sigerus dictus Canis, de quibus anniversario ipsius Sigeri ceduntur quatuor solidi, recipere debet dicta ecclesia XII denarios pro portione se in dictis quinque solidis contingente. Et assignavit dictos V solidos capiendos dictus Sigerus ad dimidium bonarium terre jacentis supra Merghelputche, sicut itur apud Erlinghem.

Item fundus qui jacet juxta calceiam stratam videlicet publicam solvit sex solidos de quibus ecclesia percipit XII denarios et residui V solidi anniversariis sunt deputati.

Item Netha Ouko uts [?] contulit memorate ecclesie XII denarios annuos et ad anniversarium suum III solidos similiter annuos capiendos ad quandam terram que Mansroet vocatur.

Item Gerardus Moer, quondam miles dicte ecclesie, duos solidos annui redditus delegavit.

Item Impinus eidem ecclesie contulit xvi denarios assignatos supra dimidium quartarium terre jacentis in via sicut [Fol. 2, 2^o col.] itur de ecclesia versus Erlinghem.

Item Hermannus Curioel contulit eidem ecclesie duos solidos annuos quos assignavit capiendos ad dimidium bonarium terre jacentis supra Merghelputh suprascriptum, et redimi possunt pro marca.

Item dicta ecclesia habet in Oerna bonarium terre quod tenetur de domo de Dika ad annum censum quatuor denariorum.

.¹ debet solvi.

Item in Synghem habet dicta ecclesia vi solidos annui redditus assignatos supra dimidium bonarium prati jacentis in prato loci predicti ante Ermelghem, et tenetur ad annum censum duorum denariorum a magistro scholarum Eynense.

Item in Wondinghem habet dicta ecclesia vi bonaria terre jacentis in loco qui Brugghe dicitur, de quibus annuatim solvi ad anniversarium persone de Eynes debent viginti solidi, et ad anniversarium Symonis, quondam presbiteri ejusdem loci, x solidi, qui dictam terram suis denariis compararunt.

² Item de terra Eustachii de Wondinghem militis percipit dicta ecclesia ii denarios nomine census.

² Item de terra Willelmi fratris dicti militis totidem solidos similiter nomine census.

Item de terra Oliveri Coene, quam tenet ab eadem ecclesia, solvuntur annuatim nomine census dicte ecclesie vi denarii.

[Fol. 2 v^o, 1^o col.] Item de terra Walteri Galioeth recipit dicta ecclesia quadraginta denarios nomine census.

¹ Passage gratté (1 ligne et demie).

² Pour ces deux postes se trouve au bas de la colonne, le renvoi suivant : et vero quod terram illorum duorum fratrum supradictorum emit dominus de Aysove et postea emit eam dominus Barnaghe et ... iiii bonaria terre arabilis et duo bonaria pascue, que terra tenetur ab ecclesia de Eynes pro ii solidis.

Item de terra Gosuini Griep¹ XII denarios.

Item de terra Willelmi Grep, fratris dicti Gosuini, recipit dicta ecclesia totidem denarios nomine census similiter. Notandum etiam et sciendum est quod de terris omnibus contentis ab illo loco ubi scriptum est: Item in Wondinghem, in morte illorum qui eas pro tempore possident, duplex census solvi debet, et de marca XXV denarii dum venduntur. De censu vero terre de Brugghe debet habere magister scholarum II solidos.

Item de fundo Sanchorie solvuntur memorate ecclesie VI denarii nomine census, et nisi statuto super hoc tempore, videlicet in die beati Stephani hyemalis solvatur census tam de fundo quam terris etiam predictis scilicet ab illo loco ubi dicitur :

Item in Wondinghem, tunc¹ solvi debet cum forefacto colligendo et judicando per hospites ipsius ecclesie et per eosdem hospites suos pro dicto censu et forefacto pandandi liberam habet supradicta ecclesia facultatem.

Item de quodam bonario terre jacentis in loco qui Carlewich vocatur, quod fuit emptum a quibusdam hospitibus qui illud a dicta ecclesia ad censum tenebant, solvere debet dyaconus ejusdem ecclesie [Fol. 2 v°, 2° col.] quicumque pro tempore fuerit cum ipsum...² sui beneficii teneat et tenere debeat VIII denarios nomine census ecclesie prelibate.

Item in Zeghelsem jacet quedam terra, de qua dicta ecclesia recipit et recipere debet censum III solidorum annuatim.

Item sciendum quod beneficium quod tenet Petrus persona Eynensis, tenebatur olim dicte ecclesie in VI halsteriis siliiginis et VI avene. Item beneficium quod tenet magister Petrus de Harlebeka in tribus halsteriis siliginis et tribus avene. Item beneficium domini Symonis, quondam presbiteri dicte ecclesie, in duobus halsteriis siliginis et duobus avene, et cum dicta Eynensis ecclesia decimam quandam haberet jacentem in prato Eynense, de qua presbiteri ejusdem ecclesie duas

¹ *Mot intercalé.*

² *Mot devenu illisible.*

garbas percipiebant, adhibito prudentum virorum consilio, placuit utriusque partis utilitate pensata, quod de consensu presbiterorum et procuratoris dicte ecclesie qui tunc fuerunt, quod eadem ecclesia dictas duas garbas¹ quas habebant dicti presbiteri in decima predicta integraliter perciperet et haberet, et dicti presbiteri a solutione dicte siliginis et dicte avene in perpetuum remanerent immunes, juxta formam inferius annotatam que talis est quod ecclesia Eynensis predicta solvere tenetur in perpetuum singulis annis illi qui habebit beneficium dicti Symonis i halsterium siliginis et i avene, et ille [Fol. 3, 1^{re} col.] qui habebit beneficium quod tenet dictus Petrus persona solvet similiter singulis annis in perpetuum tria halsteria siliginis et tria avene ecclesie supradicte

Item sciendum quod census qui solvitur de terra seu prato quod tenetur a Margareta de Dika, similiter et² census qui solvitur de fundo qui jacet juxta ecclesiam predictam et tenetur a Sygero de Herlinghem, in die beati Stephani hyemalis solvi debet annuatim et duplex in morte persone Eynensis quicumque pro tempore erit prout hactenus fieri consuevit.

³Iste quaternus est ecclesie beati Eligii Eynensis. Quicumque eum furaturus fuerit, anathema sit. Amen.

[Le restant du r^o et le v^o du 3^e feuillet sont blancs].

[Fol. 4] Eynes.

Terra beati Eligii existens in parochia de Eynes [spe]ctansm.

Ecclesie habetum vin. . . quart. . . preter xxxii virgas jacentis sub Cru. versus meridiem.

Item mansus Walteri Sonneville apud Erleghem tenet spacium unius quartarii et . . . et xvi virgarum.

Item unum quartarium terre preter decem virgas et dimidiam cite juxta mansum scholarum.

Item unum quartarium terre et xxviii virgas jacentis juxta molendinum Gerardi de Burgo.

¹ Mot intercalé.

² Fundus biffé.

³ La phrase suivante est écrite en rouge.

Item unum quartarium et dimidium prati et decem virgas ante hec quo itur Eyham.

Item tria quartaria prati arabilis et viginti virgas [Fol. 4, v^o] ad locum sa... itoris.

Item vetus dimidium bonarium prati arabilis jacens supra Scaldam [E]yham.

Item unum quartarium terre et prati ara[bilis] jacentis contra capellam.

Item unum vetus quartarium prati arabilis jacentis contra capellam de Eyham. Inde habent anniversaria medietatem fructus.

Item mansus Berte quondam de Nido existens ante pontem atrii versus Alden[ardam].

Item mansus quondam Dirkini Zeghart juxta Borchwal versus pratum.

Item mansus beneficii sexti qui quondam fuit Bele Rufe tenet spacium novem solidorum.

(Fol. 5, r^o blanc).

[Fol. 5, v^o] Huerne.

Terra beati Eligii

Ecclesia habet unum bonarium prati arabilis apud Neder Huerne jacentis inter Overcoutre et Scaldam.

[Fol. 6] Wonedeghem.

Terra beati Eligii de Eynes spectans ad fabricam ecclesie de Eynes que jacet in Wonedeghem juxta pontem, et fuit mensurata anno Domini millesimo ducentesimo lxxx^{mo} feria quarto post isti sunt dies.

Juxta quercum dimidium bonarium terre preter XIII virgas et dimidiam.

Item ante foramen juxta pratum tria bonaria terre preter tres virgas et dimidiam.

Item in loco qui dicitur in medio campo quinque quartaria et XXIII virgas.

Item juxta patibulum dimidium bonarium et septem virgas.

[Fol. 6, v^o] Item juxta plateam unum quartarium et xxxv virgas.

Item juxta magnam viam dimidium bonarium et XI virgas.
Item in loco qui dicitur Duvenacker unum quartarium.
Item in palude et in mansura Sabine unum bonarium et
quingenta virgas.

Item in Duvenacker tria quartaria et novem virgas.

Item XXI virgas prati.

(Fol. 7, 1^o blanc).

[Fol. 7, v^o] Debitores ecclesie de Eynes in Wannodoghem.

Henricus Scinkel v libr. XIII s. Johannes de Beke, 1 s.

Margareta relicta Gosuini Hofmakere, XXIII s.

Filia Egidii de Ponte, II s. VI d.

Oliverus Scinkel et Martinus de Brule, XXX s.

Willelmus Wannodoghem, XX s.

Dominus D curati ibidem, XXXVII s.

Oliverus Faber de Wannodoghem, XII s.

Oliverus Scinkel, et Egidius Claus, XLV s.

Johannes de Walle, XX s.

Margareta relicta Gosuini Hofmakere, XXVIII d.

Willelmus Grave, X s.

[Fol. 8] De censu

Johannes Coene, VI d.

Egidius de Hestbeke, V d.

Johannes de Brule, II d.

Idem Johannes I d. et pietam de terra que tenuit B. Faber.

Margareta relicta Gosuini Hofmakere, III d.

Filia Egidii de Poorte, II d.

Dominus Hermannus de Roede, XXXX d.

Dominus Johannes de Euvertinus, II s.

Dominus dyaconus Eynensis, VIII d.

Summa XVIII lb, XIII s. et VII d.

In Eyne.

Alisa Hoenolf, V lib. XVI s.

Dominus Egidius, XXXVIII s.

Willelmus Deckere, XLV s.

Willelmus Hoste, XVI s. VI d.

De manso in quo manet Dominus Roeger, IX s.

Domicella Maria, III s. de terra quam tenet.

De domo ante atrium, xv s.

De Nichola de Grembergis, vii s.

De Balduino Page, i d.

De Margareta relicta Oliveri Martins, vii s. xi d.

De relicta Walteri Sonnewile, xxvi s. vii d.

[Fol. 8 v^o] De rectore scholarum, xvi s.

De Balduino Pratere, viii d.

De filio e Ghuese, v d. per man [sum].

De sexto beneficio quod tenet Dominus Rogerus, xviii d.

De domino persona tria halsteria siliginis et tria avene.

De vicaria que habet bona Ingherboc, xxiii d.

De [lacune].

De illis qui dicuntur Gsenede, vii d. et qui morantur in Overine.

In Nederhurne.

Willelmus [dicto] Will..., iii lib. de uno bonario prati arabilis.

In Hermelghem, ... s.

In Zeghelsem, iii s.

De capellania ... juxta Natendries mansum, xxviii d.

De pauperibus, xix d.

De anniversariis, xxviii d.

De heredes Lamberti Hoenolf, ii d.

Summa : xx lb., xix s. et iii d. par.

De erba atrii.

Et decima ecclesie inducitur.

De quolibet funere ad minus tres candelas. Et si in ecclesia vellent jacere omnes candelas haberent ecclesia et curati, ecclesia medietatem, curati aliam.

Ecclesia habet apportatum in cera, trunco et pixide.

(Fol. 9, blanc).

II.

OBITUAIRE.

*Quo votiva die modulanda est missa
Occurrunt obitus præsens tibi.*

JANUARIUS.

*Cantitur missa de Sancta Cruce una ex 12 quas fundavit
R^{mus} Episcopus Gandensis Anthontus Triest.*

3. ¹Ob. Agnees s Vos que contulit pro obitu complendo
xxiii s. p. super suis bonis principalioribus.

4. Jacob Vinins.

6. Ob. her Fransoëis Caudijsere prochipapius² iu de
kercke van Eyne was, qui ordinavit annue unum anniversa-
rium pro remedio anime sue, pro quo dedit annue lvj s. g.

8. *8 Januarij obitus Domini Francisci Caudysere 5
portionarij qui dedit pro anniversario suo celebrando
8 Januarij, 2 & 16 s. paris., unde chorus recipit 30 s., pau-
peres 19 s., celebrans 1 s., diaconus et subdiaconus 1 s.,
vicarij 1 s. ratione cappae, distributor 1 s., fabrica pro
lumine 2 s. p.*

10. Ob. Zegher Maeyhius ende zijn wijf.

12. Ob. heer Wautre vander Haeghen.

13. Ob. Gheeraert Castelein.

15. *15 Januarij cantitur de Nomine Jesus missa.*

Ob. Heyne vander Camer.

19 Ob. Gillis Pillins.

20. *Canitur missa de S. Agnete.*

21. Ob. vrouwe Marie heer Willems wijf van Eyne
ruddere, Meester Arent van Fallenberch, Jan vanden Bossche,
Joffrauwe Kerstina zyn wyf, Joffrauwe Katheline vanden
Bossche, Joffrauwe Magriete vanden Bossche.

¹ *En marge*: celebratur 9 hujus.

² *Corrigé en portionarius. Comme cette correction se répète pour chaque curé
nous avons jugé inutile de l'indiquer chaque fois.*

22. VINCENTII MARTYRIS. *Canitur de illo missa matutinalis.* Pietre Ghuusse gheseit de cupere ende Katheline zyn wyf.

23. Claeis de Crane, Joffrauwe Magriete zyn wyf, ende huerlider kinderen.

24. Heer Zegher van Herleghem ende Jan zyn soene, Joffrauwe Lysbette van Herleghem, Magriete Zeghers Sonnevils wyf, Willem de Temmerman ende Marie zyn wyf.

Heer Willem van den Oesemen.

26. Willem Maeyghieus ende zijn wijf.

27. Jan Mahyeus ende zijn wijf.

29. Ob. Mergheraert van Landast ruddere heere van Eyne.

30. Arend Pillis ende zijn wijf.

Heer Vincent Pillis cappelaen van Sent Loy te Eyne.

31. Pauwels Ghuusse ende zijn wijf Woube Conincx.

FEBRUARIUS.

1. *Canitur missa de Sancta Cruce.*

Ob. Michael de Ridder ende Magriete vanden Broucke zyn wyf qui contulerunt anne xxiiiij s. p. capiendos videlicet xii s. p. super fundum suum quem emit Andreas vanden Bossche et xii s. p. super fundum suum quem emit Joannes vanden Bossche.

Heer Jan Chavot prochipape van Eyne.

3. *Canitur de Sancto Blasio missa matutinalis.*

4. Ob. *Judoci Baert. Chorus III lb.*

Heer Jan Ruenlin subdyakonus.

Heer Pieter de Monec.

5. *Canitur missa de Sancta Agatha.*

8. Gillis Ghuis, Marie zijn wijf, Zegher Ghuusse, Margriete zijn wijf.

9. Heer Gheraert Ghuusse prochipapius van Eyne.

Pauwels Ghuusse ende zijn wijf, ende Heindric Ghuus.

Prone Vlamync.

10. Jacob Ghuusse qui contulit pro anniversario suo fiendo xxiiiij s. p. annue choristis residentibus.

11. Heer Arent van Landast.

16. Heer Fransoeyts vander Meersch priester.

17. Heer Wautre van Marvis episcopus Tornacensis,
19. Pieter Spigge ende Avezoete vanden Daele.

Heer Arend vander Borg.

21. *Obitus Nicolai vander Straeten et Joanne Quickelberghe uxoris ejus, qui pro anniversario suo contulerunt quotidianis Eynensibus 60 virgas terrae arabilis quae nunc annue valent 7 lb. g.*

Heer Arent van Haerbeke prochipapius van Eyne.

Heer Joannes de Voldre presbyter, qui contulit quinque solidos et viii d. gr. super terram et domistadum Johannis vander Spaelt in Huerne.

Willem Baert ende Baele zijne wijf.

26. Heer Pieter persoen van Eyne qui obiit anno domini M° CC° LVIII.

28. Fransoëis Vlaminc ende Isabelle zijn wijf, die hebben ghegheven in testamente der kercken ende den jaerghetyden van Eyne sestien scellinghen gr. tsjaers eeuwelic ende erfelic. te weten: de xij sc. gr. tsaeirs om een ghesonghen messe te doen met den gheheelen choere eeuwelic van sente Fransoëis up sente Fransoëys dach in october naar matten alsoet behoert; ende ii sc. gr. tsjaers der kercken, aldaer, ende ii s. g. den jaer ghetien, welke xvi sc. tjars hebben gheassigneert ende bewesen, te weten de viii sc. gr. up derde van hueren beede lants ligghende up Eyne Morighem cautere, neffens Gillis Windels lande ende Jan Lettewerck lande, ghehauwen van mervrauwe van Sandberghe, ende dander viii sc. gr. tsjaers up v° lants daer neffens comende tot bij de wulputte ghehauwen van Janne van Lykercke te lossene den penninck xxiiii. Actum den laesten van Sporkete a° xv° elleve, present den voorseide Fransois, Janne Wermer, Inghel vanden Stram ende Jan Nasins als hoers van Ysabeele voorseid.

MARTIUS.

1. Ob. her Jan van Stranghewulf prochipapius in de kercken van Eyne, qui dedit pro anniversario suo xl sc. gr. cum commendationibus post missam. Chorus recipit 40 s.,

pauperes 41 s., fabrica 2 s., distributor 3 s., custodes pro feretro 2 s., insimul 4 lb. 8 s. gr.

2. Pietre Ghuusse ende Katheline zijn wijf.
3. Gillis de Temmerman, Alice zijn wijf.
4. Heijne Vlamijnc ende zijn wijf.
5. Jan Prindael, Loy Prindael ende zijn wijf.
6. Willem van Herleghem, ende Jonfrauwe zijn wijf.
7. *Obitus Petri van Cauwenberghe et Elizabethæ Baert conjugis suæ. Cum alia missa lecta et commendationibus.*
9. Heer Heyndric vanden Broucke wlien prochipape inde kercke van Eyne.
10. Gillis van Rakelbosch, ende Lisbette Sonnevile.
12. Jan Prindael.
13. Meester Jan Storme, zijn vader ende zijn moeder.
18. Heer Jacob de Hont prochipape in deze kercke.
22. Heer Olivier van Gremberghen.
25. *Canitur missa de Cruce.*
- Adriaen Baert, Avezoete Wijndels, Jan vander Stichele.
31. Jonfrauwe Marie vanden Broucke.

APRILIS.

1. Heer Ogier capellaen inde kercke van Eyne, zijn vader ende moeder.
2. Willem van Weedaeghe, ende Katheline zijn wijf.
3. Nyclaes de Clerc.
7. Prone Ravesteins, Jan Celis, Pieter Celis, qui contulerunt annue super domistadium in Eyne Morighem ii s. gr. redimendos pro xl s. gr., Lysbette Danjns que contulit xii d. gr. annue assignatos super dimidium quartarium terre vocatum Ten Cnoc ibidem, et tenetur de Eyne, redimendos pro xx s. gr.
8. Heer Rassen¹ Heuse, prochipape in de prochie van Eyne, qui contulit pro anniversario suo iiii lb. gr.
Meester Jan van Ake prochipape in Eyne.
Pieter de Cupere ende Magriete zijn wijf.

¹ *Surchargé* Erasmi.

11. Meester Pieter archydyake van Dornike.
12. Heer Gillis van Hautem.
16. Meester Jan Culsbrouc, prochipape van Eyne.
Jan Seclins.
Jan de Smet.
20. Meester Heyndric van Risele, prochipape in de kercke van Eyne was.
22. Meester Jooris Clinket prochipape in de kercke van Eyne was.
26. Heyne vander Strate, ende Kerstine zijn wijf.
Lisbette Raes.
30. Heer Willem van Eyne ruddere.

MAYUS.

1. Wouborghe vander Beken.
- 2 Avezoeta vander Nadt dedit annue redditibus IIII sc.. quos assignavit recipiendos super predium ejus jacens apud de Werdrugghe unde tenetur anniversarie dare II sc. gr. et curato inferioris hebdomade pro una missa celebranda II s. secunda Maij.
3. *Cantitur missa de S. Cruce.*
4. Jan Ghuusse.
Her Willem Blocs wijf riddre.
7. Beatrice vanden Boengaerde.
8. Meester Jacob van Brakele prochipape inde kercke van Eyne was, qui contulit annue pro anniversario suo presentibus xl s. g.¹ 30 s. gr et duos campos annue.
9. Willem vander Straten qui contulit, pro anniversario suo et uxoris et pro animabus filiorum et filiarum, petiam prati Inden Dycbosch, dat² nu in pacht haudt Wauter Plerick. *Chorus 5 lb. 5 s. gr., fabrica 2 s., pauperes 15 s. gr. insimul 6 lb. gr.*
10. *Ob. Aegidii vander Muelen cum commendationibus. Chorus 4 lb. gr., pauperes 32 s., fabrica 6 s., custodes pro*

¹ Cette somme est biffée.

² Les mots det..... Plerick sont une addition d'une autre main.

feretro 2 s. gr., insimul 6 lb. g. ad quod obligatur 3. Portionarius Eynensis ratione domus et domistadii sui.

Jofvrauwe Magriete Vranx.

11. Jan Ghuusse.

14. Heer Gheraert van Landast.

15. *Ob. Aelizabethæ vander Meulen cum commendationibus post missam. Chorus 4 lb., pauperes 32 s., fabrica 6 s., custodes pro feretro 2 s., insimul 6 lb. g. ad onus et portionarii Eynensis.*

17. Goesin vande Steene.

Segher Steinkin.

19. Meester Philips van Vlaenderen prochipape inde kercke van Eyne.

21. Gillis Pillins.

23. Heer Jan vander Moten, capelaen, cappellaen in de kercke van Eyne.

24. Heer Gillis vander Weede prochipape in de kercke van Eyne was.

25. *Sabatho ante festum SS. Trinitatis legitur missa de B. Virgine. In festo SS. Trinitatis legitur missa de eadem solemnitate. Feria 2 sequente legitur pro defunctis.*

26. Pieter vanden Brouke ende Marie Triest.

27. Nyclaeis Scocfeve ende Magriete zijn wijf.

Heer Jooris Scocfeve persoan van Eijne was, qui contulit pro suo anniversario celebrando singulis annis III lb. gr. choro, pauperibus 13 s., fabricæ 4, custodibus¹ distributori 3 s., insimul 4 lb.

30. Jacob Vinins ende zijn wijf.

JUNIUS.

3. Ysoye van Ghent que contulit aurea ornamenta altaris.

6. *Ob. magistri Joannis Wyts, 2^o portionarii Eynensis, qui pro opere anniversarii sui legavit fabricæ 7 lb. 13 s. gr. annue ex quibus recipit chorus 4 lb., pauperes 3 lb., fabrica 11, 2^o custodes pro feretro 2 s. Post missam cantantur commendationes.*

¹ Ce mot est raturé.

Corrigé en 13.

7. Meester Jorijs Clenket cappellaen inde prochie kercke van Eyne.

Jonfrauwe Marie van Elst.

Jonfrauwe Marie van Loes.

10. Frans Rons.

Allice vander Meere.

Pieter de Wagheneere.

Magriete van den Neste.

13. Jan de Temmerman ende zijn wijf.

Jonfvrauwe Magriete s Backers.

Gillis de Temmerman.

Arent de Temmerman.

Kerstine s Temmermans.

14. *Ob. magistri Petri Casteleyn 4 portionarii, qui pro anniversario suo legavit fabricæ cum commendationibus et pulsu IIII lb., pro choro III lb., XVI s., custodibus IIII s g. ratione pulsus et feretri; dicuntur commendationes post missam.*

Loy van Rakelbosch, ende Agnees Reyniers zijn wijf.

18. Willem Loets.

21. Heer Heyne vanden Broucke prochipape in Eyne.

23. *Ob. Domini Eligii Waelbrins quondam quartæ portionis portionarii, qui contulit pro suo anniversario singulis annis scelebrando III lb. gr., choro II lb. 18 s., fabricæ, 2 s. gr.*

25. *TRANSLATIO ELIGII EPISCOPI ET CONFESSORIS. Cum octava Missa.*

26. Wrauwe Mabelie, Olivier van Rubrouc, Wauter vanden Walle.

Katheline Vlamijnc, Willem Loets wyf was, ende Marie haerlieder dochtere, que contulit II sc. gr. annue assignatos super quartarium in Eynmorighem, juxta sviverkin sibi Marie pertinentem, presentibus suis tutoribus.

JULIUS.

2. *Octava sancti Eligii et canitur missa que solvitur in plumbo¹.*

¹ Sur les méreaux de la collégiale d'Eyne, cités également au 3 novembre, on peut consulter les articles d'E. VANDER STRARTEN dans la *Revue belge de numismatique*, 1851, pp. 45-48 et 1865, pp. 329-330. M^r le notaire Heyse, à Gand, possède une belle collection de ces méreaux.

- Marie van Warighem.
Jan Blomme ende zijn wijf.
Allice vande Wale.
Magriete vande Wale.
Magriete Bloms.
Jan de Smet ende zijn wijf.
4. Her Ghuy van Vlaendere ruddere.
Heer Heyndric vanden Broucke prochipape in Eyne was.
6. Heer Jan de Kermaecker prochipape van Wannighen was.
7. Goesse van Morighem, zijn vader ende moeder.
11. Her Willem van Eyne riddere.
12. Meester Bauwe persoen van Eyne was, ende zyn vader, ende Mr Bauwen de Morselede qui obiit anno Domini m. cc. lxxxv.
14. Willem vander Ruest ende zijn wijf.
Heer Ramont van Hautem prochipape was in Eyne.
23. Vrouwe Aleyde vrouwe van Eyne
24. Jonfrauwe Ysabeele.
25. *Canitur missa de S. Christophoro.*
26. Meester Pieter van Haerlebeke prochipapus in Eyne was
28. Jan van Heurne ende zijn wijf.
29. Jan Ghuusse, Janne vanden Hecke ende heurlieder kinderen.
30. Christiaen Wernier ende Lijsbette Sijmelenmeesters.
31. Heer Jan vanden Broucke prochipapus in Eyne.

AUGUSTUS.

2. Magriete vande Neste.
5 Jan Ghiselins ende zijn wijf.
6. Janne vanden Rine.
7. Heer Jacob vanden Rine.
Her Kestiaen Steenaert persoen van Eyne, qui obiit anno Domini m. ccc. lvij.
8. Heer Zegher van Herleghem riddere.
Gillis de Backere ende zijn wijf.

9. Her Jan de Smet, zijn vader ende moeder, Her Zegher Sonnevil, Heyne vanden Boegaerde, Jonfrauwe Amele vander Wostine.

Alice van Greinberghe.

11. *Ob domini Aegidii Heindricæ prebendati, qui legavit pauperibus III lb. gr., custodibus pro pulsu et feretro 10 s., pro lumine 18 s., et distributori 4 s. gr. III lb. x s. gr.*

Clais van Greinberghe, Jan van Greinberghe.

13. Ob. Her Godefroet van Steenkerke prochipapus van Eyne was, Clais de Moer ende Alice zijn wijf.

14. Her Zegher vander Haghe.

15. Gheraert de Veys, zijn vader ende moeder, Willem vander Meere.

17. Magriete vanden Neste.

18. Heer Symon dyakene van Eyne, fundator cappellanie ten Nattendriesche in ecclesia de Eyne, qui obiit annodominii millesimo ducentesimo octuagesimo.

23. Gillis Raese ende zijn wijf.

24. Ob. Wouter vanden Hecke, Heyle zijn wijf.

Magriete Adaems, Janne haer dochter.

Hoc die ex fundatione domini Caroli vander Varent distribuuntur pauperibus Eynensibus mediatim in pecunia et panibus IX lb. gr. annue.

26. *Ob. Aegidii Spelers; contulit fabricæ pro lumine 12 s., custodibus 2 s., distributori 4 s. Solvitur choristis duplex distributio, insimul dedit redditus 12 lb. gr. annue.*

Her Zegher vanden Hecke.

27. Ob. Jan Rijns ende zijn wijf qui contulerunt x s. gr. annue et perpetui redditi super quodam domistadio eorum in oppositum domistadii et Christine Rens in Overeyne ... interposito et possidet Goeswinus Alaert et ejus uxor.

Goesse Alaert ende zijn wijf.

28. Heer Joos Nasins.

29. Willem vander Meere, Kerstine vander Meere, Lysbette vander Meere.

Daneel Ghuusse, zijn vader ende moeder, ende Jan Ghuusse.

31. Heer Jan vande Kerchove, Lysbette sTemmermants, Marie vanden Brouke, Jan vanden Brouke ende zijn wijf.

SEPTEMBER.

1. Janne Baerts, Yde Ghevaerts.

2. *Ob. Domini et magistri Petri Mertyn prebendati fabricæ pro lumine tam in anniversario quam in duodecim missis de S. Cruce singulis mensibus dicendis xx s. gr., et contulit reditus 24 lb. gr. annue.*

Arent Sonneville, Gillis Merschaert en zijn wijf.

Meester Jan Martins persoen van Eyne was. *Iste fundavit ut conciones dominicis Septuagesimæ, 60, 50 et Quadragesimæ fierent de confessione anno Domini 1425.*

3. Gheraert Uter Straten, Wouter Pine ende zijn wijf.

Ghisel Eppe, zijn vader ende moeder.

4. *4 septembris legitur missa pro anima Adriani Baert filii Joannis et Requiem, pro qua solvantur celebranti 10 s., custodi 1 s., fabricæ pro lumine 1 s. g., insimul 12 s. g.*

Jacob Martins ende Marie Colpaers.

5. Yde vande Walle, Jan haer man.

7. Heer Hubert vanden Putte prochipapius van Eyne, qui contulit pro suo obitu III lb. XII s. gr. assignatos superfundum de Queberghem ut plenius invenietur in libro obituum.

Fransoeys van Huerne

8. Statie vander Ruest ende zijn wijf.

12. *Ob. Domini Guillelmi Ghuens sacerdotis; legavit pauperibus III lb. g., custodibus x s., pro lumine XVIII s., distributori III s., quæ sunt ad onus fabricæ.*

Jacob van Rakelbosch, Jontrauw Magriete zijn wijf.

13. *Ob. Magistri Petri vander Meulene 3. portionarii Eynensis, qui assignavit super domo et domistadio suo quæ legavit successoribus suis pro anniversario suo et Elizabethæ et Aegidii vande Meulene, XVIII lb. de quibus desumentur VI lb. pro anniversario suo, unde chorus recipit 4 lb., pauperes 32 s., fabrica 6 s., custodes 2 s. parisis; dicuntur commendationes post missam.*

14. **DEDICATIO ECCLESIE DE EYNE. EXALTATIO SANCTÆ CRUCIS.**

Dedicatio ecclesie Eynensis translata est in Dominicam immediate subsequentem festum Sanctæ Crucis, nisi illud incidat in Dominicam, per Reverendissimum Dominum Petrum Damant Episcopum Gandavensem anno Domini 1595, de qua videatur acta capitularis [sic] fol. 1, art. 3.

15. Loy Vlamijnc ende zijn wijf.

16. ¹ *Ob. Judoci Danins et Petronille Vlaminc fabricæ pro lumine VI s., custodibus pro feretro ponendo II s., simul VIII s. g.*

Inghel Vlamijnc.

17. ² *Ob. Domini Richardi Vander Varent qui dedit pauperibus II lb. XVIII s., fabricæ pro lumine III s., insimul III lb. g.*

Jan van Elst ende zijn wijf.

18. Ob Marie vander Mersch, Gilles Vernyer.

19. Pauwels Ghuusse ende zijn wijf Katheline.

20. Willem de Coeman, Agnes zijn moeder.

Magriete, Frans Ghuus wijf, Olivier zijn zone.

22. Heyne van Wedaghe.

Her Gheraert de Smet, capellaen van Eyne, zijn vader ende moeder.

23. ³ *Obitus Gosuini Stimays; fabricæ dedit pro lumine III s. g.*

Magriete van Haerlebeke, Gillis de Vos.

26. Vincent Loets, Elysabet vander Straeten, ende huer kinderen.

28. Goesse vander Straten, Marie zijn wijf, Kerstine Bels.

Frans vander Strate, Allice zijn wijf, Willem zijn zone, Zeger vander Straten, zijn vader ende moeder.

29. *Cantitur missa de S. Michaelē.*

¹ *En marge*: octobris.

² *En marge*: octobris.

³ *En marge*: octobris.

1. Inghelbrecht vanden Broucke, Jan Ghuusse, Kerstiaen Ghuus ghebroederen.

3. Jacob van Rakelbosch ende zijn wijf.

4. *Canitur missa de S. Francisco.*

5. Vrouwe Machtelt van Landast, Her Arents wijf, heere van Eyne was. Et cantatur missa cum solo choro in capella inferiori, et ponitur pannus super ipsam hora missæ cum quatuor candelis, quas ecclesia præstat. Obiit anno Domini millesimo ducentesimo vigesimo 2^o.

Claeys van Overeyen ende Magriete zijn wijf.

Allice Bloyaerts.

8. *Ob. Angeli vander Straeten et Livinæ van Beneden uxoris ejus; chorus habet xl. s g.*

10. Meester Hugo Vauter Sonnevile, ende zijn wijf, Goesse Sonnevile, ende zijn wijf, Olivier Martins, Willem Martins, Jan Martins.

11. Meester Jan de Smet prochipapius van Eyne was.

12. *Ob. Domini Guilielmi Ghuens, vide supra 12 sept.; hic de eo nihil.*

13. Ob. Her Gheraert Limors ridder, Her Bernaert riddere, Claeis van Gremberghen ende zijn wijf, Philips vander Haeghe.

15. Jan Vlamync.

Meester Jan de Wachtere prochipapius van Eyne was.

16. *Obitus Judoci Danins; vide 12 [sic pour 16 sept.] et hic transfertur.*

Her Wautre vander Dyc riddere.

Her Willem ts Heeren capelaen van Eyne was.

17. Ob. Ricardi vander Varent, quondam tertie portionarii, qui contulit pro anniversario suo celebrando singulis annis III lb. g., pauperibus II lb. XVIII s., ecclesie II s., insimul VI lb. g.

19. Magriete Vinins, Loy Ronse.

20. Stevin vanden Hove, Andries Sonnevile, qui obiit anno millesimo quadringentesimo nonagesimo secundo et

contulit ~~ii~~ ^{solidos g.} annue et perpetui redditus, capiendos supra quartarium terræ jacentis in Huerne juxta de Meerelput erve thuuse, et possunt heredes redimere pro xl. s. parisis.

21. Claeis de Temmerman ende zijn wijf.

23. Ob. meester Bauwe persoon van Eyne was ende canonic van Dornike, Gillis vanden Broucke, Magriete vanden Brouke, Meester Gheraert de Castellione.

24. Ob. Heer Goesse Symay prochipapius van Eyne was. Ordinavit die xxiii mensis octobris, que est solemnitas beati confessoris Severini, post prandium ante vespas decantari vigilias mortuorum, die autem altera summam missam prout in ecclesia moris est et in registro obituum continetur. Contulit choristis pro anniversario suo singulis annis celebrando ⁱⁱⁱⁱ lb. Obitus iste nunc annue celebratur in choro 23 octobris.

25. ¹ Ob. *magistri Joannis Cobbaert Decretorum Licenciati, hujus ecclesiæ personæ, qui contulit pro anniversario suo in hac ecclesia quotannis celebrando cum psal. Miserere et De Profundis et Collecta, choristis 8 lb. g., et pauperibus presentibus 4 lb. g. ² instimul 12 lb. g. quod solvit fabrica Eynensis. Fabricæ 13 s. g. pro lumine.*

Gheraert Sonnevillie

27. Lijsbette van Haspere.

29. Dierke vanden Broucke.

30. Heer Jan Vliederbeke prochipapius van Eyne was.

NOVEMBER.

3. *Anntversarium fundatoris quod solvitur ex plumbo*³; *dicuntur commendationes.*

Canitur missa de S. Huberto.

Her Gheraert van Landast ende Alborgis⁴ zijn wijf⁵, fundateurs vander kerken van Eyne.

¹ *En marge* : 1627.

² *Surchargé* : 3 lb. 13 s.

³ Voir plus haut la note au 2 juillet.

⁴ *Raturé et surchargé* : alias Amelberga, puis Mathildis.

⁵ *Add.* : vixit 1183.

Jan Ghuusse.

4. *Ob. magistri Arnoldi vander Plancken, 3. portionarii Eynensis, qui pro anniversario suo singulis annis cum commendationibus celebrando dedit choristis 6 lb., pauperibus 3 lb. 16 s., fabricæ 2 s. custodibus 2 s. insimul x lb.*

Gillis Ghuusse prochipapius van Watervliet¹.

Jan Ghuusse, Aliche Ghuusse.

5. Symon vanden Broucke ende zijn wijf.

7. Her Arnaut van Landast, heere van Eyne.

8. Heer Wauter van Latem persoen van Eyne was.

12. Meester Martin vander Galeyden persoen van Eyne was. Qui obiit anno millesimo trecentesimo octavo.

13. Wauter vanden Broucke ende zijn wijf.

Bauwe Martins, Jan Sonnevile ende zijn wijf.

Joes vanden Hecke ende zijn wijf.

14. *Ob. Oliverii vanden Bossche, quondam Sancti Eligii cappellani, qui contulit pro anniversario suo celebrando singulis annis xxiiii s. p. choro, pauperibus xxx s. p.*

15. Nyclus de Crane, Katheline sTemmermans.

Ob. parentum dicti Oliverii vanden Bossche, qui contulit pro eorum anniversario celebrando singulis annis xviii s. p. choro, et pauperibus xxx s., distributori v s., custodibus x s. p.

17. *Ob. Jacobi vander Straeten filii Anthonii, qui legavit annue pro anniversario suo choristis iii lb. s. p.*

Loy Ghuusse ende zijn wijf.

18. Willem vanden Hecke, Jan vanden Hecke, Fransoeyts vanden Hecke.

22. *Canitur missa de S. Cecilia ex fundatione Domini Erasmi Quickelberghe.*

¹ La liste des curés de Watervliet donnée par Fr. De Potter et J. Broeckaert (*Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen*, 2^e reeks, 3^e deel, Watervliet, p. 57) ne mentionne pas Gilles Ghuusse; mais il convient de remarquer que cette liste présente une grande lacune: de 1268 à 1508.

Heer Wautre capelaen van Eyne was ¹, Alice zijn moeder.

24. Goesse vanden Bossche, Jonfrauwe Marie zijn wijf.

Canitur missa de sancta Catherina.

26. Jonfrauwe Marie vanden Bossche.

Obitus Angeli vander Straten, qui contulit pro anniversario suo singulis annis celebrando xxvi s. p. vi d. p.

27. Jonfrauwe Magriete de Marka.

Ob Anthonii vander Straten, qui contulit pro anniversario suo singulis annis celebrando xxvi s. p.

DECEMBER.

1. ELIGII EPISCOPI ET CONFESSORIS sive octava tēnetur in ecclesia Eynensi. Missa de beato Eligio.

2. Jonfrauwe Katheline van Eeversbeke.

3. Sara van Quickelberghe.

4. *Canitur missa votiva de sancta Barbara. [Eodem die anniversarium Annæ van Lanckere quæ legavit quotidianis annue 45 s. p.²] Eodem die ob. Domini ac Magistri Erasmi van Quickelberghe sacerdotis, solvitur choristis duplex distributio; contulit redditum 36 lb. p. adnue; fundavit inter alia quatuor solemnes missas de s. [Barbara]³ Lucia, Agnete et Agatha.*

6. *Canitur missa votiva de S. Nicolao.*

7. Jacob Cabeliau.

9. Gilles Coeman.

13. *Canitur missa de S. Lucia.*

14. NYCHASII EPISCOPI ET MARTYRIS.

15. *Feria quarta temporum canitur missa solemnis de Beata Virgine. Missus.*

¹ Un Gautier de Eyne fut témoin en 1161, d'une donation faite à l'abbé Walter de Saint-Pierre au Mont-Blandin par un prêtre de Berst (près de Dixmude), du nom de Folcravanus : " Actum coram his testibus : Waltero, persona, decano et canonico de Hein " *Annales abbatiæ sancti Petri Blandiniensis*, ed. F. vande Putte (Gand, 1842), p. 132.

² Le passage entre crochets est raturé, et on a inscrit en marge : error.

³ Raturé et remplacé par Cecilia.

16. Ob. *Domini ac Magistri Joannis vander Straten sacerdotis, fabricæ pro lumine XII s., distributori VI s., custodibus pro feretro ponendo II s., pauperibus XV lb., et illud est ad onus fabricæ.*

Willem de Clerc.

17. Heer Jan van Morighem.

20. Jan Vlamijnc.

22. Ob. *Arnoldi Baert et Joannæ vande Wiele uxoris ejus, qui pro anniversario suo singulis annis celebrando legavit choristis III lb. XV s. IX d. p.*

28 *Legitur anniversarium Joannis Heyse. Solvuntur celebranti XII s., custodi II s. fabricæ II s., et distributori II s.*

29. THOME ARCHIEPISCOPI ET MARTYRIS.

ANNEXE.

NOTES SUR LA COLLÉGIALE D'EYNE, AU
XIV^e SIÈCLE, RECUEILLIES AUX ARCHIVES DU VATICAN, PAR
DOM URSMER BERLIÈRE.

1342, 8 juillet. — Aymeric Boisso demande pour son frère le personat de *Henes*, vacant par la consécration d'Henri, patriarche de Constantinople.

(*Reg des Suppliques de Clément VI*, t. I, f. 49.)

1343, 13 mai. — Hugues Boisso demande que la collation du personat d'Eyne soit valide, bien que dans la bulle il n'ait pas été dit qu'au personat était annexée charge d'âmes; il n'était pas dans les ordres en ce moment.

(*Id.*, t. 2, f. 182.)

1344, 13 octobre. — « Beraldus Dalphini, dominus Mercorii » expose au pape Clément VI que maître Philippe de Volandre a échangé la chapellenie de Harnes (dioc. d'Arras) contre une portion de l'église paroissiale d'Eyne (dioc. de Tournai), avec Jean de Vironvay, il y a sept ans; il demande au pape d'approuver cet échange, au cas où les bénéfices auraient été réservés précédemment par le S. Siège.

(*Id.* t. 7, f. 24.)

1349, 20 avril. — Jacques de Lanfredinis, clerc du dioc. de Florence, est cité comme ayant l'office du diaconat de l'église. (a^o 7^o 12 cal maii.)

(*Id.* t. 17, f. 2^o8.)

1335, 26 juin. — Maître Henri de Ast est nommé chanoine d'Amiens, mais il doit quitter le personat d'Eyne etc. (cf. VIDAL, *Lettres communes de Benoit XII*, n° 363; sur ce personnage, voir DENIFLE, *Chartul. Univ. Paris, II*, 471; EUBEL, *Hierarchia cath.*, I, 214.

1343, 13 mai. — Clément VI confirme la collation du personat de *Henes* à Hugues Boisso.

(*Reg. Avin. Clément VI*, t. 6, f. 211v).

1345, 16 cal. nov. Clément VI confirme la permutation du personat de Eyne faite par Philippe de Volandre contre la chapelle perpétuelle de Harnes (dioc. Arras) avec Jean de Vironvay.

(*Id.*, t. 24, f. 250).

1345, 10 cal. feb. — Clément VI confère le personat de *Henes* à Hugues de Dumo, chan. de S. Junien de Limoges.

(*Id.*, t. 25, f. 262v.)

A° 2° = 1354, 3 cal. aug. — Innocent VI confère le pers. de Eyne à Chrétien Stonard, après résignation de Pierre Bissent.

(*Reg. Avin., Innocent VI*, t. 8, f. 180.)

A° 5° = 1357, non. novemb. — Le même confère le pers. de Eyne, après la mort de Chrétien Stonard, à Michel Paniot, de Furny.

(*Id.*, t. 17, f. 518.)

A° 8° = 1360, 3 non. aug. — Le même confère le pers. de Eyne, vac. par la mort de Michel Paniotte, à Elie Boyro, chanoine de Saintes, lic. U.I.

(*Id.*, t. 23, f. 125.)

Extraits des registres de la Chambre apostolique

1342. — Item pro fructibus personatus de Haynes anni XLII vacantis per consecracionem domini H. patriarche Constantinopolitani taxate in LXXI lib., que taxacio fuit electa pro camera, computat se recepisse dictos LXXI libras in XVII scutis, singulis scutis pro LVI sol. III den . . . XXIII lib., III in minuta moneta. sol. IX den. Paris. in ob. ad lil.

(Compte de Jean Ogier, d'oyen de Beaune au dioc. d'Autun, Arch. Vat., Collectoriae, t. 187, f. 84v.)

1345. — Item pro fructibus personatus de Eymes anni XLV quem tenebat Hugo de Dumo et quem procuravit sibi de novo conferri, taxati in LXXI lib., cuius fructus non potuerunt attingere taxationem decime, qui fructus valuerunt in universo, deducto servicio et aliis omnibus incombentibus in recollectione dictorum fructuum LVI lib. mon. Flandrensis, de quibus recepi a dicto dom. Guillelmo [Tartoul, subcollectore] per manum dicti dom. Roberti [de Vassognia, scolastici Suessionensis] XLVI lib. dicte mon. in XL flor., sing. flor. pro XVI sol. Par. 6 den. dicte mon. . . XI scutis, sing. scutis pro XX sol. dicte mon. . XVIII gross. Flandr. Restant deberi de dictis fructibus X lib. III sol. mon. Flandr.

(Id., f. 92v.)

1346. — Item pro resta fructuum personatus de Eynes anni XLV, quem obtinet Hugo de Dumo, pro quo debebantur, ut in precedenti computo continetur, X lib. III solidi monete Flandrie, recepi a dicto subcollectore dictas X lib. III sol. in II angelis de mediis, sing. angelis pro XXXI sol. I dupplici, dupplici pro XXXII sol. III papillion. } auri
sing. papill. pro XXIV sol. VI den. mon. Flandrie

(Id., f. 126.)

1354. — De personatu Eynensi tax. ad LXXI lib. Par.,
monete Flandr., per resignationem Petri Buisson collata
Christiano Stonard VII^o kal. aug., recepta fuerunt per J. de
Castronovo scuto Jo. pro XX sol Par. dicte
mon XLI lib. Par.
Item mutonen Flandr. pro XXVIII sol. per J. de Castronovo
reliqua XXX lib. Par.

(Collect. 188, f. 97v.)

1357. — De personatu Eynensi taxato LXXI lib. Paris.
monete Flandr. per obitum Christiani Stonardi collato
Michaeli Paniot, nonis novembris, recepte fuerunt, mutone
Flandr. pro XXVIII sol. dicte monete, dicte . LXXI lib.

(Id., f. 103v.)

1360. — De personatu curato de Ayne, taxato LXXI lib.
Paris. monete Flandr. per obitum Michaelis Painoti collato
magistro Helye Boyre subdiacono, III nonas augusti, recepte
fuerunt, franco Flandr. pro XXVII sol Paris, dicte
monete dicte LXXI lib.

(Id., f. 107v.)

1362 — De personatu de Aysne taxato LXXI lib. Paris.,
monete Flandr. per obitum Io. Boirau collato Egidio Severini
VIII kal. ianuarii, recepte fuerunt, franco Francie pro
XXVIII sol. dicte monete Flandr., dicte. . . LXXI lib.

(Id., f. 110v.)

1362. — De personatu de Aysne de novo collato Egidio
Severini XIII kal. iunii, nichil, quia infra annum collatus
fuerat eidem Egidio, ut patet supra eodem anno, et ibi
computatur¹.

(Id., f. 111.)

¹ *En marge* : inutilis hic.

1364. — De personatu de Aysne confirmato Egidio Severini, nichil, quia iam fuerat sibi provisum auctoritate apostolica de eodem personatu, ut patet supra anno LXII° et ibi computatur foli XV¹.

(*Id.*, f. 116^v.)

Extraits des comptes de la levée de la dîme du 30^e accordée par Clément VI au roi de France. Arrérages.

1355. — Persona in Eynes, decanatus Aldenardensis XLVII sol IIII den.
Jo. capellanus ibidem IX sol IIII den.

1358. — Pro personatu de Eynes, decanatus Aldenardensis. XLVII sol. IIII den.
Pro dyaconatu ibidem X sol. VIII den.
Pro subdiaconatu ibidem X sol.
Pro sexta portione parrochialis ecclesie ibidem
XVI sol. VIII den.

(*Arch. Vatic. Instr. Miscell. 1349-50* (original).)

¹ *En marge* : attende, inutilis hic.

www.libtool.com.cn

Les archives de l'église Saint-Nicolas,

PAR

E. Coppieters & Stochobe.



www.libtool.com.cn

L'impression de ce mémoire a été décidée sur le rapport de
MM. A. DIEGBRICK et V. VANDER HAEGHEN.

LES ARCHIVES DE L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS.

I^{re} partie.

INVENTAIRE DES ARCHIVES.

1^{re} SECTION. — REGISTRES.

1) Comptes : 1501, 02 ?, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 12, 13, 14, 15, 28, 30, 31, 32, 33, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50.

2) Comptes : 1555, 56, 57, 58, 59, 60, 62, 63 (en double), 64 (en double), 65, 66 (en double), 67, 68, 69, 71, 72 (en double), 73 (y compris les comptes de la S^{te}-Croix 1572/73 et de la « *poorters misse* » 1571/73), 74 avec les comptes de la S^{te}-Croix 1573/75 et de la « *poorters misse* » 1574/75 (en double); 75, 76, 77 « *binnenkerk* », 78 à 82, 81/82 quotidienne, fabrique et S^t-Sacrement; 30 avril 79 au 30 avril 80 fabrique, 30 avril 80 au 30 avril 81 fabrique; 83, 84 à 87, 87, 25 septembre 87 jusque veille de Noël 88 fabrique.

3) Comptes : 1589 fabrique, 90 fabrique et « *binnenkerk* »; 90 spécial de réparations; 91 fabrique, 92 fabrique et « *binnenkerk* »; 93 fabrique et « *binnenkerk* »; 94 fabrique et « *binnenkerk* »; 95 fabrique et « *binnenkerk* »; 96 fabrique et « *binnenkerk* »; 97 fabrique et « *binnenkerk* »; 97 spécial de la collecte pour la construction d'un nouveau tabernacle; 98 fabrique et « *binnenkerk* »; 98 spécial des réparations à la toiture par suite du terrible ouragan du jour de Noël 1597; septembre 97 jusque veille de Noël 98 fabrique; 99 fabrique et « *binnenkerk* »; 1600 fabrique et « *binnenkerk* »; 1600 spécial de la collecte pour frais de la nouvelle cloche achetée à Corneille Janssens d'Anvers.

4) Comptes : 1601 fabrique et « *binnenkerk* », 02 fabrique et « *binnenkerk* », 03 fabrique et « *binnenkerk* », 04

fabrique et « *binnenkerk* », 05 fabrique et « *binnenkerk* », 06 fabrique et « *binnenkerk* », 07 fabrique et « *binnenkerk* », 08 fabrique et « *binnenkerk* », 09 fabrique et « *binnenkerk* », 09 spécial de la couverture de la tour et des quatre petites tourelles; 10/11 fabrique et 11/12 recettes extraordinaires; 12/13 fabrique et « *binnenkerk* » et 13/14 recettes extraordinaires; 14/15 fabrique et « *binnenkerk* » et 15/16 recettes extraordinaires; 16/17 fabrique et « *binnenkerk* »; 17/18 recettes extraordinaires; 18 recettes fabrique et « *binnenkerk* » et 19/20 dépenses; 20/21 recettes fabrique et « *binnenkerk* » et 21/22 dépenses; 23/24 recettes fabrique et « *binnenkerk* » et 23/24 dépenses.

5) Comptes : 1524/25 recettes fabrique et « *binnenkerk* » et 25/26 dépenses; 26/27 recettes fabrique et « *binnenkerk* » et 27/28 dépenses; 28/29 recettes fabrique et « *binnenkerk* » et 28/30 dépenses; 30/31 recettes et 30/32 dépenses; 32, 33/34 recettes et 33/34 dépenses; 34/35 recettes et 35/36 dépenses; 36/37, 37/38, 38/39, 40/41, 44/45, 46/47.

6) Comptes : 1648/49, église et quotidienne.

7) Comptes : 1650/51, église et quotidienne.

8) Comptes : 1652/53, église et quotidienne.

9) Comptes : 1657/58, église et quotidienne

10) Comptes : 1659/60, église et quotidienne.

11) « *Computus ecclesie S^{ti}-Nicolai Gandavi redditus per pastorem anno Domini 1680.* » Mémorial commençant en 1670.

12) Comptes : 1673, 74, 75.

13) Comptes : 1676, 77, 78, 79, 80, 81, fabrique et quotidienne.

13^{bis}) Comptes : 1681 à 1685 fabrique, S^t-Sacrement et chapellenies vacantes.

14) Comptes : 1686 à 95, église et quotidienne.

15) Comptes : 1696 à 1702.

16) Comptes : 1703 à 06.

17) Comptes : 1703 à 12.

18) Comptes : 1713 à 18.

19) Comptes : 1719 à 20.

- 20) Comptes : 1721, 22, 23.
- 21) Comptes : 1724/25.
- 22) Comptes : 1726/27.
- 23) Comptes : 1728/29.
- 24) Comptes : 1730/31.
- 25) Comptes : 1732/33.
- 26) Comptes : 1734/35.
- 27) Comptes : 1736 à 39.
- 28) Comptes : 1740 à 43.
- 29) Comptes : 1744 à 47.
- 30) Comptes : 1748 à 51.
- 31) Comptes : 1752, 53 jusque fin juin 54.
- 32) Comptes : juin 1754 à décembre 58.
- 33) Comptes : 1759 à octobre 62.
- 34) Comptes : novembre 1762 à décembre 66.
- 35) Comptes : 1767 au 15 décembre 70, biens de l'église.
- 36) Comptes : 30 juillet 1769 au 30 juin 70, biens de l'église.
- 37) Comptes : 1773/74 au 30 juin 74.
- 38) Comptes : 13 décembre 1774 au 28 janvier 77.
- 39) Comptes : 1777/78.
- 40) Comptes : 1778 jusqu'au 25 juin 81.
- 41) Comptes : 1779, 80, 81, 82, biens de l'église, funérailles, etc.
- 42) Comptes : 1781 à 83, biens de l'église.
- 43) Comptes : 1783, 84, 85, 86, biens de l'église, funérailles, etc.
- 44) Comptes : 14 novembre 1785 jusqu'au 25 février 88.
- 45) Comptes ; 1787, 88, 89 et 90, biens de l'église, funérailles, etc.
- 46) Comptes : 8 avril 1790 jusqu'au 26 avril 92.
- 47) Comptes : 2 décembre 1795 jusqu'au 18 octobre 97.
- 28) Comptes : 1802, 04, 06, 08, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 26.
- 49) Comptes : 1828 à 40, église et confréries.
- 50) « *Auden quittantie boek* » 1696 à 1727.
- 51) Registre des rentes de l'église, 1530.

- 52) *Registre des rentes de l'église*, 1530.
- 53) « *Rentboek* » seigneuries de Blasant et Overbroeck, 1550.
- 54) « *Register van rentebrieven* » : église, quotidienne, S^t-Sacrement, fabrique, « *binnenkerk* », 1539.
- 55) « *Landboek van de binnenkercke* », 1600 à 1790.
- 56) « *Handboek* » des biens de l'église (maisons), 1640 à 1797.
- 56^{bis}) « *Notitien van den ontfanck van de huysen van de kercken ende armen*, 1675 à 93.
- 57) « *Handboek* » des biens d'Anna Geeraerts donnés pour la célébration des services, 1686 à 1704.
- 58) « *Buyten quohier van cheynsen en sourenten* », 1685-1792.
- 59) « *Manueel van de kercke en quotidiane* », 1697 à 1722.
- 60) « *Handboek landcheynsen, sourenten ende andere onlosselycke renten* », 1728 à 96 (1^r volume).
- 61) « *Handboek landcheynsen, sourenten ende andere onlosselycke renten*, » 1715 à 96 (2^e volume).
- 62) « *Handboek van de kerk* », 1721 à 99 (avec carte).
- 63) « *Staet van den Com (1) van de kercke*, » 1723 à 48.
- 64) « *Handboek van de goederen en renten competerende de kerck* », 1795 à 97.
- 65) Etat de biens Pierre Seghers et Isabeau de Moucheron, 1623.
- 66) Sortie d'indivision des enfants Adrien Triest et Florence Deurnagels, 1637. Acte sur parchemin avec copie.
- 67) Etat de biens des enfants Antoine Dhondt. 1641.
- 68) Etat de biens des enfants Antoine Dhondt et Jeanne Seghers, 1648.
- 69) « *Vercavelinghe* » des biens des enfants Dhondt, 1648.
- 70) « *Handbouck omme Jonckvrau Catharina Dhondt f^a d'heer Anthone* », 1656.
- 71) « *Rente bouwken* » de la même, 1662 à 1664.

(1) Inkom.

72) « *Handboek van Anna Gheeraerds rakende hare goederen ende jaerelickx incommen* », 1666 à 86.

73) *Etat de biens Anna Geeraerts*, 1704.

74) « *Sommier de biens* » appartenant à la fabrique de l'église S^t-Nicolas, 1804 à 20.

75) « *Handboek van landcheynsen ende sourenten com-peterende de pastorye* », 1814.

76) « *Ontfanckbouc t'Overbrouc* », 1515.

77) « *Accedenten* », 1655 à 1674.

78) « *Notitie van de ruyminghe van de blocken* », 1661 à 1770.

79) « *Conditiebouck ende notitien van de kerkrechten van de begravinghen soo binnen de kercke als buyten op het kerckhof*, 1676 à 82.

80) *Registre de la cire*, 1678 à 95.

81) « *Accedenten* », 1682 à 93.

82) « *Ontfanck der accedenten* », 1682 à 93.

83) « *Maendelycsche billietten der accedenten* », 1696 à 1702.

84) « *Boeck van de accedenten* », 1696 à 1706.

85) « *Maendelycke billietten der accedenten* », 1703 à 06.

86) « *Maendelycke billietten der accedenten* », 1707 à 11.

87) « *Maendelycke billietten van de begravingen ende casueele diensten* », 1712 à 18.

88) « *Maendelycke billietten van de accedenten, begravingen, etc.* », 1719 à 23.

89) « *Ontfanckboeck van de accedenten, wasch, vrye sepulturen ende sarcken etc.* », 1707 à 1728.

90) « *Ontfanckboeck van de accedenten* », 1724 à 45.

91) « *Uytgheef der accedenten inghevolghe de billietten* », 1724 à 31.

92) « *Ontfanckboeck van de accedenten* », 1746 à 79.

93) « *Ontfanckboeck van alle het audt geluw ende wit wasch, gelesen jaergetyden, redemptiën, witte pelle, legghen van sarcken* », 1859 à 70.

94) « *Uytgeef van de accedenten ingevolge de billietten* », 1750 à 65.

95) « *Quittancieboek* » de l'église, 1759 à 92.

- 96) « ~~Billietboek, accedenten~~ », 1766 à 83.
- 97) « *Notitieboek van den ontfank der begravingen ende funerailen, legghen van sarchen, 't wasch, blockruyminge, redemptiën ende het provenu van de jaergetyden met den imbaere, 1770 à 1803.*
- 98) « *Notitieboek van den ontfang der funerailen ende uytgeef der maendelycke billietten* », 1784 à 1809.
- 99) « *Notitie van ontfanck van het recht van graefplaetsen der parochianen op het gemeene kerkhof buiten de brugsche poorte* », 1784 à 1809.
- 100) « *Notitieboek ontfang der funerailen ende betaeltige der maendelycke vervallen* », 1797 à 1817.
- 101) « *Register van het inkomen der fabricque* », 1803 à 12.
- 102) « *Register van den kercke behelsende den ontfang der funerailen ende betaeltige der maendelyksche vervallen, enz.* », 1818 à 36.
- 103) « *Register van den ontfang der rechten van graefplaese, op het kerkhof buiten de brugsche poort* », 1822 à 39.
- 104) « *Register der funerailen* », 1837 à 40.
- 104^{bis}) « *Register van transport naer het kerkhof buiten de brugsche poort* », 1842 à 62.
- 105) « *Register ende ligger van de incommen van de landen ende renten soo losselick als onlosselick toebehoorende de fabricque, binnenkercke, quotidiane, 't gulden van Onze Lieve Vrouwe up de Radian, nu de gewillige slaven, H. Sacramente ende vacherende capelryen van St-Niclaus kercke gemaect van heer ende meester Georgius Baronatge den XX^{en} Augusti 1643.* »
Registre en parchemin de 112 pages, orné de dessins à la plume.
- 106) Anniversaires et messes, XV^e siècle (?).
- 107) « *Ceremoniale secundum ritum S. Romanae ecclesiae concinnatum*, 1614.
- 108) Anniversaires et fondations. Quelques recettes de de biens XVIII^e siècle.

109) ~~Registre de fondations~~ renouvelé par Joseph Blommaert, 1771.

110) Inventaire d'archives fait le 22 août 1848.

111) Petit registre de rentes de la chapellenie à l'autel N. D. 1501.

112) Petit registre de rentes de la chapellenie de N.-D. « *in bodio* », dite de la première messe, 1541.

112^{bis}) Petit registre des rentes de la chapellenie à l'autel S^{te}-Barbe. XVI^e siècle.

113) *Registre ende landtcheynsbouck van de landcheynsen toebehoorende de vacherende capelryen vernieuwdt den eersten octobris 1643 by laste van heer ende meester Georgius Baronaige.* Registre en parchemin de 84 pages, orné de dessins à la plume.

114) Registre des copies de concessions de chapellenies; 1697 à 1766.

115) Comptes du S^t-Esprit, 1704 à 10.

116) » » , 1711 à 16.

117) » » , 1720 à 21.

118) « *Dit es de register van allen den wettelyken chaertren, rentbrieven, wettelyke copien, cyrographien van allen den erfelijken renten, waer zij ghelegghen sijn, etc., bysondere binnen der stede van Ghend ende daer buten, toebehoorende den helegghen Gheest van senter Niclaus keercke binnen der selver stede waer af de originalebrieven rustende syn in den principalen coufre, toebehoorende den selven helegghen Gheest, welcken registre wart ghemaect by Hosten den Grutere, Adriaen van Brakele, Symoene Borluut, meester Jan van der Ghyst, als heleggheest meesters ende her Clays van der Tale als ontfangher van den voornoemden helegghen Gheest int jaer XIIIIF^e ende een en tseventich, den XI^{ste} dach van septembre* ». Manuscrit de 400 pages, écriture du XVI^e siècle.

119) « *Dit naervolghende es een registre ende liggheere van der renten die de heleggheest van Sente Niclaus prochie heeft binnen der stede van Ghendt, in den welcken staet ghespecifert de name van denghenen dien de huusen*

ende ~~plaetsen toebehoorden~~. Eerst in (enen bouck ende register van francyne ghemaect ende ghescreven int jaer XIII^e ende een ende Ingentich, daer naer de namen dien zy toebehoorden, in eenen anderen bouc van francyne ghescreven int jaer XIII^e ende XX, daer naer in eenen bouc van francyne ghescreven int jaer XIII^e LXXII; ende daernaer de namen van den ghenen diense nu toebehooren ter date dat desen bouck ghemaect ende ghescreven es. Item staet hier in desen bouc daernaer de ghelegentheite van den zelven huusen oft plaetsen hoe ende waer die ghelegghen zyn, daer de rente utgaet alzo naer alst mueghelic es, ende wanneer de rente valt, ende oft lantcheyns es ofte niet, ende zynder wettelicke copien of, waer men die copien ofte cyrographien in den inventaris vinden zal. Item, in desen bouck naer de rente binner dezer stede zo staen de renten buyte de stede, ende insghelyc de gronde van eerven, hoe ende waer die ghelegghen zyn, ende grootthe metten ghelanden ende den last daer utgaende. Ende dezen bouck was ghemaect int jaer ons Heeren duust vyf hondert ende zestiene, den zestienden in meye by Vincent van Oerberke, ontfanghere van den zelven helegghen Gheest, uut laste van Louijs de Wale gheseyt van Acxpoete, meester Lievin Heyndericx, Christoffels van Hove ende Cornelis de Pottere, alle helegheest meesters ter zelve tyt, de welcke den zelven register helpen hebben colationeren jegens de drie haude voorseide registers rustende int secreet van den helegghen Gheest van Senter Niclaus kereke binnen Ghendt ter bewaernessen van den voorseiden renten ende goede van den helegghen Gheest. » *Registre en parchemin de 198 pages.* (1)

120) « *Registre van alle chaerters wettelicke rendtbrieven, losselicke ende ontlosselick, mitsgaders copie van de testamenten danof besedt ghelegghen es buuten ende*

(1) Cf. KERVYN DE VOLKAERSBEKE, *Eglises de Gand*, t. II, p. 190.

binnen der stede van Ghendt ende anders, in welke registre ghescreven syn alle de brieven die niet bevonden en syn ghescreven int registre van den helegghen Gheest, ghemaect int jaer XIII^o LXXI den XI septembris, dan of de originele brieven rustende zyn elck in zyn laede int secreet van den helegghen gheest voornompt. Item int beghinselle van desen boucke zoo zuldy ooc vynden ghescreven int curte alle de inventarissen van de briefven die int secreet ligghen, daer op ghestelt het folio metter cottatie, volghende den ouden registre bouck, die hier boven ghescreven staet, daerof dat de prochie van sente Niclaeis deerste zyn zal op de lade ghecoteert A. Aldus ghemaect by den helichgheestmeesters, te wetene meesters Lievin Sanders, docteur in der medecinen, Reynaudt van Waesberghe, advocaet in de Camere vanden Raede in Vlaendren, Cornelis Van Campene, ende Niclaeys de Sadelerre mitsgaders Franchoyt de Scaepmeestere, als ontfangherc van den voornomden helegghen Gheest int jaer ons Heeren duust vyf hondert eenentsestich den XXⁿ octobris ».

A la première page se trouve : « Desen bouck es ghereguleerdt ende ghescreven by der handt van my Guillaeme Patuoordt f^s Lambrechts ten dyen tyden baescontere van Sente Niclaeus keerde anno 1561 in Ghendt. » (1). Manuscrit de 334 pages.

121) Nouveau registre contenant une copie des titres de rente, donations et fondations 1623 à 1728; ainsi que des baux 1664 à 1666.

122) « Opstellinghe der naemen staende als betaelders in de rekeninghen van den helegghen geest sedert 1506. »

123) « Manueel ende notitien van de ceynsen en armgoederen beginnende 1707. »

124) « Staet van den Com van den armen 1720. »

125) « Handboek armen », 1727 à 95.

(1) Cf. KERVYN DE VOLKAERSBEKE, *Eglises de Gand*, t. II, p. 191.

126) *Livre aux résolutions de la table du S^t. Esprit, 1704 à 96.*

127) « *Inventaris ende registre van den goede toebehoorende der cotidianen van Senter Niclaus kerke in Ghendt in baten ende in commere te wetene in pachten, landcheysen ende eerflike renten binnen Ghend ende der buten; ende voort de lasten van de eerflike renten ende andere commeren, gaende uten selven goede. Aldus ghegadert, gheraemt ende gheordineert by meester Michel van der Machtelt, meester Lodewyc Abe, prochiepapen ten dien tyden in de voorseide kerk, Pieter Hueribloc, Jan van Vaernewyc, Symon Clozman ende Lauwereyns Bonte, kerckmeesters van de voorseide kerken, Oste de Gruttre, Adriaen van Brakele, Symon Borluut ende meester Jan Van der Ghijst, helichgheestmeesters van de voorseide kercken van Sent Niclaus, alle tsamen meesters ende gouverneurs van der voornoemde cotidianen metgaders h. Janne Van Heerzele, priestere ende ontfanghere van der zelve cotidianen int jaer XIII^e drie en tseventich ». Manuscrit de 156 pages.*

128) « *Dit es den registre van den lantcheyns ende andere onlosselicke erfvelicke renten toebehoorende der quotidiene van Sinte-Niclaus kercke binnen Ghent, op huusen ende erfven ligghende binnen derzelve stede, erfvelicke ende onerfvelicke ende belastynghen daerop ghedaen ende die men daerop noch daghelicx doende es, alst blyct by den voorgaenden register ghescreven int jaer ons heeren XV^e XIII^e, curts naer Paesschen ende ghemaect by Vincent van Overbeke, die alsdan ontfangher was van de voornoemde quotidiene, den welcken vernieut es int jaer XV^e LXXXVIII, doen pasteur was meester Maerten Noetschalc ende als kerckmeesters Jonckheer Jan Bets, Jonckheer Anthonis Triest, heere van Ruddershove, dheer Olivier Meyne ende Jacques Gniest ende ontfanghere Gheeraert van Ydegem filius Balthazarts. » Registre en parchemin de 25 pages.*

129) « *Handboekje van het generael inkomen van alle*

de goedinghen, competerende der quotidiane van S^{te}-Pharailde deser stede van Ghendt, ghestelt bij prochien by Jan Plasschaert, pbr, als danof ter ontfanghe ghecommitteert, gheextraeert uyt andere zyne voorgaende looperboucxkins in desen maent van novembre XVI^e viere. »

130) Comptes de la quotidienne, 1488 à 1637.

131) Comptes de la quotidienne, 1665 à 72.

132) « *Dit zyn de jarelichsche renten van lantcheinse ende sorenten voor de portie van den eersten prochiepape van Sinte-Niclaus keercke te Ghendt, ghemaect int jaer MXV^eL ghestelt op de namen ende toenamen die toe gheldende ende schuldich waren, achtervolghende eenen ouden bouck in francyne van auderdaten beghinnende Redditus communes curatorum ecclesie Sancti Nicolai Gandensis scripti anno XCVIII^o circa festum Bavonis, achtervolghende oock III rollen in francyne ghescreven, de eene van zulcker daten dat men niet ghelesen can, de II^e inhoudende Redditus communes curatorum ecclesie Sancti Nicolai Gandensis scripti anno MCCCCLXXV^o, de derde beghinnende Sent Jansmesse »*

133) « *Handboucxken omme M^r Marten Notschalck pbr ende erfachtich pastor daerinne staen alle de partyen van landscheyns, sourenten ende pachten der selver pastorye », 1660 à 1719.*

134) Registre de baptêmes, 1793 à 96.

135) Registre de baptêmes, 1796 à 97.

136) Registre de baptêmes, 1797 à 1801.

137) Registre de baptêmes, 1802 à 19.

138) Registre de baptêmes, 1820 à 33.

139) Registre de baptêmes, 1834 à 45.

140) Registre de mariages, 1793 à 95.

141) Registre de mariages, 1796 à 97.

142) Registre de mariages, 1798 à 1808.

143) Registre de mariages, 1809 à 32.

144) Registre de mariages, 1832 à 59.

145) « *Registrum prepositale insignis ecclesie colle-*

*giatae S^{tae} Pharaïldis ad divum Nicolaum Gandavi, conti-
nens ea quæ concernant sacramentorum administratio-
nem, sepulturas, exequias, matrimonia respective chori
et capituli sub-litorum, sub me J. B. L. de Castillion ejus-
dem ecclesiæ præposito », 1714 à 1788.*

146) Mémoial des enterrements au cimetièrè paroissial de l'église S^t-Nicolas commencè au mois de novembre 1791 et finissant en novembre 1798.

147) Registre des enterrements, 1793, 1794 et 1795.

148) Livre aux résolutions de l'église, 1704 à 1742.

149) Livre aux résolutions de l'église, 1742 à 1797.

150) Livre aux résolutions de l'église, 1797 à 1803.

151) Livre aux résolutions de l'église, 1804 à 1872.

152) Registre des délibérations relativement à l'admini-
stration des biens de la fabrique d'église, 1805 à 1813.

153) « *Dit naervolghende es tbeset tbewys ende de
verclaringhe van al den goede Onser Vrouwen Gulde
toebehoorende, dat men hout in den choer in Senter
Nielaus kerke in Gend.* »

A la fin se trouve : « *Desen registre behocrt toe onser
vrouwen gulde van S^t-Nielaus in Ghend ende hebbene
doen maken de proviserers van de voorseide gulde Jacob
huter Galyden, Jan Clozman de houde, Lievin Papal,
Jan Van der Linden ende her Jacop de Clievere, pris-
tere, ontfangher vande voerseide ghulde; ende was
aldus volmaect alsoet voorscreven es int jaer M^c CCCC
ende XX den XVIII^{sten} dach van novembre.* » Cartulaire
en parchemin de 44 pages.

154) « *Inventaris ende registre van den goede toebe-
hoorende onser Vrouwen Gulde op de Rade in Sente
Nielaus kercke binnen Ghend in baten ende in commeren,
te wetene, de landcheins ende ervelicke renten binnen
Ghend ende der buten, ooc mede de ornamenten ende
juwelen Onse vornoemde Vrouwen Gulde toebehoorende,
bate wezende ende voort de messen. lasten ende diensten,
die men van den vornoemden gulde wege jaerlicx scul-
dich es te doen doene, ende gheldene, commeren wezende,*

aldus gheghadert, gheraemt ende gheordineert by Saladyen den Knute, Pauwels Santen, Willem Brandins ende Lievin Zoetamyns den jonghen, als proviserers van de voornoemde Ons Vrouwen gulde op de Rade metsgaders her Janne de Zaeyere priester, doe ontfanther van de zelve, int jaer XIII^eL VIII. » Registre in ^o de 93 pages.

155) Manuel de la Confrérie S^t-Martin, 1531.

156) Manuel de la Confrérie S^{te}-Barbe, 1682.

157) Registre et livre aux résolutions de la confrérie S^{te}-Anne, 1705 à 1781.

158) Registre aux résolutions et comptes de la confrérie du S^t-Sacrement, 1757 à 1853.

159) Registre aux résolutions et aux nouveaux membres de la confrérie de l'Administration, 1707-1730.

160) « Register van alle de liberale jonsten tot onderhaut van de confrerie van de berechtinghe inghevolghe de billjetten daervan synde, begonst den 18^{en} meye 1707 als mede de pensioenen van alle de confrers ende confreressen ». Ce registre continue jusqu'en 1762.

161) Registre aux amendes de la même confrérie, 1747 à 1761.

162) Registre aux amendes de la même confrérie, 1785 à 1803.

163) Registre de la confrérie de l'Adoration perpétuelle, 1782 à 1852.

163^a) Manuel de la confrérie des Ames du Purgatoire : Statuts; liste des confrères et consœurs, 1818 à 1869.

163^b) Registre aux résolutions de la confrérie des Ames du Purgatoire, 1818 à 1854.

163^c) Manuel de la confrérie du S^t Nom de Jesus : Statuts, liste des confrères, 1836 à 1889.

163^d) Comptes de la confrérie du S^t Nom de Jesus, 1837 à 1865.

164) « *Registrum piae sodalilitatis adorationis perpetuae. ab maio 1853* ».

165) « *Acta capitularia S^{ae}-Pharaïldis* », 19 octobre 1584 au 21 juillet 1595.

166) « *Acta capitularia S^{tae}-Pharaïldis* », 28 juillet 1595
au 24 avril 1607.

167) « *Acta capitularia S^{tae}-Pharaïldis* », 27 avril 1607
au 24 janvier 1613.

168) « *Acta capitularia S^{tae}-Pharaïldis* », 1^r février 1613
au 22 décembre 1617.

169) « *Acta capitularia S^{tae}-Pharaïldis* », 12 janvier 1618
au 9 mai 1625.

170) « *Acta capitularia S^{tae}-Pharaïldis* », 12 mai 1625
au 2 janvier 1626.

171) « *Acta capitularia S^{tae}-Pharaïldis* », 13 mai 1630
au 27 mai 1650.

172) « *Acta capitularia S^{tae}-Pharaïldis* », 30 mai 1650
au 23 décembre 1656.

173) « *Acta capitularia S^{tae}-Pharaïldis* », 22 juin 1671
au 3 avril 1682.

174) « *Acta capitularia S^{tae}-Pharaïldis* », 10 avril 1682
au 6 février 1698.

175) « *Acta capitularia S^{tae}-Pharaïldis* », 6 février 1694
au 26 décembre 1704.

176) « *Acta capitularia S^{tae}-Pharaïldis* », 1^r janvier 1705
au 25 mai 1717. Contient le portrait de J. B. Louis de Castil-
lion, prévot de S^{te}-Pharaïlde, gravé par Fr. Pilsen en 1739.

177) « *Acta capitularia S^{tae}-Pharaïldis* », 25 mai 1717,
au 28 juillet 1730.

178) « *Acta capitularia S^{tae}-Pharaïldis* », 4 août 1730
au 20 mai 1746.

179) « *Acta capitularia S^{tae}-Pharaïldis* », 23 mai 1746
au 26 avril 1765.

180) « *Acta capitularia S^{tae}-Pharaïldis* », 4 mai 1765 au
1^r juillet 1783.

181) « *Acta capitularia S^{tae}-Pharaïldis* », 9 juillet 1783
au 18 novembre 1788.

182) « *Acta capitularia S^{tae}-Pharaïldis* », 22 novembre
1788 au 18 décembre 1792.

183) Prieuré d'Elseghem. Comptes 1740/41, 1742/43, 1744 ;
1757 ; 1758.

184) Cartulaire du prieuré, 1376 à 1732. Manuscrit de 235 pages.

185) Fragment de formulaire du même prieuré. Ecriture du XV^e siècle.

186) « *Obituarium Elsegemense* ». Ecriture du XVIII^e siècle.

187) Même prieuré Journal de biens immeubles, dîmes et rentes (titre enlevé) XV^e et XVI^e siècles.

188) Registre des grandes et petites dépenses du couvent, 1544 à 1560.

189) Registre de rentes seigneuriales, 1688.

190) Registre de rentes seigneuriales d'Escornaix (Schoorisse), 1702.

191) « *Handbouch* » du prieuré, 1715 à 1731.

192) « *Liggher ofte register van alle jaerelyckwysche inkomsten der goederen deser clooster van Elseghem* », 1758 à 1781.

193) « *Ontfanckboeck van het clooster van Elseghem . . .* », 1771 à 1782.

194) « *Uytgheefboeck* », 1771 à 1782.

2^{me} SECTION. — CARTONS.

A. Biens de l'église : Titres de rente, obligations, actes de vente etc , 1328 à 1688 (43 pièces)

B. Biens de l'église et du chapitre S^{te}-Pharaïlde : 1761 à 1788 (5 pièces).

C. Table des pauvres (S^t-Esprit) : Comptes 1402/03, 1492/93, 1495/96. Comptes divers 1696 à 1765. Titre de rente sur une maison dans la « *Bornesteghe* » 1347. Pièces administratives, liste des biens faite à la suite de la circulaire du 29 pluviöse an V.

Quotidienne : Titres de rente, actes de baux, 1344 à 1643, (En tout 21 pièces).

D. Service divin : liste des rentes de la messe du jeudi appelée « *poorters misse* », XV^e siècle. Comptes de la dite messe 1455/56. « *Gave en late voor diensten van Pieter van*

den Coultre, 1450 ». Liste d'anniversaires, XVIII^e siècle (fragments).

E Travaux de l'église et objets d'art : Pièces et dessins n'ayant pu trouver place dans le paquet marqué n° XLIII (voir 3^e section).

F. Chapellenies: S^{te}-Anne, S^t-Antoine, S^{te}-Croix, S^t-Daniel, S^t-Gérulphe, S^t-Gilles, « *de Hallis* », S^t-Jean, S^t-Laurent et S^t-Amand, S^t-Liévin et S^t-Ivon, S^t-Pierre et S^t-Paul, S^{te}-Pharailde, S^{te}-Vierge (41 pièces).

G. Chapellenies. prébendes, canonicats : 1526 à 1795. Ce carton comprend une bulle du pape Pie VI du 4 décembre 1795 relative aux prébendes et canonicats de S^{te}-Pharailde (original avec plomb).

H Confréries : N.-D. « *op de Rade* ». Première série de pièces 1314 à 1619 (50 pièces).

I. Confréries : N. D. « *op de Rade* ». Suite (4 pièces), S^{te}-Trinité (1 pièce), Christ souffrant de Gembloux (8 pièces parmi lesquelles les indulgences accordées par l'évêque de Gand en 1678; par le pape Innocent XI en 1689 (original avec plomb) et en 1690, et les statuts 1690).

S^{te}-Anne : Indulgences accordées par Urbain VIII, en 1627 (original avec plomb).

Doux Nom de Jésus (*Zoete Naem Jesu*) : 7 pièces, parmi lesquelles une liste des confrères du XV^e au XVII^e siècle; journal et cartulaire de la gilde 1464 à 1652, les comptes 1567 à 1672, 1624 à 32.

J. Confréries : Ames du purgatoire (1 pièce).

S^{te}-Croix (3 pièces) : Comptes 1337/53, 1559/60, 1563/64.

S^t-Liboire (1 pièce).

S^{te}-Barbe (pièces diverses XVIII^e siècle.) Administration : Acte de fondation et statuts, 1707; lettre de Marie Thérèse approuvant les statuts 1763; inventaires et pièces diverses XVIII^e siècle (5 pièces).

K. 1^o Métiers et corporations : a) Cession de l'autel S^t-Victor à la corporation des meuniers 1488 (original avec sceau de la corporation en cire verte).

b) Rente destinée à l'entretien de l'autel S^t-Martin par la

gilde des taverniers, 1490. Etat des dépenses du doyen des taverniers, 1543/49.

c) Procès contre les barbiers à l'occasion des ornements de la chapelle Cosme et Damien, 1677.

d) Procès à propos de flambeaux prêtés par l'église, égarés par les échevins de la Keure, 1688. (contient une copie du règlement des merceniers et fabricants de chandelles de cire, 1667).

e) Difficultés au sujet de l'autel Marie-Madeleine, patronne des épiciers et marchands de fromage, 1690. Nouvel autel à la chapelle Marie-Madeleine, 1710.

2° Pièces historiques: a) « *Extracta ex quodam antiquo libro pergameno pro instructione D. D. Capituli Sanctae Pharaïldis porrigenda.* » Mémoire du XVII^e siècle, mentionnant une charte de Thierry d'Alsace 1138/39, par laquelle il accorde des immunités et des franchises à l'église et au clergé de S^{te}-Pharaïlde. Saint Bernard se trouvait à cette époque en Flandre et dans le Brabant pour y prêcher la croisade. Il y introduisit l'antienne « *Salve regina* » qu'on chanta pour la première fois à S^{te}-Pharaïlde la veille de l'Assomption 1138.

En 1169, Philippe d'Alsace confirma les privilèges antérieurs, exempta les chanoines de toutes exactions, impôts et charges, et les appella « *domestici* » de sa maison comtale.

b) Copie d'une bulle de Sixte Quint de 1589, réglant les droits des chanoines de S^{te}-Pharaïlde à l'église S^t-Nicolas.

c) Notes au sujet de la mort de Mgr d'Allamont, 1673.

d) Incendie de la tour de S^t-Nicolas 1705. Renseignements au sujet des personnes qui contribuèrent à l'éteindre.

e) Copie d'une lettre datée de Mons 12 mai 1708, adressée par Maximilien de Bavière aux Gantois, dans laquelle il leur promet une amnistie et le respect de leurs privilèges.

J. Prieuré Augustin d'Elseghem. 38 pièces concernant le prieuré, entre autres plusieurs originales, XV^e au XVII^e siècles.

M. Pièces concernant les curés, XVI^e au XIX^e siècle. Correspondance.

I^a) Quittances : sans date, 1539, 43, 78, 79, 87, 89, 90, 91/92, 92/93, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 1600, 00/01, 01/02, 02, 03, 03/04, 04, 04/05, 06.

I^b) Quittances : 1607, 08, 08/09, 09, 10, 10/11, 11/12, 13/14, 14/16, 15/16, 16, 16/18.

II^a) Quittances : 1618/19, 19/20, 21/22, 22/24, 27/28, 31, 33/34, 37, 39/40, 40/43, 41, 42 (réparations extraordinaires), 41/43.

II^b) Quittances : 1643/44, 45/46, 46/47, 47/48, 49, 49/50 (2 liasses).

III^a) Quittances : 1651/52, 52/53, 54, 55, 55/56, 56, 57.

III^b) Quittances : 1658, 59, 59/60, 60, 61.

IV^a) Quittances : 1662, 63, 64, 65, 66, 67.

IV^b) Quittances : 1668, 69, 70, 71, 72, 73, 74.

V^a) Quittances : 1675, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85.

V^b) Quittances : 1686, 87, 88, 89, 90, 91, 92.

VI^a) Quittances : 1693, 94, 95, 96, 97, 98, 99.

VI^b) Quittances : 1700, 01, 02 (2 liasses), 03, 04, 05.

VII^a) Quittances : 1706, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13.

VII^b) Quittances : 1714, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23.

VIII^a) Quittances : 1724, 25, 26, 27, 28, 29, 30.

VIII^b) Quittances : 1731, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 40, 43, 47, 50, 52, 53, 54, 55, 56.

IX^a) Quittances : 1757, 58, 59, 60, 61, 62.

IX^b) Quittances : 1763, 64, 65, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74.

X^a) Quittances : 1775, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83.

X^b) Quittances : 1784, 85, 86, 87, 88, 89.

XI^a) Quittances : 1790, 91, 92.

XI^b) Quittances : 1793, 94, 95, 96, 97, 98.

XII) Quittances : 1797 à 1810.

XIII) Quittances : 1810 à 1820.

XIV) Quittances : 1822 à 1826.

XV) Quittances de la confrérie de l'Administration, 1795 à 1850.

XVI) **Quittances de la confrérie des Ames du purgatoire et autres confréries, 1839 à 1869.**

XVII) Biens de l'église. Pièces relatives aux biens provenant de Catherine Dhondt, 1675 à 1680.

XVIIl) Biens de l'église. Pièces relatives aux biens provenant de Catherine Dhondt, 1675 à 1680.

XIX) Biens de l'église. Pièces relatives aux biens provenant d'Anne Heyse et d'Anne Geeraerts, XVIII^e siècle.

XX) Rentes XVII^e et XVIII^e siècles.

XXI) Rentes et fondations.

XXII) Pièces administratives : « *pachtvoorwaarden* » maisons et terres. Pièces diverses XIV^e au XVIII^e siècle.

XXIII) Pièces administratives, 1723 à 1794.

XXIV) Pièces administratives, XVII^e et XVIII^e siècles.

XXV) Chapitre S^{te}-Pharaïlde. Pièces administratives, 1784 à 1788.

XXVI) Chapitre S^{te}-Pharaïlde. Pièces administratives, 1780 à 1793.

XXVII) Chapitre S^{te}-Pharaïlde. Pièces administratives, XVII^e et XVIII^e siècles.

XXVIII) Maisons et terres. Pièces diverses, XVI^e au XVIII^e siècle.

XXIX) « *Zesken* » Impôt accordé par le roi d'Espagne en 1672, destiné à des réparations urgentes.

XXX) Chapitre S^{te}-Pharaïlde. Transfert à l'ancienne église des jésuites, 1783 à 1793.

XXXI) Chapitre S^{te}-Pharaïlde. Transfert à l'ancienne église des jésuites, 1783 à 1793.

XXXII) Chapitre S^{te}-Pharaïlde. Transfert à l'ancienne église des jésuites, 1783 à 1793.

XXXIII) Pièces de procédure, XVI^e siècle (1 pièce), 1632 à 1664.

XXXIV) Pièces de procédure, 1675 à 1696.

XXXV) Pièces de procédure, XVII^e siècle.

XXXVI) Pièces de procédure, fin XVII^e siècle.

XXXVII) Pièces de procédure, XVIII^e siècle.

XXXVIII) Testaments, dons, fondations, anniversaires, services. — Employés de l'église.

XXXIX) « *Accedenten* », 1768 à 1796.

XL^a) « *Maendelyksche billietten van accedenten* », XVII^e siècle.

XL^b) « *Maendelyksche billietten* » XVIII^e siècle.

XLI) Enterrements, corbillards, « *bidders* », XVII^e et XVIII^e siècles

XLII) « *Billietten van begravingen, lykhoetsen* », XVII^e et XIX^e siècles.

XLIII) Travaux de l'église et objets d'art, XVI^e au XIX^e siècle. Ce paquet formera plustard l'objet d'un inventaire détaillé.

XLIV) Pièces diverses. Plusieurs anciens inventaires.

XLV) Pièces diverses concernant les confréries.

XLVI) Confréries surtout de l'Administration. Pièces diverses, XVII^e au XIX^e siècle.

XLVII) Prieuré d'Elseghem. Pièces d'administration.

XLVIII) Confrérie N. D. « *op de Rade* » : Comptes, 1477 à 1597.

XLIX) Confrérie N. B. « *Op de Rade* » : Comptes, 1597 à 1695.

L) Confrérie de l'Administration. Comptes, 1707 à 1760.

LI) Confrérie de l'Administration. Comptes, 1760 à 1828.

LII) S^t-Sacrement : Comptes 1580 à 1681, S^t-Anne 1764 à 1826.

LIII) Comptes « *vacherende kapelryen* », 1618 à 1672, 1788 à 1789. « *medianaten van het capittel ende kercke van S^{te}-Pharaïlde tot S^{te}-Nicolaes* », 1695 à 1783.

LIV) Imprimés : mandements, lettres pastorales, décrets, XVIII^e siècle.

LV) Imprimés fin du XVIII^e et commencement du XIX^e siècles.

2^{me} partie.

NOTES RELATIVES AUX TRAVAUX,
CHEFS-D'ŒUVRE, ETC.

1502. — *Nouvelles cloches.*

Item betaelt meester Symoene de clockghierter, wonende te Mechelen voor zinen salaris van de nieuwe clocke te ghietene III lib. gr.

Item betaelt meester Rogier Ympin temmerman van den houde clocke af te doene XIII sch. gr.

Item noch betaelt den Scipman van vracht van de selyer clocke tot Audenaerde te voerne ende de nieuwe weder te bringhen

Arch. ég., 1^{re} sect., comptes n^o 1.

1503. — *Démolition de la voûte ou de l'arcade derrière le jubé.*

Item betaelt den zelve Joos ende Pieterkin van den booghen te brekene achter de orghele VI sch. gr.

Arch. ég., 1^{re} sect., comptes n^o 1.

1564. — *Tableau de St-Martin à la chapelle des taverniers*¹.

Ontfaen by my Lievin van der Schelden, scildere, van Pieter van der Straten als deken van de taverniers onderhouden in S^{re} Niclus kercke, de somme van zes ponden grooten over t'maken ende scilderen, metter stoffatie daer toe dienende, van der tafele van sinte Martins in huerlieder

¹ Le contrat, en date du 26 juillet 1563, stipule que ce tableau devait représenter " de historie ofte legende van Ste Martin „, et qu'il devait être muni de volets représentant à genoux les chapelain, doyen et confrères, qui l'avaient commandé " de capelaen, deken met huerlieder medebroeders, die de zelve tafele hebben doen maken. „

cappelle in de voornoemde kercke. Toorconde myns hand-
tœeckens desen XII^e septembris XV^e vier en tsestich.

Arch. ég., 3^e section ; paquet n^o 43, pièce n^o 1, quittance.

1587. — Tabernacle.

beth . . . den zelven Martin Pollet over de trappen t'acco-
moderen, die van beede zijden voor thelich sacrament ligghen,
tsamen tot Xsch. IX gr.

bet . . . Jacob Luytens smet voor tmaken van de deur-
kens voor thelich sacraments huus, voor 3 sleutels daer
toe XV sch. gr.

bet . . . Arent Van Loo steenhandere over tleveren ende
maken van thelich sacraments huus tot . . . III lib. gr.

Arch. ég., 1^{re} sect., comptes n^o 2.

1590. — Clôture du chœur.

betaelt Jan Malront schrynerwercker . . . ter causen dat
hy ghemaect ende ghelevert heeft dry afsluitsels om daer
mede af te sluiten den choor en den ommeloop van den
choor XXI lib. gr.

Arch. ég. 1^{re} sect., comptes n^o 1.

**1590. — Verrières du Roi d'Espagne et du Prince de
Parme.**

Ontfaen by my Pieter De Smet, ghelaesmakere, van
Gheeraert Van Ydeghem, betalende over de kercke van
S^{re} Niclaus de somme van drij en tachtich ponden vijf
schellinghen ende ellef grooten, over tmaken van beede de
grootte ghelaesveynsters in de voorn. kercke, naer tuitwyzen
deser attestatie, kennende my by desen ten vullen betaelt,
daer af zyne toorconden myn handtœecken desen XII^e dach
december 1590.

Cf. Kervyn de Volkaersbeke, *Eg. de Gand*, II, p. 200.

1592. — Fenêtre au-dessus du maître autel.

betaelt . . . 21^e dec. 1592, aen Gheeraert de Raet, smet,
V lib. V sch. gr., over de leveringhe van diversch yzerwerck
dienende tot de 2 ghelaesvensters die Pieter Gauthout heeft
doen maken boven den hooghen altaer. . . V lib. V sch. gr.

Arch. ég., 1^{re} sect., comptes n^o 3.

1592. — *Fermeture d'une fenêtre à côté de celle du St-Sacrement, et d'une autre fenêtre à côté de la chapelle des épiciers.*

. . . Jan Sanders, metser, II lib. V sch. gr., ter cause van toe te metsen eene veyster nevens de ghelaesveynsters van den h. Sacramente, mitsgaders noch toe te metsen een ander veynster naest de crudenierscappelle

Arch. ég., 1^{re} sect., comptes n° 3.

1593. — *Réparations.*

Rekenynghe die doet Gheeraert van Ydeghem an myne heeren den pasteur ende kerckmeesters der kercke van S^{te} Niclus van den ontfanck ende uutghaven van de ghemeene collecte tot reparatie der zelver kercke, de welcke ghecon-senteert was op den XV^{en} january 1593 ¹,

Arch. ég., 3^e sect., paquet n° 43, pièce n° 3.

1596. — *Fenêtre donnée par le prélat de St Pierre, au-dessus du tabernacle*

« betaelt an Lievin de Smet ghelaesmaker VII lib. gr. up rekenynghe van de gelaesveynstere die mynheer den prelaet van S^{te} Pieters doet maken boven het h. Sacraments huus VII lib. gr.

Arch. ég., 1^{re} sect., comptes n° 3.

1597. — *Nouveau tabernacle.*

Condition bespreken : In den eersten moet dit weerck hooghe wesen van der eerden . . . tot den oppersten van den pellicaen veertich voeten gentsche mate, ende alzoo beghinnende met dry terden van binnen den choor ende vier terden van buiten, wesende van vlaemsche ordunen trappen; dacrop beghinnende den voet zescantich bustweer hooghde, te wetene vyf voeten min een quaert ende alsoe op de zelve hoochde ghesloten op beide de zyden tot jeghens de pylaeren vande kercke met poortkens doorluchtich, met platte pylas-ters daerjehens, alve ronde pylaeren van raus steen met

¹ Dans ces réparations figure l'enlèvement des tuiles qui couvraient l'église et leur remplacement par des ardoises.

haeren chieraten; daerinne dienende de pylasters van witten valencynschen steen ende de arquetrave ende moluere van blau doornicx steen; hierop beghinnende de eerste stagie zes cantich, te wetene zeven voeten int cruce met zes pylaeren van cant, de schachten hooghe dry voeten met zyne pedestalen, soubasen, capiteelen, pylasters, friesen, van witten steene ende de arquetrave ende cornisse van blau, met al zulcken chieraete alser inne dienen ende verheesschen zal, ende daerop oick te stellen eenen thuy n van witten steene, daerinne brynghende zes historyen, zulcke als de besteders believe n zal te denommeren met zes freyt potten; daeroppe staende ende daerop beghinnende de tweede stayghe, oick zescantich, met zes raussche pylaeren, de schachten hooghe twee voeten ende alf met zyn pedestalen, soubasen, capitelen, pylasters, friesen ende poortkens met zes figuren daerinne staende, oick zulck als die besteders believe n zal, al van witten steen, ende arquetrave ende cornisse van blau, met alzulcke chieraten alser inne dienen zal, daerop oick eenen thuy n van witten steene ghesloten met comparquementen, daerup staende zes paermindekens; ende daarup beghinnende de derde stayghe, oick zescantich met zes pylaren van raus, de schachten hooghe twee voeten ende een quaert, met zyne pedestalen soubasen ende capiteelen, pilasters ende poortkens duerluchtich van witten steene met zulcker chierate alser inne dienen zal, ende arquetrave ende cornisse van blau, daerup oick eenen thuy n van witten steene met boluusterkens doorluchtich met zes potkens daerup staende; daerup beghinnende de vierde staighe ront met zes pylaren, pedestalen, soubasen, capiteelen, pilasters, friese met poortkens doorluchtich al van witten steen ende de arquetrave ende cornisse van blau; daerup een thuuniken met eenen lantaerne met platte pylasterkens ende eenen pot met den pelicaen daer op staende al van witten steen conforme den patroon danof hanghende in de zelfste kercke
. al den witten steen van valencynschen steen ende den blauwen steen van doornicx ghepollystert op zyn tousche
. 18^o octobris 1595.
.

Conditien ende bespreken van et stofferen van et heilich sacraments huus

In den eersten zal den aennemer ghehouden zyn te leveren al de verwen ende gaudt datter toe dienen ende verheesschen zal, ende van boven af beghinnende tot beneden gheheel te witten met lootwyt van lyme ende dan te rauschene zommeghe pilaren, friesen, vaschen ende molueren
. ende oock zommeghe molueren te zwartene op zyn toetsche ende dan beghinnende den pelicaen met zyn jonghen gheheel te vergulden met gaudt ende alle de molueren, arquetraven, cornissen wyt ofte zwart, gheene huutghesteken, te stofferen met gaudt, alle de mynste cantjens die men hem oock tooghen zal, ende oock alle de sieraten als snytsels van friesen, lootwercken, moryswercken, compaerquementen, fraytayge, kylten, pottgens, obilisschen, freyt-potten ende lampellen, hynghels, troyngekins ende ander troingekins ryckelieke te stofferen met gaude, alzoot dienen ende verheesschen zal, ende de grondekins uutte vullen met root ende groen profyl te stofferen met gaudt alle de kapeteelen ende soubaeskins alzoewel boven als onder de loofkins, heyerkins, paternosterkins ende de mynste wellekins ende cantgens naer den eers van den wercke ende oock alle de pilasters van onder tot boven gheene uutghesteken te stofferen met gaudt alle de wellekins rondomme loopende ende oock alle de nijtsen ende poortghens met gauden cantgens romptsomme ende noch . . . zes beelden ende zes Istorien, alle de traperye . . . mitsgaders de boghe te schilderen met olieverwe van honder tot boven, alzoewel van te voren gheweest heeft met lammekins ende kylten met alle zulke supperscriptie als men hem gheven zal, alzoewel in de compaerquementen hant sacraments huus als elders, ende boven dien noch te schilderen et verhemelsel van het huusekin, de stylen root ende den hemel blau met zonne mane ende sterren vergult ende al dit werck moet eerst gheprumeert zijn eer men de gaudt verwe daer op legghen zal

Lucas Hoorenbault f^e François souscrit à ces conditions

moyennant 45 lib. 18 esc. de gros, et Liévin Plumion lui sert de caution (13 février 1597).

Arch. ég., 3^e sect., paquet n^o 43, pièce n^o 3.

13^e februari besteet te maken aen Lieven Plumion steenhoudere. zes motalen dueren dienende tot den nieuwen heyligghen sacraments huuse van al sulcker stoffe ende dicte als de dueren van Sente Jacobs heyligsacrament-huus ende daertoe te leveren de hyseren cassen, slote ende sleutels daertoe dienende ende daerinne te graueren duerluchtigh, alles conforme den pateroon daeraf wesende by den zelsten Plumion ghetocht ende ditte voor de somme van 17 ponden 10 sch. gr.

Arch. égl., 3^e sect., paquet n^o 43, pièce n^o 3.

betaelt an M^r Lucas Hoorenbaut schildere XLV lib. XVIII sch. gr. voor tschilderen ende gheheel te stoffeeren tvoorn. h. sacraments huus naer uutwysen der contracte in daten XIII february 1597.

betaelt an M^r Lievin Pluillon XVII lib. X sch. gr. voor tmaken ende leveren van zes motalen dueren dienende om tvoorn. h. Sacraments huus te slutene

betaelt . . . an pater Franchois tot de paters van Melle over de beelde te snydene IX lib. gr. over tmaken ende leveren van zes beelden staende int opperste van tvoorn. h. Sacraments huus wesende onze Lieve Vrouwe, ts^{te} Nielaus ende de vier doctoren

betaelt . . an M^r Lievin Pluillon zes p. gr. over zyn heuverwerck met graveeren van de passie ons heeren in de zes deuren twelc hy niet ghehouden en was te doene

Arch. ég., 1^{re} sect., comptes n^o 3.

1600. — *Cloche achetée à Corneille Janssens*¹.

betaelt . . an M^{re} Cornelis Janssens LXXXVII lib. XVII sch. IIII gr. VI d. par. over de betalinghe van de

¹ En date du 17 avril 1599.

voornoemde ~~clocke~~ ~~libaer~~ luttwysen den contracte ¹ danof ghemaect.

Arch. ég., 1^{re} sect., comptes n^o 3, et 3^e sect.,
paquet n^o 43, pièce n^o 4.

1601. — *Reliure d'un missel.*

betaelt . . . an heer Francois Van der Beke, religieus van Melle, VII sch. gr. voor tbinden van eenen missael toebehoorende dese kercke

Arch. ég., 1^{re} sect., comptes n^o 4.

1602. — *Fenêtres et travaux de la tour.*

betaelt . . . Pieter Stevens weert in de Tanghe XXV sch. gr. over den coop van vier groote veynsters van henegauts hout, de welcke ghehangen zijn boven in de turre

betaelt . . . an M^{re} Lievin Pluillon steenhoudere voor 2 dachuren en half by synen sone ghevrocht op de turre omme de voorn. veynsters te doen sluitene . . VIII sch III gr. . . .

betaelt . . . Gillis Romeel temmerman . . . voor tmaken van noch XII veynsters van henegauts hout om te hanghen in de voorn. turre ende ook tmaken ende leveren van een zoldere om te gaene rondomme de torre X lib. III sch. III gr.

Arch. ég., 1^{re} sect., comptes n^o 4.

1605. — *Orgues.*

Rekenynghe . . . van ontfanck ende uitgheven van de ghemeene collecte om te coopen de nieuwe orghele nu jeghenwoordich staende tusschen den doxael ende capelle van S^{te} Anna ², de welcke ghecocht es gheweest jehens M^{re} Niclays Bauwens, organist van S^{te} Juliaenskercke binnen der stede van Aeth op den XV^{en} martii XVI^e ende vijfve ³.

Arch. ég., 3^e sect., paquet n^o 43, pièce n^o 6.

¹ Corneille Janssens demeurait à Anvers marché aux Œufs; la cloche à livrer par lui devait peser 1791 livres.

² Cet emplacement était provisoire.

³ L'orgue coûtait CCLIV lib. III esc. IV gros.

1605. — *Fermeture d'une fenêtre au-dessus de la chaire de vérité.*

b . . . Guill. Lem, temmerman ter causen dat hy ghelevert heeft zyn windaes om daermede oppe te trecken alle de materialen omme toe te metsen de veynstere boven den preekstoel.

Arch. ég., 1^{re} sect., comptes n^o 4.

1605. — *Tempête le second jour de Pâques et dégâts à la tour.*

« betaelt Anthone de Mayere cnape deser kercke van syn arbeit in de noodelicke reparatie door de groote schade van wint op den tweeden paessche dach

Arch. ég., 1^{re} sect., comptes n^o 4.

1605. — *Réparation des fenêtres du Roi d'Espagne et du Prince de l'arme.*

bet Adrien Smets ghelaesmaeker voor het repareren van 2 ghelaesvensters van de Coninck van Spaengen ende den prince van Parma staende in de S^t Michiels en de S^t Anna capelle¹ IIII lib. X sch. gr.

Arch. ég., 1^{re} sect., comptes n^o 4.

1607. — *Refonte d'une cloche.*

betaelt M^{re} Corn. Janssens, clockgieter wonende t'Antwerpen voor het ergieten der minste cloche die nu weecht 753 pont

Arch. ég., 1^{re} sect., comptes n^o 4.

1609. — *Mauvais état de la tour par suite des ouragans et des tempêtes.*

Requête faite par le conseil de fabrique aux échevins pour demander un secours. Il est accordé 600 florins.

Arch., ég., 3^e sect., paquet n^o 43, pièce n^o 7.

¹ Alias in het kruys der kercke.

1613. — *Reconstruction de la façade du côté de la rue des Champs.*

Up den XIII^{en} mey XVI^e derthiene, hebben heer ende M^{re} Adriaen Pletyncx pasteur van S^{te} Niclaus kercke deser stede, d'heer Jan Van Ydeghe, kerckmeester ende Gheeraert van Ydeghe, ontfanger der selver kercke, met auctorisatie van andere kerckmeesters, besteet te maken met alle de leverynghen van materialen, het een turreken twelck afgebroken es staende boven de heuveldeure, zoo men ter kercke inne compt naest de Velstrate, aan M^{re} Pauwels de Somere, m^{re} temmerman deser stede ende Gilles Romeels, up den zelven patroon van tander turreken staende boven de voorn. heuveldeure naest de Cooremaert, in alder manieren van fatsoen ende hoochde ende steke van haute als tvoorn. turreken dat nu teghenwoordich daer staet . . . ditte mids ende voor de somme van een ende dertich pon. groo. eens, ende twee stooen wyns ,

Kervyn, *Eg. de Gand*, II p. 144.

betaelt 23^a juny an Gillis Romeel XII sch. IX grooten over de leverynghen van dry trappen van den stegher van t'nieu turreken XII sch. IX gr.

betaelt VI^a septembris an de zone van M^{re} Lievin Pluilion steenhauder VI sch. gr. voor een dachuere ghevrocht thebbene an de steeghers vande turre boven de hendeldeure

betaelt XI octobre an Jan Truffe schaelghedecker VIII lib. XI sch. II gr. over diveersche dachuere by hem met zynen volcke ghevrocht om het decken van t'nieu turreken boven de hendeldeure

betaelt XIII septembre an M^{re} Pauwels de Zomere ende Gillis Romeels temmerlieden XXX lib. XII sch. I gr. voor tleveren van alle de materialen ende het timmeren ende maken van tvoorn. nieu turreken blyckende by contracte in daten XIII^a mey 1613.

Arch. ég., 1^{re} sect., comptes n^o 4.

1614. — *Réparation des toitures à la suite des ouragans de décembre 1612 et de janvier 1613.*

Rekenynghe bewys ende reliqua die mits dezen doet ende overgheeft Gheeraert van Ydegthem van zulcke administratie omme daermede te repareren de groote schade, die derghe schiet es in de schaelgiedaken ende tegheldaken dezer kercke, duer den grooten ende langdue-reghen storme en de tempeest van winden ghewayt in de maenden december XVI^e XII^e ende januaris XVI^e XIII^e .

Arch. ég., 3^e sect., paquet n^o 43, pièce n^o 8.

1614-1616. — *Don fait par Gérard Van Ydegthem, d'un encensoir en argent avec coquille*

. . . de welke hy heeft doen maken by Pieter Franque f^s Pieters, gautsmit, weghende 40 onssen ende 10 enghelschen XII lib. gr.

Arch. ég., 1^{re} sect., comptes n^o 4.

1618. — *Portes au-dessus de la voûte de la tour.*

b . . . Gillis Romeel XI sch. VIII gr. voor tmaken ende leveren van 4 deuren boven op de vaute van de torre...

Arch. ég., 1^{re} sect., comptes n^o 4.

1624. — *Réparation des dégâts causés par l'incendie de la tour avec chute de la croix, survenus le 19 janvier 1624.*

Rekenynghe van den ontfanck van de collecte ghedaen int ronde deser stede, omme daer mede te repareren de schade die der gheschiet es int branden van de turre der zelver kercke by ongheweerte op den XIX^{en} january 1624 metter schade ghebeurt oppe ende duer de daken van den choir ende anderssins metten val van den cruce

Parmi les détails de ce compte, on relève entre autres ceux-ci :

b . . . 10 juny 1624 an Jan Van der Eecke ende Jacques Schamp smeden XX sch. gr. . . ter causen dat zylieden ghemaect hebben de modelle van een nieu cruce

b . . . an Anthonis de Praet ende Matheeus Bernaert

smeden een hondert en vyfthien ponden grootten over de leverynge van tnieu cruce weghende XXIII^c ponden ten pryze van XII grooten voor elck pont ghewichte

b . . . 12 juny an Jacques de Liemaker VIII lib. grooten te wetene V lib. voor, het vergulden van den appele van tcruce, ende III lib, voor tschilderen van tvoornoemde cruce, tvergulden van den cleenen appele met het vaentkin

Arch. ég., 3^e sect., paquet 43, pièce n^o 9.

1624-1625. — *Mur au-dessus du jubé destiné à la statue du St-Sauveur.*

b . . . Joos van Damme metser VI lib X sch. X gr. voor tleveren ende maken van eenen muur boven den doxael omme den Salvator mundi daeroppe . . . te stellen.

Arch. ég., 1^{re} sect., comptes n^o 5.

1628. — *Nouvelle cloche.*

Rekenynghe bewys ende reliqua die by dezen doet ende overgheeft Gheeraert van Ydeghe, ontfangher van S^{te} Niclaus kercke van sulcken handele ende administratie als hy ghehadt ende ghenomen heeft ter causen van het gieten van een nieuwe clocke, weghende 5426 lib. den 3 july 1627.

Parmi les détails de ce compte, on trouve :

Eerst ontfaen den 18 april 1627 van d'heer Jooris de Coninck, tresorier deser stede de somme van vier hondert guldens, de welcke myne heeren schepenen van der keure ghejont hebben tot gieten van de voorn. clocke

Ontfaen den 10 7^{bre} 1627 van d'heer Jooris de Coninck tresorier der stede de somme van 25 lib. gr die mynheeren schepenen van der keure ghejont hebben tot hulpe van de oncosten als men de nieuwe clocke kersten dede op den 24^{ten} july 1627.

betaelt den 1ⁿ martii 1627 in de waeghe 2 p. gr. voor twegen van de stoffe van troot copere ghecommen van den val van den cruce deser kercke weghende 924 lib. . . .

betaelt an S^t Louys van Hoobrouck tot dry diverse ston-

den de somme van 99 lib. 6 sch. 5 gr. over de leverynghe van twee blocken Inghels teen weghende tsamen 944 $\frac{1}{2}$ lib. .

betaelt an Niclays Rumhault beeldesnijder, de somme van 13 sch. 4 gr. voor tmaeken van een beelde van S^{te} Niclaus om te stellen op de nieuwe clocke 13 sch. 4 gr.

betaelt den 5 July 1627 an M^r Gregorius Van halle, clockgieter de somme van 20 sch gr. an hem ghepresenteert voor den wijn naer dat de clocke ghegoten was.

Arch. ég., 3^e section, paquet n^o 43, pièce n^o 10.

1630-1632. — *Tableau du maître autel représentant l'histoire de St-Nicolas.*

Item betaelt an M^{re} Niclais Roose, schilder, de somme van zessentzestich ponden derthien schellynghen viergrooten over het maken van een tafereel de historie van S^{te} Niclais staende op den hooghen altaer

Item noch betaelt an den zelven Roose van gheschildert thebbene de pilaeren staende nevens de schilderye ende de pedestaelen mitsgaders van den altaer bij zijnen knecht van achter te doen gheven een aschgrauverwe.

XXXVIII sch. gr.

Arch. ég., 1^{re} section, comptes n^o 5.

1639. — *Nouvelle sacristie.*

Bespreck, contract ende conditien van zeker metsweercken, temmerweercken, schailliedack ende andersins ten dienste van eene sanctuarie, die lanck is vierendertich voeten ende wijt twintich voeten binnenweercke, . . . die ghemaect moet worden binnen deser stede aen de keercke van S^{te} Niclaus op de eervve van de keercke op zulcke conditien. .

(Suivent les conditions).

Liévin Van der Gracht, fils de Liévin, entreprend ce travail pour 1450 florins, le 5 mai 1639.

Arch. ég., 3^e section, paquet n^o 43, pièces n^{os} 11 et 12.

1641. — *Réparations à la fenêtre au-dessus de la porte d'entrée; réparations à la tour et blanchissage de l'église.*

Rekenynghe, bewys ende reliqua die by dezen doet ende overgheeft Augustyn Hudgebaut, advocaet in den Raede van Vlaenderen in de qualiteyt als ontfangher van S^{te} Niclaus keercke . . . van de goetjongstighe presentatien. . . zo tot t'maecken van de nootsaekelycke weercken an den eyndel veynster der voorseide kercke, ghemenecheert hebbende pericle van in te vallen, als alle andere mitgaders de gonne ghecauseert door den blixem geslegghen hebbende in de voornoemde torre ende van twitten der zelve keercke ghedaen uit jaer XVI^e XLI.

Arch. ég., 3^e sect., paquet 43, pièce n^o 13.

1642-1643. — *Table d'autel de la confrérie de N. D.*

betaelt M^r Jacques Cocx heldesnyder in minderinghe van tgone hem zal goetcommen van tmaecken van de marbren altaer tafel van dese gulde L lib. gr.

betaelt M^r Jacques Cocx bildesnyder over de reste van t'maecken van de marmeren altaer tafel boven de vyftich ponden grooten by voorgaende rekenynghe gebrocht ende andersins conforme zeker deductie
. CXLIX lib. XIII sch. IIII d.

Arch. ég., 3^e sect., paquet n^o 49, comptes confrérie N. D.

1645. — *Autel de la Ste Vierge.*

Item betaelt door Jan de Sadeleere aen M^r Rochus Lesnoy, beeldensnijder, de somme van twee ponden grooten over het maecken van een modelle om den marmeren aulthaer van O. L. Vrouwe te besteden comt lib. 2-0-0.

Item betaelt aen S^r Anthoni Van Heuvele over het verlyngghen van de schilderije van O. L. Vrouwe bootschap, mitsgaders het verbeteren van de selve, tsamen thien guldens.

Item betaelt aen M^r Jacques Vermeulen van te schilderen het beelt van O. L. Vrouwe

M^r Jacques Cocx compt goet over tmaecken van de mar-

belen altaer tafele in de Cappelle van O. L. Vrouwe der ghewillighe slaven volghende den contracte per moderatie tot 225 lib. 13 sch. 4 gr.

Arch. ég., 3^e sect., paquet n^o 43, pièce n^o 14.

1648 49. — *Peintures de l'autel N. D. op de Rade failes pour compte de la confrérie.*

Item an M^r Jacques vander Meulen over tchilderen an de Ingelen ende fruytaige an den altaer per ordonnancie ende acquit XXI sch. VIII gr.

Arch. ég., 3^e sect., paquet n^o 49, comptes confrérie N. D. op de Rade.

1648 49. — *Chandeliers en argent pour compte de la confrérie N. D.*

Item an Lenart Kerchof silversmit voor den coop van twee silveren kandelaers p. ordonnancie ende acquit. LXII lib. XIII sch. IIII d.

Arch. ég., 3^e sect., paquet n^o 49, comptes confrérie N. D. op de Rade.

1648-1649. — *Décoration du S^t Sépulture.*

Item an M^r Jacq^e Cocx bildesnyder per reste van t'overwerck an th. graf III lib. gr.

Item . . . an S^r Anthoni Van heuvele in minderynghe van de schilderye van th. graf IIII lib. gr.

Arch. ég., 1^{re} section, compte n^o 6.

1658. — *Fenêtres des deux côtés de l'autel de la S^{te}-Vierge.*

21^a feb. huius anni apertae sunt duae mediae fenestrae ad utrumque latus altaris B. Virginis Mariae ad majorem claritatem sacelli

Arch. comm., fonds S^t Nicolas, reg. n^o 3.

1658. — *Voûte inférieure de la tour.*

13 junii, pastor et aeditui convenerunt cum M^{gro} Petro Van de Walle, fabro murario, ad faciendam fornicem inferiorem turris pro 500 floren., ad majorem fortificationem turris et pinnaculi. Incepit 1^a julii ejusdem anni tabulata ponere, fornicem ipsam 8^a julii, quae perfecta est et absoluta 3^a augusti ejusdem anni.

Arch. comm., fonds St-Nicolas, reg. n^o 3.

An M^{re} Pieter Van de Walle, metsers, de somme van 40 p. gr. over het eerste payement van het maken van de vaute onder den torre deser kercke

An M^{re} Pieter Van de Walle de somme van 20 p. 6 sch. 8 gr. over de volle betaelynghe van het maeken van de vaute onder den torre dezer kercke.

Arch. ég., 1^{er} sect., comptes n^o 9.

1658. — *Cloches.*

12 julii, venerunt ad ecclesiam tres nostrae novae campanae consonantes, fusa per magistrum Petrum Hemony Lotharingum, traditaeque sunt in manus pastoris et aedituum, quarum maxima ponderat 5,440 lib., media 3803, minima 2783 libras; tractae sunt per studiosos Patrum Societatis Jesu ad ecclesiam, ibidem que 25^a ejusdem mensis benedictae sunt solemniter, per Reverendissimum Dominum Amandum Hovelinge Sⁱ Petri abbatem pulsatae sunt pro prima vice 29 aug. 1658

Arch. comm., fonds S^t-Nicolas, reg. n^o 3.

An M^r Pieter Emony op minderynghe van syne debvoiren int hergieten van de clocken deser kercke, XXXIII lib. VI sch. VII gr.

An S^r Robert de la Villette, coopman tot Brugghe de somme van 343 p. 6 sch. gr. over den coop ende leveringhe van 5150 lib. clockspyse tot het ghieten van de drie nieuwe clocken deser kercke conforme de quitancie van syne huysvrauwe Jenne Baessens.

Arch. ég., 1^{re} section, comptes n^o 9.

1658. — *Tombeau du Christ en marbre, à la chapelle de la S^{te}-Croix.*

27^a julii ejusdem anni erectum est sepulchrum Christi in sacello Beatiss^{ae} Trinitatis, nunc S^{tae} Crucis, ex marmore, decentiori modo per Dominum Theodorum Van den Meersche, ejusdem ecclesiae parochianum, quod constitit 18 lib. fland.

Arch. comm., fonds S^t-Nicolas, reg. n^o 3.

1658. — Arrivé des reliques de St-Nicolas.

. . . die 5^a mensis decembris, hora tertia pomeridiana introductae sunt solemni pompa . . . reliquiae S^u Nicolai, archiepiscopi Mycensis et patroni hujus ecclesiae, datae a R^{do} admodum Domino Joanne Cremerio, ecclesiae cathedralis S^u Bavonis canonico, qui easdem accepit a R^{do} adm. D^{no} Frederico de Deutsch, cathedralis ecclesiae S^u Stephani Halberstadii canonico.
his reliquiis accessit, anno Dⁿⁱ 1660, oleum e sacro corpore S^u Nicolai fluens, in duabus phialis, approbatum a Reverendissimo D^{no} Carolo Van den Bosch, episcopo gandensi . . .

Arch. comm., fonds S^t Nicolas, reg. n^o 3.

An Bauduin van der Sickle de somme van XX sch. gr. over de volle betaelynghe van het maeken van de casse daerinne berusten de reliquien van den h. Nicolaus . . .

An M^{re} Jery Picq de somme van 3 ponden 10 sch. gr. over de volle betaelynghe van het maecken van de voors. casse.

An M^{re} Jaspert Herrebaut de somme van 4 ponden 10 sch. grooten over de volle betaelynghe van het versilveren van de voornoemde casse.

Arch. ég., 1^{re} section, comptes n^o 9.

1658. — Marches en pierre de taille.

An Jacques Pieters de somme van 20 ponden grooten op rekenynghe van de leverynghe van orduynen trappen ten behouve deser kercke

An den voors. Jacques Pieters de somme van 6 p. gr. op minderynghe van de leverynghe van orduynen trappen . . .

An den voornoemden Jacques Pieters over de volle betaelynghe 8 lib. 10 sch. gr.

Arch. ég., 1^{re} section, comptes n^o 9.

1658. — Croix en argent.

Item anno 1656 D^{rae} Adriana, Isabella et Anna De Blyck sorores, filiae devotae, dederunt huic ecclesiae parochiali, egregiam crucem argenteam deferri solitam in supplica-

tionibus et exequiis **solemnioribus**, quarum nomina in dorso ejusdem insculpta reperientur.

Arch. comm., fonds S^t Nicolas, reg. n^o 3.

1659. — *Croix en argent pour l'autel de la S^{te}-Vierge.*

An de Wed. P^r Van Sichem op minderynghe van den coop van het silveren cruyse ten dienste van den altaer van Onse L. Vr. by ordonnancie ende quictancie... XX lib. gr.

Arch. ég., 3^e section, paquet n^o 49, comptes de la confrérie N. D. op de Rade,

1659 — *Travaux de ferronnerie.*

An M^r Pieter Luythens drij ponden IIII sch. IIII grooten over leverynghe van het yserwerck begrepen by seker specificatie gheexhibeert in de rekenynghe van de kercke n^o 55 articulo 2 met quictancie, dus hier. . III lib. IIII sch. IIII gr.

Arch. ég., 3^e section, paquet n^o 49, comptes confrérie N. D. précitée.

1659-1660. — *Boîte aux Saintes Huiles.*

An Arnoudt Vander Meere over het maecken ende leveren van een silveren casken omme de h. Olie in te doen. 3 lib. 12 sch. gr.

Arch. ég., 1^{re} section, comptes n^o 10.

1659-1660. — *Caisse pour l'huile de S^t-Nicolas.*

An Jery Pick over het maecken van dry Inghelen staende op de casse vande olie vanden h. Nicolas. 3 lib. gr.

An Jaspert Herrebaut over het versilveren vande inghelen staende op de tombe van S^t Nicolais 1 lib. 3 sch. 6 gr.

betaelt den 29ⁿ juny 1661 aen Jaspert Herrebaut over M^r R. Pauli die de casse van S^{te} Nicolaes versilvert hadde 5 lib. gr. 0-0.

Arch. ég., 1^{re} section, comptes n^{os} 9 et 10.

1660. — *Ciboire en argent.*

15 maii . . . dedit familia Guilelmi Berleer, parochiani huius parochiae, novum et magnificum ciborium argenteum, ponderans 128 unceas argenti.

Arch. comm., fonds S^t Nicolas, reg. n^o 3.

www.libtooc1661.ca *Réparation de la tour.*

14 maii 1661 susceperunt Dⁿi scabini reparationem
turris in se cum omnibus expensis.

1662. — *Réparations de la tour.*

2 aprilis. . . incepta est reperatio turris ecclesiae nostrae
per Dnos de magistratu, quae tota aestate continuata fuit et
necdum perfecta in fine ejusdem, absoluta vero fuit.

Arch. comm., fonds S^t Nicolas, reg. n^o 3.

1662. — *On relève le pavement et on déplace trois autels.*

3 aprilis . . . facta convocazione generali omnium tam
nobilium quam aliorum civium majoris notae hujus paro-
chiae, communibus suffragiis resolutum est pavementum
ecclesiae ob maximam humiditatem ejusdem elevandum
esse, quod etiam inceptum est 17 huius

Ratione cujus mutationis . . . semota sunt duo altaria ab
utroque latere altaris beatae Mariae Virginis retro chorum,
nimirum S^u Victoris patroni molitorum, quod positum est ad
latus sacristiae in proximo sacello et S^{ae} Catharinae ad aliud
latus ecclesiae.

Erectio pavimenti facta est ad tres pedes et ultra . . .
depositum est altare marmoreum B. Mariae et repositum
elevatum que ad 3 pedes cum dimidio pro quo . . . solutum
est magistro Jacobo Cocx fabro ad 8 lib. fland.

Arch. comm., fonds S^t Nicolas, reg. n^o 3.

1664. — *Tableau de la Croix.*

21 martii, dono dedit huic ecclesiae D. N. Matton, magister
cursorum, insignem picturam crucifixi, pro altari erigendo,
in honorem Passionis dominicae

Arch. comm., fonds S^t Nicolas, reg. n^o 3.

1666. — *Vitrail avec les armoiries des Van Biervliet.*

14^a aug. dedit Dnus Joannes Biervliet, aedilis, sacello
nominis Jesu novam fenestram vitream, cum insigniis
familiae, constantem trecentis florenis.

Arch. comm., fonds S^t Nicolas, reg. n^o 3.

1670. — *Pavement du chœur et enlèvement du tabernacle.*

19 aug. habita est in aedibus pastoris congregatio omnium notabilium parochiae huius in ordine ad resolutionem capiendam erectionis pavimenti chori nostrae ecclesiae et laterum, qui resolverunt unanime voce opus se optimum.

Depositum est consensu praefatorum tabernaculum venerabilis sacramenti ad latus dextrum summi altaris erectum per modum pyramidis ex terra figulina, ruinam minans; hinc propter periculum evidentissimum sublatum, non reparabile, venditum magistro Aegidio Burick fabro murario pro 20 lib 0-0, fland.

Arch. comin., fonds St Nicolas, reg. n° 3.

1670-1671. — *Travaux du maître-autel.*

betaelt an M^r Gilande, beeldesnyder, den 28^a september 1670 soo om marbel te coopen te Naemen voor den hooghen autær als om syne reyse derwaerts . . . 12 lib. 0-0.

b. . . den 4 october 1670 aen M^r Rombaut Pauli, beeldesnyder over syne reyse naer Brugghe om het marbel te besichtighen int clooster ten Duynen ende het selve te preysen . . . 1-16-00.

b. . . den 7 januari 1671 an M^r Gillande, beeldesnyder, voor M^r Matolet, steenhouder van Naemen over het marbel van den hooghen autær . . . 16-17-4.

b. . . an M^r Glaude Lefeer, beeldesnyder, den 23 januarii 1671 over den coopman van Naemen François Mattuolet, over 15 steenen tot den hooghen autær . . . 32 guldens en 16 stuyvers . . .

b. . . den 15 february 1671 an M^r François Mattolette steenhouder van Namen over de portaelen van den hooghen autær gheaccordeert te maeken ende leveren tot Brussel volghens de modellen hem ghegheven . . . 20-0-0.

b. . . den 23 february 1671 an M^r Glaude over François Matollette de somme van 23 guldens 12 stuyvers en dat over de wracht van 18 stucken swart marbel van Naemen tot Brussel. . .

betaelt den 2 april 1671 aen M^r de doctor van Daele over

het marbel van hem overghenomen, die hy oock overghe-
nomen hadde aen den Prelaet van de Duynen tot Brugghe
. 2322 guldens

b. . . den 10 juny 1671 aen Francois Mattolet soo over het
marbel van den hooghen autaer, schutsel als de portaelen van
den hooghen autaer, de somme van 26 pond gr

b. . . den 4 nov. 1671 over het marbel van den hoogen
autaer teenemael betaelt, saemen commende tot 175 waervan
de kercke heeft maer 21 lib. 17 betaelt

Arch. ég., 1^e section, comptes n^o 11.

1671. — *Blanchiment de l'église* ¹.

12 oct. eadem die incepta est dealbatio nostrae ecclesiae.

Arch. comm., fonds St-Nicolas, reg. n^o 3.

1671. — *Banc de communion*

betaelt 7 julius 1671 aen Fransois Hendricx, meester smet,
over lyen ende eyserwerk van de twee deuren van de com-
muniebanck ghegheven van Jo^e Barbara Ooghem lib. 2-10-0.

b. . . den selven dito an Lievin Bossier over het hout-
werk van de voorseyde deuren ende verzetten van den
ouden communiebank lib. 4-0-0.

Arch. ég., 1^e section, comptes n^o 11.

1671-1672. — *Relèvement de l'église entre les quatre
piliers de la tour.*

b. . . den 16 september 1671 aen Peeter Desmet over calck
en steenen ghelevert tot het verhooghen van den vloer . . .
230 guldens.

Verhooghen der kercke beneden tusschen de vier groote
pilaeren van den toren, alles becostigt door de liberaliteyt
der parochiaenen. mitsgaders met het jaerlycx
inkomen van een zesken van het stuyverken van Sinte-
Michiels op ieder sack tarwe, masteluyne, rogghe ten hove
comende, ghejont by octroye van syn conincklyke majesteyt
van den 1^a mey 1672, voor den termyn van twalve jaren. . .

Arch. ég., 1^e section, comptes n^o 11.

¹ Cet ouvrage coûta 30 livres.

~~www.1673.com~~ *Maître-autel.*

3 maii convenerunt pastor et aediles cum magistris Claudio le Feer et Guillelmo Pieters pro erigendo summo altari ex marmore ad altitudinem pedum undecim cum dimidio idque ex nigro marmore namurcensi.

Arch. comm., f. St-Nicolas, rég. n° 3
Arch. ég., 3^e section, paquet n° 43, pièces 23 et 24.

1673. — *Fenêtres du chœur au-dessus du maître-autel.*

28 aug. mutatae sunt tres fenestrae in choro supra summum altare, deposito vitro picto cujus loco R. A. D. Amandus Hovelings, abbas S^u-Petri, hujus ecclesiae patronus, purum vitrum cum insigniis suis et monasterii poni curavit, accepto pro usibus suis antiquo vitro, solvendo simul pro ferramentis.

Arch. comm., f. St-Nicolas, reg. n° 3.

1673. — *Changement de trois fenêtres au-dessus du maître-autel.*

. . . M^r Gillis Burick, meester metcher over het uitdoen van de harnasseur van de drie venster boven den hooghen autær ende oprechten van een poste van arduyn in midden van ider venster 4-10-0.

Arch. ég., 1^{re} section, comptes n° 11.

1673. — *Dégâts causés par le vent et chute d'une partie de la tour. Paul Hauwaert menuisier la démolit.*

1^a octobris circa 1^m meridianam vi venti meridionalis, turris speciosa nostrae ecclesiae, condita et erecta ab annis circiter 870, altitudinis centum sexaginta pedum, octilatera, fracta est sublato latere occidentem versus et sine lasione ullius, partim in plateam decedens, partim super duas aedes versus septentrionem, cadendo tecta earundem compressit, postea agentibus in conc. fland. advocatis duobus . . vicinis et parochianis, deposita est totaliter cum tamen reparari et manuteneri posset ad centenos aliquot annos parvis expensis. Faber lignarius qui deposuit fuit Paulus Hauwert, qui pro medietate materialium inde provenientium venit.

Arch. comm., f. St-Nic., reg. n° 3.
Arch. ég., 3^e sect., paquet 43, pièces 20 et 21.

www.lib300.com
1674. — *Couverture de la tour.*

4 sept. tecta est pars illa ecclesiae nostrae in qua stetit pulcherrima turris (a) fabro lignario Guilelmo Mens qui . . . accepit summam 42 lib. fland.

Crux ponderat 206 lib. ferri. . . proefatus Mens pro apponenda cruce in turricula accepit unam libram fl...

Arch. comm., fonds St-Nicolas, reg. n° 3.

b. . . den 20^a octobris 1674 aen M^r Guillaem Mens timmerman op minderynghe van de somme van 42 p. gr. over het opmaken van de torre onser kercke volghens syn contract p. quitt lib. 10-0-0.

Arch. ég., 1^{re} sect., comptes n° 11.

1677. — *Maitre-autel.*

Die 5^a mensis aprilis convenerunt pastor et aediles, cum magistro Mathaeo Van Beveren, statuario antwerpiensi, pro erigendo et conficiendo summo altari ligneo idque pro duobus millibus florenorum

Arch. comm., fonds St Nicolas, reg. n° 3.

1677-1678. — *Nouveau jubé.*

b . . . den 5 april 1677 an M^r Matthaëus Van Beveren over deerste payement van den nieuwen doxael in spyske hout te maeken de somme van 50 lib. 0-0

b . . . den 17 julii 1677 an den zelven over tweede payement van den doxael van de kercke volgens syn contract 50 lib. 0-0

b . . . den 20 jan. 1678 aan de W^o van Jan Crul over 119 sacken calck . . . ghelevert by haer tot het opmaecken van den nieuwen doxael 16-8-6

b . . . 31 aug. 1678 aen Matthaëus Van Beveren . . . op de laetste payement van den autae en doxael . . . 60 p. gr.

Arch. ég., 1^{re} sect., comptes n° 11.

1679. — *Portes du chœur et autel Ste-Croix.*

b . . . den 23 oct 1679 an Sig^{or} Mathaeus Van Beveren op afcortynghe van de capitaele somme van 1200 guldens, over de choordeur, twee syde deuren van den ommeganck

mitsgaders van den outaer van th. Cruys, die hy schuldigh is te leveren volgens het contract en modelle. . . 50 lib. 0-0

b . . . den 29 jan. 1780 an Matheus Van Beveren op minderinghe van de capitale somme als voorn. . . 33 lib. 6-8

Arch. ég., 1^{re} sect., comptes n^o 11.

1680. — *Pavement de la nef du milieu.*

betaelinghe ghedaen aen de metchers en cnaepen van M^r Joos Budseel over het paveren van den vloer van den buyck, lichten der sarcken van de selve middebuyck en noordsyde der selve buyck

Arch. ég., 1^{re} sect., comptes n^o 11.

1680. — *Nouvelles orgues.*

Die 21^a februarii . . . resolutum est transferendum organum magnum de latere meridionali ecclesiae ubi hactenus stetit ad medium ecclesiae supra odeum, pro majori canentium commo ditate quod factum est per magistrum Philippum Wauters fabrum lignarium, qui thecam organi tunc transtulit.

Die 4^a martii conventum est per pastorum . . . cum magistro Nicolas Langle, organorum confectore, pro duobus organis conficiendis, majori et minori, in dicta theca exponendis, id pro summa octingentorum florenorum . . .

Même livre

Le 7 7^{bre} 1682 Nicolas Langle remit les nouvelles orgues au curé.

F^o 143 v^o.

1680-1681. — *Chandeliers en cuivre.*

b . . . den 8 augusti 1680 aen Jacobus Persoons coopman tot Antwerpen de somme van 300 guldens over de vier groote coper candelaers voor den coor onser kercke alle vier ghecocht voor de somme van 700 guldens

b . . . den 16 meert 1681 aen Joff^e Susanna Pauwens huysvrouwe van Sig^{or} Jacques Persoons, ghelughyter binnen Antwerpen, op minderinghe van de capitale somme van 700 guldens over den incoop van de 4 mottale groote candelaers van de coor lib. 33-6-8

b . . . 29 juny 1681 aen den selven op minderinghe van 200 guldens, resterende te betalen over de 4 groote cooper candelaers van de coor . . . de somme van 50 guldens.

Arch. ég., comptes n° 11.

1681. — *Bottes aux Saintes Huiles.*

b . . . by den rendant (Rogerius Nottingham) den 17 april 1681 aen het sterfhuys van syne hoogw. Bisschop van Fernes in Sielandt, over twee silver vaeten ofte doosen een om de h. Crisma in le doen ende de anderen om het « oleum sacrum » alle beide dienende in de vontcapelle der kercke, weghende tsaemen ses oncen en neghen engelschen, elcke once tot 8 schell. en 6 groot, volgens de preseey van Jan Van Hoorebeke, silversmit int sterfhuys van den voorseiden bisschop te sien 2-14-10

betaelt int wisselen van het oude casken van de h. Oliën deser kercke ende maeken van eenen voet om de twee voorseide doosen, met een derde de kercke toecomende om het « oleum infirmorum » te ontfaen, op te stellen door den voorseyden Jan Van Hoorebeke silversmit, volgens syn quittantie 5-0-0

Arch. ég., 1^{re} sect., comptes n° 11.

1681. — *Porte d'entrée du côté du marché aux Grains.*

Die 6^a mensis oct. anni 1681, pastor cum aedilibus incoepit portam majorem forum granorum versus, ornare, et decensiori modo accommodare, in cujus columna media olim posita est anno 1621, quaedam statua S^{tae} Pharäildis.

Arch. comm., fonds S^t Nicolas, reg. n° 3.

1682. — *Nouveau tabernacle. Pied.*

b . . . den 19 aug. 1682 aen de voorseyde M^r Jacques Pieters over het marbele fundament en trappen van het tabernakel volgens zijn kontrakt . . . met hem ghesloten den 17 augusti der selver maende en dat over het eerste payement. lib. 52-8-0

b . . . den 8 januari 1684 aen dito M^r Jacques Pieters over de voors. marbel voet van het tabernakel de somme van

5 ponden gr. maekende met de thien ponden betaelt
12 november 1683 hiervooren lib. 15-0-0

Arch. ég., 1^{re} sect., comptes n^o 11.

1682. — Anges du jubé.

b . . . den 24 december 1682 aen Mr Anthone Sauvage
beeldesnyder over vier ingellen ghesneden tot den grooten
orgel lib. 2-0-0

b . . . den 20 january 1683 aen den voorseyden Antoyne
Savage over de vier inghelen ende repareren noch van twee
enghelen van den communiebank samen lib 4-0-0.

b . . . aen den selven nog 20 sch.

Arch. ég., 1^{re} sect., comptes n^o 11.

1684. — Statue de S^{te}-Pharaïlde devant la porte d'entrée.

Betaelt aen Jean Bap^{te} Pennekyn, de somme van VI lib.
grooten, over ghemaect thebben een nieuw beelt van
S^{te} Pharaïlden, staende voor de kerckdeure dezer kercke.
Hier per ordonnancie ende quittance van den 27 martij 1684.

VI lib. gr.

Arch. ég., 1^{re} section, comptes n^o 13bis.

1684. — Partie supérieure du nouveau tabernacle.

Die 9^a novembris . . . convenerunt pastor et aediles cum
magistro Joanne Van der Steen mechliniensi pro superiori
parte tabernaculi venerabilis sacramenti ex marmore eri-
genda, juxta modellam datam pro summa mille quadrin-
gentorum florenorum, prout convenerunt cum magistro
Judoco Croock fabro lignario, 5^a aprilis 1685, pro ornamento
ligneo superaddito eidem tabernaculo marmoreo pro summa
septuaginta quinque librarum flandricarum.

Arch. comm., fonds S^t Nicolas, reg. n^o 3.

1684 — Autel S^{te} Anne.

Mutatio sacelli S. Matris Annae, per magistrum Gerardum
Pick pro summa 26 lib. fland. quod perfectum fuit
24 junii . . . sumptibus nob. D^{nae} Guillelmae De Bloys.

Arch. comm., f. S. Nicolas, reg. n^o 3.

¹ Kervyn. *Eg. de Gand*, II, p. 149.

1685. — Tabernacle derrière le maître-autel.
www.libtool.com.cn

betaelt aen M^{re} Joannes Van der Steene beeltsnyder de somme van I^c XLVI lib. XIII sch. IIII grooten op rekenynghe van taenghenomen werck van het tabernackel van th. Sacrament (hier per drie quittancien respectivelyk van den IX^a martii, 19^a augustii en X^a december 1685. . . .

noch aen den zelven betaelt veertich ponden grooten up rekenynghe per quittancie van 14^a november 1686 . . .

betaelt aen M^{re} Judocus de Croock, schrynerwercker, de somme van IIII^{xx} VIII lib. grooten op rekenynghe van syn aenghenomen werck van het voornomde tabernackel hier per vier ordonnancien ende quittancien respectivelicken van daeten 2^a april, 13^a may, 3^a december 1685 en 7^a january 1686.

Arch. ég., 1^{re} section, comptes n^o 13bis.

1689. — Ostensoir.

betaelt aen Philippe le Noir, silversmet, de somme van hondert vier en twintich ponden achtien schellyn. en eene groote ende dat over en in voldoeninghe van de remonstrancie aen dese kercke ghelevert, volghens de quitancie van daete 29^a augusty 1689. Dus hier I^c XXIII lib. XVIII sch. I gr.

Arch. ég., 1^{re} section, comptes n^o 14.

1698-1699-1700. — Pavement du vaisseau de l'église et nefs latérales.

den 27^a october, 14^a X^{ber} 1698 en 24^a feb. 1699 . . . aen den voornoemden Jan Pieters steenhouders 117 pont 7 sch. 2 gr. over leveringhe van 1000 witte voetsteenen en 956 blauwe voetsteenen ghedaen 3^a october 1699, om te legghen het nieuw pavement in de nederkercke, den middel ende sybeucken. .

den 27^a april 1700 betaelt aen den voornoemden Jan Pieters . . . 71 pont 12 sch. 11 gr. over leveringhe van 1500 brabantische voetsteenen ghedaen 15^a dito april 1700 tot het voorts legghen van het voors. pavement . . . den 8^a october 1701 betaelt . . . 26 pont 15 sch. gr. over arbeyt int legghen van voors. pavement ghedaen sedert 7 oct. 1698 tot 29^a X^{ber} 1700, hierin begrepen 10 lib. 8 gr. over noch leveren

van 125 witte voetsteenen ende 59 blauwe voetsteenen gheschieden den 10ⁿ 9^{ber} 1699

Arch. ég., 1^{re} section, Quittancie boek n^o 50.

1701 — *Statues du jubé à côté du Christ.*

In november 1701 zijn volghens de resolutie van 7 dito ghestelt op den oxael de twee ghesneden haute beelden, representerende de h. Moeder Anna ende S^t Jan van beyde de seyden van het Cruys Christi ende twelcke twee haute beelden waeren doen maecken ende ghegheven by S^r Joos Cosyn, tweleke hier dient voor memorie.

Arch. ég., 1^{re} section, Quittancie boek n^o 50.

1703. — *Portes du chœur.*

betaelt aen den voorn. schrynerwercker Wernier Mambacht . . . 44 pont 15 sch. gr. over het maecken ende veranderen de twee groote portaeldeuren van den choor per accoordt van den 4ⁿ april 1702 ,

Arch. ég., 1^{re} sect., comptes n^o 15.

Ten selven daghe (14 7^{ber} 1705) behoort Wernier Mambach . . . verzoekende hylegh ten opzichte van syn overwerck ende interest int maecken van de twee groote nieuwe deuren tot het afsluyten van den choor

Arch. ég., 1^{re} sect., Resolutie boek n^o 148.

1704. — *Portes du chœur sous le jubé.*

den 13ⁿ feb. 1704, 14ⁿ oest en 16ⁿ 7^{ber} 1705 betaelt Wernier Mambach 44 p. 15 sch. gr. over het maecken ende veranderen van de twee groote choordeuren onder den oxael ende augmentatie van diere ghedaen ten jare 1702 ende daer naer.

Arch. ég., 1^{re} section, Quittancie boek n^o 50.

1706. — *Autel de la chapelle des fonts baptismaux.*

betaelt aen Wernier Mambach schrynerwercker voor het maecken den auter in de vontcappelle volghens het accordt van 4ⁿ october 1706, de somme van lib. 3-16-7.

Arch. ég., 1^{re} section, comptes n^o 16.

1706-1709. — *Anges au tabernacle.*

den 21ⁿ maerte ende 2ⁿ april 1706 betaelt aen Arnault Copens m^r beeltsnyder op den Santbergh 10 p. gr. over het snyden ende leveren twee haute ynghelen ghestelt aen t' voors. tabernakel

den 7ⁿ november 1709 betaelt an Francois van Hersecke 4 p. gr. over het marbeleren van de twee haute inghelen staende aen het tabernakel achter den hooghen autaar.

Arch. ég., 1^{re} sect., Quittance boek n^o 50.

1707. — *Autel de la Chapelle des fonts baptismaux.*

Den 14ⁿ maerte 1707 aen Wernier Mambach
3 lib. 16 sch. 7 gr. over het maeken van den autaar in de vontcappelle volghens het accort met hem ghemaect in october 1706.

Arch. ég., 1^{re} section. Quittance boek n^o 50.

1725 (vers). — *Autel des épiciers, marchands de fromage et fabricants de chandelles.*

Rekwest van den heuversten ende ghesworene van de cruydeniers, caeskoopers ende keersgieters om in de kapelle van Marie Madeleine patronesse der selve neeringhe te maken eenen nieuwen autaar op den voet van de modelle diesaengaende gheformeert

In dien autaar zullen ghefigureert zijn de patronen der verschillende neeringen te weten St-Michiels voor de caeskoopers, de dry koningen voor de kersgieters ¹.

Arch. ég., 1^{re} section, Resolutieboek n^o 148.

1731. — *Tableau représentant les vertus théologiques.*

9ⁿ martii 1731. Detulit R. Dominus Soupart ad mensam capitularem picturam representantem tres virtutes theologales quam picturam capellae antiquae Sanctae Pharaïldis Nicolaus Quintyn musicus hujus capituli. legavit

Arch. ég., 1^{re} section, acta capitularia n^o 178.

¹ La demande fut accueillie par le conseil de fabrique.

1735. — *Croix en argent avec pied.*

14ⁿ januarii R. D. Bathazar Jacobsen hujus ecc. canonicus deposuit ad mensam capitularem crucem argenteam a fabro noviter confectam, altitudinis duorum pedum ac duorum circiter pollicum, cum pede, qui etiam est argenteus in cujus medio crystallus, diversi modo et eleganter polita; continet particulas Sanctae Crucis in qua Salvator noster pependit, per modum crucis, dispositas et a retro sigillo praesentis illustrissimi ac Rev^{mi} Domini Joannis Baptistae episcopi gandavensis; brachia autem singulatim continent respective reliquias sanctorum Benedicti et Amantii martyrum sanctarum que Godelivae, virginis et martyris et sanctae Vivinae virginis

Arch. ég., 1^{re} section, acta capitularia n^o 178.

1736-1739. — *Pour peindre le maître-autel.*

An Ignatius Debecker. . . over . . . vernissen en marbeleren van den hoogen autaar. . . lib. 25-9-4.

Arch. ég., 1^{re} section, compte n^o 27.

1738. — *Catalogue de la Confrérie de l'Administration, vis à vis de la porte de la Sacristie, entrepris par Lievin Stevens, menuisier, le 14 juillet 1738.*

Contrat entre le conseil de la confrérie et Liévin Stevens.

Arch. ég., 3^e section, paquet n^o 43, pièce n^o 36.

1744-1749. — *Ciboire.*

Item 87 p. 3 sch. 6 gr. wisselghelt over leverynghe van het silver en arbeyt met het vergulden van de ciborie ghegheven by Mher Jan Bap^{te} Van (der) Meersche, heere van Berleere

Arch. ég., 1^{re} section, compte n^o 29.

1747. — *Nouvelle sacristie.*

Ingevolghe het accordt. . . aengegaen met David Kints den 8ⁿ meye 1747 heeft den selven angenomen te maeken de nieuwe sacristye voor de somme van 300 ponden grooten sterck wisselghelt

Arch. ég. 1^{re} sect., compte n^o 30 et 3^e sect., paquet n^o 43, pièce n^o 37.

www.libtool.com.cn
1752-1753. — Etendard.

. . . aen S^r Compestel over het maeken ende bordeuren van eenen nieuwen standaert. lib. 70-0-0.

. . . aen confreer Keyser over het maeken van twee goude coorden en twee goude kwispels . . . lib. 23-6-8.

Arch. ég., 3^e sect., paquet n^o 50, comptes confrérie Administration, 2 nov. 1752 au 31 mai 1753.

1756-1757. — Baldaquin.

. . . aen Fr. de Ryck de somme van dry hondert negen ponden dry schellinghen en vier grooten over het bordeuren van den nieuwen baldequin

Arch. ég., 3^e sect., paquet n^o 50, comptes confrérie Administration, 2 nov. 1752 au 31 mai 1753.

1772. — Portails latéraux des côtés Nord et Sud.

Requête adressée aux échevins en date du 6 mai et réponse favorable de leur part.

Arch. ég., 3^e sect., paquet n^o 43, pièce n^o 40.

1776. — Fonts baptismaux.

Gemaect ende geleverd door my Judocus Verschaffelt, meester coperslager, ten dienste van Mijnheer De le Bulcke pastor van St-Nicolaes binen Gendt als volgt :

5^e april 1776. Item over het verschot van een copér gegote serpent f. 26-0-0.

Item over eenen copér scheel, met een copér bol, met het copér cruys op den selven scheel voor een voutte, weecht sonder het serpent 52 7/8 d. comt f. 50-6-0.

Arch. ég., 3^e section paquet, n^o 43, pièce n^o 42.

1784. — Croix et chandeliers en cutvre martelé.

Travail entrepris par Gilles Dorps, fondeur de cuivre à Gand, pour une somme de 450 florins. Les chandeliers étaient au nombre de 6 et avaient 5 pieds de haut.

Arch. ég., 3^e section, n^o 43, pièce n^o 43.

www.libri.com 1792. — *Ostensoir.*

Aen den selven dheer Vander Maeren over verkoop ende levering van eene remonstrance, p. acquit . lib. 73-5-0.

Arch. ég., 3^e sect., comptes n^o 46.

1820. — *Tableau du Couronnement de la Vierge par Roese.*

Procès-verbal de la remise du tableau par la commission des hospices, en date du 20 juin 1820.

Arch. ég., 3^e sect., paquet n^o 43, pièce n^o 45.

1820. — *Tableau de l'Assomption de la Vierge par Van Audenaerde.*

Procès-verbal de la remise du tableau par la commission des hospices, en date du 17 juillet 1820.

Arch. ég., 3^e sect., paquet, n^o 43, pièce n^o 46.

3^e partie.

CHARTES.

I.

Philippe, marquis de Namur, procureur de la Flandre et du Hainaut, fait savoir que Henri, fils de Lambert de Meeren, a résilié entre ses mains 12 halster de froment non mélangé et six sous quatre deniers monnaie de Flandre, qu'il recevait de la terre appelée Norbroich¹, tenue en fief du comte de Flandre. Estimant que le fief donne encore suffisamment pour le service du suzerain, Philippe donne en aumône à l'église S^{te} Pharaïlde à Gand les 12 halster et les 6 sous, qui lui ont été restitués — 1210.

Ego Philippus, marchio namurensis, Flandrie et Hanonie procurator, notum facio omnibus presentes litteras inspecturis, quod Henricus, filius Lamberti de Meeren, duodecim halstaria pure siliginis et sex solidos et quatuor denarios flandrensis monete, que in terra que Norbroich nominatur, habebat et a domino Flandrie in feudum tenebat, coram multis hominibus ipsius domini Flandrie, patre apponente manum et factum approbante, in manus meas resignavit. Ego autem considerans quod predictus Henricus de residuo feudi poterat domino Flandrie sufficienter servire, habito inde predictorum virorum ejusdem domini Flandrie hominum consilio, qui mihi laudaverunt quod hoc sane poteram facere, intuitu pietatis ecclesie Sancte Pharaïldis in Gandavo, ad petitionem predicti Henrici et patris ipsius, dictam siliginem et denarios pariter contuli in elemosinam perpetuam libere possidendam. Ut hoc autem ratum et

¹ Norbroich est probablement une erreur du copiste. Il s'agit du fief d'Overbroeck.

inconcussum permaneat. presentum paginam sigilli mei appensione corroboravi, testibus subnotatis Balduino de Prat, Gilles de Valle et quam pluribus aliis. Actum Gandavi, anno dominice incarnationis M. CC decimo cum sigillo in cera alba sub duplici cauda pergamenea.

Arch. ég., 1^{re} section, reg. n^o 53. Boek van renten op de heerlyckhede van Blasant, Overbroeck, etc.

II.

Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut annonce que Gautier de Courtrai, son clerc, a permuté la prebende qu'il avait à l'église de St-Donat de Bruges contre une prebende à l'église S^{te}-Pharaïde de Gand. La comtesse en détermine les fruits. — 1215.

In den naeme des Vaders endê des Soons ende des helicx Gheest. Ic Johanne graefenede van Vlaenderen ende Henegauwe, kenlic zoe willic dat zy, den teghenwoordeghen als den naercommers: dat Walterus van Curterycke mynen clerc ghepermuteert hadde zyn prebende, die hy ghehadt heeft in de kercke van Sente Donaes binnen Brugghe theghen Heynderic Van Zomerghem voor zyn prebende die hy hadde in de kercke van Sente Verhilden te Ghendt. Soe eyst by my gheordineert metten canoniken van Sente Verhilden, midtshaders den voorseyden Walterus mynen clerc, dat elcke hofstede toebehoorende der voorseyder prebende van den lande ghenaeamt Blasam betalen zal, telcken jaere eeuwelicken, den voorseiden Walterus ofte zynen successueren XX scel. parisys ende vier waernen XX cappoenen, te wetene X schel. parisys ende vier¹ waernen tien cappoenen binnen den vier kerstdaeghen ende dander tien scel. paresys ende vier¹ waernen tien cappoenen op Sente Jans Baptisten dach; voort zoe en sal vermoghen de voorseide Walterus myn cleerc, ofte yemant anders zynen successuer zynde, de welcke de voornoemde prebende zal hebben,

¹ Erreurs du copiste; il faudrait twee.

eenichsins dese rente te verhooghe; voorts noch zoe wie eene gheheele hofstede metten huuse vercoopen sal, de vercooper sal gheven twee schel. paresys ende den cooper twee schel. paresys ende zoe wie zyn huus alleen zonder de hofstede vercoopen zal de vercooper sal gheven XII d. p. ende den cooper XII d. paresys. Eyst dat eenich besitter der gheheelder hofstede metten huusen overlyt, zyn hoeyr sal gheven vier schel. paresys voor trelyf. Eyst dat een besittere der halver hofstede overlydt, zyn hoeyr zal gheven twee schel. paresys voor trelyf. Alle dese voorseide saeken zyn schuldich te betaelene de laeten die de voorseide hofsteden besitten, met allen den tyenden van haerlieden lochtynghen, den voorschreven Walterus ofte zyne naercommers. Ende omme dat alle dese zaeken in naercommenden tyden vaste en ongebroken blyven sauden, soe hebbe ik deze presente lettere doen schryven ende myne zeghel metten zeghel van der kercken van Sente Verhilden doen an hanghen ende bevesteghen. Ghedaen te Ghendt tsonderdaechs naer de Octave van Sente Marie Magdeleene int jaer ons heeren als men schreef duust twee hondert ende vyftien.

Arch. ég., 1^{re} sect., reg. n^o 53. Boek van renten op de heerlyckhede van Blasant, Overbroeck, etc.

www.libtool.com.cn

Rentier de la famille van der Zickelen
à Seevergem,

PAR

Hector Baillet.



www.libtool.com.cn

L'impression de ce mémoire a été décidée sur le rapport de
MM. H. PIRENNE et P. BERGMANS.

RENTIER DE LA FAMILLE VAN DER ZICKELEN
A SEEVERGEM.

Le village de Seevergem est situé sur l'Escaut à une lieue et demie au sud de Gand. Parmi les différents fiefs existant au moyen-âge à côté de la seigneurie principale — celle de Seevergem même — se trouvait celui de Welden, dépendant de l'abbaye de S^t Pierre à Gand. Cette seigneurie s'étendait jusque sur l'autre rive de l'Escaut, notamment sur le territoire de Gavere, Wassene¹ et Semmersake, villages limitrophes. Elle appartenait vers la fin du XIV^e siècle aux van der Zickelen, famille considérable et répandue un peu partout en Flandre.

La Bibliothèque de l'Université de Gand possède sous la cote Ms. 718 un rentier de cette famille. C'est un ms. petit in folio, composé d'un cahier de neuf feuillets de parchemin ligné, comprenant trente-et-une lignes à la page, et protégé par une couverture de la même matière. Plusieurs majuscules et chiffres sont ornés d'un trait rouge. L'écriture, à part quelques annotations du XV^e siècle, presque illisibles et sans importance, est de la fin du XIV^e ou du commencement du XV^e siècle, ce qui semble en accord avec les noms des personnes citées.

Le ms. nous fournit, d'une façon très détaillée, le relevé des rentes de Victor van der Zickele à Seevergem, Wassene et Semmersake.

Ce Victor van der Zickele est d'ailleurs un personnage très connu. En 1388, il reçoit une donation de sa tante Elisabeth Sersanders; en 1407, il est marié depuis peu de

1. Depuis le XVII^e siècle la commune de Wassene est devenue un quartier de la commune de Vurste.

temps à Marguerite de Loof¹. Il prit une part très active à la politique de Gand et y fut appelé de 1404 à 1425 différentes fois aux fonctions d'échevin. En 1410 il fut envoyé en Angleterre par le duc de Bourgogne et les quatre membres de Flandre pour tâcher de rétablir les relations commerciales avec ce pays². L'énergie qu'il mit à défendre les franchises de la ville contre le conseil de Flandre, amena entre le président du conseil, Simon de Fromelles, et lui un conflit dont il sortit d'ailleurs victorieux par sentence des 4 et 14 juin 1423³. Un fait qui prouve combien il était riche et puissant, c'est qu'en 1427, il donne quittance d'une somme qui lui était due par la comtesse de Hainaut⁴. Il meurt entre 1430 et 1432⁵.

Un autre personnage dont il est question dans notre manuscrit nous donne également quelques indications chronologiques; c'est Olivier van Vaernewijck, cité comme » sterfman⁶ », c'est-à-dire « homme vivant et mourant ». Il est né vers 1370, est déjà marié en 1395 et meurt en 1435⁷.

1. FERD. VAN DEN BEMDEN, *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 1897, t. V, pp. 133 et 134.

2. TH. DE LIMBURG-STIRUM, *Messenger des sciences historiques*, 1882, pp. 142 et 143.

3. EDM. DE BUSSCHER, *Messenger des sciences historiques*, 1861, pp. 160 et suivants.

4. SAINT-GENOIS, *Mon. anc.*, t. I, p. 409.

5. F. DE POTTER, *Gent*, t. II, p. 83.

6. On entend par là, le représentant fictif que toutes les communautés, indivisions, fiefs inaliénables, etc. devaient avoir afin que, en cas de décès, les droits soient acquittés, et pour que les biens immobilisés ne puissent échapper aux redevances, droits de relief, etc. Cf. *Placc. van Vlaenderen*, t. III, p. 47; VAN HOLLEBEKE, *Cartulaire de l'abbaye de St-Pierre de Loo*, p. 103, etc.

7. A. DE GHELLINCK D'ELSEGHEM, *Chartes et documents de la famille van Vaernewyck*, t. I, pp. 378, 389, 506, t. II, pp. 292, 297 et 369. On ne doit pas confondre cet Olivier van Vaernewyck avec son cousin germain portant le même nom, né vers 1415 et mort vers 1473, dont M^r de Ghellinck parle dans son cartulaire, t. II, pp. 185, 307 et 321.

Nous pouvons conclure de ces renseignements que notre manuscrit date des environs de l'année 1400.

Il est aisé de saisir l'importance du rentier, tant au point de vue de l'histoire de la famille van der Zickelen, qu'au point de vue économique en général. Par la façon dont il a été rédigé, il nous donne en effet une foule d'indications précieuses.

Nous constatons en premier lieu que la date du rentier et celle de l'avènement de cette famille à la seigneurie de Welden coïncident. Il s'agit donc d'un relevé de rentes dressé dès l'entrée en scène des van der Zickelen à Seeverghem, et qui a pour but de détailler leurs droits dans la contrée; aussi est-il fait d'une façon très minutieuse et avec le plus grand soin.

Une question se pose. Quelle est la nature de ces droits, à quoi ces rentes se rapportent-elles? La question est d'autant plus compliquée, que nous savons qu'au XIV^e siècle les mots *cens* et *rente*, quoique désignant des choses absolument différentes, se confondent et deviennent synonymes¹.

A première vue, nous constatons que le taux en est très restreint et on est enclin à croire que c'est surtout une charge morale qui pèse sur le débiteur. On voit, par exemple, au f. 3 v^o, un certain Guillaume van Beke qui doit annuellement pour une terre étendue de « een ende half dachmael » c'est à dire d'un journal et demi ou soit à peu près d'un demi hectare, la moitié d'un chapon. Il est évident que ce n'est pas moyennant ce prix minime qu'il avait l'usufruit de cette terre. On perçoit d'ailleurs très clairement que cette redevance à van der Zickelen n'a aucun rapport avec la propriété et la possession du sol. Car, si tel était le cas, il y aurait certainement une réglementation plus scrupuleuse et un prix plus ou moins fixe. Dans l'espèce, c'est tout le contraire. Ainsi on voit par exemple, f. 7 v^o et f. 8 r^o, que pour une terre de « een ghemet » c'est à dire une mesure, soit à peu près 44 1/2 ares, Jean de Wispeleer paie un chapon entier et Kateline s Brunen un demi chapon. Bien plus, au f. 8 v^o,

1. G. DES MAREZ, *Etude sur la propriété foncière*, p. 305.

un certain Simon Legaet paie pour une terre d'une superficie de « een dachmael » ou un journal, soit à peu près trente-huit ares et demi, un quart de chapon et, sur la même page, pour une terre de même étendue, Lisbeth s Bronnen doit annuellement la somme de douze sous parisis et quatre chapons.

Cette rente n'a donc rien à voir avec la propriété foncière; ce n'est pas un cens foncier proprement dit, que le détenteur du sol payait au propriétaire pour pouvoir occuper sa terre.

Une preuve plus convaincante encore nous est donnée f. 3 r°. Un certain Maes doit payer à Victor van der Zickelen une rente d'une obole parisis pour une terre située à côté d'une autre, qui, celle-ci, est une propriété de V. van der Zickelen, comme le manuscrit nous le dit très explicitement. On voit donc un individu payer à un autre une rente ou cens pour une terre, de laquelle le second n'est pas le propriétaire.

Il ne peut s'agir ici non plus de rentes dans le vrai sens du mot, c'est-à-dire de cette institution qui devait en quelque sorte remplacer le prêt à intérêt condamné par l'église. Car celle-ci n'est et ne pourrait jamais être redevable en nature, même nominalement, puisqu'il s'agit d'une institution nouvelle et créée de toutes pièces.

Il ne reste donc qu'une hypothèse : c'est qu'il serait question de cens seigneurial ou justicier. Cette dernière explication, seule, peut nous satisfaire. Par l'exemple du monastère de Ste-Claire, au f. 6 v°, on voit très bien ce qui se passe. Le monastère paie à Victor van der Zickelen l'ensemble des rentes pour différentes parcelles occupées par de tierces personnes. Leur énumération si minutieuse donne à l'ensemble un aspect très vivant, et la citation, en elle-même, de tous ces noms, parmi lesquels on rencontre des Vaernewijck et des Borluut, ne peut que rehausser l'intérêt du manuscrit. Au f. 2 r°, la « fermerie¹ » de Ste-Elisabeth est

(1) On entend par « fermerie » la gérance des biens d'un monastère. Sur ce mot, voir VAN LOKBREN, *Chartes et documents de St-Pierre*, t. II, p. 119, n° 1412.

évidemment la débitrice du cens, et Jeanne Moenyns est l'occupante de sa terre. Cette Jeanne Moenyns est astreinte à payer à la « ferme » un cens essentiellement foncier, puisqu'elle est locataire, mais celle-ci paie un cens justicier à van der Zickelen en tant que seigneur. Pour toutes les autres communautés religieuses citées dans le manuscrit, cette explication s'impose. C'est bien le monastère qui paie et qui est le propriétaire immédiat, puisqu'il est obligé de constituer un homme vivant et mourant. Ainsi nous voyons la Table du St-Esprit constituer « up den Calhoven » comme « sterfman » Olivier van Vaernewijc; le monastère de Ste-Elisabeth, Pierre de Bundel; le monastère de St-Jacques, Jean Bernier; de Ste-Claire, Gilles de Smet; la Table du St-Esprit « van der Breedermersch », Jean van der Beke; la Table du St-Esprit « uut Fuerenbuelke » Gérard de.... (nom illisible). F. 8^{re}, on voit mieux encore qu'il est question d'un seul individu, petit propriétaire, payant le cens pour plusieurs de ses parcelles occupées par des tenanciers cités. Feu de Wispeleere payait à V. van der Zickelen une certaine somme pour chacun des huit lopins de terre constituant sa propriété et loués à différents individus. Cette propriété passe entre les mains de Georges Goetals, « ende al dit vornoemde lant es al een stic nu toebehoirende Joryse Goetals »; par le fait même, c'est le nouveau propriétaire qui paie le cens « Somme van dat Jorys iarlics hieſ af sculdich es... ». Un point cependant semble obscur, c'est que les deux sommes ne correspondent pas. En effet Jean de Wispeleer paie annuellement en tout, addition faite des huit cens partiels, 9 5/6 chapons et 4 deniers, et Georges Goetals 9 chapons, 3 gros et 8 deniers. A moins donc d'admettre que 5/6 de chapon valent 3 gr. 4 den., ce qui semble exagéré et inadmissible, il s'est passé ici un fait qui nous échappe.

Les premiers noms que nous rencontrons au commencement de chaque article désignent donc les vrais propriétaires qui paient un cens seigneurial à van der Zickelen, pour les terres occupées par les seconds, introduits par « over » et désignant les locataires. Ceux-ci devaient payer à leurs propriétaires respectifs un cens foncier plus élevé, dont

l'énumération n'aurait rien eu à voir dans le présent rentier, consacré aux seuls intérêts de V. van der Zickelen. La préposition « over » aurait à peu près le sens de « pour » en sous-entendant « les terres occupées par.... ».

La perception de ce cens seigneurial à la fin du XIV^e ou au commencement du XV^e siècle est chose curieuse à constater. Nous nous trouvons devant un impôt qui remonte à l'époque carolingienne, et qui, par le dénombrement des droits régaliens, passe dans des mains de particuliers. Le pouvoir central tombe en ruine et le pouvoir public se partage entre une foule de seigneurs. Il est arrivé avec l'impôt payable à l'état ce qui a été le cas avec toutes les autres institutions.

Il est bien certain qu'à l'époque qui nous occupe, ces différents seigneurs ne savent plus au juste quelle est la raison d'être de ce cens, immuable et très restreint, qu'ils perçoivent; mais ils l'exigent parceque c'est en quelque sorte, la consécration de leurs droits seigneuriaux.

Il n'est donc pas étrange que, dans une contrée, un seigneur ait sur une terre des droits de propriétaire foncier ainsi de seigneur, et, sur une terre voisine, uniquement des droits seigneuriaux. Une phrase de notre manuscrit est très instructive à ce sujet. Nous lisons en effet, f. 3^{ro} : « Item noch die vors. Maes over Janne vors. commende van Joesse van den Moertere vors. van 1 sticke lants groot een hout dachmael lichende neffens Victoers lant van der Zickelen an den Bec... ». Donc d'un côté, Victor van der Zickelen, simplement seigneur; de l'autre, seigneur et propriétaire. Le rentier est d'autant plus important qu'il nous montre, par l'énumération de tous ses censitaires, l'étendue des droits seigneuriaux et justiciers de Victor van der Zickelen dans les contrées de Seeverghem, Wassene et Semmersake.

Un phénomène encore, à première vue, peut sembler étrange : telle personne devait payer sa rente en monnaie, telle autre en nature, telle autre encore sous les deux formes, à une dernière enfin on laisse le choix entre les deux (f. 4^{vo}); Mais tout ceci n'existe en somme qu'en apparence : le système

du soi-disant ~~paiement en nature~~ paiement en nature continue même bien loin dans les temps modernes. Seulement, au lieu de donner une poule ou un chapon, on convenait de payer une somme équivalente. On laisse subsister le terme, mais l'institution suit l'évolution et les progrès du temps. Tout ce qu'on peut en conclure, c'est que les rentes en nature sont les plus anciennes. Notre manuscrit nous permet même de reconstituer la valeur réelle de la poule, comme mode de paiement, car nous voyons, f. 4 v°, une personne qui paie une rente de sept deniers parisis, ou bien de deux poules. La poule représente donc ici une valeur de trois deniers et demi parisis.

Le rentier de van der Zickelen présente un grand intérêt encore au point de vue des noms de lieux. A côté de noms communs qui se rencontrent un peu partout, comme den Driesch, de Linde, Upstal — terre commune —, den Boghaerde, de Wavere, den Brouke, den Vivere, den Coutere, on rencontre des noms bien plus locaux et bien plus spéciaux. On voit des quartiers de Seevergem portant les noms suivants : Matten Strate, Houmersch, Kriekenstrate, Breetscote — quartier très important —, Bettendale, Kalkhoven, Sonebosch, Lucien hulle, Diercoste, Belc, Bec, Landuut, Speldonc, Authec, het Dammeken, den Moc, den Oghen Doren, den Keer, 't Putkin, Uutvanghe, Zwijnhagen, Sceeghen buelke, den lande van Munte, den Breedermeerch, Yueren buelke, Varenbulke.

[Fol. 1.] *Dit naervolghende es die Rente van Zeeuwerghem toebehoirende Victore van der Zickelen, ghecostumeerd te besitene elcs jaers tsente Jans daghe in Kerstdaghe.*

Eerst Daneel van Beke, die men heet die mesmakere, van der hofsteden daer hy up woent, over Janne Claeys, commende van Lauwereynse von den Berghe ob par.

Item dezelve Daneel van der selver hofsteden, over Jacoppe van Loe, commende oec van Lauwereynse van den Berghe ob par.

Dese twee parcheele vors. es een stede daer Daneel vors. nu up woent.

Item de zelve Daneel, over Saren van der Doeden an die houtine brugghe II d. ob. par.

Item Kateline s Brunnen, over Saren van der Doeden van 1/2 houden bunre lettelt min of meer an Matten strate II d. par.

Item van den voerhoeft, voer den buelc die Kateline heeft ten berghe an den driesch, XXXII roeden. De roede tachter een mite.

Item Pieter Goetghebuer, over Ghijsselen Voewater van Houmersch, groot een ghemet of daer omtrent III d. ob. par.

[F° 1, v°] Item Maes van den Berghe, over Janne Vermarien, ende comt van Janne Butseel uut Breetscote an de Kriekerstrate groot zijnde een bunre lettelt min of meer II capoene.

Item dezelve, over Janne vors. uut Zoetins mersch, groot een ghemet lettelt min of meer II d. par.

Item dezelve, over Janne vors. huut Bettendale, groot 1/2 bunre lettelt min of meer III ob. par.

Item dezelve, over Janne vors. uut Houmersch, groot zijnde een ghemet ende VIII roeden lettelt min of meer III d. par.

Item noch dezelve, over Janne vors. uut Breetscoet, voer den wavre groot 1/2 bunre ende 1/2 dachmael lettelt min of meer eenen capoen.

Item dezelve, over ~~Janne vors.~~ Jannen vors. uut den boghaerde, voor den wavre vors $1/2$ cappoen.

Item dezelve, over Janne vors., commende Van Weynsacke uut I hout dachmael up Breetscoet ligghende bachten Jans langen $1/2$ cappoen.

Item dezelve, over Janne vors., commende van Joesse van den Moertere van $1/2$ bunre lants up Breedscoet tusschen den brouke enter strate $1/2$ ende II deel van I cappoene.

[F° 2]. Item die Helighe Gheest vors. ute Houmersch groot een hout ghemet lettelt min of meer I d. ob. par.

Item noch dezelve Helighe Gheest up den Calchoven, groot een alf hout bunre lettelt min of meer XII d. par.

Item noch so heeft die elighe gheest vors. up Sonebosch een bunre heelt winijnghen, daer niet uut en ghaet, ende hier af verscijnt den heren ter doot de beste vrome van drien.

Ende van al desen so es sterfman Olivier van Vaernewijc.

Item Gheerom Borluut ute Lucien Hulle, over Symoens Sersanders, groot een hout dachmael lettelt min of meer een ende $1/2$ hoen ende I d. ob. par.

Item de fermerie van Sente Lijsbetten over Janne Moenijns uut Lucien Hulle, groot zijnde I hout dachmael lettelt min of meer $1/2$ hoen ende I d. ob. par.

Sterfman Pieter de Bundel, backere.

Item de priesters van Sente Jacobs uut Breedscoet groot zijnde [*lacune*] lettelt min of meer I cappoen.

[F° 2, v°] Item uten buelke voer thof te Zeeuwerghem groot zijnde I hout dachmael lettelt min of meer I d. ob. par.

Hier af es sterfman Jan Bernier, grauwerkere.

Item Jacop de Hamer, over Janne den Meester uut Breetscoet an de Kriekerstraete, groot zijnde een hout bunre lettelt min of meer II cappoene.

Item Jan Bernier, grauwerkere, over her Pietren Bernier, priester, uut Breetscoet an de Kriekerstrate, groot zijnde een hout bunre II cappoene.

Item Boudin Reyns, over Joesse van den Moertere, over Janne den Meester ende over Boudine Heimwiers van Zeeuwerghems leene van Matten Myen hofstede ende ute Diercoste, al dit een stic wesende VII d. par. ende $1/2$ hoen.

~~Item dezelve van voerhoefde~~ XIII roeden.

Somme van elken jare comt

II groten ende III miten.

Item der costerien buelc van Zeeuwerghem, neffens *Raes Huusmans stede*¹, groet C ende XX roeden die II deel van tween hoendren ende tweedeel van

II d. par

† terfman Pieter de *Clerc*.

Ende tfoerhoeft staet in sheren handen.

[F° 3] Item over Janne vors. ende comt van Joesse van den Moertere uten driessche groot $1\frac{1}{2}$ bunre lettelt min of meer de II deel van I cappoene.

Item dezelve over Janne vors. van $1\frac{1}{2}$ bunre lants lettelt min of meer ende quam van Joesse vors. ende heet den Belc $1\frac{1}{2}$ cappoen.

Item noch die vors Maes over Janne vors. commende van Joesse van den Moertere vors. van I sticke lants groot een hout dachmael lichende neffens Victoers lant van der Zickelen an den Bec I ob. par.

Somme van dat Maes vors. jarlics sculdich comt VI cappoene ende terdendeel van eenen cappoene ende VIII d. par

Item Wouter van Loe, over Arent van Loe uut Diercoste ende bachten Diercosten groot $1\frac{1}{2}$ bunre lettelt min of meer de II deel van I hoene ende de II deel van vijf ob. Comt XVIII d. lettelt min.

Item van den zelven sticke, beede een stic wesende, hute Zeeuwerghems leene. X d. par.

Ende van sinen voerhoefde voor Diercoste groot VIII roeden.

Item Wouter vors., over Janne van Landuut, ende quam van Goessine ende sine moeder, ende over Gillis van Landuut up Houmersch III d. par.

[F° 3, v°] Item Joes van Loe over Arent van Loe up Houmersch III ob. par.

Item Pieter van der Aerde, over Godevaert den Clerc ute

1. Les mots en italique ont été retouchés postérieurement.

Diercoste ende ~~bachten~~ ~~Diercoste~~ groot zijnde een dachmael
lettel min of meer

Terdendeel van eenen hoene ende terdendeel van
II d. ob. par.

Item de zelve Pieter over Godevaerde vors. uut Zeeuw-
ghems leene groot een dachmael lettel min of meer

V. d. par.

Item dezelve van den voerhoefde voer zijn stede
XII roeden.

Item noch dezelve Pieter, over Godevaert vors. ute sire
hofsteden an de linde, dat men heet den Driesch [*motsgrattés*].

1/2 cappoen.

Somme van Pietren vors. comt

III s. VIII d. par. siaers.

Item Willem van Beke, die men heet die mesmaker, over
Janne den Clerc up syn stede an die linde, groot een ende
half dachmael ende heet den Driesch 1/2 cappoen.

Item dezelve Willem van voerhoefde XVIII roeden.

Item Jan, de verwere, over Willemme van der Muelen
onder Speldonc up Houmersch groot I dachmael lettel min
of meer VII d ob. parisise.

[F° 4]. Item van voerhoefde voer den costerien buelc
VII roeden.

Ende staen in sheeren handen.

Item Jan van den Upstalle up Breetscoet an de Krieker-
strate groot zijnde VI dachmael III cappoene.

Item dezelve van voerhoefde an die Kriekerstrate
XI roeden.

Comt XX d. parisise.

Item dezelve an die houtijn brugghe groot zijnde een hout
dachmael een hoen ende I d par.

Item noch Jan vors. ende syn wijf van der hofsteden daer
sy up wonen groot een hout dachmal

een hoen ende III s. par.

Item van voerhoefde VI en 1/2 roeden.

Item noch dezelve Jan Authec Tswitten groot zijnde een
dachmael lettel min of meer I d. par. en II hoene.

Item van voerhoefde VII roeden.

Item dezelve Jan, over Jacoppe van Loe, LXII roeden;
ende over Goessine van Loe ende sine suster XXV roeden.
Ende es al I stic ende heetet [*gratté*] Dammekin

III hoene II d. ob. par.

[F° 4, v°] Item van voerhoejde int gheele XII 1/2 roeden.

Item Berghe Voewaters van den derdendele van der
costerien buelke groot zynde LX roeden terdendeel
van II par. ende terdendeel van
tween hoenderen.

Item dezelve Berghe an die linde dat strate placht te
sine eenen capoen ende III d. par.

Item dezelve van der stede daer up woont an die linde
twee hoene ende II d. par.

Item van voerhoejde XII roeden ende een alve.

Item Ghoesine kindere van Loe van voerhoejde an den
Moc XVIII (effacé).

Item dezelve kindere van Loe van voerhoejde bij den
vors. Mocke V roeden.

*Item Goessins sustere bij Switten groot zijnde drie dach-
mael lants VII d. parisise of II hoenders.*

Ende van voerhoejde bij Switten vors XV 1/2 roeden.

[F° 5] Item dezelve over Janne van der Meulen up Hou-
mersch, een langhe strepe groot 1/2 ghemet lettelt min of
meer I d. par.

Item dezelve Jan, over Katelinen Stasins an den Oghen
Doeren, ende over Staes den verwere an den Hoeghen
Doren, beede een stic zijnde, groot 1/2 bunre lettelt min of
meer IIII d. par.

Item Zegher Clays, bastaert¹, over Staesse den wielma-
kere, commende van Janne den wielmakere an den Hoghen
Doeren, ende es groot een dachmael lettelt min of meer
I d. par.

Item dezelve, over Janne van der Doeden II d. par.

Item Lisbette Martins Matthijs Pieters wijf ute der stede
daer so up woent by Upstale IIII s. ende I hoen.

1. Mot barré dans le ms.

Item dezelve van eenre hofsteden daer bi die Martins
s Vos was, groot terdendeel van I bunre; heede dese par-
cheele nu I stic zijnde I d. ob. par.

Item Lisbette vors., over Joesse van den Moertere van
der hofsteden ligghende an Breetscoet, groot een dachmael
lettel min ofte meer een vierendeel van eenen cappoene.

[F^o 5, v^o] Item dezelve, over Willem Sierkins hojr uten
selver sticke an Breetscoet¹ van I cappoene.

Item dezelve Lijsbette van voerhoefde XVIII roeden.

Item noch dezelve Lijsbette van voerhoefde XVI roeden.

Item Symoen Ligaets kindre over Margrieten Appelboems
uut Breetscoet, groet zijnde een hout dachmael lettel min of
meer, lichende an Jans lants van den Upstalle an de Krie-
kerstrate 1/2 cappoen.

Item noch dezelve, over Margrieten vors. uten driessche,
groot een hout dachmael lettel min of meer I. vierendeel
cappoene.

Item tvoerhoeft van beeden desen sticken staet in tsheeren
handen.

Item de Elighe Gheest van Zeeuwerghem ute Lucien Hulle
groot een hout dachmael lettel min of meer I 1/2 hoen
ende I d. ob. par.

Sterfman Olivier van Vaernewijc.

[F^o 6] Item dezelve, over Boudine den Langhen van Zeeu-
werghems leene bij Arents van Loe filius Pieters Sochtin
III d. ob. par.

Ende dese II porcheele zyn een stic waer af deene hoort
toe Goessins sustere, ende dander Danine Goessijns zone.

Item Staes Clays huut Houmeersch groot zijnde een dach-
mael lettel min of meer II d. parisise.

Item dezelve van Joesse van Meere ende van Philipse
Habeline commende een dachmael groot II d. par.
III poytevine.

Dese vors. II parcheele heeft ghecocht Jan Pusgaeres.

Item Jan Tienpond filius Jans, over Pieter de.....

1. La ligne pointillée remplace des mots illisibles.

ende ~~Diederike van Loe~~, dat quam van Arende van Loe van
voerhoefde van der zynre stede XII 1/2 roeden.

Item dezelve Jan, over Diederike vors. ende quam van
Janne van der Doeden up Houmersch IIII d. ob. par

Item Jacop Tienpont van zine stede van Janne van Loe
filius Diederics, ende quam van Lauwerse van Loe filius
Diederics, ende heet den Driesch groot I dachmael letteltel
min of meer terdendeel van I cappoene.

[F° 6. v°] Item dezelve van voerhoefde voor zyn stede
X roeden.

Item Jacob van Loe van voerhoefde voor syn stede an de
linde XI roeden.

Item dezelve van voerhoefde up den Keer in de Krieker-
strate XIX roeden

Item die van Sente Claren VI muddekine evenen, by der
ouder mate, of VII ghendschen muedekine alf een alf andere
up 't Putkin.

Item noch XXXI d. par.

Item, over Marien van Verghinen Scaeds huut harer
hofsteden groot zijnde V d. par.

Item uut den Huutvanghe groot zijnde I d. par.

Item Authec groot zijnde IIIII par.

Item uut Houmersch groot zijnde II d. par.

Item uut Diercoste groot zijnde i. hoen I d. par.

Item van voerhoefde IIIII roeden.

Item van Huutvanghe groot zijnde I d. par.

[F° 7] Item van Zeeuwerghems leene van Diercoste groot
VI d. parisise.

Item van voerhoefde Authecken XIIIII roeden.

Ende, van al desen dat die van Sente Claren vors. houden
van den hove te Zeeuwerghem, es sterfman Gielis de Smet.
Beede van die heelt winninghen ende van al, ende ter dood
verscynt den heere van der heeltwinnijnghen de beste vrome
van drien.

Item Jan Passchaus, over Boudine sinen vader van der
Zwijnhaghen, groot zijnde omtrent V dachmael III ob. par.

Item heeft Jan vors. de heelt van V dachmael heelt-
winnijnghen daer den heere af verscijnt ter dood die beste
vrome van drien.

Item Stevyn van Liekerke, over minen heer her Gheeraerde van *Raseghem* uten Sceeghen Buelke ende uut sinen andere lande VIII d. ob. par.,
een hoen ende terdendeel van II hoeneren.

Item Arent van Loe, filius Pieters, ende sine ghedeele, over Margrieten Ledenaerts van harer hofsteden groot zijnde een ghemet lettelt min of meer (*illisible*). tviertendeel
van eenen hoene.

[F° 7, v°] Item noch Arent vors. van Zeeuwerghems leene van der hofsteden die Daneels Ledenaerts was, beide I stic groot VII d. par.

Item van sinen voerhoeftde XII roeden.

Item Jan de Wispeleere, over Janne ende Goessine van Landuut uut Breetscoet up den viver groot zijnde 1/2 bunre lettelt min of meer eenen cappoen.

Item dezelve uut Breetscoet up een strepe lands groot zijnde een ghemet min of meer eenen cappoen.

Item dezelve, commende van Goessine ende sire moeder ende Gilisse van Landuut uut Breetscoet voer Matten strate, groot zijnde omtrent een bunre II cappoene.

Item dezelve, over Goessine ende over sire moeder ende over Gillis vors. uut den Brouke up Breetscoet, groot omtrent II bunre IIII cappoene.

Item dezelve, over Goessine van Landuut ende sire moeder ute Breetscoet tusschen den Brouke ende der strate dat terdendeel van eenen cappoene.

[F° 8] Item noch dezelve, over Goessine ende sire moeder ende over Gillis van Landuut van den lande van Munte IIII d. parisise.

Item dezelve, over Anneesen van Landuut ende over Gillis Voewatere up Breetscoet voer Matten strate eenen cappoen.

Item dezelve, over Saren van der Doeden uten bogaerde ende es groot een dachmael lettelt min of meer 1/2 cappoen.

Ende al dit vornoemde lant es al een¹ stic nu toebehorende Joryse Goetals, ende leecht al tusschen Jan Clays leene

ende der Kriekerstraten, groot deen metten andren V bunre
lattel min of meer.

Somme van dat jorys iarlics hier af sculdich es
loeft IX cappoene, III groten ende VIII d. par.

Item Kateline sBrunen, over Gillis den Smet, ende comt
van Joryse den Meyere, groot omtrent I ghemet

1/2 cappoen.

Item van voerhoevde

XI roeden

Item noch van vorhoevde vor Ian Laureins stede was

VIII roeden

[F^o 8, v^o] Item Symoen de Legaet.

Commende van Soetine Legaets, uut den driessche groot
zijnde een dachmael lattel min of meer tvierendeel van
eenen cappoene.

Item Boudin van Landuut, filius Gillis, over Gillis sinen
vader vors., commende van Iden Versappen van Houmersch
V poytevine.

Item de Elighe Gheest van S. Marien van der Breeder-
mersch VIII d. par.

Hier af es sterfman her Jan van der Beke, priester.

Item d'Elighe Gheest van S. Claers uut Yueren buelke
ende haren andere lande II hoene ende derdendeel
van I hoene ende XX d. par.

Hier af betaelnen jaerlicx VIII sol. VI par.

Sterfman her gheeraert de (*illisible*).

Item Lysbeth sBonners, over Wouter haar vader van
haren stede an Matten strate, groot omtrent I dachmael
XII s. par., IIII cappoene.

Item Jan Clays uut sVos mersch groot 1/2 bunre

III poytevine.

Item deselve, over Goessine ende Geeromme Adaems van
den Gorde, van den Damme, terdedeel van II hoenderen
ende terdedeel van II d. ob. par.

Item van voerhoevde voor de stede van Landuut

XXXIIII roeden.

Item Jan vors., over Goessine ende Gillise van I stic
1/2 bunre lants th... den huis III d. ob. par.

.....

XXIIII par.

www.foto.com [F° 9] *Dit naervolghendee es die rente in Wassene up den Perric toebehoirende Victore van der Zichelenen de behoirt toe den vorn. heerscepe van Zeeuwerghem*

Item Heinric Coelins, over Arende, Willemme, Janne ende Lysbetten, Boudins zustere ende ghebroederen, van 1/2 bunre lants lettelt min of meer II par., I poytevine.

Hier af hout Heinric Coelins I dachmael, ende Lysbette Boudins XLIX roeden ende dander deel Jan Boudins.

Item Lauwerijns van den Veeghate, over Gillise van den Veeghate III poytevine.

Item Jan die Meyere ende Beatrice, zijn sustre, over Grieten Truiden harer moeder terdendeel van eenen pennync

Item dezelve Jan ende syn sustre over harer moeder

II d. par.

Item Kateline van den Denne, Martin Vidyns wijf

I d. par.

Item Arent Steurbout, over Jan Steurbout

eenen sol.

den. par.

[F° 9, v°] *Rente in Tsemmersake.*

Eerst Daneel van Buten, over Jacoppe ende Janne van den Heede uten Varenbuelke up die coutere te Vorste, groot 1/2 bunre ende LXVI roeden lettelt min of meer XIII d. par.

Item Lysbette van den Berghe, over Boudine van den Heede, filius Boudins, uut eenen dachmael lants an die muelen te Gavere beneden ter meersch waert II d. par.

Item Lievyn van der Palen, over sire moedre commende van Janne den Coc, over Janne Boelaer groot 1/2 hout bunre

II d. par.

Item Kerstiaen van den Houte, over Heymans kindre van den Hecke beneden die meulen an de Loe te Gavere, groot

II d. par.

Item Jan ende Gillis van Wisseghem, ghebroedren, uut harer hofsteden te Badeghem Autheckin groot zijnde een dachmael lettelt min of meer II hoendere ende IIII d. par.

Item Lauwereyns Pieters, over sire moedere ende over Kateline van Rijsbrugghe uut een hofstedem (sic); groot zijnde een dachmael lettelt min of meer II hoendere ende IIII d. par.

www.libtool.com.cn

Le procès du chef-doyen Liévin Pyn
(1539),

PAR

D. vander Haeghen.



www.libtool.com.cn

L'impression de ce mémoire a été décidée sur le rapport de
MM. A. DIEGERICK et A. VAN WERVEKE.

LE PROCÈS DU CHEF-DOYEN LIÉVIN PYN, 1539.

www.libtool.com.cn

Liévin Pyn a-t-il trahi ses concitoyens et violé le « secret » de la ville de Gand? — Quelles furent les mesures prises pour réhabiliter sa mémoire?

Ayant eu à nous occuper de la vie de Liévin Pyn pour la *Biographie nationale* publiée par l'Académie royale de Belgique, nous avons dû examiner plus spécialement ces différents points.

I.

Au mois d'août 1539, le bailli de Gand, François van der Gracht, s'était vu contraint, pour satisfaire la faction révolutionnaire qui dominait la cité, d'ordonner l'arrestation d'un certain nombre d'anciens magistrats entrés en fonction en 1536. On soupçonnait ces derniers d'avoir trahi les intérêts de la ville dans les démêlés avec le gouvernement, et en outre d'avoir laissé détruire ou dérober des documents de la plus haute importance, tels que le légendaire *Achat de Flandre* (acte par lequel un ancien comte se serait engagé à ne demander aucune aide au pays sans le consentement de la ville de Gand). Le peuple était aussi fort préoccupé de savoir où pouvait se trouver le « grand » étendard, que personne d'ailleurs ne connaissait exactement, et qu'on supposait, à tort, avoir été mis en gage chez des lombards à Anvers.

Liévin Pyn, respectable vieillard âgé de soixante-quinze ans, qui n'avait pas cru devoir quitter la ville à l'exemple de plusieurs de ses collègues, fut arrêté le premier, le 19 août, et c'est sur lui que se concentra bientôt toute la fureur de la foule. Les méfaits dont on l'accusait furent finalement ramenés aux trois chefs suivants : 1°, membre de la députation envoyée à la reine-régente en avril 1537, il avait exprimé inexactement la résolution par laquelle la Collace refusait de participer au subside de 400,000 carolus d'or demandé à la Flandre ; 2°, il ne s'était pas conformé aux règles établies pour laisser ouvrir le « secret » du beffroi, où étaient conservées les chartes de la ville, et dont il devait

conserver deux clefs; 3^e, il s'était approprié des matériaux appartenant à la ville.

Le 23 août, le peuple massé devant la maison du bailli, rue Basse, exigea prompt justice. D'un caractère pusillanime, ce haut magistrat, ayant réclamé au préalable l'assistance de délégués des métiers, s'empressa de transférer Pyn dans la grande salle du château des comtes. Là l'infortuné vieillard fut mis à la question, et le supplice dura de 11 heures du matin à 6 heures du soir. On recommença à le torturer un des jours suivants. Il faut lire dans les chroniques du temps le récit des horribles tourments qui lui furent infligés ainsi par deux fois. Les autorités obtinrent alors que la sentence définitive serait prononcée par ses juges naturels, en *vierschaere* scabinale, et le bailli désigna un avocat d'office pour l'assister, tandis que lui-même soutenait l'accusation. Les apparences de la légalité étaient sauvées. Bien que les faits mis à charge de Pyn fussent des plus vagues et qu'on ne lui eût arraché aucun aveu important, il fut condamné à mort par les échevins le 28 août, et décapité le même jour sur un échafaud dressé devant le château des comtes.

L'admirable force de caractère que montra Pyn dans ces terribles moments a fait de lui un véritable héros. En mourant il n'eut que des paroles de pardon pour ses injustes et cruels concitoyens, paroles que la relation publiée par M^r Gachard résume ainsi en français : « enfans, je sçay bien « que aussy tost aurez veu mon sang, et en dedens brief « temps après, que serez dollens de ce que faictes présente-
« ment et me regretterés, mais il sera trop tart ». — Déjà au milieu de la torture, il s'était montré si stoïque qu'on vit là les effets de quelque sortilège. Pendant qu'il était étendu sur le banc de torture, les échevins avaient fait raser tous les poils de son corps¹ pour rechercher le stigmaté, et une

1. Voici l'extrait du compte de la ville (4 sept. 1539 — 4 mai 1540) fol. 94^v :

Item betaelt Fransois Fierins ter causen dat hy by laste van scepenen ende volghende den slote van der collatien afghescoren hadde thaer van Lievin Pien ter pynbanc wesende, X stuyvers.

enquête fut ~~fait~~ ~~li~~ ~~pour~~ ~~l.~~ ~~découvrir~~ les sorciers qui étaient venus à son aide.

II.

Dans son grand ouvrage sur les troubles de Gand sous Charles-Quint, publié en 1846, M^r Gachard admettait comme évident que Liévin Pyn était innocent des crimes qu'on lui imputait. Aussi n'avait-il pas même cru nécessaire de discuter la question.

En 1848, M^r J.-J. Steyaert chercha à prouver, contrairement aux idées admises jusque là, que Liévin Pyn avait été condamné justement, bien qu'avec trop de sévérité. Et voici comment le baron J. de Saint-Genois rendit compte de l'œuvre de l'instituteur gantois, à l'académie de Belgique¹, en 1852 :

Dans un mémoire récent, publié dans les Annales de la société royale des Beaux Arts de Gand, 1848-1850, t. III, M^r J.-J. Steyaert a soigneusement examiné la procédure criminelle qui eut lieu sur le fait de la trahison de Liévin Pien. D'après les documents respectables qu'il a consultés, il croit pouvoir affirmer que le Grand-doyen était coupable d'avoir violé le Secret du Beffroi... M^r Steyaert a examiné le procès avec impartialité, et malgré l'intérêt que lui inspire le vieillard respectable dont la tête est menacée dans ce procès terrible, il avoue que Pien, accusé de haute trahison et de lèse-majesté communale, fut soumis aux formes de procédure ordinaire et que sa mort, si inhumaine qu'elle ait pu être, ne fut que l'expiration d'un crime dont l'évidence semblait prouvée.

M^r Gachard ne jugea pas à propos de répondre, mais maintint son opinion, ainsi qu'on peut le voir notamment par son introduction à l'histoire des archives de Gand (1852), et par certains passages très clairs de sa biographie de Charles-Quint, imprimée en 1872.

A notre tour nous sommes forcé de nous rallier à l'opinion traditionnelle. — Certes on ne peut suivre l'instruction exactement dans ses détails, vu l'absence des pièces de la

1. Bull. acad. roy. de Belgique, 1852, 2^e partie, p. 234.

procédure. Néanmoins, grâce à la masse de documents et de récits qui nous sont restés de ces événements, il est possible de se faire une idée suffisamment nette de l'affaire en général.

M^r Steyaert reconnaissait lui-même que le premier grief articulé contre Pyn manquait de fondement, le témoignage des délégués d'autres villes flamandes étant décisif. Les juges ne pouvaient donc avoir eu aucun doute à cet égard. Aujourd'hui on est beaucoup mieux informé encore. Nous connaissons, par exemple, la lettre du mois de septembre 1537, adressée par la reine à l'empereur touchant le refus des Gantois¹. Nous savons en outre que la même reine-régente, après la condamnation du chef-doyen, voulut rétablir publiquement la vérité en déclarant que les députés gantois s'étaient conformés à leur mandat et n'avaient absolument pas consenti à accorder leur part dans le subside demandé à la Flandre².

Que reste-t-il de l'accusation de trahison? Le fait d'avoir participé à la violation du « secret » ou trésor des chartes de la ville.

Tout ce qui concerne ce point a toujours paru assez obscur, et les considérations émises par les divers écrivains qui s'en sont occupés ne l'ont guère éclairci. Il existe pourtant un document, peu étudié jusqu'à présent, qui donne des renseignements pouvant servir de fil conducteur. C'est la requête adressée à l'empereur en février 1539 (v. st.) par Philippe van der Kethulle, chef-échevin, et ses collègues de l'année 1536, requête publiée en 1878 par le baron Kervyn de Volkaersbeke sous le titre de : Une pièce inédite relative à la révolte des Gantois sous Charles Quint³.

Nous y trouvons le récit suivant :

..... Et audict an XXXVI, en certain procès que ladiete ville avoit pendant au Grand Conseil de Vostre Maté contre Vostre procureur général, (*les échevins de la Keure*) avoient à exhiber copie autenticque de certain

1. Gachard, *Relation*, p. 196.

2. Voir Hoyne van Papendrecht, *Analecta belgica*, t. II, 2^e partie, p. 386.

3. *Messenger des sciences historiques*, Gand, 1878, p. 400.

privilège du conte Guy reposant audict secret, trouvant par le trespas d'aucuns doyens ayans en garde les clefz de la salette dedens la tour de Belfroit où les gens se rassemblent quand on va au secret des dictz privilèges, aucunes des dictes clefz estre demainez, — firent par maître serrurier et ouvriers jurez de la dicte ville ouvrir la serrure, dont les clefz estoient pardues; bien saichans que eust esté, comme il seroit encoires impossible, ils eussent peu ou scheu mal user quand audict secret où les privilèges reposent massonnées au mur dudict Belfroit et cloz par trois divers huys dont le premier est barré et couvert de fer, le second sont pierres blanches aussy barrés de fer et le tiers de bois, et chacun d'iceulx huys serrés à plusieurs serrures dont les clefz reposent en une traille de fer forte et massive à la maison de la ville, de laquelle traille les eschevins ont les clefz en garde.

Et icelle salette ou poterne par les ouvriers ouverte sans que personne du monde y a entré que eulx, comme il appert bien par leur temoingnage sur ce faicte par devant lesdicts eschevins, et la serrure refaicte, les supplians (*échevins*) allèrent audict secret portans publicquement les clefz et observans les solempnités d'anchienneté observéz, faisans collationner par les commissaires ad ce commis ce dont ils avoient besoing sans plus avant toucher audicts privilèges.

Rapprochons de ceci la déposition¹ faite en 1539 par le serrurier qui était entré dans la salle du secret en 1536 sur l'ordre des échevins. Ces deux pièces se complètent l'une l'autre. Sachant, d'autre part, que la salle du secret se trouve au rez-de-chaussée du beffroi, sous une voûte au milieu de laquelle existe une ouverture circulaire² bouchée par une trappe mobile, nous arrivons aux constatations suivantes.

Pour avoir accès au « secret » où étaient renfermés les privilèges, il fallait entrer d'abord dans la salle voûtée dont la porte (*voordeure*) était fermée par une grande serrure à six clefs, conservées respectivement, deux par le chef-doyen

1. Publiée successivement par Ph. Blommaert, *Beroerte te Gent onder Keizer Karel V (Berigten van het hist. gezelschap, t. II)*, d'après le manuscrit de Gillis de Voocht (Aegidius Tutor) XVI^e-XVII^e siècles, conservé à la bibl. de Gand, Cat. de St-Genois, p. 108; — par F. de Potter, *Chron. van Ghendt door Jan van de Vivere* (Gand, 1885); — et par A. van Werveke, *Bull. soc. d'hist. et d'arch. Gand* (1902).

2. Pour laisser passage aux cloches.

des métiers, ~~deux par le~~ doyen des tisserands et deux par le chef-échevin de la Keure.

Or, en décembre 1536, comme les échevins avaient à prendre copie authentique d'une charte, on s'aperçut que les deux clefs qui devaient se trouver entre les mains du doyen des tisserands étaient introuvables¹. Que faire en cette circonstance délicate? Les échevins eurent recours au serrurier de la ville. Andries de Voocht. Celui-ci étant absent, son fils Pierre se présenta et dit en substance : « Je vous tirerai d'affaire; descendez-moi au moyen d'une corde par la porte en O qui se trouve au-dessus du secret; j'arracherai la serrure en question et je forgerai les deux clefs manquantes ». Les échevins lui recommandèrent alors d'attendre pour mettre son projet à exécution, que la dernière cloche du soir eût sonné.

Afin de faciliter sa besogne, Pierre de Voocht demanda naturellement les quatre clefs existantes. Le chef-échevin Philippe van der Kethulle lui remit les siennes et envoya chercher celles qui étaient en possession du chef-doyen des métiers Liévin Pyn. Mais Pyn refusa de confier ses clefs au messenger et les apporta lui-même aux échevins à l'hôtel de ville.

Le soir de ce jour, qui était le jeudi 21 décembre 1536, le dit Pierre de Voocht descendit de la manière convenue dans la salle voûtée, où il fut bientôt rejoint par son père, Andries de Voocht, et le charpentier de la ville, Jan de Somer. La serrure ayant été enlevée, la porte fut provisoirement fixée à l'aide de verroux et de coignets. Les ouvriers sortirent alors de la salle comme ils y étaient entrés, emportant avec eux la serrure.

Le lendemain Pierre de Voocht la remplaça et ferma la porte avec les six clefs. Après avoir constaté que personne n'était entré depuis la veille, il remonta et remit toutes les clefs à Philippe van der Kethulle.

1. Ce doyen était Reynier van Huffelghem. Les clefs n'avaient pas été retrouvées dans la maison mortuaire de son prédécesseur.

Jusqu'à présent nous ne connaissons que l'antichambre du secret.

A quelque temps de là, les échevins entrèrent dans la salle du beffroi par la porte ordinaire, et de l'antichambre pénétrèrent dans le « secret », en observant toutes les formalités usitées en pareil cas.

Nous voici maintenant devant le « secret » proprement dit. C'était une espèce de réduit ou cabinet en maçonnerie adossé au mur du beffroi et clos par une triple porte : le premier huis couvert de lames de fer, le second en pierre « barré » de fer, et le troisième en bois ; chacun de ces trois huis muni de serrures, dont les multiples clefs étaient déposées à l'hôtel de ville derrière un solide treillis en fer, lequel à son tour était fermé par des clefs conservées par les échevins¹.

De tout cela résulte que ce n'était nullement pour laisser ouvrir le « secret » même que Pyn avait prêté ses clefs ; et les échevins à qui il les avait confiées n'eurent, eux, que le tort de faire procéder à la confection des nouvelles clefs d'une manière par trop insolite. L'aventure, du reste, s'ébruita à un moment où les esprits étaient déjà surexcités par les événements politiques, et, le mystère aidant, on crut facilement que des chartes avaient été dérobées.

1. Le secret ou trésor de Gand, avant 1540, n'était donc ni un simple coffre scellé à une paroi du beffroi au moyen d'une chaîne, comme on l'a dit souvent, ni la salle à coupole elle-même.

D'après ce que nous venons de dire, c'était un réduit qui devait ressembler à une vaste armoire.

Ainsi s'explique qu'on trouvait dans le secret toute une série de tiroirs (*laden*). Ces *laden*, qui étaient en bois, furent marqués de lettres majuscules, de A à Z, gravées en 1431 par le sculpteur Jean Bulteel :

Item ghegheven Janne Bulteel van dat hij de letteren sneet up de laden daer de privelegien in ligghen, IIII s. gr. (Compte 1431-32, fol. 281).

Un tiroir plus petit, contenant des types de monnaies, était marqué d'une croix :

In de tresorie in een ladekin gheteekent met eenen cruusse (Inv. de 1432).

L'inventaire des chartes rédigé en 1432, tiroir par tiroir, montre que certains d'entre eux contenaient jusqu'à vingt-six chartes et documents ;

Ajoutons que Pyn ne songea jamais à se tirer d'affaire en incriminant à ce propos les maladroits magistrats de 1536 : au milieu des souffrances de la torture, il persista à soutenir « que ceux de la loy n'avoient jamais esté au secret de la ville, sinon publiquement avec les solemnités y requises », — comme le rapporte le *discours des troubles advenus en la ville de Gand*, en 1539¹, document très important et qui paraît avoir été rédigé pour la reine-régente².

Quant à la question relative aux matériaux appartenant à la ville, il s'agissait seulement de quelques pierres de minime valeur, utilisées quelques années auparavant par Pyn, lors de la reconstruction de sa maison. Le *discours* susdit relate ainsi son aveu :

Item sal men vinden in eene groote lade gheteekent met eender A... etc.

Le 28 juillet 1485, en présence de toutes les autorités de la ville, on enleva, pour le remettre à l'archiduc Maximilien, un document conservé dans le tiroir Y (*lade metter Y*) du secret ; le même jour on y déposa une nouvelle charte (Procès-verbal enregistré au *swarten boek*, G. fol. 37, publié en partie par M^r Gachard, notice sur les archives de Gand, p. 96, à la date inexacte du 25 juillet).

En juillet 1538, quand le peuple voulut entendre lecture des privilèges de la ville, on transporta séparément le premier tiroir à la salle de la collace :

Item, den XXVIII^{en} in Hoeymaent ginc men wederomme int secret, ende men haelde ute de lade met der A; ende men brachtse op den colatiesolere, ende men begonste te lesen ende uut te scriyvene de prevelegien ten byzyne altyts van eenighe dekenen ende alle andere die 't gheliefde te commene (Memorieboek, II, 125).

L'inventaire du « secret » fut recopié en 1525 :

Omme dieswille dat den inventaris van den privilegien ende andere betoo-ghen deser stede ende den lande van Vlaendren angaende, liggheende int secret int Beelfroyt, zeere begonst was te vortene ende te nieute te gane, soo was dese copie... geextrayert... 1525 (Voir inv. des chartes, n° 917).

Ceci complète l'intéressant article publié par M^r A. van Werveke dans notre bulletin de 1902, p. 167.

1. P. 371.

2. Publié comme mémoire du chanoine Jean d'Hollander dans les *Analecta belgica* de C.-P. Hoynck van Papendrecht, La Haye 1743, t. III, 2^e partie.

Ne confessa rien sur la principale charge, — sinon seulement qu'il avoit aucunes fois fait besoigner en sa maison les ouvriers de la ville, et eu aucunes carrettes des briques, et du sablon des biens de la ville, et que à l'encontre de ce la ville luy devoit trente et unes livres de gros.

D'après la chronique de J. van de Vivere, qui a puisé ses renseignements à une autre source, Pyn aurait déclaré, au cours de son interrogatoire, que ces matériaux lui avaient été attribués par les directeurs des travaux de la ville, et sans qu'il les eût demandés :

... ende was wederomme, present de dekenen ende gheswoornen, ghetoreert, daer hy pacientich was zonder eenighe kennesse te draghen, breedere dan ontrent zeventhien¹ scilde, als hy hadde van de stede in leveringhe van orduyne als hy zyn nieu huus metste, dweck hem, soo hy seyde, zonder eenichsins te begheeren, toegheleyt was by de meesters deser stede.

Ces deux récits, qui diffèrent pour les détails, paraissent implicitement d'accord pour montrer que Pyn avait cru pouvoir se dédommager ainsi indirectement, soit de sa propre autorité, soit du consentement des employés de la ville.

Le fait en tout cas n'était pas correct. Mais ce n'est certainement pas pour cet abus que Pyn avait été arrêté; et si l'on en fit ensuite état subsidiairement, c'est que l'accusation principale était sans doute bien mal étayée.

Rien ne nous empêche en tout cas de conclure avec M^r Charles Steur (*Mém. acad.*, Brux., 1836) que l'exécution du chef-doyen gantois peut être assimilée à un « assassinat juridique ». En ces temps troublés, il se trouva des juges pour immoler un ancien magistrat à l'aveugle fureur de la multitude. Ici nous nous rencontrons avec la relation contemporaine² où l'on émet l'appréciation suivante sur la conduite des magistrats qui siégèrent dans le procès :

... Quelque excuse souffisante que le dit Lievin Pin sceust baillier ne dire au contraire, la dicte loy fut constrainte de ainsy le jugier à mort pour les

1. *Seventich schilden*, d'après la chronique citée par J.-J. Steyaert.

2. Gachard, p. 13.

raisons que dessus, et ne fut point fait de bon juge; et eust mieulx vallu pour eulx de souffrir mort et martiere, que de condempner ung homme innocent et non coupable à mort. Néantmoins ils le feirent, par crainte de leur vyes, Dieu leur pardoinst !

Le sacrifice consommé, le bailli s'imagina naïvement que tout allait rentrer dans l'ordre, et il se rendit de corporation en corporation pour engager les gens de métier à reprendre paisiblement leurs occupations. Mais l'émeute ne tarda pas à se développer avec plus de violence encore¹. N'osant plus rester à son poste, François van der Gracht, seigneur de Schardau, grand bailli de Gand, quitta la ville le 17 octobre 1539.

III.

La mémoire du chef-doyen fut réhabilitée un peu plus tard. En vertu d'une ordonnance de l'empereur rendue à la requête de Philippe Pyn et des autres enfants de Liévin Pyn, le cahier contenant les interrogatoires et les informations qu'il avait subis fut détruit le 4 août 1544 :

Up den III^e^a in Ougste XV^e eenen veertich, was ten versoucke van Philips Pien over hem ende vervanghende zyne anderen broeders ende zusters, kinderen ende hoirs van wylen Lieven Pyen, volghende den voorgaenden laste ende ordonnantie van der Keizerlyke Majesteyt onsen souverainen heere ende prince, ghetrachiert ende ghedaen uuten boucke van cryme alle de informatien, confessien, verlyden, acten en de andere noticien die in den zelven bouck gheregistreert stonden, den voors. Lieven Pyen annegaende. Van dwelcke de voorn. hoysr thuerlieden versoucke gheconsenteert wierdt dese acte. Ghedaen ten daghe ende jaere als boven².

1. On trouva utile de maintenir des garnisaires dans la maison de feu L. Pyn jusqu'au 17 novembre :

Item betaelt Jan van Hame ende Cornelis Brietman ter causen dat zy in de selve qualiteyt (weddebode) ghevaciert hebben ten huuse van wylen salegher memorien Lievin Pien sichtent den XVIII^e^a september totter XVII^e^a november XXXIX, makende LXI daghen, ten VIII d. gr. tsdaechs, compt III lib. I s. III d. gr., qui valent XXIII Karolus VIII stuvers. — (Compte de la ville 1539-1540, fol. 107 v).

2. D'après l'original inscrit au reg. criminel 1539, fol. 113 v (série 214, n° 2). Cf. Cannaert, *Bydragen*, 3^e édit., p. 210; Steur, *Insurrection des Gantois*, p. 65.

La ville fut obligée de payer aux héritiers, à titre de réparation, une somme de cent livres de gros :

Item betaelt den ghemeen en hoys van wylent Pien, de somme van hondert ponden grooten ter causen van ghelycke somme die de voor-noemde stede in hemlieden ghehauden ende belanct staet, volghende ende naer uutwysen zekere ordonnancie ende beslotene lettren van der Keiserlycke Majesteyt onsen souverainen heere ende prince. Naer tverclaers van der ordonnancie, 100 lib. gr.¹.

Le corps ayant été inhumé dans l'église paroissiale de St-Nicolas, on décida de faire célébrer dans ce vieux temple des obsèques solennelles, le « mardi penultime d'aoust prochainement venant » 1541. Ce n'est pas tout : il fallait encore humilier quelques-uns des adversaires survivants. Rappelant à l'empereur un engagement que, lors de son entrée en ville, il avait pris « à cause de l'exécution corporelle induement et tortionèrement faicte en la personne « d'iceluy Liévin Pien », les dits héritiers le supplièrent de désigner Josse Goethals, doyen des meuniers, Michel d'Hooghe, doyen des tanneurs, Pierre van der Beke, doyen des vieux wariers (marchands d'habits) et Liévin de Smet, doyen des febvres, ou forgerons, tous en fonctions en l'an 1539, lesquels seraient tenus d'être présents au service funébre et d'aller à l'offrande.

Toutefois ces hommes de métier pourraient bien refuser d'obéir ! Aussi les requérants ajoutent-ils :

Mais doubtent fort, s'il n'y a constraint deue, que iceulx doyens demoreront en défaut de comparoir au dict service, ou cauteleusement se absenteront, affin que par tel moyen et manière, l'intention des dits supplians seroit frustré, et vostre dicte ordonnance et appointment, au poinct dessusdict, rendu du tout illusore et sans effect, s'il ne soit sur ce de par Vostre Majesté pourveu de remède et constrainte convenable.

Ce considéré,plaise à icelle Vostre Majesté, à l'entretènement dudict appointment, consentir et accorder ausdicts supplians vos lettres d'exécution en forme deue, addresschans au premier vostre huissier d'armes, contenant commandement à la charge desdessus nommez personnes, à peine de

1. Compte de la ville de Gand, 1541-1542, fol. 208.

par chascun d'eulx forfaire, au profyt de Vostre Majesté, trois cents roiaux d'or, de vostre monnoie, de comparoir audict jour prochainement venant en l'église de Saint-Nicolay, en vostre dicte ville de Gand, où ledict Liévin Pien a esté enterré, et d'estre illecq présents durant ledict serviche des exèques que iceulx suppliant feront célébrer, et d'aller illecq à l'offrande; aussi donnant en mandement audict vostre huissier de les contraindre à ce faire, par tous moyens et raisons deues, au furnissement dudict vostre appointement : le tout, non obstant appel ou opposition, les dictes peines et commandements tenants lieu. Et cy ferez bien¹.

Pleine satisfaction leur fut donnée sur tous les points, conformément aux ordres transmis de Bruxelles, au nom de l'empereur, par la reine-régente, le 9 août 1541².

Pour peu qu'on se rappelle la sanglante répression de 1540 et le régime de terreur qui suivit, l'on s'arrête stupéfait en lisant ces documents : les anciens doyens de métiers, redevenus de simples artisans, avaient encore conservé assez d'esprit d'indépendance pour oser résister aux injonctions de ceux qui jouissaient alors de toutes les faveurs. Et l'on savait à Gand que malgré tout il faudrait un ensemble de mesures exceptionnelles pour les forcer à s'incliner. Ces hommes nous apparaissent ici sous un nouveau jour, et l'on se prend presque à oublier ce qu'ils ont fait sous l'empire de la colère.

Le 30 août donc, au cours du service funèbre, les dits doyens se présentèrent à l'offrande, après avoir été individuellement sommés à haute voix, au nom du souverain, par le sermonneur. Cette cérémonie expiatoire, qui dut impressionner les assistants, est l'épisode le plus connu³ de la réhabilitation.

1 Gachard, *Relation des troubles*, Appendice, pp. 453 et 454. — Nous avons collationné, aux archives générales du royaume, le texte, qui porte cette apostille : « Lettres closes au bailli de Gand, affin de contraindre réellement et de fait les quatre icy dénommés et aller à l'offrande ». — (Papiers d'Etat et de l'audience, n° 1182).

2. Gachard, *ibid*, p. 454.

3. Relaté par un grand nombre de chroniqueurs, presque toujours en termes à peu près pareils : voir l'extrait de mémorial reproduit par

Dans le registre criminel de 1539 se trouve un renseignement curieux, et qui a échappé aux investigations de nos devanciers :

Desen XIII^{en} in hoymaent XV^e XXXIX, compareerden voor scepenen ende in tvuler college van der kuere, ter presentie van mynen heere den hoochbailliu, dher Lievin Pyen, huerlieder medegheselle in wette, ende dher Renier van Huffelghem, deken van den ambochte, lest afghegaen, gheassisteert met zyne medeghezwoornen al nu, de welcke beede hemlieden presenteerden alhier in den handen van justicien ter causen van zulcker fame ende mare als men achter hemlieden contrarie der waerheyit stroyende ende zegghende es nopende der zettinghe nu in questen, versouckende dat men danof stricte rechte doen zoude ende gheen gracie!

Ainsi dès le 14 juillet 1539, plus d'un mois avant son arrestation, Liévin Pyn, qui comme second échevin occupait un rang élevé, s'était spontanément présenté devant ses collègues, accompagné du doyen Renier van Huffelghem, et avait demandé qu'on fit justice des calomnies répandues contre lui. — Voilà bien une preuve de son innocence.

Eh bien, on ne peut faire usage de ce document : nous sommes d'avis, en effet, qu'il a été inscrit au registre après coup, et cela, selon toute apparence, au moment où fut insérée dans le même volume la note relative à la suppression, par ordre de l'empereur, de la procédure concernant Pyn, c'est-à-dire en 1541.

C'est également alors, pensons-nous, qu'on inscrivit, toujours dans le même registre criminel², à la suite d'un inter-

J.-J. Steyaert, *Annales* citées, 1848-1850, t. III, p. 39; — *Memorieboek* de la ville de Gand, édit. Van der Meersch, 1854, t. II, p. 219; — *Chronique* de J. Van de Vivere, édit. F. de Potter, 1885, p. 191, etc.

Rappelons ici que c'est le sujet d'un tableau peint — pour un amateur de Vienne, M^r Meyer, — par Ferd. Pauwels, d'Anvers, alors professeur à l'Académie de peinture de Weimar, tableau longuement décrit dans une lettre datée de cette dernière ville, le 27 janvier 1863, et insérée à la même époque dans les journaux de Gand.

1. Reg. crim. 1538-1539, série 214, n^o 2, fol. 89v. — Déclaration inscrite au bas d'une page *avant* le procès-verbal de la même date, 14 juillet 1539. L'écriture et les lignes en sont d'ailleurs plus serrées que dans les autres actes.

2. *Ibid.* fol. 125. — L'encre du passage ajouté est différente.

rogatoire subi, pour une autre affaire, par le sorcier Hendric Palinc, le 11 septembre 1839, — donc plusieurs semaines après la mort du chef-doyen, — la fameuse phrase que J.-B. Canaert et J.-J. Steyaert avaient placée au moment du procès de Pyn :

Loochent (Hendric Palinc) ooc oynt ghesproken gheweest hebbende van yemende om Lieven Pyen te helpene metter voorn. conste in zyne torture.

Hélas! on doit bien l'avouer, le zèle tardif des amis de feu Pyn devenait excessif. C'était déjà une faute que d'avoir demandé la destruction des interrogatoires, sans doute pour effacer toute trace d'aveux — *confession* — sur quelque point accessoire.

Devait-on encore recourir à un procédé blâmable pour faire connaître à la postérité la belle scène, peut-être réelle à certains égards, représentant le vénérable vieillard venant en séance plénière jeter publiquement le défi à ses calomnieux ?

Nous serons plus indulgents pour le soin qu'on prend de mettre dans la bouche d'un sorcier ou astrologue de profession une déclaration formelle destinée à laver la mémoire de Pyn de toute souillure de sortilège : ceci jette une lumière intéressante sur les idées du temps.

Toujours est-il que les susdites annotations supplémentaires sont de la même main qui écrivit la plus grande partie des actes du registre, et à première vue on ne remarque pas qu'elles ont été intercalées.

Nous voilà ramenés à une question paléographique. Ce procès mémorable est ainsi doublement intéressant pour l'histoire de notre dépôt communal. Qu'il s'agisse de nos chartes ou de nos registres, on ne peut se dispenser de l'étudier. Et, d'autre part, il est l'exemple le plus frappant qu'on puisse trouver dans nos annales, de l'extrême importance que les anciens Gantois attachaient à la conservation de leurs archives.

TABLE DES MATIÈRES. — INHOUD.

1. H. PIRENNE. La première tentative faite pour reconnaître Edouard III d'Angleterre comme roi de France (1328).	3
2. V. FRIS. La bataille de Courtrai Commissaires : MM. H. Pirenne et Fl. de Prater.	13
3. E. COPPIETERS STOCHOVE. Les archives de l'église Saint-Michel, à Gand. Commissaires : MM. A. Diegerick et V. vander Haeghen.	61
4. L. WILLKMS. Une satire de 1678 contre le Conseil de Flandre Commissaires : MM. N. De Pauw et V. vander Haeghen.	99
5. E. DE SAGHER. Origine de la gilde des archers de Saint-Sébastien, à Ypres (1383-1398). Commissaires : MM. P. Bergmans et H. Pirenne.	113
6. CH. VAN DEN HAUTE. La formation du domaine de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand Commissaires : MM. A. Diegerick et V. vander Haeghen.	141
7. V. VANDER HAEGHEN. Contribution à l'histoire du grand plan de Gand, dressé en 1551, par Jean Otho Commissaires : MM. A. Heins et A. van Werveke.	163
8. P. BERGMANS. Rentier et obituaire de l'église collégiale d'Eyne. Commissaires : MM. H. Pirenne et G. vanden Gheyn.	177
9. E. COPPIETERS STOCHOVE. Les archives de l'église Saint-Nicolas à Gand Commissaires : MM. A. Diegerick et V. vander Haeghen.	217

10. H. BALIUS. Rentier de la famille vander Zickelen, à Seevergem. 273
Commissaires : MM. H. Pirenne et P. Bergmans.
11. V. VANDER HAEGHEN. Le procès du chef-doyen Liévin Pyn (1539). 293
Commissaires : MM. A. Diegerick et A. van Werveke.
-

LISTE DES PLANCHES. — LIJST DER PLATEN.

1. Plan de Courtrai en 1302 60
2. La Bataille des éperons d'or. 60
3. Fragment du grand plan de Gand, dressé en 1551, par Jean Otho 165
4. Rentier de la collégiale d'Eyne 187
-

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.Elhoel.com.cn



3 2044 019 265 404

www.libtool.com.cn



www.libtool.com.cn